





SUTRO  
STACKS

BOOK NO.

ACCESSION

944.02 P445 39

193969

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY



SAN FRANCISCO PUBLIC LIBRARY



3 1223 04023 6854



Digitized by the Internet Archive  
in 2025

[https://archive.org/details/bwb\\_S0-BFP-246](https://archive.org/details/bwb_S0-BFP-246)



COLLECTION  
COMPLÈTE  
DES MÉMOIRES  
RELATIFS  
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

*Palma Cayet, seconde partie.*

---

LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A PARIS.

---



COLLECTION

COMPLÈTE

## DES MÉMOIRES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE JUSQU'AU COMMENCEMENT  
DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,  
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXXIX.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.

1824.

\*944.02  
P445 39

193969

---

# CHRONOLOGIE NOVENAIRE

DE

PALMA CAYET.

---

## LIVRE PREMIER.

[1589] QUAND Dieu lasche la bride à nos malheurs, et permet qu'ils nous attaquent, la prevoyance humaine semble estre inutile aux humains. Le Roy avoit pourveu, selon l'apparence, à ce que tous ses principaux officiers et serviteurs ez principales villes de son royaume (lesquelles il pensoit estre à la devotion des princes et seigneurs de la ligue), fussent advertis de la mort du duc de Guise, affin qu'ils donnassent l'ordre requis pour maintenir le peuple en son obeyssance; mais, soit ou par la negligence ou par la malice des courriers, ou autrement, il advint que tous les princes et partizans de la ligue furent advertis premierement, aux villes où ils estoient de ce qui estoit advenu à Blois, que ne furent les officiers et serviteurs du Roy; et principalement les duc et chevalier d'Aumalle, et le conseil de la faction des Seize à Paris, en receurent les nouvelles premier que Messieurs de la cour de parlement et les autres officiers royaux, lesquels avoient desjà par remonstrances particulieres ramené



plusieurs particuliers en leur devoir; mais, faute d'estre advertis les premiers, la faction des Seize prit les armes sans attendre aucun commandement, et le soir de la veille de Noël firent armer tout le peuple, s'assurèrent de tous les lieux forts de la ville, et mirent garnisons aux logis de tous ceux qu'ils penserent estre serviteurs du Roy, que vulgairement ils appelloient politiques, et qui ont esté appelez depuis catholiques royaux, à la difference des catholiques liguez, qui se qualifierent du tiltre de catholiques unis, ou de l'union.

Les predicateurs de la faction des Seize, en leurs predications qu'ils firent le jour de Noël, inciterent tellement le peuple à la rebellion, que dez le lendemain, contre le gré de Messieurs de la cour de parlement, en une assemblée qu'ils firent en l'Hostel de Ville, ils esleurent M. d'Aumalle pour gouverneur de Paris, et en attendant que La Chappelle Marteau, prevost des marchands, Compan et Cotteblanche, eschevins, fussent de retour de Blois, ils esleurent Drouart, advocat, Crucé, procureur au Chastelet, et de Bordeaux, marchand, pour tenir leurs places, et gouverner l'Hostel de Ville avec Roland et Desprez, qui estoient les deux seuls eschevins qui restoient pour lors à Paris. Cela fait, ils resolurent d'arrester et de faire arrester prisonniers, par toutes les villes qui tiendroient leur party, le plus de catholiques royaux qu'ils pourroient, sans aucune distinction de sexe ny d'aage : ils firent aussi une merveilleuse diligence de faire advertir tous les princes, seigneurs, provinces et villes qui avoient esté de la ligue du vivant du duc de Guise, de la resolution qu'ils avoient prise de n'obeyr plus au Roy, d'exterminer tous ceux qui le voudroient soustenir, et

de se maintenir ensemblement en bonne union catholique.

Madame de Guise, peu auparavant la mort de son mary, estoit partie de Blois pour venir faire sa couche en son hostel à Paris. La ville en corps l'alla assurer de l'affection de tout le peuple envers elle et ses enfans, et luy firent entendre le regret qu'ils avoient de la mort de son mary; du depuis mesme ils la supplierent que la ville en corps eust cest honneur de tenir le posthume qu'il plairoit à Dieu luy donner. En ses afflictions ceste princesse accepta les offres des Parisiens; et estant depuis accouchée d'un fils, le prevost des marchans et les eschevins de la ville le porterent aux fonds, et fut nommé Paris de Lorraine. Le baptesme fut faict dans Saint Jean en Greve, où tous les colonels et capitaines de la ville assisterent avec des cierges en leurs mains, tant l'affection de ce peuple estoit grande à la memoire du feu duc de Guise.

Aucuns predicateurs durant les festes de Noël faisoient à la fin de leurs sermons lever les mains au peuple, et jurer de vivre et mourir pour la sainte union des catholiques (ainsi l'appelloient-ils); entr'autres Gincestre, preschant dans Saint Berthelemy, adressa sa parole aux presidents et conseillers qui y estoient, et leur fit lever aussi la main par deux fois. Ceste hardiesse esmeut merueilleusement le peuple, qui se licentia depuis de faire d'eux-mesmes beaucoup de choses contre la raison, et empescha les catholiques royaux de rien entreprendre pour remettre la ville en l'obeïssance du Roy.

Le conseil des Seize, sous le nom de Messieurs de la ville de Paris, proposa une question à messieurs les

docteurs de la Faculté de theologie, sçavoir ; « si le peuple de France pouvoit pas estre armé et uny, lever argent, et contribuer à la deffence de la religion catholique, apostolique et romaine, pour s'opposer aux efforts du Roy, qui avoit violé la foy publique en la convocation des trois estats. »

Aucuns docteurs et curez de Paris , entr'autres Boucher, Prevost, Aubry, Bourgoïn et Pigenat , qui estoient mesmes de ce conseil des Seize, et qui avoient esté les principaux inventeurs de ceste question, en baillerent eux-mesmes la conclusion le 7 janvier avec quelques jeunes docteurs, et par icelle ils asseurerent, ainsi qu'ils l'avoient desjà presché depuis le jour de Noël, que le peuple estoit deslié <sup>(1)</sup> et deslivré du sacrement de fidelité et obeissance prestée au Roy, qu'il pouvoit licitement et en asseurée conscience estre armé et uny, recueillir deniers, et contribuer pour la defense et conservation de l'Eglise catholique-romaine contre les efforts dudit Roy et de ses adherents, puis qu'il avoit violé la foy publique, au prejudice de la religion catholique et de l'edit de la sainte union.

(1) *Que le peuple estoit deslié*, etc. Voici le texte de ce décret, qui fut rendu au collège de Sorbonne par la très-sainte Faculté de theologie, après une messe du Saint-Esprit :

*Primum, quòd populus hujus regni solutus est et liberatus a sacramento fidelitatis et obedientiæ prædicto Henrico regi præstito; deinde quòd idem populus, licitè et totà conscientia armari, muniri et pecunias colligere et contribuere potest ad defensionem et conservationem religionis catholicæ, apostolicæ et romanæ, adversus nefaria consilia et conatus prædicti regis, et quorumlibet illi adhærentium, ex quo fidem publicam violavit in præjudicium religionis catholicæ, et edicti sanctæ unionis, et naturalis libertatis convocationis trium ordinum hujus regni.* (*Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 192.)



Voylà une conclusion (que les trois estats de France assemblez n'eussent sceu donner, pource que le royaume de France est successif et non eslectif) qui fut arrestée et publiée sans le consentement des bons et anciens docteurs de la Faculté et curez de la ville de Paris, et autres ecclesiastiques qui y estoient, et mesmes sans en avoir rien communiqué à M. le cardinal de Gondy, evesque de Paris, ny à ses grands-vicaires, ce qu'ils devoient au moins faire, puis que c'estoit un faict de telle importance, et lequel on peut dire avoir esté la seule cause de tant de mal-heurs que nous dirons cy-après, pource que, quand le pape Sixte eut receu ceste conclusion par les deputez que luy envoyerent le conseil general de l'union, pensant que ce fust un advis de tous les docteurs de la Faculté et de tous les ecclesiastiques de France, donna son monitoire contre le Roy, et fit beaucoup de choses dont puis après il reconnut avoir esté surpris, ainsi qu'il sera dit cy-après. D'autre costé aussi ceste conclusion publiée fut cause de la revolte d'une infinité de villes, et que plusieurs familles se perdirent dans la confusion des guerres civiles.

Après que ceste conclusion fut publiée, ce ne fut plus dans Paris que placards attachez par tous les carrefours de la ville, pleins d'injures et de villenies contre l'honneur du Roy. Ils tournerent son nom en anagramme, et l'appelloient en chaire *vilain Herodes*: ils deffendoient de prier Dieu pour luy, pour ce, disoient-ils, qu'il estoit excommunié *ipso facto*, que l'on ne luy estoit plus subject, et crioyent tout haut en chaire : *Nous n'avons plus de roy*. L'on faisoit faire aussi des processions de petits enfans avec des chan-

delles allumées, lesquelles ils esteignoient avec les pieds marchants dessus, crians : *Le Roy est heretique et excommunié*. Par tout où ils trouvoient de ses portraits ils les deschiroient, rayoient son nom, ostoient les armes de Pologne jointes avec celles de France, aux lieux de la ville où on les avoit mises. Les tombeaux et effigies de marbre des sieurs de Quelus, Saint Megrin et Maugiron, que Sa Majesté avoit fait faire il y avoit jà plus de dix ans dans le cœur de l'église Saint Paul, furent rompues, cassées et du tout ostées, pour ce que ces seigneurs avoient esté autrefois des favoris du Roy. Le grand tableau des Augustins, où Sa Majesté estoit peint ainsi qu'il faisoit les chevaliers du Saint Esprit, fut effacé.

Tandis que le peuple fait toutes ces choses, le duc d'Aumale et le conseil des Seize se resolvent de se saisir des plus apparens de la cour de parlement : ce qu'ils n'oserent faire si soudain. Or ils avoient envoyé le president Le Maistre vers le Roy à Blois, afin de le prier d'eslargir les prevost des marchands et eschevins de Paris qu'il tenoit prisonniers, et qu'il les renvoyast. Le Roy, pensant que ce seroit le moyen d'appaiser ceste revolte, donna la liberté à madame la duchesse de Nemours, mere du feu duc de Guyse, et l'envoya à Paris avec la charge d'enhorter les princes ses enfans, ses parens, et tous autres à son obeyssance. Il com-manda aussi aux eschevins Compan et Cotteblanche de l'accompagner et appaiser le trouble de Paris; et quant au president Le Maistre, il le fit porteur de la declaration qu'il avoit faicte, le dernier decembre 1588, sur la mort des duc et cardinal de Guise, afin de la faire verifier en la cour de parlement de Paris. Dans ceste

declaration le Roy disoit qu'il avoit pardonné à aucuns de ses sujets, lesquels, ne s'estants desmeus de leurs pernicious desseins, avoient de nouveau conspiré contre luy et son autorité, dont il avoit esté contraint d'en faire la punition sur les seuls chefs et auteurs, et espargné leurs adherens et serviteurs, ausquels il avoit pardonné sous la promesse qu'ils luy avoient faite d'estre loyaux et fidelles à l'advenir, et de se departir de toutes ligues et practiques hors et dedans le royaume; plus, il commandoit aussi à tous ses subjects catholiques d'observer son edict de l'union.

La duchesse de Nemours, Compan, Cotteblanche, et le president Le Maistre, arriverent à Paris peu après; mais nul d'eux ne retourna ny ne r'envoya vers le Roy. Et au contraire, un herault du Roy, nommé d'Auvergne, ayant porté ceste declaration, de par Sa Majesté, aux eschevins de Paris, ils firent faire à ce herault tant de tournoyements et de mocqueries par le peuple, que, revenu à Blois, il ne porta pas du depuis beaucoup de santé.

La resolution de se saisir des principaux du parlement fut arrestée par le duc d'Aumale et le conseil des Seize après avoir receu ceste declaration du Roy. Or l'exécution leur en sembloit difficile; mais Bussi Le Clerc, l'un des Seize, qui, comme nous avons dit, dez les Barricades de Paris, de simple procureur avoit esté mis par le feu duc de Guise capitaine dans la Bastille, prend la charge d'exécuter leur dessein.

La compagnie de Compan s'assembloit d'ordinaire dans la court du Palais. Le jour qu'elle devoit estre de porte, qui fut le 16 de janvier, elle s'y assembla. Les presidents et conseillers, qui entroient des derniers,



voyant ceste compagnie en armes à si haute heure, demandoient en entrant dans la cour que faisoient là ces gens armez. L'on leur disoit qu'on attendoit le dizénier qui avoit les clefs de la porte, lequel estoit allé à l'Hôtel de la ville. Ceste response les faisoit sans soupçon monter au Palais. Mais, sur les huit heures, Bussi entra dans la grand chambre dorée, l'espée au poing, suyvi des plus remuans des Seize armez de longues pistoles sous leurs manteaux, lequel s'adressa à M. le premier president qui estoit lors au siege de justice, et luy dit qu'il avoit commandement de s'asseurer de quelques presidents et conseillers de la cour dont il avoit le roolle, lesquels estoient accusés d'estre vrayz partizans de Henry de Valois (ainsi nommoit-il le Roy), et de vouloir entreprendre contre la ville. Tous les conseillers estans assemblez dans la grand-chambre, voyans qu'en lisant le roolle de ceux qu'il vouloit emmener il avoit nommé le premier president et les plus anciens presidents et conseillers, ils luy dirent qu'ils vouloient tous les suivre. Et, s'estans levez, marcherent en corps deux à deux depuis le Palais jusques à la Bastille, au travers de la ville, où Bussi les mena prisonniers. Quelques-uns toutesfois des conseillers, que les Seize estimoient estre de leur volonté et party, ainsi qu'on les menoit furent renvoyez en leurs maisons; et depuis, avec le president Brisson, ils ont tenu le parlement dans Paris (1). Ce spectacle de voir mener un si vene-

(1) *Ils ont tenu le parlement dans Paris.* Après l'arrestation d'Achille de Harlay, premier président, et des magistrats royalistes, il resta cent soixante membres du parlement, qui confièrent les fonctions de premier président à Barnabé Brisson, jurisconsulte célèbre, mais d'un caractère foible et inconstant.

rable et auguste senat comme en triomphe, fit mesmes sortir les larmes des yeux à plusieurs notables bourgeois, qui preveurent bien dès lors que cest orage causeroit la ruine des meilleures familles de leur ville. Les Seize, au contraire, et le menu peuple se resjouyssoient de cest emprisonnement, pour se voir hors de crainte d'estre chastiez par le parlement des entreprises qu'ils faisoient journellement contre le Roy et son autorité, et principalement aussi de ce que toutes les compagnies souveraines et les offices royaux qui tenoient leurs sieges dans Paris, s'exerceroient d'oresnavant par personnes de leur faction, ou qui dissimulerent lors d'en estre ; car il y en eut plusieurs qui approuverent la furie des Seize, pour eviter le pillage de leurs biens et d'estre mis en prison dans la Bastille ou au Louvre.

Toutes les places et villes voisines de dix lieuës à l'entour de Paris se gouvernerent et se rengèrent à la devotion des Parisiens, excepté les chasteaux de Vincennes et Meleun. Le Roy avoit faict faire dans le parc du bois de Vincennes, autour de l'église des Minimes, plusieurs bastimens et oratoires pleins de riches tableaux, d'ornemens d'église, reliques, croix, saints, calices et chandeliers d'or, d'argent et de crystal, avec des armoires pleines de plusieurs habits d'escarlate rouge et violette, de breviaires, d'heures, et autres livres d'église qu'il avoit fait imprimer. Bref, c'estoit le lieu où il esperoit faire d'ordinaire sa solitude avec les hieronimites, ou confreres de Nostre Dame de Vie-Saine, que l'on nomme Vincennes, lesquels faisoient le service dans la haute eglise des Minimes. Or madame d'Angoulesme<sup>(1)</sup> avoit mis dans le chasteau du bois de

(1) *Madame d'Angoulesme.* Elle étoit sœur naturelle de Henri III.

Vincennes, qui estoit une des maisons que le Roy luy avoit donné pour son appannage, un capitaine Saint Martin, sur lequel toutes les menaces des Parisiens ne peurent avoir aucune puissance, et tint un an durant ce chasteau, qui n'est distant de Paris que d'une bonne lieuë, contre tous leurs efforts, ainsi que nous dirons cy-après. Mais, au commencement de ceste année, aucuns capitaines de la ville qui estoient des principaux de la faction des Seize, avec leurs compagnies, allerent comme pour sommer le capitaine Saint Martin de se rendre de leur party, ou qu'ils assiegeroient le chasteau. Crucé y fut un des premiers, et, suivy des plus factieux, ils allerent droict aux Minimes, distant du chasteau de Vincennes d'une demie lieuë, où la pillerie fut grande de tout ce qui appartenoit au Roy et aux hieronimites. Les habits d'escarlate furent pilliez, et en firent des hault-de-chausses et casaques. Le Saint Loys d'argent qui estoit dans l'oratoire du Roy fut pris par aucuns, qui du depuis le firent fondre, et partirent l'argent; mais les chandeliers d'argent qui estoient faicts en forme de satyres, d'une très-belle et très-riche façon, servirent à Gincestre pour subject de plusieurs discours, où il les monstroït au peuple, et leur disoit que c'estoit les images des diables que Henry de Valois adoroit qui avoient esté trouvées à Vincennes. On en fit imprimer mesmes un traicté où furent mis les pourtraicts de ces deux satyres. Ce fut une grande calomnie dont les predicateurs de l'union userent contre le Roy, et qui fut cause que le simple peuple des bourgades et villages s'anima et s'opiniastra sans jugement en sa rebellion contre luy. Mais les Parisiens, après avoir sommé le capitaine Saint Martin, et le trouvant

resolu au service du Roy, n'ayans lors la commodité de battre ceste place, se resolurent de l'avoir par famine. Tous les jours quelques compagnies sortoient de Paris, qui levoient les autres de sentinelle, et ainsi alloient à leur tour empescher que rien n'entrast dans le chasteau, ce qu'ils continuèrent jusques à la journée de Senlis. Le degast fut grand dans le parc, lequel contient près de quatre lieues de tour, enfermé de murailles, et dedans lequel il y avoit un nombre infiny de daims, cerfs et biches : aussi estoit-ce le lieu où les roys de France, et principalement le roy Charles VII, faisoient leur demeure, et où ils prenoient un grand plaisir ; mais les assiegeans, d'une volonté populaire, sans obeissance, et sans consideration de ce qu'ils faisoient, tirerent à coups d'arquebuze ces bestes, la plus-part desquelles venoient se rendre blessées et mourir auprès du chasteau ; les autres ils les poursuivoient et les prenoient, pour ce qu'ils n'eussent sceu sortir du bois à cause des hautes murailles qui l'environnent ; si bien qu'ils firent depeupler tout ce parc de bestes fauves. Du depuis mesmes ils ont abbatu et ruiné tous les bois de ce parc, qui estoient les plus beaux pieds d'arbres qui fussent en France, et le l'ont rendu comme une plate campagne. Ce sont des fruicts des guerres civiles.

M. le duc de Mayenne estoit à Lyon lors que les duc et cardinal de Guise furent tuez à Blois ; il en receut les nouvelles, ainsi que plusieurs ont escrit, premier que ceux qu'y avoit envoyé le Roy pour s'asseurer de sa personne y fussent arrivez. Ceste nouvelle luy fit incontinent tenir conseil avec ses plus confidens de ce qu'il devoit faire. Il luy fut conseillé qu'il devoit s'en aller et s'asseurer des principales villes de son gouver-



nement de Bourgogne, où en seureté il pourroit recevoir les advis et nouvelles des autres princes ses parens, et des seigneurs et villes de la ligue, sur lesquelles il se resoudroit de ce qu'il feroit. Suyvant ce conseil il partit de Lyon le lendemain de Noël; il passa à Mascon, et se rendit dans Chaalons, où il s'asseura de la citadelle et y mit incontinent gens à sa devotion. De là il passa à Beaune, puis il alla à Dijon, où le chasteau tenoit pour luy, et mit garnison dans celui de Talent, et tint par ce moyen Messieurs du parlement de Dijon et la ville sous sa puissance, et presque toute la Bourgogne. Je dis presque, pour ce qu'il y eut beaucoup de grands seigneurs de ceste province qui ne voulurent suyvre son party, lesquels se fortifierent dans leurs chasteaux et maisons, et du depuis se rendirent, vers l'Auxois (1), maistres des villes de Semur et Flavigny pour le service du Roy, où les principaux presidents et conseillers du parlement de Dijon, et autres officiers royaux, se retirerent.

Le duc de Mayenne receut à Dijon les lettres et advis de l'estat des Parisiens que luy envoyerent le conseil des Seize. Ils le prioient de venir en leur ville, et l'asseuroient de se remettre à la discretion de sa conduite. D'autre costé le Roy lui manda un gentilhomme exprès avec lettres par lesquelles il l'asseuroit d'arrester la punition des choses passées à la mort de ses freres, qu'il avoit fait mourir pour s'exempter du danger de sa vie, dont mesmes il l'avoit adverty, et que, pour luy et les siens, il desiroit les maintenir en

(1) *Se rendirent vers l'Auxois.* Guillaume de Tavannes se mit à leur tête, et soutint en Bourgogne la cause royale pendant toute la guerre. (Voy. *Mémoires de Guillaume de Tavannes.*)

ses bonnes graces. Mais la douleur qu'avoit le duc de la mort de ses freres, et la mesfiance qu'il eut des promesses du Roy, le firent resouldre à prendre les armes. Il asseura par lettres le conseil des Seize de Paris qu'il se rendroit incontinent avec le plus de forces qu'il pourroit vers eux, et que beaucoup de ses amis luy avoient mandé qu'ils se viendroient joindre à luy, avec lesquels il esperoit bien-tost de se mettre en campagne.

Tous les gouverneurs des villes de Picardie et de Champagne, qui estoient entrez dans la ligue dès auparavant et depuis l'an 1585, si tost qu'ils eurent esté advertis par le conseil des Seize de la mort du duc de Guise, se rendirent maistres de leurs places, et, suivant leurs advis, ils s'asseurerent de tous les officiers du Roy qu'ils penserent luy estre fidelles serviteurs : plusieurs abbez, prieurs, et prestres mesmes, furent emprisonnez. Les duchesses de Longueville et M. le comte de Saint Pol furent aussi arrestez prisonniers dans Amiens. Bref, tous les catholiques royaux furent fort affligez en ces deux provinces. Mais Chaalons en Champagne, qui, du vivant du duc de Guise, estoit sa principale retraicte, comme la premiere ville de son gouvernement, du seul mouvement des habitans, qui chasserent le sieur de Rosne qui y commandoit pour le feu duc de Guise, se tindrent fermes au service du Roy, ce qui advint en ceste façon : Oudineau, l'un des Seize, ayant esté envoyé à Chaalons pour advertir ledit sieur de Rosne des nouvelles de ce qui estoit advenu à Blois, y arrivant de nuict, et ne pouvant entrer en la ville et rendre ses lettres au gouverneur, pria les sentinelles de luy

aller dire que M. de Guise avoit esté tué à Blois : les sentinelles, au lieu d'en advertir le gouverneur, l'allerent dire aux eschevins, qui sur le champ tindrent assemblée de ville, s'armerent et allerent porter audit sieur de Rosne la nouvelle de la mort de M. de Guise, et luy dirent que, puis que son maistre estoit mort, que sa charge estoit expirée, le prians de sortir de la ville presentement. Le sieur de Rosne esbahi, les prie de le laisser encore ce jour dans la ville pour donner ordre à quelques siennes affaires; mais ils luy repliquerent : « Il faut, monsieur, que vous sortiez tout à cest heure ; » ce qu'ils le contraignirent faire, et par ce moyen asseurerent leur ville pour le Roy, laquelle fut tousjours depuis un lieu de retraicte <sup>(1)</sup> pour tous les catholiques royaux de la Champagne.

Le sieur de Rosne, se voyant ainsi osté du gouvernement de ceste place, en advertit M. de Mayenne qui estoit à Dijon, lequel, le 8 janvier, luy envoya pouvoir et commission, tant à luy qu'au sieur de Saint Pol, pour commander ensemblement ez provinces de Champagne et de Brie, y faire levée de gens de guerre, se saisir de ceux qui se voudroient opposer aux catholiques, prendre les deniers qui estoient aux receptes generales pour les employer à la tuition desdits pays, ou autrement, ainsi qu'ils jugeroient estre necessaire, et enjoit à tous magistrats, maires et eschevins de leur obeyr. Pareilles commissions furent aussi envoyées par ledit sieur duc, en diverses provinces, aux seigneurs de la ligue.

Le duc de Mayenne, avec le plus de ses amys qu'il

(1) *Un lieu de retraicte.* Henri III y établit peu de temps après une section du parlement royaliste qu'il avoit formé à Tours.

put assembler , partit de Dijon pour venir à Paris ; il arriva à Troyes , où il fut receu par les habitans avec tous les honneurs qu'ils peurent s'imaginer de luy faire : par tout où il passoit on lui ouvroit les portes ; nouvelles troupes et nouvelles forces se joignoient tous les jours à luy ; et , comme a disertement escrit un poëte de nostre temps ,

Le frere des deux morts , à qui , parmy les larmes ,  
La crainte et la douleur ont faict prendre les armes ,  
Tient la campagne ouverte ; et , comme aux pieds des monts ,  
Ou parmy des costaux destranchez en vallons ,  
Plus le flot d'un torrent s'esloigne de sa source ,  
Plus il enfle son onde et fait bruire sa course ,  
S'enrichissant tousjours de quelques flots nouveaux  
Que luy traine en passant le ravage des eaux ;  
Ainsi plus il s'avance en battant la campagne ,  
Plus s'accroît tous les jours le hot qui l'accompagne ,  
D'hommes que le desir d'un public changement ,  
Ou leur propre courroux , luy donne incessamment.  
Ce courroux , ce desir , luy font ouvrir les portes  
Des bourgs et des chasteaux , et des villes plus fortes.

Aussi le duc de Mayenne , se voyant des forces et des troupes gaillardes pour faire quelque exploit , devant que d'aller à Paris se resolut d'aller à Orleans et s'asseurer de Sens en passant , ce qu'il executa cependant que le Roy estoit à Blois à se travailler avec son conseil pour resoudre les cayers que les estats luy avoient presentez , et à faire les obseques funebres de la Royne sa mere , laquelle mourut au chasteau de Blois le 5 janvier de ceste presente année.

Ceste Royne fut fort regretée par le Roy son fils , qui luy fit faire ses funerailles dans l'église Saint Sauveur de Blois le plus royalement qu'il put lors , et y mit



son corps en deposit jusques à ce qu'il auroit la commodité de le faire apporter au tombeau qu'elle avoit faict faire à Saint Denis en France, près le roy Henry II son mary. Aux ceremonies le Roy y assista vestu de violet, et la Royne sa femme, vestuë de tanné. Les crieurs en ceste ceremonie, qui allerent par la ville commander de prier Dieu pour son ame, la qualifierent femme de roy, mere de trois roys et de deux roynes. Elle mourut au temps que la France avoit plus de besoin d'elle qu'elle n'avoit point eu; car, comme dit le sieur de Bertaut au discours funebre qu'il a faict sur sa mort, elle estoit

. . . . . L'oracle de nos jours (1)

En qui seule vivoit l'art d'enchanter l'orage  
Par les charmes divins qu'un esprit doux et sage  
Porte dans sa parole ez publiques traictez,  
Où l'on veut, en flatant les esprits irritez,  
Monstrer une prudence ez grands faits exercée,  
Et de deux ennemis estre le caducée.

Aussi, depuis la mort du roy Henry II son mary, l'inimitié qu'il y eut entre les grands pour estre maistres de la cour, et gouverner la France pendant le jeune aage des roys ses enfans, avec la division des François touchant la religion, les uns tenans l'ancienne

(1) *L'oracle de nos jours*. Cet éloge n'a pas été confirmé par la postérité. Bertaut, l'auteur de ces vers, fut l'un des poètes les plus distingués de cette époque. Il contribua, ainsi que Desportes, à débarrasser la poésie française des formes barbares que lui avoit données Ronsard. Il fut successivement secrétaire et lecteur du Roi, conseiller au parlement de Grenoble, abbé d'Aunay, évêque de Seez, et aumônier de Marie de Médicis. Madame de Motteville, dont les Mémoires font partie de la seconde série, étoit sa mère. Bertaut mourut en 1611.

catholique , apostolique et romaine, les autres favorisans la nouvelle prétendue reformée, travaillerent beaucoup le grand esprit de ceste Royne, tant pour l'intérêt et la conservation de l'estat de ses enfans que du sien en particulier; et toutesfois elle sceut si dextrement se conduire, faisant semblant de favoriser tantost messieurs les princes du sang, tantost messieurs de Guise, tantost M. le connestable de Montmorency et l'admiral de Colligny son neveu, qu'elle rendit ses enfans majeurs :

Preservant quatre fois de ruine assurée  
L'empire des François à sa fin conjurée.

En la harangue que le Roy fit au commencement de l'assemblée des estats, le 16 octobre 1588, il dit de ceste Royne sa mere qu'elle avoit tant de fois conservé l'estat de la France, qu'elle ne devoit pas seulement avoir le nom de mere de roy, mais aussi de mere de l'Estat et du royaume. L'auteur du traicté des causes et raisons de la prise des armes au commencement de ceste année 1589, rapporte les quatre principales fois qu'elle a sauvé le Roy et l'Estat contre les entreprises d'aucuns grands, tant de la religion catholique-romaine, que contre les desseins des huguenots. Des grands qui estoient catholiques il dit qu'ils n'eurent pas plustot mis le pied à la Cour et pris une autorité très-grande sur Anthoine roy de Navarre, pour l'esperance, voire assurance qu'ils luy faisoient donner par don Francisco d'Alava, ambassadeur du roy d'Espagne, que l'on luy rendroit son royaume de Navarre, qu'ils resolurent leur estre plus necessaire d'esloigner la Royne mere d'avec le roy Charles IX

son fils, parce qu'ils la recognoissoient pour princesse magnanime et sage, laquelle ne permettroit jamais qu'ils prissent l'autorité qu'ils desiroient sur le Roy ; et parce qu'ils ne pouvoient justement ny honnestement trouver occasion propre pour l'en esloigner, ils mirent en avant qu'elle favorisoit les sectaires de Calvin, et que tant qu'elle seroit auprès du Roy il n'y auroit jamais esperance de pouvoir venir à bout d'oster l'heresie ny les fauteurs d'icelle de la France : ce qu'ils resolurent faire ; mais, craignant que le Pape ne le trouvast mauvais, ils le communiquerent au nonce de Sa Sainteté, qui depuis a esté appelé le cardinal de Sainte Croix, la veille seulement de leur entreprise ; lequel, si tost qu'il eust ouy un si enorme et pernicieux dessein, en advertit par un petit billet la Royne mere du Roy qui estoit logée au Louvre. A quoy elle mit promptement un tel ordre, qu'elle rompit ceste entreprise. Elle usa lors de sa prudence, et ne dit mot de ce dessein que vers la minuict que tout le monde fut couché et le chasteau fermé ; à laquelle heure elle envoya querir M. de Brezé, capitaine des gardes, gentil-homme sage et fidelle à son Roy, auquel elle descouvrit son intention, luy commandant d'advertir toutes les gardes qu'il pourroit avoir de se rendre à la porte du chasteau à la pointe du jour pour accompagner le Roy : ce qui fut executé fort secrettement et à point nommé. La Royne mere fait esveiller et lever le Roy dez le poinct du jour, sous pretexte de l'emmener au bois de Vincennes courir les daims : ce qu'il fit si soudainement, qu'ayant esté à la messe il partit à soleil levant en temps d'esté ; de sorte que ceste nouvelle ne parvint aux oreilles des

entrepreneurs que Sa Majesté ne fust desjà à cheval sur les remparts de la ville de Paris, par où la Royne sa mere luy avoit fait prendre le chemin pour aller à Vincennes, affin qu'il ne passast prez de l'Hostel de Ville en Greve, où l'assemblée generale se devoit faire le matin, tant pour y resoudre en public que la Royne devoit estre esloignée de son fils, que pour executer ceste resolution à l'heure mesmes, et de là aller en armes se saisir de la personne du Roy. Aucuns des entrepreneurs vindrent rencontrer Leurs Majestez sur les remparts, mais elles avoient une bonne troupe, bien preparée de s'opposer à tous ceux qui les voudroient retenir. Ils tascherent de faire retarder Leurs Majestez; la Royne n'y voulut condescendre, non pas seulement s'arrester l'espace d'une patenostre, de peur qu'ils ne la vinssent attaquer par les chemins : ainsi elle passa outre et se jetta dans le bois de Vincennes. Dès lors elle pourveut tellement à ses affaires qu'elle ne se voulut plus reduire à tel danger. Voylà pour la premiere fois.

La seconde est : Retournez que les entrepreneurs furent en leurs logis, ils resolurent, puisqu'ils n'avoient peu executer leur entreprise, de tenter une autre voye et de tuër ceste Royne jusques entre les bras du Roy son fils. Elle fut de tout cela advertie par Anthoine roy de Navarre, qui l'alla trouver à Monceaux, lequel s'estoit trouvé à ce conseil, où il avoit promis faire ouvrir une porte par laquelle les conspirateurs entroient pour effectuër leur intention. Mais ensemblement ils recogneurent que les entrepreneurs ne s'attaquoient à elle pour s'arrester en si beau chemin, ains qu'après sa mort ils luy en feroient autant pour se



servir du Roy à usurper la France durant son bas aage. Ainsi tous deux, pour sauver l'Estat, s'en allerent à Meaux, trois lieuës distant de Monceaux, pour faire paroistre que ceste conspiration estoit esventée; dequoy les entrepreneurs furent extremement marris. L'ambition guidoit bien telles personnes à faire un acte si inhumain que de vouloir tuer une veufve, mere d'un orfelin, lesquels Dieu nous a recommandez, et se saisir de la personne de leur Roy; toutesfois cela se faisoit sous pretexte de religion par ceux qui s'estimoient grands catholiques. Voyons à leur tour ce que firent les huguenots, car, après qu'en la premiere guerre civile la plus grand part de ces entrepreneurs furent morts, la Royne mere avec le cardinal de Bourbon gouvernerent la France fort paisiblement; elle fit voyager le Roy son fils par toutes les provinces de son royaume, et en fin l'amena à l'assemblée de Moulins l'an 1565, où furent faites plusieurs belles ordonnances pour le reglement et police de tous estats. L'autorité commençoit à estre renduë au roy Charles 1<sup>x</sup>, et par consequent diminuée à tous les chefs des partis, et specialement aux huguenots. Or voicy la troisieme entreprise, et la premiere faicte par les huguenots, rapportée audit traicté en ces termes :

« Cependant les huguenots, prevoyans que leur autorité diminuoit, au lieu qu'ils desiroient l'augmenter, se resolurent de s'adresser à la personne du Roy, de la Royne sa mere, et de monseigneur son frere, et pour ce attirerent un nommé Le May, grand volleur, pour les tuer tous trois en quelque occasion plus commode qu'il seroit advisé. Laquelle finalement fut prise un soir que la Royne avoit mené le Roy soupper en sa

maison des Tuilleries, qu'elle a faict bastir au fauxbourg Saint Honoré de Paris, pour s'en retourner coucher à Saint Maur, parce que Leurs Majestez avoient accoustumé d'aller dans un coche tousjours au galop, et n'avoir auprès d'eux qu'une demie-douzaine d'archers mal montez; car chacun prenoit le devant pour ne harasser les chevaux. Le coup se devoit faire proche l'Hostel de Ville de Paris en Greve, cuydant que Leurs Majestez y deussent passer. Mais comme Dieu ne voulut permettre tel assassinat, il permit qu'un des chevaux d'un autre coche, qui s'en retournoit dans la ville par la porte neufve du Louvre, meit le pied de devant en la fente qui est entre le pont-levis et le portail, et tomba, en sorte qu'il ne peut desgager son pied qu'on ne l'eust deferré; lequel retardement fut cause que Leurs Majestez prindrent l'autre chemin de la porte Saint Honoré, et allerent gagner la porte Saint Anthoine par d'autres petites ruës à main gauche de la ruë Saint Anthoine, par laquelle la Royne ne vouloit passer, pour y avoir esté le feu Roy son mary blessé d'un coup de lance dont il mourut; et en ce faisant Leurs Majestez eviterent tel danger, qui fut par après descouvert, et ledict Le May mis prisonnier et depuis executé à mort, lequel en accusa plusieurs. Mais Leurs Majestez, craignans d'enfoncer si avant cest affaire qu'il en fust nommé d'autres de plus grande qualité, lesquels pour s'evader fussent cause de nouveaux troubles, firent donner audict Le May juges propres pour l'effect qu'ils desiroient, ausquels feu M. Segulier presidoit. » Voylà la troisieme.

Pour la quatriesme, il rapporte ce qui s'ensuit :  
« Après que l'on eut veu ceste entreprise faillie, on en

dressa une autre sur l'occasion d'une chasse que Carrouge de Brie, huguenot et grand chasseur, devoit attirer prez de Valery, où le Roy devoit aller. Mais l'entreprise desouverte, le Roy n'y voulut aller, ce qui fascha beaucoup les autheurs de l'entreprise, et leur donna occasion d'en dresser une autre, laquelle eust esté mise en execution en la ville de Meaux la veille Saint-Michel 1567, si le Roy et la Royne sa mere eussent encores retardé deux heures pour se retirer en seureté dans la ville de Paris, comme ils firent par la sagesse de ladite Royne et la dexterité des capitaines des gardes, avec ce que les six mille Suisses firent à l'escorte de Sa Majesté contre les forces de cheval huguenotes qui rodoient perpetuellement tout le long du chemin autour du Roy, n'ayant lors grande troupe de noblesse à sa suite à cause de la saison, que chacun s'estoit retiré en sa maison pour faire vendanges. »

Voilà quatre entreprises (1) que l'auteur de ce traicté rapporte, lesquelles ayant esté empeschées de venir à effect par la prudence et bonne conduite de ceste Royne, elle en a esté tres-dignement appellée mere de nos roys et de l'Estat.

L'ordre aussi qu'elle mit durant sa regence en France, depuis la mort du roy Charles ix jusques à ce que le roy Henry III fust revenu de Pologne, faisant esvanouir les diverses entreprises qu'eurent les plus grands de la France, ainsi que plusieurs historiens ont rapporté,

(1) *Voilà quatre entreprises.* L'auteur du traité, apologiste déclaré de Catherine de Médicis, n'appuie ses assertions que sur des anecdotes fort douteuses. On doit cependant avancer que cette princesse déploya un grand caractère lorsque les protestans tentèrent d'enlever Charles ix, entre Meaux et Paris.

est un digne tesmoignage qu'en ce temps-là elle sauva la couronne du changement qu'ils avoient resolu d'en faire; et toutesfois elle n'a esté exempte de la calomnie et mesdisance de quelques escrivains de qui les escrits, indignes d'estre leus, ont esté imprimez à Geneve sans nom d'autheur et d'imprimeur. Or, pour ce que ce n'est le subject de mon histoire de verifier les calomnies qu'ils ont escrites de ceste Royne, si est-ce que j'en verifieray icy une pource que c'est la plus grande qu'ils ont jamais inventée contre ceste Royne, laquelle fera aysément conjecturer de la qualité des autres. « La Royne mere, disent-ils, a recours à maistre René son empoisonneur à gaiges, qui, en vendant ses parfums et colets parfumez à la royne de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner, de telle sorte qu'à peu de là elle en mourut. » *L'Histoire des Cinq Roys* dit : « Aucuns ont asseuré qu'elle fut empoisonnée par l'odeur de quelques gands parfumez; mais afin d'oster toute opinion de cela, elle fut ouverte, avec toute diligence et curiosité, par plusieurs doctes medecins et chirurgiens experts, qui luy trouverent toutes les parties nobles fort belles et entieres, hors mis les poulmons interessez du costé droit, où s'estoit engendrée une dureté extraordinaire et un aposteme assez gros, mais qu'ils jugerent tous avoir esté (quant aux hommes) la cause de sa mort. On ne leur commanda point d'ouvrir le cerveau où le grand mal estoit, au moyen dequoy ils ne peurent donner advis que sur ce qui leur apparoissoit. »

Voicy que les uns nomment le nom de l'empoisonneur, et disent que la royne de Navarre, mere du roy Très Chrestien Henry iv, à present regnant, fut par luy empoisonnée avec des colets parfumez; les



autres avec des gands. Ils sont d'accord qu'elle fut ouverte après sa mort, mais qu'à cause de la subtilité du poison qui avoit du nez monté au cerveau, l'on ne voulut luy ouvrir la teste affin qu'on ne cogneust la cause du mal. Que de menteries, que d'impostures.

Aucuns officiers domestiques de ceste Royne sont encores en vie, qui sont mesmes de la religion pretenduë reformée, et estoient lors qu'elle fut ouverte par le chirurgien Desneux avec M. Caillart, medecin ordinaire de ceste Royne, lesquels officiers sçavent assez que ces doctes medecin et chirurgien recogneurent, à l'ouverture du corps de ceste Royne, que l'aposteme engendrée dans ses poulmons, et laquelle s'y estoit crevée, avoit esté la seule cause de sa mort, et mesmes que Caillart leur dit : « Messieurs, vous sçavez tous le commandement que m'a plusieurs fois faict la Royne nostre bonne maistresse, que si je me trouvois prez d'elle à l'heure de sa mort, que je ne fisse faute de luy faire ouvrir le cerveau pour veoir d'où luy procedoit ceste desmangeaison qu'elle avoit d'ordinaire au sommet de la teste, affin que si M. le prince son fils et madame la princesse sa fille se sentoient de ce mal, qu'on y peust donner remede en sçachant l'occasion. » Aussitost Desneux luy scia le test, et virent tous que ceste demangeaison luy procedoit de certaines petites bubes plaines d'eau qui s'engendroient entre le test et la taye du cerveau, sur laquelle elles se respandoient et luy causoient ceste demangeaison. Puis, ayants tous fort curieusement regardé, Desneux leur dit : « Messieurs, si Sa Majesté estoit morte pour avoir fleuré ou senty quelque chose d'empoisonné vous en verriez les marques à la taye du cerveau, mais la voylà aussi belle

que l'on scauroit desirer. Si elle estoit morte pour avoir mangé du poison, il paroistroit à l'orifice de l'estomach : rien n'y paroist ; il n'y a point donc d'autre occasion de sa mort que l'aposteme de ses poulmons. » J'ay esté contraint de dire ce que dessus, et sortir du fil de mon histoire, pour monstrier le mensonge evident de ceux qui ont faict publier une telle calomnie contre la royne Catherine de Medicis, et laisser juger au lecteur si aux autres calomnies et impostures qu'ils ont mis dans leurs livres il y peut avoir de la verité.

Dez que le roy Henry III fut revenu de Pologne, les guerres civiles recommencerent en France, et ne finirent du tout qu'en l'an 1581. Les edits, les traictez et les conferences ausquelles ceste Royne s'employa pour les appaiser, sont escrits dans plusieurs histoires qui ont esté faictes de ces temps là, et principalement la peine qu'elle print pour accorder ses enfans, sçavoir, le Roy et M. le duc d'Alençon son frere. Elle fit aussi un voyage à Nerac pour conferer avec le roy de Navarre, auquel elle fit si bien, que le cinquiesme edict de paix fut faict. Mais sur tout est digne de loüange le desir qu'elle avoit que les François allassent porter la guerre aux pays estrangers, pour ce qu'elle avoit cognu par experience que, s'ils n'estoient employez hors du royaume, ils s'entreferoient la guerre. La crainte qu'elle eut de revoir ses deux enfans animez entr'eux, et le desir qu'elle avoit de se venger du roy d'Espagne, à cause qu'il s'estoit emparé du royaume de Portugal, contre ce qu'il avoit juré et passé compromis, comme avoient faict aussi tous ceux qui pensoient avoir droict audit royaume, d'une part, avec les estats de Portugal, d'autre, lesquels avoient ordonné qu'un chacun des

pretendans envoyassent leurs ambassadeurs desduire, monstrar et declarer leur droict, affin qu'ils adjugeassent la couronne à celuy auquel elle appartiendrait : mais cependant que les pretendans s'amusoient à verifier leurs droicts, l'Espagnol s'empara de tout le royaume au prejudice de tous les pretendans, et principalement de ladite Royne, qui, fâchée de ceste ruse espagnole, fit dresser une puissante armée navalle sous la conduite du sieur de Strossy, pour tascher par les armes de recouvrer le droict qu'elle avoit en Portugal, et d'autre costé en mesme temps pratiqua son fils, Monsieur frere du Roy, pour empescher l'Espagnol en Flandres, affin que son armée navalle fist quelque bon effect en Portugal. Les entreprises de ceste Royne ne reüssirent selon son intention, et toutesfois son dessein fut loué des François, comme aussi estoit-il louable.

Le droit qu'elle pretendoit au Portugal luy venoit à cause de madame Magdelaine de La Tour sa mere, unique fille et heritiere des maisons des comtes de Bologne sur la mer, et des comtes d'Auvergne. Voicy la raison de ses pretensions : Magdelaine de La Tour sa mere estoit fille de Jean de La Tour, auquel le roy Loys xi bailla le comté de Lauraguais, et le permuta avec le comté de Boulogne, dont depuis ladite royne Catherine et sadite mere ne se nommerent plus comtesses de Bologne, mais bien d'Auvergne et de Lauraguais, desquelles comtez ils ont jouy jusques à leurs decez. Ce Jean de La Tour fut fils de Bertrand iii, comte de Bologne, qui fut fils de Bertrand ii, qui eut pour pere Bertrand i, et pour mere Marie de Bologne, fille de Geofroy de Bologne qui estoit fils de Robert iii, comte de

Bologne et d'Auvergne, fils de Robert II, fils de Robert I, fils unique de Mathilde de Boulogne, premiere femme d'Alphonse troisieme de ce nom, roy de Portugal.

Les jurisconsultes qui escrivirent pour son droit et pretentions sur le royaume de Portugal, contre le roy Philippe d'Espagne, don Antonio de Portugal, la duchesse de Bragance, le prince de Parme et les autres y pretendans droict, disoient que ledit roy Alphonse III, n'estant encores qu'infant de Portugal, estant à la cour du roy saint Loys, espousa premierement ladite Mathilde de Bologne, duquel mariage ledit Robert premier estoit yssu, mais que le roy Sanxi de Portugal estant decedé, ledit Alphonse succedant à la couronne de Portugal, ladite Mathilde estant lors en France, il se maria avec une seconde femme fille bastarde du roy de Castille, dont il eut un fils qui s'appella Denis, lequel usurpa le royaume sur Robert, comte de Bologne, fils de sa premiere femme, lequel royaume ledit Denis et ses successeurs ont usurpé jusques à Henry dernier mort, roy et cardinal.

Que cela ne fust vray, ils le prouvoient par l'excommunication fulminée contre ledit Alphonse par le pape Alexandre IV, et par Urbain IV son successeur, qui en confirma et reitera l'interdiction; partant, que Denis, qui s'estoit emparé du royaume de Portugal, n'estoit que bastard, et que tous ceux qui estoient descendus de luy n'y avoient aucun droict au prejudice des successeurs de la maison de Bologne, qui n'avoient peu poursuivre leur juste querelle pour l'inegalité qui estoit en puissance entr'eux et les detenteurs, jusques en l'an 1582; que Dieu avoit reservé ladite royne Catherine de Medicis, vraye et seule heritiere dudit



Robert comte de Bologne, à qui appartenoit la couronne de Portugal. Voylà ce qui en fut publié alors, qui sert aussi en cest endroict pour monstrier la ligne maternelle de ceste Royne; car pour l'estoc paternel elle estoit fille de Laurens de Medicis, duc d'Urbain, et niepce des papes Leon x et Clement vii. La genealogie de laquelle maison de Medicis nous avons descrite dans nostre Histoire de la paix, en traictant des fiançailles du roy Très-Chrestien Henry iv avec la royne Marie de Medicis, princesse de Florence.

Peu après que l'armée navale de la Royne mere, conduite par M. de Strossy, fut deffaicte en allant en Portugal, Monsieur, frere du Roy, revint aussi des Pays Bas, et mourut, en l'an 1584, à Chasteau-Thierry, sur l'esperance qu'il avoit de retourner encor en Flandres, ainsi que nous avons dit. Mais l'an 1585, comme plusieurs ont escrit, Philippe ii, roy d'Espagne, traicta de nouveau par ses agents avec les princes et seigneurs de la ligue des catholiques en France, et les fit armer en ce temps contre le Roy, et par ce moyen il gaigna aucuns princes et seigneurs de ce royaume pour oster le moyen aux François de s'opposer aux entreprises d'Espagne. La grande quantité de milliers de doubles pistolets qu'il fournit lors aux princes de la ligue, fut ce qui fit commencer les dernieres guerres civiles qui ont duré treize ans; durant les quatre premieres années desquelles la sollicitude que ceste Royne prit, sous le bon plaisir du Roy, pour pacifier les troubles, tantost avec M. de Guise, tantost avec le roy de Navarre, tesmoin le voyage qu'elle fit en Poictou et la conference qu'elle eut avec luy à Saint Bris, monstrent assez l'affection

qu'elle avoit à la paix de ce royaume, et que ceux-là se sont trompez qui ont escrit d'elle que, pour maintenir son autorité, elle broüilloit tousjours quelque chose en France, ou s'entendoit avec ceux qui les broüilloient; que c'estoit sa coustume d'opposer les uns aux autres pour commander cependant en ces desordres et divisions, les grands aux grands, les princes aux princes, et ses enfans mesmes à ses enfans. Et toutesfois ils sont contraincts de confesser que, si elle n'eust pourveu sagement lors que le Roy estoit encor en Pologne, les remuements eussent esté tels en France qu'à son retour on luy eust empesché l'entrée. Ces escrivains donc doivent seulement accuser la desobeïssance des grands envers leur Roy, et les factions et diversitez de religion, qui ont causé nos mal-heureuses guerres civiles. C'est pourquoy je diray, suivant le proverbe commun, *comme nous avons vescu en ce monde, de mesme est nostre mort*, que la maladie de ceste Royne, ses dernieres paroles et sa mort, monstrent que comme durant sa vie elle a tousjours travaillé pour la conservation de la couronne à celuy de ses enfans qui en estoit le legitime roy, et pour la paix de la France, de mesmes, approchant de sa mort, et ayant faict son testament en la presence du Roy, elle luy dit: « Je vous laisse pour dernieres paroles, lesquelles je vous prie avoir en memoire pour le bien de vostre Estat, que vous aimiez les princes de vostre sang, et que vous les teniez tousjours auprès de vous, et principalement le roy de Navarre : je les ay tousjours trouvez fidelles à la couronne, estants les seuls qui ont interest à la succession de vostre royaume. Souvenez vous que, si vous voulez rendre la paix qui est si neces-

saire à la France, qu'il faut que vous accordiez la liberté de conscience à vos subjects, ayant observé que les Allemans et plusieurs princes souverains de mon temps n'ont jamais peu pacifier avec les armes les troubles qu'ils ont eus en leurs pays pour la religion. » Voylà les dernières paroles de ceste Royne, qui de sa plus tendre jeunesse a esté attaquée par les ennemis de la maison de Medicis, dont Dieu l'a delivrée comme par un miracle, ainsi que mesmes les historiens italiens ont rapporté. Le pape Clement VII, qui l'amena en France, ne pouvoit mesmes croire la bonne fortune de sa niepce, jusques à ce qu'il en eust luy mesmes faict la benediction nuptialle d'elle et de Henry deuxiesme, fils du roy François I. Mais ceste bonne fortune pensa luy tourner le dos à cause de sa sterilité qui dura prez de quinze ans, dont aucuns de ses ennemis estoient deliberez de la faire repudier; mais les princesses du sang, et principalement la royne Marguerite de Navarre, sœur du grand roy François, l'empescherent et y pourveurent sagement : aussi Dieu exauça leurs prieres, et eut du depuis de très-beaux princes, ce qui fit rendre muëts tous ses ennemis.

Elle a faict faire aussi plusieurs beaux bastiments qui decorent la ville de Paris, sçavoir, les Tuilleries et l'hostel de la Royne, où elle entretenoit plusieurs architectes, sculpteurs, maçons et ouvriers. Elle a faict bastir aussi la maison de la Royne à Chaliot, laquelle on appelle maintenant la maison de Grandmont. Ses maisons de Saint Maur, Mousseaux et Chenonceau, ont esté aussi merueilleusement enrichies et embellies de son temps de bastiments, sculptures, peintures, jardins et fontaines. Mais sur tout elle est digne de

louïange pour avoir fait rechercher par tous les pays estranges tous les anciens livres manuscrits en toutes sortes de langues, desquels elle a faict augmenter et honorer la bibliotheque royale, qui en cela est aujourd'huy la plus belle du monde, pour la quantité des livres qui y sont lesquels ne se peuvent trouver en autre part. Bref, nous pouvons dire que ceste Royne, durant la minorité des roys ses enfans, a regné comme une vraye royne mere des roys, et ne peut la France que luy demeurer redevable et obligée à sa memoire : aussi l'a elle regrettée en assemblée d'estats, et aucuns François en particulier, pour les malheurs qui ont affligé leur patrie neuf années durant depuis sa mort, lesquels malheurs, si elle eust vescu, sans doute eussent esté plustost appeaisez par sa prudence, pour raccommoder les affaires des Parisiens envers le Roy son fils.

Au mesme temps que le menu peuple de Paris (otieux aux spectacles) regardoit mener en prison, par les principaux de la faction des Seize, messieurs les presidents et conseillers du parlement, et aucuns ecclesiastiques et officiers royaux, les uns à la Bastille, les autres au Louvre, le Roy estoit à Blois, et en ceste mesme journée il entendit les plaintes des deputez des trois ordres, et escouta leurs remonstrances. M. l'archevesque de Bourges, president en la chambre du clergé, fit une docte remonstrance sur les miseres et calamitez continuées depuis vingt-huict ans au royaume de France, il toucha les causes d'icelles, et sur chasque desordre il proposa le remede qui seroit convenable d'y apporter, ainsi que le lecteur curieux le peut voir dans sa remonstrance, laquelle a esté depuis imprimée



et publiée, comme aussi celles que firent M. le comte de Brissac au nom de la noblesse, et M. l'avocat Bernard pour le tiers-estat. Les cayers des trois estats furent presentez à Sa Majesté, qui promit de les examiner et faire resoudre en bref par son conseil : luy mesme y vacqua en personne; mais, sur les bruits divers de l'amas de gens de guerre que faisoit le duc de Mayenne, il voulut mettre en seureté les prisonniers qu'il tenoit à Blois; et, pour ce que le chasteau n'estoit qu'une maison de plaisance, il les mena luy-mesme au chasteau d'Amboise, et les donna tous en garde au sieur du Gast <sup>(1)</sup>, l'un des capitaines du regiment de ses gardes françoises, qu'il fit gouverneur de ceste place. Mais la mesme matinée qu'il partit pour les y mener, M. le duc de Nemours s'eschappa en habit desguisé, et trouva moyen de se sauver dans Paris. Le Roy ne fut que trois jours en ce voyage, d'où il retourna à Blois, et y pensant continuer l'examen et resolution des cayers, les deputez en corps d'estats le supplierent de les congедier, et luy dirent qu'ils ne pouvoient attendre d'avantage, à cause des grands remuëments qui se faisoient en leurs provinces. Sa Majesté leur donna congé, ne les voulant retenir contre leur volonté. Ainsi les estats furent clos, dont le mandement fut envoyé par toutes les provinces, avec un edict pour le rabais du quart des tailles, et lettres pour asseurer le peuple de la bonne intention du Roy.

Le devoir du vray officier domestique d'un souverain consiste de participer à l'une et l'autre fortune de son prince; mais le sieur de Loignac, fort favorit du

(1) *Au sieur du Gast.* Le même qui avoit assassiné le cardinal de Guise.

Roy (duquel nous avons parlé cy-dessus), le supplia de luy donner un gouvernement et une place de seure retraicte, à cause de l'inimitié que la maison de Guise luy portoit. Sa Majesté luy ayant demandé s'il n'avoit point de plus particuliere occasion que celle là pour luy demander une place de retraicte pour luy, Loignac luy ayant respondu que non, et que l'inimitié de la maison de Guise en estoit une assez grande occasion, « Sortez presentement de ma Court, luy dit le Roy, et que je ne vous voye jamais, puis que vous desirez d'autre seureté que d'estre auprès de moy. Vostre humeur n'a point trompé mon jugement; je me doutois bien que vous tiendriez de l'ingratitude, et ne vous souviendriez de l'obligation que vous me devez pour les biens-faicts que je vous ay faicts. » Loignac ayant receu, contre son esperance, une telle parolle du Roy, à l'heure mesme sortit de Blois, et, allant passer par Amboise, se retira en Guyenne, où peu après il fut tué d'un coup de pistolet, ainsi qu'il sortoit de son chasteau pour aller à la chasse, par un gentil-homme sien voisin contre qui il avoit querelle. Peu de jours après ceste desfaveur du sieur de Loignac, le Roy eut un advis que l'on entroit en composition pour rendre entre les mains de ses ennemis les prisonniers qu'il avoit mis à Amboise, ce qui fut l'occasion qu'il y retourna pour la seconde fois. Le capitaine Guast luy remit entre ses mains le cardinal de Bourbon, le prince de Genville (que l'on nommoit le duc de Guise depuis la mort de son pere) et le duc d'Elbeuf, lesquels il ramena à Blois; et les autres prisonniers, sçavoir, l'archevesque de Lyon, le president de Neuilly et le prevost des marchans de Paris, furent retenus par

ledit capitaine Guast, qui les mit à rançon; et l'ayant receuë, comme nous dirons cy-après, il leur donna la liberté. Les choses laides sont tousjours laides, quelque couleur que l'on leur donne : aussi les paroles que tint Loignac à Sa Majesté, et l'occasion de ce second voyage qu'il fit à Amboise, furent beaucoup blasmez par les serviteurs du Roy, pource que tout cela apporta une grande incommodité à ses desseins, et haulsa de beaucoup le courage de ses ennemis; car en ce mesme temps le duc de Mayenne estoit arrivé à Sens, comme nous avons dit, pour aller donner ordre et asseurer par sa présence la ville d'Orleans, où le chevalier d'Aumalle, qui estoit party de Paris dez les festes de Noël, s'estoit aussi rendu, plus heureusement que ne firent quelques compagnies de gens de pied que l'on y avoit levées, lesquelles, envoyées pour entrer dans Orleans, furent chargées et desfaictes en y allant par le sieur de Montigny.

M. le mareschal d'Aumont avec la noblesse qui estoit lors à la Cour, le regiment des gardes et celuy des Suisses de Galatis, avoient esté envoyez par le Roy pour soustenir le sieur d'Antragues qui estoit pour lors dans la citadelle d'Orleans, laquelle n'estoit gueres qu'un portail. Ledit sieur d'Antragues avoit promis au Roy de la tenir un mois contre les habitans, mais ils se barricaderent tellement, et remplirent si soudain une eglise pleine de terre, proche de ladite citadelle, dans laquelle ils mirent leur canon, qu'en peu de jours ils le firent tirer si rudement, qu'ils foudroyerent et abattirent à coups de canon tout ce qui paroissoit de ceste citadelle du costé de leur ville, jusques aux casemates. Ledit sieur mareschal, sçachant

que M. de Mayenne venoit droict à Orleans, fit retirer ses troupes à Boisgency et à Meun le dernier jour de janvier; et par ce moyen le reste de la citadelle fut laissé à la discretion des habitans d'Orleans.

La nouvelle de ce deslogement vint à Blois ainsi que le Roy estoit allé à Amboise : cela y apporta de la confusion; et plusieurs, comme c'est la coustume en tels accidens, firent courir le bruit que le mal estoit plus grand qu'il n'estoit, et en fit fuir d'aucuns de Blois jusques à Amboise vers le Roy, qui retourna le lendemain à Blois. Plusieurs villes qui s'estoient conservées jusqu'alors en l'obeyssance du Roy, sur ces nouvelles, le tenant pour perdu et sans forces de gens de guerre, se revolterent, comme nous dirons cy après. Ce ne furent plus qu'entreprises jusques aux portes de Blois mesmes.

Le Roy, qui void tous ces evenemens estre contraires à ses desseins, se resoult d'y remedier par les armes. Il despescha M. le mareschal de Retz pour aller faire une levée de Suisses; mais le sieur de Neufvy Le Barrois le prit prisonnier comme il y alloit, et fut amené à Orleans : il fit aussi publier le mandement de sa gendarmerie pour se rendre auprès de luy le 12 de mars, avec deux declarations, l'une contre le duc de Mayenne, les duc et chevalier d'Aumalle et ceux qui les assisteroient, et l'autre contre la ville de Paris et autres qui s'estoient revoltées de son obeyssance.

Dans celle des ducs de Mayenne et d'Aumalle, il dit que les François ont esté remarquez entre toutes les nations du monde pour estre les plus fideses et les plus loyaux à leurs roys, et qu'un subject ne peut prendre les armes sans l'ordonnance de son souverain; mais



encores, quand il s'arme contre son roy legitime, duquel il a receu plusieurs bien-faicts et gratifications particulieres, qu'il est doublement infidelle et desloyal.

Qu'il avoit envoyé pardevers lesdits duc et chevalier d'Aumalle leur faire entendre sa bonne et saincte intention, comme il estoit prest, non seulement d'oublier les choses passées, ains de les recevoir en ses bonnes graces; neantmoins qu'ils avoient faict comme la chenille, qui se nourrit de la mesme liqueur dont les mouches produisent le miel et la cire, et toutesfois la convertit en venin, ainsi que sa bonté et clemence mises dans leur estomach, abandonnez de l'esprit de Dieu, avoient esté converties en corruption, et non en la substance qu'ils en devoient tirer, et au lieu de s'humilier comme ils devoient, ils s'estoient enorgueillis, se saisissans de ses bonnes villes, emprisonnant ses serviteurs et pillants leurs biens.

Que la simplicité de ses subjects ne devoit estre abusée, en croyant qu'il eust chastié le duc de Guise pour ce qu'il estoit protecteur de la religion catholique, apostolique et romaine, ou pour l'affection qu'il avoit au soulagement du peuple; mais qu'il l'avoit chastié pour l'ambition insatiable qu'il avoit de regner, dont il avoit esté adverty par homme exprès que luy avoit mesmes envoyé ledit duc d'Aumalle, luy mandant qu'il s'estoit trouvé, de presence et non de volonté, à un conseil tenu à Paris, auquel il avoit esté resolu que ledit duc de Guise se saisiroit de Sa Majesté et le meneroit à Paris.

« Et toutesfois, dit-il, nous ne voulusmes avoir tel esgard à cest advis que nous devions; mais, voyant ce-luy que depuis nous envoya le duc de Mayenne par

un chevalier d'honneur , nous mandant que ce n'estoit pas assez à son frere de porter des patenostres au col , mais qu'il falloit avoir une ame et une conscience , que nous nous tinssions sur nos gardes et que le terme estoit brief : mesmes , voyant qu'il n'y avoit plus de salut pour nous qu'en la prevention de la vie de ceux qui la nous vouloient oster et usurper nostre Estat et couronne , nous fusmes contraints d'en user et faire en leurs personnes , non ce qu'ils meritoient par leur desloyale felonnie , mais , selon la saison , ce que nous devions et ne voulions pas faire. C'est la recompense qu'ils avoient preparée à nos gratifications et bien-faits , et qui est aujourd'huy suivie par ceux qui durant leur vie faisoient semblant de condamner leurs conseils , et eux-mesmes nous en donnoient advis pour reserver , à ce que nous recognoissons maintenant par leurs œuvres , et à leur profit particulier , le fruit de ce dessein ambitieux d'empire , employant cest ancien proverbe , que si le droit est violable (1) , il doit estre violé pour regner : et faut croire par leurs actions , ou n'avoir point de jugement , que , comme tous ensemble s'accordent maintenant à nous oster la vie et la couronne que Dieu nous a donnée , ils dissiperoient bientôt ou debattroient entr'eux à qui auroit celle que injustement ils veulent usurper , s'ils avoient moyen de l'envahir , ayans desjà entrepris autorité de disposer et ordonner , par lettres patentes , des gouvernements de nos provinces et de la levée et distribution de

(1) *Si le droit est violable* , etc. Allusion à un passage d'Euripide que citoit souvent César : « S'il faut violer le droit , il ne le faut violer que pour régner ; mais dans les affaires de moindre conséquence on ne peut avoir trop d'égard à la justice. »

nos finances. Mais, pource que la patience doit estre bornée et réglée de certains limites, outre lesquels elle ne peut estre louable en un prince qui doit la conservation de son honneur, de son autorité et de sa vie, à son Estat et à soy-mesmes,

« Nous, à ces causes et autres bonnes et justes considerations à ce nous mouvans, avons, par l'advis des princes de nostre sang, cardinaux, prelatz, seigneurs et autres de nostre conseil, déclaré et declarons par ces presentes, signées de nostre propre main, lesdits duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumalle, decheus de tous les estats, offices, honneurs, pouvoirs, gouvernemens, charges, dignitez, privileges et prerogatives qu'ils ont par cy devant euz de nous et des roys nos predecesseurs, et lesquels nous avons revoqué et revoquons dès à present, et les avons declarez infideles, rebelles, attaints et convaincus des crimes de rebellion, felonnie et de leze-majesté au premier chef. Voulons que, comme tels, il soit procedé contr'eux et tous ceux qui les assisteront de vivres, conseil, confort, ayde, force ou moyen, et contre leur posterité, par toutes les voyes et rigueur des ordonnances faictes sur lesdits crimes, sauf si, dans le premier jour du mois de mars prochain pour toutes prefixions et delais, ils recognoissent leur faute et se remettent en l'obeyssance que justement ils nous doivent par le commandement et l'expresse parole de Dieu, contre laquelle ils ne se peuvent dire chrestiens, à fin que, satisfaisant à nous-mesmes, nous n'ayons oublié une seule bonté, clemence et douceur qui les ait peu retirer de leur faute et ramener à leur devoir. »

Voylà les principaux points de la declaration que fit

publier le Roy contre le duc de Mayenne et les duc et chevalier d'Aumalle.

Dans celle qu'il fit contre la ville de Paris et les autres villes qui s'estoient departies de son obeïssance, premierement il leur remonstroit le devoir et l'obeïssance qu'ils luy devoient, puis il les accompare au cheval engraisé par le soin et la despense que son maistre et bien-faïcteur a employez à le faire bien penser, lequel, pour ceste seule raison qu'il est trop gras et qu'il a esté trop bien traicté, donne un coup de pied à son maistre, et ne veut plus qu'il monte sur luy; ainsy que les villes de Paris, Orleans et Abbeville, pour avoir esté de luy gratifiées par dessus les autres de son royaume et leur avoir trop laissé de liberté, ont, par mespris des commandemens de Dieu, et par trop grande ingratitude, pris les armes contre Sa Majesté. Mais pource que la simplicité d'aucuns desdits habitans pourroit avoir esté seduite par impostures, considerant aussi l'innocence des autres habitans desdites villes qui n'ont participé en si damnables conseils, il leur enjoinct de recognoistre leur faute dans le 14 de mars, sinon qu'il les declaroit criminels de leze-majesté, cassoit tous leurs privileges et franchises, enjoignant à tous ses justiciers et officiers desdites villes de le venir trouver pour rendre la justice à un chacun ez lieux qu'il ordonneroit.

Durant le mois de janvier plusieurs grands seigneurs, gentils-hommes et officiers des cours de parlement, et autres juges royaux, se sauverent près le Roy à Blois, et esviterent le mieux qu'ils peurent de tumber entre les mains des catholiques de l'union. Peu après la mort du duc de Guise, M. le prince de



Conty se rendit prez de Sa Majesté, car il ne s'y estoit point trouvé durant les estats. M. le duc de Montpensier y retourna, et y amena M. le prince de Dombes son fils, qui fut la premiere fois qu'il salüa le Roy. Madame d'Angoulesme, M. d'Amville et plusieurs seigneurs de l'Isle de France, allerent passer au Pont de l'Arche prez de Rouën, et arriverent à Blois, après avoir esvité une infinité de perils et d'incommoditez, à cause du rude hyver qu'il fit ceste année : M. le cardinal de Lenoncourt y arriva de Bretagne où il estoit allé. Bref, l'on n'y voyoit arriver tous les jours que seigneurs et personnes de qualité, qui encores estoient bien aises d'avoir abandonné leurs maisons, tiltres et papiers à la discretion du party de l'union, et s'estre guarentis de la prison ou d'estre tuez de sang froid, comme en ce temps là il advint à plusieurs ; toutesfois en chasque province il y eut quelques places qui servirent de bonne retraicte à d'aucuns, ainsi que nous dirons cy après.

Le Roy commença à cognoistre que ceux qui luy avoient dit *Morta la bestia, morto il veneno* <sup>(1)</sup>, ne luy avoient pas donné un seur conseil, veu que la consequence en estoit tout autre en la mort du duc de Guise, laquelle tous ceux de son party estoient resolu de venger. Le sieur de Rambouillet luy dit, en plein conseil, que celuy qui avoit mandé à Sa Majesté *Mors Conradini vita Caroli; mors Caroli vita Conradini* <sup>(2)</sup>, qui fut le conseil donné à Charles d'Anjou, roy de Naples et de Sicile, pour faire mourir

(1) Morte la bête, mort le venin. — (2) La perte de Conradin est le salut de Charles; la perte de Charles est le salut de Conradin.

Conradin, petit fils de l'empereur Frederic de Suede, qui estoit vent<sup>u</sup> faire la guerre audit Charles, pour les pretentions qu'il avoit ausdits royaumes, et estoit tumbé vif entre ses mains, ne luy avoit tout dit; car il n'y avoit aucun de ceux qui avoient tout leu ceste histoire, qui ne sceussent que la mort de Conradin n'avoit esté la vie de Charles, mais la cause de sa ruine et de sa mort mal-heureuse.

La ville de Blois n'estoit un lieu de seure demeure pour tant de gens de cour qui arrivoient de jour en jour auprès du Roy : il fut arresté que l'on iroit à Bourges, et de là à Moulins; que ce voyage apporteroit deux commoditez : l'une, que l'on seroit plus proche du secours de la levée des Suisses que M. de Sancy estoit allé lever par le commandement de Sa Majesté, et favoriseroit-on plus aysément leur entrée; l'autre, que le Roy, estant si proche de Lyon, empescherait ceux qui voudroient remuër en ceste ville et aux autres de ces quartiers là; et affin que l'on eust des forces bastantes pour faire ce voyage, que M. de Nevers seroit contremandé avec l'armée de Poictou; car, ainsi que nous avons dit, il avoit commencé à battre La Ganache dez le commencement de ce mois avec quatre coulevrines royales, six canons et deux moyennes. Le succez de ce siege fut tel :

Le changement des batteries que fit le duc de Nevers donna de la peine au sieur du Plessis qui commandoit dans ceste place, à cause du temps froid qu'il faisoit; car la gelée avoit tellement endurcy la terre, que, pour se remparer dedans, les assiegez eussent plus faict de besongne en une heure en un autre temps, qu'ils n'en faisoient alors en dix. Après que le

duc eut faict tirer huict cents coups de canon, deux bresches furent faictes, où l'assaut fut donné et les assiegeans repulsez avec perte; mais, ainsi que le duc s'estoit resolu d'emporter ceste place, prest à faire recommencer la batterie, les assiegez parlerent d'accorder. Deux choses les y contraignirent : le peu de vivres qu'ils avoient, et une maladie de flux de ventre dont ils mouroient et ne demeuroient qu'un jour malade. La capitulation fut faicte avec ledit sieur du Plessis-Jesté qu'il sortiroit, et tous ceux qui estoient dans La Ganache, avec leurs armes, chevaux et bagages, si dans huict jours ils n'estoient secourus par le roy de Navarre.

Le roy de Navarre, adverty de ceste capitulation, s'achemina avec les sieurs de La Trimoüille, de La Rochefoucault, de Chastillon, et tout ce qu'il put ramasser de gens de guerre qu'il avoit mis en garnison aux places qu'il tenoit en Poictou, pour tascher à desgager les assiegez de La Ganache; mais il tumba malade le 9 janvier au village de Saint Pere, si extremement que le bruit courut à Blois qu'il estoit mort. Ainsi La Ganache ne pouvant estre secouruë, le sieur du Plessis rendit ceste place au duc de Nevers, qui peu après, avec l'armée et le canon, reprint le chemin pour venir trouver le Roy à Blois, suyvant ce que Sa Majesté luy avoit mandé.

De ceste armée les compagnies du sieur de Sagonne, qui conduisoit la cavalerie legere, du marquis de Pienne, de La Chastaigneraye avec son regiment, et plusieurs autres (aucuns desquels vindrent mesmes trouver le Roy jusques à Blois, receurent ses commissions, et promirent de luy demeurer obeyssans), alle-

rent se rendre au party de l'union si tost qu'ils eurent passé la riviere de Loire.

M. de La Chastre aussi estoit mareschal de camp de ceste armée. Le Roy avoit tousjours creu qu'il estoit un des principaux confidens du duc de Guise; il avoit mandé à M. de Nevers de s'asseurer de sa personne; mais, comme nous avons dit, ledict sieur de La Chastre receut premier advis de la mort du duc de Guise que ne fit le duc de Nevers, et luy en alla porter les premieres nouvelles, luy disant qu'encores qu'il eust esté tousjours serviteur du duc de Guise, qu'il s'estoit retenu la fidelité qu'il devoit au Roy. Le duc de Nevers advertit Sa Majesté de ce que luy avoit dit ledit sieur de La Chastre, et luy manda qu'il s'estoit mis volontairement entre ses mains pour justifier ses actions. Dez que La Ganache fut renduë, ledict sieur de La Chastre vint trouver le Roy à Blois, et l'asseura de demeurer perpetuellement en son obeysance. Sur ceste assurance le Roy luy commanda de s'en aller à Bourges, et qu'il s'y rendroit en bref pour aller à Moulins, aussi tost que M. de Nevers et le canon seroient arrivez. Ledit sieur de La Chastre va à Bourges, principale ville de son gouvernement; mais le Roy eut advis certain qu'au contraire de tout ce qu'il luy avoit promis, il practiquoit gens affin de se rendre le plus fort dans son gouvernement pour le party de l'union. Cest advis fut cause que le Roy ne fit le voyage de Moulins, et se resolut d'aller à Tours et y transferer le parlement, ainsi que nous dirons cy-après.

Nous avons dit cy-dessus comme la faction des Seize avoit emprisonné les presidents et conseillers de

la cour de parlement recognus estre fermes au service du Roy, et avoient renvoyé en leurs maisons ceux qu'ils pensoient estre de leur party, lesquels depuis avoient tenu la justice du parlement dans Paris pour le party de l'union.

Or la premiere chose qu'ils firent, ce fut de faire jurer à tous les officiers du parlement qui s'y trouverent lors une forme de serment pour l'entretenement de ceste union. Des six presidens de la grand chambre il n'y avoit que le president Brisson ; des advocats et procureurs generaux du Roy il n'y en avoit aucun, et en esleurent de leur party pour occuper leur place ; mesmes en ce temps là M. le procureur general de La Guesle fut arrêté prisonnier auprès de Chartres. Voicy l'extraict de ce serment tel qu'il fut lors publié.

« Ce jour, toutes les chambres assemblées en la presence des princes, pairs de France, prelatz, maistres des requestes, advocats et procureurs generaux, greffiers et notaires du parlement, au nombre de six vingts six, a esté leuë la declaration en forme de serment pour l'entretenement de l'union qui fut hier arrestée, laquelle tous lesdits sieurs ont juré sur le tableau et signée aucuns de leur sang. Ensuit la teneur.

« Nous, soubs-signez, presidens, princes, pairs de France, prelatz, maistres des requestes, conseillers, advocats et procureurs generaux, greffiers et notaires de la cour de parlement, jurons et promettons à Dieu, sa glorieuse mere, anges, saincts et saintes de paradis, vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, employer nos vies et biens pour la conservation et accroissement d'icelle sans y rien espar-



gner, jusques à la dernière goutte de nostre sang, esperant que Dieu, seul scrutateur de nos cœurs et volonte, nous assistera à une si sainte entreprise et resolution, en laquelle nous protestons n'avoir autre but que la manutention et exaltation de son saint nom, defence et protection de son Eglise, à l'encontre de ceux qui, ouvertement ou par moyens occultes, se sont efforcez ou efforceront l'aneantir et maintenir l'heresie en ce royaume. Jurons aussi d'entendre de tout nostre pouvoir et puissance à la descharge et soulagement du pauvre peuple. Jurons pareillement et promettons deffendre et conserver envers et contre tous, sans aucun excepter d'aucunes dignité ou qualité de personnes, les princes, prelatz, seigneurs, gentils-hommes, habitans de ceste ville et autres qui sont unis ou se uniront cy-après pour si bon et saint subject, maintenir les privileges et libertez des trois ordres et estats de ce royaume, et ne permettre qu'il leur soit faict aucun tort en leurs personnes et biens, et resister de toutes nos puissances à l'effort et intention de ceux qui ont violé la foy publique, rompu l'edit de la reunion, franchises et libertez des estats de ce royaume par le massacre et emprisonnement commis en la ville de Bloys les 23 et 24 decembre dernier, et en poursuivre la justice par toutes voyes, tant contre les auteurs, coupables et adherans, que ceux qui les assisteront ou favoriseront cy-après. Et generally promettons ne nous abandonner jamais les uns les autres, et n'entendre à aucun traicté, sinon d'un commun consentement de tous lesdits princes, prelatz, villes et communautéz unies. En tesmoin dequoy nous avons signé de nostre propre main la presente declara-

tion. Faict en parlement, le vingt-sixiesme jour de janvier 1589. Signé du Tillet. »

Aucuns signerent ce serment de leur sang qu'ils tirerent de leur main, et quelques-uns ont escrit que la main du sieur Baston dont il tira le sang pour signer demeura estropiée. Il fut aussi noté que par ce serment le parlement, qui est juge, juroit de poursuivre la justice de la mort de messieurs de Guise et de ce qui s'estoit passé à Blois le 23 et 24 decembre : ce sont particularitez que l'on remarqua en ce temps-là.

En ce mesme temps aussi fut publiée et imprimée la requeste que Catherine de Cleves, duchesse de Guise, presenta au parlement de Paris pour informer de la mort de M. de Guyse son mary, dans laquelle elle supplioit ce parlement de considerer qu'il estoit fils d'un prince qui avoit remply toute la terre du renom de ses vertus, si utiles à toute la France, qu'il l'avoit estenduë du costé de l'Allemagne par la conservation de Mets, et l'avoit rejoincte du costé d'Angleterre à la grand'mer, son ancienne borne, par la prinse de Calais; mais qu'en travaillant à purger la France du venin de l'heresie, il avoit esté assassiné par les ennemis de l'Eglise de Dieu, delaisant trois enfans qui s'estoient monstrez vrais heritiers des vertus de leur pere, l'aisné desquels elle avoit espousé, qui avoit esté le dernier duc de Guise, les exploits militaires duquel estoient representez au long dans ceste requeste, avec la façon de laquelle on l'avoit fait mourir aux estats de Blois; suppliant la cour d'octroyer commission pour informer de sa mort, toutesfois sans deroger aucunement et se departir des voyes dont on pourroit user, selon que le requeroit la qualité du faict, qui estoit

une injure publique, digne d'estre vengée par la force publique.

Plusieurs ont tenu que ceste requeste, quoy qu'elle ait esté imprimée, n'avoit jamais esté présentée, non plus que beaucoup d'autres choses qui ne furent pour lors imprimées à Paris que pour entretenir le peuple au party de l'union.

En ce mesme temps aussi le duc d'Aumalle fut esleu gouverneur de Paris, et les Parisiens creerent entr'eux un conseil, lequel ils composerent de quarante personnes, pour ordonner et disposer des affaires par tout le royaume : ils les esleurent de chacun des trois ordres. Premièrement ledit sieur duc d'Aumalle.

Pour le clergé, messieurs de Brezé, evesque de Meaux, Roze, evesque de Senlis, de Villars, evesque d'Agen; messieurs Prevost, curé de Saint Severin, Boucher, curé de Saint Benoist, Aubry, curé de Saint André, Pelletier, curé de Saint Jacques, Pigenat, curé de Saint Nicolas, Launoy, chanoine de Soissons.

Pour la noblesse, M. le marquis de Canillac, les sieurs de Meneville, de Saint Paul, de Rosne, de Montberault, de Hautefort et du Saulsay.

Pour le tiers estat, les sieurs de Masparraute, de Neuilly, quoy qu'il fust prisonnier à Amboise, Coqueley, Mydorge, de Machault, Baston, Marillac, Acharie, de Bray, Le Beauclerc, de La Bruiere, lieutenant particulier, qui prit la qualité de lieutenant civil; Anroux, Fontanon, Drouart, Crucé, de Bordeaux, Halvequin, Soly, Bellanger, Poncher, Sescout, Gobelin et Charpentier; pour greffier et secretaire dudit conseil, Pierre Sesnaut, l'un des principaux

commis au greffe du parlement. Voylà quel estoit le conseil des quarante esleus par le peuple.

Ce conseil fit aussi-tost courir par toute la France une declaration au nom des princes catholiques unis avec les trois estats, pour la remise et descharge d'un quart des tailles et cruës : ce fut le premier appast avec lequel ils amuserent le peuple de ce rabais imaginaire ; et par la mesme declaration ils donnerent assurance de remettre les tailles au pied qu'elles estoient du temps du roy Loys XII : ce qui fut creu par beaucoup de personnes, et embrassé si vivement, qu'oubliant l'obeyssance deuë au Roy, sous ceste esperance que l'on leur donnoit de les rendre francs d'une grande quantité d'aydes, subsides, daces et contributions, ils se laisserent aller à telles persuasions, et se mirent du party de l'union. Mais, comme il fut remarqué lors par un homme d'Estat, ces promesses ressemblerent celles que l'ennemy du genre humain fait à ceux qui se rengent en sa subjection, ausquels il promet beaucoup de richesses et contentement, et neantmoins les rend miserables.

La ville de Chartres, qui avoit esté la retraicte du feu Roy après les Barricades, fut la premiere qui se rendit au duc de Mayenne après que M. le mareschal d'Aumont et le sieur d'Antragues eurent quitté la citadelle d'Orleans ; car, aussi tost que ledit sieur duc sceut l'intention des Chartrins, il s'y achemina, et eux, le sentans approcher, firent sortir par force M. de Sourdis leur gouverneur, et prièrent M. de Mayenne de leur donner le sieur d'Arclainville, lieutenant dudit sieur de Sourdis, qui avoit practiqué ceste entreprise. Je rapporteray en cest endroit ce qui fut remarqué

en la revolte de tant de villes contre le Roy pour le party de l'union : c'est que beaucoup de lieutenans des gouverneurs des provinces ou des places particulieres se mirent la plus-part de ce party, sous l'esperance d'estre gouverneurs en chef. Si la noblesse et les gens de guerre se mettoient de l'union pour ceste esperance, il y en eut beaucoup de gens de justice qui pour s'aggrandir se mirent aussi de ce party, car où les lieutenans generaux se tenoient fermes au party du Roy, les lieutenans particuliers, les assesseurs ou les visseeschaux en beaucoup d'endroits se mirent du party de l'union pour estre lieutenants generaux ou seneschaux, et avoir les premières charges en la justice. Si les prevosts des marchands ou eschevins, consuls ou autres officiers de villes estoient aussi catholiques royaux, d'autres habitans pour occuper leurs charges se mettoient du party de l'union, faisoient souslever le peuple, et en ces remuëmens populaires se faisoient eslire aux grades et honneurs auxquels ils n'eussent eu esperance de parvenir par le temps de paix. Ainsi plusieurs se mirent de ce party pour faire leurs affaires et tenir les premières charges, à quoy ils avoient esté practiquez, dez le commencement de la ligue, par les intelligences qu'ils eurent avec le conseil des Seize de Paris, du vivant du duc de Guise, comme il a esté dit cy-dessus; et de faict, quiconque jugera les choses par le droit chemin, trouvera qu'il estoit impossible qu'il se fust faict un si grand changement en tel moment, si les esprits des personnes n'y eussent esté de longue main preparez, et si on ne les eust journellement maintenus et augmentez en telle resolution, comme avoient esté ceux qui firent revolter



Chartres de l'obeyssance du Roy, et receurent M. de Mayenne le 7 fevrier, lequel, comme aux autres villes où il avoit passé depuis son depart de Dijon, il fit jurer en corps de ville de maintenir l'edict d'union, et de plus les trois articles suyvants :

I. Nous jurons et promettons à Dieu d'employer nos vies et moyens pour la manutention de nostre religion catholique, apostolique et romaine.

II. De nous maintenir en nostre sainte union, et nous conserver tous, en general et particulier, contre qui que ce soit, sans reservation de dignité quelconque.

III. Et poursuivrons la vengeance des massacres faicts à Blois, recognoissans que par iceux on a voulu ruiner nostre religion et empescher le soulagement du peuple et la liberté des estats.

Ce dernier article fut la cause pour laquelle Dreux et toutes les places voisines de Chartres envoyerent recognoistre ledit sieur duc de Mayenne.

Rouën, ville capitale de la Normandie, ne fut des dernieres à se sentir de ce remuëment : ceux que la ligue y avoit de longue main pratiquez se rendirent les maistres, et chasserent le sieur de Carouges leur gouverneur ; les officiers du parlement qui se trouverent royaux, se sauverent le mieux qu'ils peurent pour s'exempter de la prison et de la rançon à laquelle aucuns d'eux furent mis ; toutes les villes et ponts de la Normandie qui sont sur la riviere de Seine, excepté le Pont de l'Arche, où commandoit le sieur du Rolet, se mirent du party de l'union. Que de revoltes !

M. de Mayenne s'achemine à Paris, non pour conquister, mais seulement pour recevoir et donner ordre à tant de peuples et villes, qui, comme à l'envy les uns des autres, se mettoient du party de l'union, aucuns sous les bonnes esperances qu'ils s'estoient imaginez de vivre à l'advenir à la maniere des Suisses, et d'estre exempts de tailles et de payer les cens et devoirs à leurs seigneurs, d'autres d'animosité, de courroux et de despit, à cause de la bonne opinion qu'ils avoient de feu M. de Guise, et parmy ceux-là quelques-uns affectionnez à la religion catholique-romaine.

Si tost que ledit duc de Mayenne fut à Paris, et qu'il vid l'institution du conseil des quarante, leurs procedures, comme il est prince grand politique et très-avisé, il jugea incontinent que ce conseil et tout leur party ne pouvoit durer sans establir parmy eux quelque apparence d'ordre. Il resolut de se faire creer leur chef, et d'augmenter ce conseil de plus grand nombre de conseillers, gens de qualité en qui il auroit de la fiance, et que ce conseil s'appelleroit *le conseil general de l'union*. Ce fut pourquoy il fit arrester entr'eux que tous les princes catholiques y pourroient assister quand bon leur sembleroit, et auroient voix deliberative à ce conseil, auquel il fit adjouster quinze conseillers, sçavoir : M. Hennequin, evesque de Rennes, M. de Lenoncourt, abbé, M. Janin, president en Bourgogne, et M. Vetus, president en Bretagne, les sieurs de Sarmoise et de Dampierre, maistres des requestes, le president Le Maistre, le conseiller d'Amours, messieurs de Villeroy pere, et de Villeroy, secretaire d'Estat, de La Bourdaisiere, et

du Fay, les presidents d'Ormesson et de Videville, et le sieur L'Huillier, maistre des comptes. Il fut aussi arresté que les presidents, advocats et procureurs generaux du parlement y pourroient assister et avoir voix deliberative avec tous les evesques qui seroient du party de l'union, le prevost des marchands et eschevins, et le procureur de la ville de Paris, et que les deputez des trois ordres des provinces unies y auroient aussi seance et voix. L'establisement de ce conseil general de l'union fut fait et arresté le 17 fevrier par les ducs de Mayenne et de Nemours, duc et chevalier d'Aumale, le comte de Chaligny, et par Roland, Compan, Cotteblanche et des-Prez, eschevins de la ville de Paris.

Dez que ce conseil fut estably, la premiere chose qu'il fit, ce fut de transgresser ceste maxime d'Estat que l'on a tousjours tenuë en France la plus inviolable, qui est que ce royaume ne peut estre gouverné sous le nom de regence le siege vacant tant qu'il y a des heritiers habiles à succeder, pour ce que le nom de roy y est immortel et perpetuellement renaissant par la loy fondamentale du royaume; d'avantage, que, s'il y a lieu de regence, elle doit appartenir aux princes du sang plus proches et capables de l'exercer, ainsi qu'il s'est tousjours practiqué; mais, au contraire de tout ce que dessus, ainsi que le duc de Mayenne avoit créé ce conseil, aussi ce conseil luy donna-il toute l'autorité royale et souveraine regence, sous le tiltre de lieutenant general de l'estat royal et couronne de France, et luy limita toutesfois ceste lieutenance jusques à la tenuë des estats generaux, qui se tiendroient au quinziesme juillet prochain dans la ville de Paris.

Les lettres de ceste lieutenance furent scellées des seaux qu'ils firent fabriquer de nouveau, et la garde en fut donnée à M. de Brezé, evesque de Meaux, à l'inscription desquels il y avoit : *le seel du royaume de France*. Ces lettres furent aussi leuës, publiées et registrées en parlement : et pource que l'on souloit intituler les arrests de la cour, *Henry par la grace de Dieu, roy de France et de Pologne*, ledit parlement ordonna par l'arrest de la verification desdites lettres de lieutenance de M. de Mayenne, que les arrests de parlement seroient d'oresnavant intitulez : *les gens tenans le parlement*, et en la petite chancellerie, *les gens tenans la chancellerie*; et que les graces, remissions, abolitions, et autres lettres plus preignantes, s'intituleroient : *Charles, duc de Mayenne, pair et lieutenant general de l'estat et couronne de France*.

Plusieurs discours furent tenus contre ceste qualité de lieutenant general de l'estat royal et couronne de France : les catholiques royaux disoient que ceste qualité n'estoit qu'une chimere; qu'il n'y avoit point de lieutenant s'il n'y avoit de chef, et qu'il n'y avoit point de chef sinon le roy; aussi que jamais il n'y avoit eu en France de lieutenant general de l'Estat, mais que l'on avoit bien ouy parler des *estats de France*, et non pas de *l'Estat*; ou si l'on l'avoit nommé, que ç'auroit esté lors que l'on disoit *le Roy et son Estat*; et qu'en ce cas là l'Estat estoit mis pour obeyr et non pour commander. Or tout cela n'estoit qu'escritures, qui n'empescherent pas M. de Mayenne de jouyr de ceste qualité de lieutenant au party de l'union six ans durant.

M. de Mayenne desirant nouër et estraindre par un

ordre et reglement toutes les villes qui s'estoient desjà mises du party de l'union, et celles qui s'y mettroient encor à l'advenir, et leur donner le moyen qu'elles ne peussent estre des-unies et desjointes que par la force, fit un reglement avec ledit conseil general de l'union, lequel il fit publier au parlement :

I. Que tous ceux qui sont entrez ou entreront en l'union des catholiques, seront tenus faire et prester le serment, selon le contenu au formulaire enregistré en la cour de parlement de Paris, auquel sera adjousté le serment d'obeyssance aux magistrats, et que les officiers des cours souveraines et des justices ordinaires le jureront en l'assemblée desdites cours et sieges de leurs jurisdictions, et les officiers des corps des villes, ez maisons et hostels de ville; desquels serments registre seroit faict et signé de chasque officier, dont ils en envoyeroient l'acte audit conseil general, affin de cognoistre les villes et communautez qui seront de ladite union.

II. Que tous les ecclesiastiques feroient entr'eux le mesme serment, dont ils feroient dresser actes authentiques qu'ils mettroient ez mains des baillifs et seneschaux ou leurs lieutenans, pour cognoistre ceux qui n'auroient voulu obeyr au present reglement : le tout sans prejudice des exemptions pretenduës par les chapitres et communautez.

III. Que la noblesse fera ledit serment pardevant les baillifs et seneschaux, chacun en leur ressort, et que les gentils hommes qui seront en l'armée le presteront entre les mains de M. de Mayenne, ou de celui qu'il commettra : l'acte de prestation duquel



serment ils seront tenus envoyer ausdits bailliages pour estre deschargez d'y faire ledit serment.

IV. Que les habitans des villes feront le serment pardevant les officiers d'icelles, ou par les quartiers et dixaines ez mains des capitaines. Et ceux du plat pays le feront publiquement, à l'issue de la messe parochiale, entre les mains de leurs curez ou vicaires, les procès verbaux desquels sermens seront envoyez aux baillifs et seneschaux.

V. Que tous lesdits habitans de chasque bailliage, tant ecclesiastiques, nobles, que du tiers estat, presenteront ledit serment dans quinzaine après la proclamation qu'en auront fait faire les baillifs et seneschaux, laquelle passée, sera procedé à la saisie des biens meubles et immeubles de tous ceux qui se trouveront reffusans de faire ledict serment, lesquels biens meubles seront vendus, et les immeubles baillez à ferme, pour estre les deniers employez aux affaires du party de l'union; et sera faict aussi le mesme des biens des heretiques, tant de ceux qui ont esté saisis depuis l'an 1585, que de ceux qui n'ont encor esté saisis.

VI. Qu'il n'y aura que ceux qui auront faict ledit serment qui seront tenus et reputez du corps de l'union; mais que si quelques-uns venoient à l'enfreindre ou le violer, qu'ils seroient rigoureusement punis et chastiez, sans esperance de pouvoir s'entrer jamais en ladite union des catholiques de laquelle ils se seront une fois despartis.

VII. Que les juges et officiers qui signeront, scelleront ou feront publier des declarations contre le party de l'union, seront declarez ennemis dudict party, leurs biens vendus et leurs estats vacquans.

VIII. Que deffences sont faictes à toutes personnes dudit party de recevoir solde ou pension des ennemis, ny avoir avec eux aucune intelligence, sur peine de la vie.

IX. Que nulle capture, emprisonnement ou saisie et prise de biens, tant aux villes qu'aux champs, ne se feroient plus que par ordonnance escrite des magistrats, excepté contre ceux qui porteroient les armes contre le party de l'union; et qu'à fin d'esviter au mal qui depuis le trouble present estoit advenu par l'impunité des malefices et diminution de l'autorité des magistrats, que toutes personnes leur obeyront en l'exécution de ce qui dependroit de leurs charges, sur peine de punition corporelle.

X. Que tous ceux qui auroient saisi des biens meubles, par ordonnance des magistrats ou autrement, appartenans aux ennemis, seroient tenus d'en représenter les procez verbaux audict conseil general de l'union, ou aux autres conseils establis ès villes dudict party, pour estre les deniers provenans employez ez affaires de l'union; et, à faute de ce faire, est enjoinct au procureur general et à ses substituts en chasque siege d'en informer, n'estant raisonnable de souffrir que les biens des particuliers soient exposez au pillage et appliquez au profit particulier d'aucuns, mais qu'ils doivent estre employez au secours des affaires publiques.

XI. Que commandement seroit faict aux gentilshommes du party de l'union qui s'estoient logez dans les maisons des absens par permission, et pretendoient les retenir et s'en approprier, de desloger desdictes maisons, et restituer ce qu'ils y auroient trouvé, pour

estre les meubles vendus, et faict bail à ferme desdictes maisons, et les deniers employez aux affaires publiques.

XII. Que tous ceux qui devroient aucune chose aux ennemis dudict party de l'union, et à ceux qui portoient les armes avec eux en quelque maniere que ce pust estre, seroient tenus le declarer pardevant les juges des lieux, à peine du quadruple; avec deffences à toutes personnes de receler ou cacher les meubles, papiers, tiltres et enseignemens appartenans ausdicts ennemis; et qu'à ceux qui declareroient lesdicts biens cachez, il leur en seroit baillé une dixiesme; et que, pour l'exécution de cest article, monitions seroient publiées par les parroisses affin de revelation.

XIII. Qu'advenant vacation par mort d'aucuns estats de judicature nouvellement creez, et subjects à suppression par l'ordonnance de Blois faicte en l'an 1577, il n'y seroit aucunement pourveu; et qu'aux autres estats non subjects à suppression, qu'il y seroit d'oresnavant pourveu par eslection et nomination, selon la forme portée par les ordonnances.

XIV. Et quant aux estats de finances et autres estats reputez venaux, vacation advenant par mort, qu'ils demeureront supprimez jusques à ce qu'ils soient reduits au nombre porté par les ordonnances; et quant à ceux qui ne seroient subjects à suppression, qu'ils seroient mis en taxe audict conseil general de l'union, et les quittances delivrées; et pour le regard des estats des absens qui n'auroient faict le serment, qu'il y seroit pourveu par commission seulement et non en tiltre d'office; comme aussi la finance qui en seroit baillée ne seroit que par prest et pour le secours des

affaires de l'union, dont ils seront remboursez auparavant qu'estre deposedez.

XV. Que ceux à qui seront resignez des estats dont les resignans seront de l'union, ne payeront aucune chose pour le marc d'or, ny pour autre cause que ce soit, sinon le quart denier, et ce selon la taxe qui en sera faicte audict conseil; mesmes que toutes resignations à condition de survivance, dont a esté payé finance, auront lieu pourveu que les resignans et pourvus ayent faict le serment de l'union.

XVI. Que le grand conseil seroit restably et tiendrait sa seance dans Paris, à la charge que les officiers d'iceluy feroient le serment de l'union.

XVII. Que les requestes qui seront présentées pour evoker les procez et differens entre les particuliers, fondées sur recusations et autres moyens permis par les ordonnances, seront r'envoyées pardevers les maistres des requestes ordinaires de l'hostel, en leur auditoire du palais à Paris, pour en donner advis, sur lequel advis seront expédiées lettres patentesscellées du grand seau du conseil general de l'union.

XVIII. Que toutes lettres de provisions d'offices et autres lettres de justice qui s'expedioient par messieurs les chanceliers et garde des seaux de France, seront cy après expédiées par ledit conseil general de l'union, sous le seau estably audict conseil, avec desliences à toutes personnes d'en obtenir ailleurs, ny à tous juges y avoir aucun esgard et y rendre obeyssance. Et si aucuns ont obtenu lettres depuis le 24 decembre, sous autre seau que celuy de l'union, seront tenus prendre nouvelles lettres de provision audit seau, sans derechef payer finance.

XIX. Que Sa Sainteté seroit suppliée d'adviser à la forme de la nomination des benefices consistoriaux qui ont vacqué depuis ledit 24 decembre dernier, et à ceux qui vacqueront cy après ; et cependant que ledit conseil general y establirait de bons œconomes, et que les benefices simples qui vacqueroient pendant ledit œconomat seroient conferez à personnes capables, selon la forme ancienne et accoustumée. Aussi qu'aux benefices qui vacqueront en plaine collation ou presentation royale, ou qui vacqueront en regale, y seroit pourveu par M. de Mayenne et ledit conseil de l'union.

XX. Que les estats sont convoquez au 15 juillet dans Paris, attendant laquelle assemblée seront abolis, et ostez dès à present, les receveurs et la recepte du paris des espices, et les estats et offices de receveurs des consignations, et le quart des tailles diminué, suyvant les commissions cy-devant expédiées par les princes catholiques unis avec les trois estats ; et pour le surplus des trois autres quarts, ensemble pour tous les autres subsides et impositions, injonction est faicte à tous contribuables de les acquitter. Et que deslènces seront faictes aux gentils-hommes et autres, de quelque qualité qu'ils soient, d'en empescher la levée et port ez mains des receveurs establis ez villes du party de l'union, ny de prendre les droicts de gabelle, et autres droicts destinez pour le payement des rentes de la ville de Paris.

XXI. Que les aubeines et autres droicts du domaine de la couronne seront exactement recherchez, pour estre les deniers employez ez affaires de l'union.

Ce reglement fut leu, publié et enregistré au parle-



ment, à la chambre des comptes et à la chambre des aydes à Paris, sur un mandement que leur fit le duc de Mayenne et ledit conseil en ces termes: « Nous avons faict le reglement cy attaché sous le contreseel de la chancellerie, lequel nous vous prions faire lire, publier et enregistrer; et mandons aux baillifs, etc., le garder et faire garder selon sa forme et teneur. Signé Senault. » Et lesdites cours et chambre enjoignirent aux substituts du procureur general de tenir la main à l'observation de ce reiglement, qui fut publié au commencement du mois d'avril.

Or durant les quatre premiers mois de ceste année, le roy Très-Chrestien de jour en jour recevoit advis, tantost de la revolte de quelque ville, tantost de quelque province toute entiere qui s'estoit mise du party de l'union. Il pensoit avoir assez de serviteurs dans Lyon pour retenir ceste ville en son obeyssance, car presque toutes les bonnes et grandes villes de deçà Loire s'estoient rebellées contre luy. Il avoit envoyé mesmes le colonel Alphonse d'Ornano pour commander en Dauphiné, et pensoit aussi que la crainte de ses troupes, qui n'estoient gueres loing de Lyon, feroit maintenir ceste ville en son devoir; mais il en advint tout autrement. Le duc de Mayenne y avoit laissé de ses affectionnez quand il en sortit à Noël dernier. L'archevesque de Lyon y avoit practiqué pour la ligue long temps auparavant, et gagné quelques volontez. Le sieur de Mandelot, leur gouverneur, qui n'avoit jamais advoué ce party, estoit mort dez le mois d'octobre dernier, et le duc de Nemours, ayant esté pourveu de nouveau de ce gouvernement par le Roy, s'estoit sauvé de Blois à Paris. Sur l'advis que les Lyonnois

eurent de sa liberté et de ce qui se passoit, ils firent la mesme faute que font d'ordinaire les peuples, lesquels ne regardent jamais ny ne considerent que les choses presentes. Le 24 fevrier ils se declarerent du party de l'union, chasserent de leur ville les principaux officiers et serviteurs du Roy, et firent serment de se maintenir en bonne intelligence avec les princes, seigneurs et habitans de Paris, capitale du royaume, et autres villes, et de faire tout ce qui leur seroit commandé par le duc de Nemours leur gouverneur, lequel, ayant receu ces nouvelles, peu après s'achemina à Lyon. Quelques-uns des plus remuans et des plus factieux de ce peuple allerent au devant de luy jusques en Bourgonne : la cause fut qu'ils avoient sceu que ledict sieur duc avoit long-temps recherché en mariage Christine, fille du duc de Lorraine, laquelle avoit tousjours esté nourrie en la cour de France prez la Royne-mere, sa mere grand, peu auparavant la mort de laquelle elle avoit esté promise à Ferdinand, grand duc de Toscane, auquel, par ambassadeur, elle fut depuis espousée à Blois en la presence du Roy, lequel, ne pensant point qu'il deust advenir une telle revolte de peuples en son royaume, la fit conduire pour aller s'embarquer à Marseille avec une belle compagnie : aussi estoit-il son oncle, et elle estoit fille de sa sœur ; mesmes messieurs les princes du sang l'allerent conduire jusques à deux lieües de Blois quand elle en partit. Il estoit necessaire à ceste grand duchesse espousée de passer par Lyon, où elle arriva au commencement du mois de mars, peu de jours après que ceste ville se fut mise du party de l'union. Si tost que elle y fut, les plus factieux de ce party tindrent conseil s'ils la devoient arrester : les

uns soustindrent qu'ils le devoient faire pour le contentement de leur gouverneur, qui l'avoit de si longtemps recherchée en mariage; le plus grand nombre toutesfois fut d'opinion qu'il en falloit sçavoir sa volonté devant qu'entreprendre un tel faict, ce qui fut cause qu'aucuns d'entr'eux allerent le trouver pour en avoir son advis, affin d'executer ce qui leur seroit commandé de sa part. La grand duchesse espousée, sur l'advis qu'elle eut de ce complot, en entra en apprehension; mais le duc de Nemours la fit asseurer qu'elle ne seroit point offensée par les effects de ses pretensions passées, qui n'avoient jamais eu pour guide que l'honneur. Ceste mauvaise volonté de quelques factieux ne doit pas servir de loy pour juger que tous les Lyonois fussent de ce complot; car le jugement est trop inique, qui pour un petit nombre condamne un general. Puis que nous sommes tombez sur ce discours, voyons tout d'une suite le voyage de ceste grande duchesse, et sa reception à Florence.

Le dix-huictiesme de mars elle partit de Lyon pour aller à Marseille avec la duchesse Dorothee de Bruns-  
vich sa tante paternelle, qui l'accompagna jusques en Italie. Arrivée à Marseille elle y trouva dom Pierre de Medicis, frere du grand duc son espoux, avec nombre de galeres bien equipées, entre lesquelles il y en avoit une pour elle dont les espaliers estoient vestus de damas cramoisi, et au lieu de simples soldats un grand nombre de chevaliers de Saint Estienne, armez de corselets et vestus de riches habits sur lesquels ils portoient la croix rouge. Il y avoit aussi quarante pages et quarante estaffiers pour servir Son Altezze, lesquels estoient tous vestus selon la dignité d'une telle espou-

sée. Avec les galeres du grand duc estoient celles du Pape, de Gennes et de Malte, lesquelles, estans toutes ensemblement parties de Marseille, parvindrent heureusement à Genes, où peu auparavant estoit arrivée la royne Christierne de Dannemarck, ayeule paternelle de ladite grand duchesse espousée, qui la receut et vid d'une grande affection; mais à cause de sa vieillesse elle ne la put accompagner jusques à Florence. Les Genevois <sup>(1)</sup> la recueillirent benignement, avec beaucoup d'honneur et de courtoisie. De Genes elle alla à Pise, et de là à Florence. Estant arrivée à La Tour des Aux le penultiesme d'avril, elle y disna avec le grand duc, et puis quitta le dueil qu'elle portoit à cause de la Royne-mere Catherine de Medicis sa grand'mere maternelle, et le dimanche ensuivant fit son entrée dans Florence. Le grand duc, qui estoit rentré le samedy au soir dans la ville, alla au devant de son espouse jusqu'à la porte du Pré avec tout le clergé, et là il luy mit la couronne sur la teste. Puis, estant montée sur une hacquenée richement enharnachée, elle entra dans la ville sous un poëse de toille d'or, brodé de perles et entremeslé de pierreries, porté par cinquante jeune citoyens florentins, et accompagnée de plus de deux mil chevaux. Estant entrée, elle fut conduite à l'eglise Sainte Marie de La Fleur, et arrivée à la porte, en descendant de cheval, fut rencontrée par M. le cardinal de Florence, accompagné de tous les evesques des pays du grand duc, qui ensemblement, avec le duc de Mantouë et dom Pierre de Medicis, la mirent au milieu d'eux, et ainsi la conduirent jusques au grand autel, où ledict sieur cardinal ayant leu une oraison,

(1) *Les Genevois* : les Gênois.

et après quelques loüanges à Dieu qui furent chantées en musique, il luy donna la benediction papale, et puis la reconduit jusques à la porte où il l'avoit receuë. De là elle fut menée au palais ducal, où à son arrivée toute l'artillerie joüa en signe d'allegresse. Après le festin la nuit leur donna la perfection de leur mariage. Les jours suyvants furent passez en diverses sortes de triomphes et d'exercices, où les ingenieux Florentins firent paroistre la subtilité de leur nation, et la richesse et puissance de leur prince.

Les cardinaux de Colonne, de Gonzague, l'Alexandrin et de Joyeuse se trouverent pour honorer ses nopces, avec le duc de Mantouë, le duc de Braciano, dom Cæsar d'Este et plusieurs marquis et seigneurs des plus grandes maisons d'Italie. Le grand duc de Toscane, après les festins et les exercices, voulut leur faire encor voir la grandeur illustre de son Estat en la creation de huit chevaliers de Saint Estienne qu'il fit le 7 may en l'eglise Saint Laurent, sçavoir, les marquis de Riano, de Bagno et de La Cornia, le comte de Meldola, Philipès de Pepoli, Alexandre Ursin de Petigliano, Ferrant Rossi et Jules Riano, ausquels il donna à chacun un colier d'or de grand valeur. En ceste creation de chevaliers le grand duc avoit son manteau, son sceptre et sa couronne royale, ce que les grands ducs de Toscane portent suivant la constitution et commission qui leur a esté faicte par le pape Pie v. Sa Sainteté, pour honorer aussi ces nopces, envoya l'evesque de Vicenze pour nonce en la cour de Florence, lequel, de sa part, donna une espée et un chapeau au grand duc, et une roze beniste à la grand' duchesse : ce sont presents que les papes ont coustume



d'envoyer aux grands princes souverains et affectionnez au Saint Siege.

Le pape Sixte v en mesme temps maria aussi deux de ses niepces, sœurs du cardinal de Mont'alto, nommées Flavie et Ursine, avec chacune cent mil escus de dot. Flavie espousa Virginie des Ursins, duc de Braciano, fils de Paul Jordan, neveu du grand duc de par sa sœur, et Ursine fut mariée au duc de Tagliacozzo, connestable de Naples, fils de Marc-Antoine Colonne.

Tandis qu'on ne parloit à Rome et à Florence que de nopces et d'esbats, les plus grandes villes de France se mirent du party de l'union et se banderent contre le Roy, qui, estant encor à Blois sur la fin de fevrier, eut advis certain que le peuple de Thoulouse, suivant l'exemple de Paris, s'estoit mis du party de l'union. Or Paris n'usa que d'emprisonnements : ceux de Thoulouse le surpasserent en ceste esmotion populaire ; car les plus remuans, sur un faux donné à entendre au menu peuple que les plus grands de la cour de parlement avoient rescrit des lettres à M. le mareschal de Montmorency, qui estoit du party du roy de Navarre, et qu'ils avoient intelligence avec luy, allerent prendre M. le president Duranty <sup>(1)</sup>, qu'ils mirent comme prisonnier en un monastere, où peu après ils le massa-

(1) *Le premier president Duranty.* Jean-Etienne Duranty, après avoir été capitoul et avocat général, avoit été nommé, en 1581, par Henri III, premier président du parlement de Toulouse. Poursuivi par les ligueurs, il se réfugia dans le couvent des Dominicains, où il resta trois jours. Le monastere ayant été assailli, Duranty se presenta aux assassins avec les marques de sa dignité, et fut tué d'un coup d'arquebuse le 10 fevrier 1589. Jacques Daffis, avocat général, étoit son beau frère

crerent, et, l'ayant traisné par la ville, le pendirent. M. l'avocat general d'Aphis fut aussi massacré par ces furieux après luy avoir dit une infinité d'injures. Plus, que, continuans leurs actions populaires, à l'exemple de Paris ils avoient envoyé des deputez en toutes les villes voisines pour les faire entrer au party de l'union, aucunes desquelles s'y estoient rengées, les autres non. Ces remuëments advindrent sur la fin de janvier et en fevrier.

Au commencement du mois de mars le Roy ayant sceu aussi que quelques habitans de Tours, pratiquez par l'union, avoient comploté d'appeller le sieur de La Bourdaisiere et se rendre de leur party, y envoya M. de Souvray, gouverneur de Touraine, qui donna tel ordre que la ville demeura assurée en l'obeyssance de Sa Majesté, qui partit incontinent de Blois pour s'y rendre.

Le jour de son depart, ainsi qu'il estoit prest à monter à cheval, ayant fait passer le pont à toutes ses troupes pour aller droict à Montrichart, sur quelques advis qui luy furent donnez, les chevaux legers du comte de Sagonne, qui s'estoit allé rendre à l'union, vindrent donner jusques dans le fauxbourg de Bourneuf, et y prindrent des prisonniers, ce qui donna l'alarme; mesmes ceux qui estoient prez la porte du chasteau la fermerent, mais, incontinent ouverte, quelques cavaliers ayant decouvert que ce n'estoit qu'une bravade, Sa Majesté partit de Blois et alla à Montrichart, le lendemain à Chenonceau et à Bleré; le troisieme jour il se rendit à Tours, et fit mettre les princes prisonniers au chasteau d'Azé le Rideau.

Or, comme quelqu'un a escrit, si le Roy se fust re-

solu, après la mort de messieurs de Guise, de faire les choses entieres et non à demy, selon sa coustume, et si deux heures après cest effect il fust monté à cheval, et eust adjousté sa presence et ses forces à la frayeur des villes de la ligue, estonnées de ce grand accident, il est vray-semblable qu'il eust empesché la revolte de tant de peuples contre son autorité. Mais ce prince, qui ne manquoit ny de jugement ny de courage, n'eut pas plustost veu le duc de Guise mort, qu'il creut qu'il n'y avoit plus d'ennemy au monde pour luy. Le jour qu'il le fit mourir il dist à la Royne sa mere et à ses familiers : *Aujourd'huy je suis roy*. Ceste confiance qu'il prit le fit aller si lentement en besongne, qu'il laissa perdre Orleans, qu'il eust sauvé en se montrant seulement, laissa revenir le duc de Mayenne, qui se fortifia d'hommes et de moyens, se fascha contre ceux qui le conseilloyent de se servir du roy de Navarre, et mesprisa de faire beaucoup de choses qu'il fut contraint de faire peu après, quand il se vid presque reduit à ne posseder plus de son royaume que les villes de Tours, Blois et Baugency ; car, au mois de mars, les principales villes du Mayne, de Berry, d'Auvergne, d'Anjou et de Bretagne, se mirent aussi du party de l'union. Et ce qui fascha le plus Sa Majesté, fut que tous ceux qui firent souslever ces peuples luy estoient obligez par bien-faits, ou luy avoient promis et juré de nouveau de lui estre fidelles.

La ville du Mans fut la premiere où plusieurs catholiques royaux furent arrestez prisonniers, entr'autres le sieur du Fargis, qui en estoit gouverneur, lequel ils envoyerent à Paris. Le Roy avoit fait repasser Loyre à ses troupes de gens de guerre que con-

duisoit M. le mareschal d'Aumont, et luy avoit commandé de s'avancer vers Le Mans sur l'advis qu'il avoit receu des entreprises des partisans de l'union ; mais ledit sieur mareschal ne put si tost y arriver, que le sieur de Bois-Dauphin, lequel, à la sortie des estats de Blois, s'estoit remis de la ligue, n'y fust receu gouverneur pour l'union. Les villes de Sablé, La Val, Mayenne et La Ferté se mirent de ce mesme party, comme aussi firent plusieurs de la noblesse de ceste province, entre autres les sieurs de Lansac, du Pesché, de Comeronde et de La Mothe-Serrand.

Sur un autre advis que le Roy eut des pratiques et grandes intelligences que M. le comte de Brissac avoit dans Angers avec plusieurs habitans, et qu'on avoit induit le peuple à se declarer de l'union, mesmes que l'on avoit proposé à M. de Pichery, gouverneur du chasteau d'Angers, que, s'il vouloit se mettre de leur party, qu'il en demeureroit tousjours gouverneur, et que l'on luy donneroit cent mil escus et l'entretienement d'un regiment de gens de pied, avec offre d'un très-riche et grand mariage s'il se vouloit marier, Sa Majesté envoya commander au mareschal d'Aumont de descendre avec toutes ses troupes en diligence vers Angers, ce qu'il fit, et trouva que M. de Brissac avec les habitans s'estoient desjà barricadez contre le chasteau. Mais le sieur de Pichery luy ayant fait ouverture par la porte du grand pont du chasteau, ce fut au comte de Brissac à se retirer hastivement, en se sauvant avec fort peu d'hommes de sa suite, et laissant son bagage et plusieurs de ses amis prisonniers. Les barricades qu'ils avoient fait jusques sur le fossé contre le chasteau furent rompuës. Les ha-

bitans d'Angers, pour avoir esté la sepmaine de devant Pasques du party de l'union, ayderent au Roy de la somme de cent mil escus. Le sieur de Pichery fit en cela un service très-signalé au Roy, et digne d'un gentil-homme. Il a tousjours du depuis gouverné ceste place sous l'obeyssance des roys.

En ce mesme temps le duc de Mercœur, beau-frere du Roy à cause de la Royne, qui estoit sœur dudit duc, se declara aussi en ce mois de mars du party de l'union. Le Roy fut fort fasché de ceste nouvelle contre le duc, pour ce qu'il l'aimoit et luy avoit fait plusieurs bien-faicts. Il luy fit espouser la riche heritiere de la maison de Martigues, et luy donna le gouvernement de Bretagne après la mort du feu bon duc Loys de Montpensier, et le prefera à M. de Montpensier son fils, ce qui ne se fit lors sans mescontentement. Tandis que M. de Nevers fut avec son armée vers La Ganache il ne se remüa nullement, et pensoit-on qu'il se contiendrait en paix : mais si tost qu'il vid les trouppes remontées vers la Touraine, il commença, avec le sieur de Saint Laurent et l'evesque de Dol, à faire souslever toutes les villes de la Bretaigne, jusques aux communes des villages. Les deux principales villes de ceste province sont Rennes, où est le parlement, et Nantes, où est la chambre des comptes : il desiroit s'en asseurer en mesme temps. Le chasteau de Nantes estoit gouverné par deux capitaines qui y commandoient chacun en leur semestre : le capitaine Gassion, gascon, eslevé en la maison de Martigues, y estoit en son semestre ; le sieur de Cambouc estoit sorty du sien peu auparavant, pendant lequel le duc n'eust sceu executer ses desseins. Tout luy venant donc à souhait, il fit



amas de plus de gens qu'il put, et donna la charge à sa femme et au capitaine Gassion de s'asseurer de la ville de Nantes; puis, sous une feinte d'aller à Vannes aux estats, estant à Redon il tourna droict à Rennes. L'evesque de Dol, de la maison d'Espinay, et un nommé François Bouteiller, avec quelques-uns du parlement et du presidial, le sentans approcher, donnent courage à ceux de leur party de prendre les armes; ils saisissent les places, barricadent les ruës, et font accroire au menu peuple que le sieur de La Hunaudaye, qui estoit dans Rennes, estant lieutenant general pour le Roy au pays, vouloit introduire des garnisons en la ville. A ce mot de garnison le peuple s'anime, se met de leur costé, et tous ensemble reçoivent le duc avec beaucoup d'allegresse, qui incontinent se rendit maistre des tours au Foulon, de Saint Georges et de la Porte Blanche. Le sieur de Montbarot, gouverneur de la ville, s'estant retiré dans la tour de la porte Mordelese, est sommé de rendre ceste tour entre les mains du duc; ce qu'ayant refusé de faire, on pointe le canon pour la battre : mais Montbarot, estant sans esperance d'un prompt secours, et n'y ayant apparence qu'il pust tenir fort dans ceste tour, se rendit audict duc avec des conditions honorables pour luy et pour ceux qui estoient avec luy. Ainsi le duc de Mercœur demeura maistre de ceste ville, et y mit un gouverneur à sa devotion, cependant que madame de Mercœur sa femme, et madame de Martigues sa belle mere, s'asseurerent de Nantes, suivant leurs desseins, qu'ils executerent de ceste façon.

Ayant le capitaine du chasteau à leur devotion, ils envoyerent querir aucuns des capitaines de la ville et

quelques uns des principaux habitans qu'ils sçavoient porter de l'affection au party de la ligue, ausquels ils dirent que toutes les grandes et bonnes villes de France s'estoient unies et avoient pris les armes contre le Roy pour avoir la vengeance de la mort de messieurs de Guise, et pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine; qu'à leur exemple ils en devoient faire autant, et ne pas attendre que les partisans du Roy, dont il y en avoit quantité dans la ville, se rendissent maistres et exerçassent sur les bons catholiques leurs animositez par prisons et rançons, ainsi que les catholiques d'Angers estoient à present traictez par les officiers royaux. « Nous avons eu advis certain, leur dirent-ils, que quelques habitans de ceste ville, dont nous avons la liste, y veulent introduire le roy de Navarre avec ses troupes; s'ils executent leur dessein, ceste ville ne peut esviter un sac general et la perte de nostre religion, avec la mort ou la prison des bons catholiques : on empeschera tous ces mauvais evenemens en les prevenant par la prise des armes, et en s'assurant de quelques personnes, ce qu'il est besoin d'executer promptement pour ce que le tarder en telles entreprises est perilleux. Le capitaine Gassion vous servira de chef pour ceste execution en l'absence de M. de Mercœur. » Ce discours finy, toute l'assemblée approuva ce dessein, et promirent qu'ils s'y employeroient du tout pour l'executer. Suivant l'ordre que le capitaine Gassion leur donna pour le point de l'exécution, chacun s'en retourna en son quartier : ils prennent les armes, se barricadent par toutes les rues, font courir plusieurs bruits afin que le menu peuple se mist de leur costé, ce qu'il fit. En mesme temps ils

se saisissent de quelques officiers royaux et autres personnes notables qui furent menez prisonniers au chasteau, entre lesquels furent le sieur Miron, l'un des generaux de Bretagne, le sieur Boutin, docte jurisconsulte, et le sieur de Roques. Leurs maisons ne furent exemptes du pillage, ce qui advient d'ordinaire en tels remuëments. Ainsi Nantes se mit du party de l'union, sous le commandement de M. de Mercœur leur gouverneur, qui prit la qualité de protecteur de la religion catholique-romaine en ceste province.

En mesme temps le sieur de Saint Laurent s'assura de Dinan et de Dol pour le party de l'union. Sur l'advis qu'il eut que le baron de Maulac s'estoit mis dans Josselin pour le Roy, il s'y achemina avec quelques troupes qu'il avoit levées : le vendredy saint il surprint la ville de Josselin ; mais ledit sieur de Maulac, retiré au chasteau, contraignit Saint Laurent d'y tenir un siege, ce qu'il fit, assisté des communes du pays. Il se fit en ce temps là de terribles remuëments en toute la basse Bretagne : Brest, l'arsenal de la Bretagne, se conserva tousjours pour le Roy par la fidelité du gouverneur. M. de Fontaines maintint Saint Malo en son devoir jusques à ce qu'il fut tué par les Malloüins, ainsi que nous dirons cy après.

Cependant M. de Mercœur ayant donné à plusieurs capitaines des commissions pour lever le plus de gens de guerre qu'ils pourroient, et envoyé quelques-uns des principaux officiers du parlement de Rennes prisonniers au chasteau de Nantes, pour avoir esté reconnus affectionnez au party du Roy, il s'achemina à Fougères, où il fut bien receu par les habitans : le capitaine du chasteau, après quelque resistance, luy

rendit la place, avec les biens du marquis de La Roche son maistre qui estoient dedans, pour la somme de quinze cents escus qu'il toucha. Tous les gentils-hommes de la haute Bretagne qui ne voulurent prendre les armes pour le party du duc furent contraints d'abandonner leurs maisons à la discretion de ces gens de guerre : ledict marquis de La Roche et plusieurs autres furent menez prisonniers au chasteau de Nantes; mais le sieur du Bordage et quelques autres gentils-hommes se jetterent dedans Vitré, et unanimement avec les habitans asseurerent ceste ville et le chasteau au service du Roy. Le duc de Mercœur en receut les nouvelles à Fougères, qui n'en est distant que de sept lieuës; il y envoya incontinent le sieur de Tallouet avec quelques compagnies de gens de guerre, lequel fit prendre les armes à toutes les parroisses de quatre lieuës aux environs de Vitré, jusques au nombre de plus de six mil hommes, lesquels tindrent six semaines assiegée ceste ville. La longueur de ce siege alentit les boutades de ces paysans, qui avoient remply les chemins creux, qui sont fort communs en ce pays là, d'arbres qu'ils avoient coupés pour empescher le secours que l'on pourroit donner aux assiegez, lequel ne laissa toutesfois de leur estre donné par plusieurs gentils-hommes qui se hazarderent d'y entrer, ce qui fut cause de la levée de ce siege; aussi que, durant iceluy, les habitans de Rennes, qui s'estoient laissez aller aux persuasions des partisans du duc de Mercœur qui estoit lors à Fougères, sur des lettres qu'ils receurent du Roy de n'obeir au duc de Mercœur, ains de s'opposer à ses entreprises, estans à ce encouragez par aucuns officiers du parlement et par quelques gentils-

hommes de Bretagne, ils prirent les armes et se saisirent du sieur de La Charrovinere que leur avoit donné le duc de Mercœur pour gouverneur, et d'un capitaine Joan, espagnol, et de tous ceux qu'ils pensèrent estre du party de l'union; envoyerent appeller M. de Montbarot leur gouverneur pour revenir en la ville, lequel, rentré dans Rennes, a maintenu tousjours depuis ceste ville en l'obeissance des roys. Les seigneurs de La Hunaudaye, le marquis d'Asserac, le baron du Pont et les principaux seigneurs bretons tenans le party du Roy s'y rendirent aussi. La Bretagne fut du depuis divisée presque en deux partis : le duc de Mercœur, les sieurs de Quebrian, de Goulènes et autres seigneurs se retirerent à Nantes, où fut estably une cour des officiers du parlement qui estoient de leur party; et Rennes servit de retraicte aux catholiques royaux et aux officiers de la chambre des comptes de Nantes. Voylà comme furent les cours souveraines de Bretagne divisées en deux partys, et peu après les officiers royaux firent pendre en effigie ceux de l'union pour cause de rebellion, et ceux de l'union en firent de mesme de ceux qui tenoient les principaux offices royaux. C'est assez traicté pour ceste fois des remuëments de la Bretagne. Voyons ceux qui se firent en Berry.

Bourges est la capitale ville de Berry dont M. de La Chastre <sup>(1)</sup> estoit gouverneur. Le Roy avoit esté adverty que ce seigneur vouloit se remettre de la ligue,

(1) *M. de La Chastre* : Claude de La Chastre. Le duc de Mayenne le nomma maréchal de France, et ajouta à son gouvernement de Berry celui de l'Orléanais. Les Mémoires de Claude de La Chastre font partie du tome xxxii de la première série.



ce qui fut cause que Sa Majesté n'alla à Bourges, comme nous avons dit cy-dessus. Aucuns gentils-hommes de ceste province serviteurs du Roy, qui voyoient son dessein, s'emparerent de Sanserre, et se fortifierent en leurs chasteaux. Quand M. de La Chastre se fut assuré de Vierzon, de Selles, de Meun sur Yevre, de Dun le Roy et de la tour de Bourges, le 4 avril il fit assembler en corps de ville les habitans de Bourges, et leur dit : « Vous voyez les troubles où nous sommes, ce n'est rien encores au prix des maux qui nous menacent, vous en sçavez assez les causes. Vous voyez toutes les provinces de ce royaume armées, qui pour un party, qui pour l'autre. J'eusse fort désiré maintenir le repos entre les voisins, ce qui ne se peut plus esperer, ny mesmes de conserver les villes que par la force et l'appuy de l'un des deux partis, à sçavoir de celuy du Roy ou de celuy des princes catholiques et villes unies. C'est chose assez notoire qu'il est impossible de demeurer entre les deux sans entrer en l'un ou en l'autre de ces deux partys. Il faut donc se declarer pour l'un ou pour l'autre. J'ay voulu recognoistre quelle seroit la volonté du Roy et ses deportements, pource que j'ay tousjours reveré son nom, sa dignité et la personne qui a regné sur nous jusques à ceste heure; et ne me voudrois encores departir de ceste affection, ny de l'oheyssance qui nous est commandée luy rendre, si la seule cause de Dieu, son honneur, ma conscience et religion ne m'en dispensoient. Vous sçavez que les huguenots se sont emparez des deux meilleures places et fortes d'assiette de ce gouvernement, qui sont Argenton et Sancerre : en l'une et en l'autre se void l'assistance et consentement qu'ils

ont eu du Roy : Arquien , l'un des Montigny, est dans Sancerre parmy eux ; ils sont advoüez du Roy, favorisez et secourus de poudres, munitions, hommes et argent que l'aisné Montigny y a conduits. Nous sçavons aussi comme le roy de Navarre et le Roy ont si bonne intelligence ensemble, que leurs troupes de gens de guerre logent pesle mesle sans se meffaire les uns aux autres, mais plustost s'accordent à piller et courre sus aux bons catholiques. Toutes ces considerations, messieurs, m'ont fait ouvrir les yeux et penser que Dieu m'a fait naistre sa creature pour le servir, aymer et honorer sur toutes choses, m'a donné une ame que je desire sauver pour le loüer un jour dans son paradis, et penserois n'y parvenir jamais, si de tout mon cœur, de toutes mes forces et puissances, et de ce qu'il luy a pleu mettre en moy de ses graces et benefices, je ne les employois à la conservation de sa gloire et de la religion catholique, apostolique et romaine, et extirpation de l'heresie. Si je vous trouve disposez en mesme volonté et affection que moy, je demoureray parmy vous pour vous assister et servir de ma vie et de tout ce qui depend de mes forces et pouvoir : si vous prenez autre advis, je suis resolu de chercher ma seureté et conservation avec ceux qui combattent pour le maintien de la religion catholique, ou mourir glorieusement avec eux. »

Il n'y a si foible persuasion qui ne soit assez forte quand la haine persuade à croire. Ceux aussi qui avoient esté pratiquez de longue-main dans Bourges dez le commencement de la ligue, pleins de haine et de courroux qu'ils avoient contre le Roy pour la mort de messieurs de Guise, eurent très-aggreable ceste de-

claration de M. de La Chastre, et creurent que le Roy s'estoit accordé avec le roy de Navarre, ce qui n'estoit pas, et ne le fut que sur la fin d'avril, après qu'il eut receu advis que le duc de Mayenne avoit refusé toutes les propositions d'accord qu'il luy avoit faict faire par M. le legat Morosini, ainsi que nous dirons cy après.

Aucuns eussent bien désiré que l'on se fust comporté dans Bourges comme on avoit faict aux autres villes de la ligue; mais, après le serment faict de vivre et mourir en leur union, ceux qui ne le voulurent faire furent chassés : ce qu'ils firent sous quelque forme de justice. M. l'archevesque de Bourges <sup>(1)</sup> se retira peu après à Blois; plusieurs ecclesiastiques et officiers royaux se retirèrent aussi à Issoudun, à Vatan, à Aubigny, et aux villes et chasteaux les plus proches qui se maintindrent en l'obeissance du Roy. Et le Berry comme les autres provinces fut divisé en deux partis.

Le sieur de Randan, gouverneur pour le Roy au bas pays d'Auvergne, avoit esté des premiers de la ligue dez l'an 1585, et avoit, avec messieurs ses freres l'evesque de Clermont et l'abbé de Saint Martin, practiqué de longuemain en ceste province le plus de partisans qu'ils avoient peu. Dez qu'il eut receu les nouvelles de la mort de messieurs de Guise et de la prise des armes par les Parisiens contre le Roy, il se resolut de faire le semblable en son gouvernement, ce qu'il fit

(1) *L'archevesque de Bourges.* Renaud de Beaulne, petit-fils de Samblançay, surintendant des finances sous François I. Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, il fut successivement conseiller et président des enquêtes au parlement de Paris. Il se distingua par son dévouement pour la cause royale, et ce fut lui qui reçut l'abjuration de Henri IV. Il mourut en 1606, après avoir obtenu l'archevêché de Sens.

avec aucuns de la noblesse. Plusieurs villes se rendirent de son party ; les autres se maintindrent en l'obeyssance du Roy : les deux principales villes de son gouvernement estoient Clermont et Rion. Clermont est le siege de l'evesché. Rion est le bureau des thresoriers generaux, qui se rengea du tout à la devotion du sieur de Randan.

Les habitans de Clermont, voyant ledit sieur de Randan déclaré du party de l'union, et battre le chasteau du Mas de Saint Jus, qu'il ~~poit~~ peu après, sur les lettres qu'ils receurent du Roy, luy envoyerent dire par le sieur d'Auterac : « Nous avons un roy de l'obeyssance duquel nous ne nous despartirons jamais. » Luy, qui ne pensoit à rien moins qu'à ceste nouvelle, leur envoya ceste response par d'Auterac : « Je vous prie, messieurs, de vous maintenir en la religion catholique-apostolique, romaine. J'espere de conserver ceste province au repos auquel, Dieu mercy, je l'ay maintenue par les troubles passez de ce royaume, et plustost je feray sortir de ceste province et conduiray moy mesme dehors les troupes que j'ay fait lever pour reprendre les chasteaux du Mas de Saint Jus, etc. » Ceste responce ne contenta ceux de Clermont, et jugerent que ce n'estoit que pour les amuser cependant que les partisans de l'union practiqueroient pour faire entrer ledit sieur de Randan le plus fort dans leur ville. Ils ne voulurent estre sujets aux accidents auxquels les neutres qui ne tenoient ne l'un ne l'autre party tumberent ; ils firent publier une declaration de vivre et mourir en l'obeyssance du Roy, et plusieurs grands seigneurs du pays se vindrent jetter dans cette ville comme à sauveité. Ceux que l'on pensoit estre du

party de l'union, ou affectionnez au sieur de Randan et à ses freres, en furent chassez. Ils s'asseurèrent aussi des lieux forts de la ville, qui n'a du depuis changé de party durant ces derniers troubles.

M. de Randan, voyant que ceux de Clermont et de Montferrant s'estoient bandez contre le party de l'union, convoqua au commencement d'avril, en la ville de Billom, une assemblée en forme des trois estats du pays d'Auvergne. Les partizans qu'il avoit en ceste province s'y trouverent. A l'ouverture de ceste assemblée ledit sieur de Randan leur dit qu'il employeroit tous les moyens que Dieu luy avoit donnez avec la vie pour son service et pour le bien particulier et repos du pays, tant pour l'obligation naturelle qu'il y avoit, que pour celle que luy donnoit le tiltre et honneur qu'il avoit d'en estre gouverneur. M. l'evesque de Clermont le remercia de sa bonne affection au nom de ceste assemblée. Et après son remerciement, M. l'evesque de Castres et les sieurs de Vigneaux et de Callemels, conseillers au parlement de Thoulouze, deputez de Thoulouze et des villes du pays de Languedoc qui s'estoient declarées de l'union, se presenterent : ledit sieur de Vigneaux, portant la parole, leur dit que la resolution du parlement et de la ville de Thoulouse, avec toutes les villes du pays de Languedoc qui estoient de leur party, avoient juré de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et union de tous les bons catholiques, et specialement de ceux de la province d'Auvergne, ausquels ils venoient de leur part offrir et donner assurance de tous les moyens de ceux dont ils estoient deputez, et qu'en faisant avec eux l'union reciproque, ils ne s'en



despartiroient jamais, et n'en feroient aucune autre ; ny chose qui pust concerner l'interest desdits unis, sans leur advis et consentement.

Les pretextes qui manquent de raison ont besoin de beaucoup de paroles : aussi ceux qui firent les propositions en ceste assemblée ne manquerent de parer le commencement de leurs discours du zele de feu messieurs de Guise envers la religion catholique, et puis tout d'une suite ils lascherent une infinité de mesdisances contre le Roy. Suivant la resolution dudit sieur de Randan, toute ceste assemblée jura en l'église des Jesuistes de Billom, ez mains de l'evesque de Clermont, le serment de l'union, et chacun d'eux promit de luy obeyr comme estant leur gouverneur. Du depuis il assura lesdits deputez de Thoulouze d'une union reciproque entr'eux, et qu'il les ayderoit de tout ce qui luy seroit possible.

Sous le nom de ceste assemblée ledit sieur de Randan fut prié de prendre les armes pour reduire tout le bas pays d'Auvergne du party de l'union, et donner tout l'ordre requis aux affaires de la guerre et de la police. Puis ceste assemblée, à l'instar des republicques libres et souveraines d'Allemagne ou d'Italie, fit publier une declaration contre les villes de Clermont et de Montferrand, les declarant descheuës de tous privileges, privées de tout commerce, de toutes cours et jurisdictions, et de la qualité et pouvoir d'estre des treize bonnes villes du bas pays d'Auvergne ; aussi que la ville de Rion seroit à perpetuité la principale et la capitale ville de la province, et à laquelle ils attribuerent et transfererent toutes les jurisdictions et privileges des villes de Clermont et Montferrand.

D'un autre costé ceux de Clermont eurent recours au Roy, qui, le dix-septiesme d'avril, declara les habitans de Riom rebelles et criminels de leze majesté, et par les mesmes lettres transféra la recepte generale et bureau des thresoriers generaux d'Auvergne establis à Riom, en la ville de Clermont. Voylà en quel estat estoit le bas pays d'Auvergne au commencement de ceste année. Nous rapporterons cy-après les effects sanglans de leurs remuëments.

Cependant que le party de l'union faict souslever tant de provinces contre le Roy, et qu'ils l'entourerent de tous costez, excepté en la province de Poictou, le roy de Navarre, revenu en convalescence de la maladie qui luy print au bourg de Saint Pere en pensant aller secourir La Ganache, comme nous avons dit, ne demeura de ce costé là long temps sans se rendre maistre de plusieurs places; et, ayant mis ses troupes en campagne, prit Saint Maixent, Maillezay, Chastelleraut, Loudun, Lisle-Bouchard, Mirebeau, Vivonne et autres places voisines. Un docte personnage, escrivant sur les malheurs de ce temps là, dit : « Ce que la ligue faict souslever tant de peuples contre le Roy est par meschanceté; ce que les huguenots prennent tant de places est par nécessité; et toutesfois toutes ces choses sont esgales au Roy et à sa couronne : elle est aussi bien dissipée et desmembrée des uns que des autres, son peuple autant foulé par les huguenots que par la ligue; et n'estoit que ceux-là se deffendent, et ceux-cy attaquent, qu'on poursuit ceux-là, et ceux-cy poursuivent, bref, que ceux-là se soumettent tousjours au Roy, et ceux-cy le veulent tousjours assujettir à eux, on pourroit dire que le mal que les huguenots font par force

au royaume, est aussi grand que celuy que la ligue faict pour assouvir le courroux d'aucuns d'entr'eux et l'ambition des autres. »

Or le roy de Navarre, estant à Chastelleraut, entendit qu'il y avoit du trouble à Argenton en Berry entre les habitans et la garnison du chasteau. Les habitans, estans supportez de quelques gentils-hommes du pays, vouloient tenir pour le Roy, et le capitaine du chasteau, qui y avoit esté mis par madame la doüaïriere de Montpensier, sœur de messieurs de Guise, qui jouyssoit de ceste place à cause de son doüaire, vouloit tenir pour l'union. Sur ceste contestation, ledit capitaine du chasteau attendant secours d'Orleans où il avoit envoyé en demander, et les habitans ayans aussi envoyé vers le Roy, le roy de Navarre, en usant de sa diligence accoustumée, les alla mettre d'accord : il surprend la ville, et dès que le secours qui venoit d'Orleans pour entrer dans le chasteau se fut retiré, le capitaine, qui s'estoit monstré au commencement fort resolu de deffendre ceste place, peu après se rendit, et le roy de Navarre mit dedans le sieur de Beaupré pour gouverneur.

Retourné à Chastelleraut, il fit une declaration assez ample sur les choses advenuës en France depuis la mort de messieurs de Guise, et l'adressa en forme de lettre aux trois estats de la France, où il leur dit :

« S'il eust pleu à Dieu toucher le cœur du Roy mon seigneur et les vostres, et qu'en l'assemblée que quelques-uns de vos deputez ont faite à Blois près Sa Majesté j'eusse esté appelé, comme certes il me semble qu'il se devoit, et qu'il m'eust esté permis librement

de proposer ce que j'eusse pensé estre de l'utilité de cest Estat, j'eusse faict voir que j'en avois non seulement le desir au cœur, les paroles à la bouche, mais encore les effects aux mains, et que je n'ay point des ouvertures à dessein, des propositions conditionnées, de beaux mots ausquels je ne voudrois pas pourtant m'obliger; au contraire, de bonnes resolutions, de l'affection à la grandeur du Roy et du royaume, autant qu'il se peut, voire aux despens de la mienne, et que quand tout le monde y sera disposé, il ne faudra ny traicter ny capituler avec moy, ma conscience m'assurant que rien ne m'a rendu difficile, sinon sa consideration et celle de mon honneur. Puis que cela ne s'est point faict, ce que peut-estre la France contera pour une de ses fautes, n'y ayant point de si bon medecin que celuy qui ayme le malade, je veux donc au moins vous faire entendre à ce dernier coup, et ce que je pense estre de mon devoir, et ce que j'estime necessaire au service de Dieu, du Roy mon souverain, et au bien de ce royaume, afin que tous les subjects de ceste couronne en soient instruits, et que tous, pour ma descharge, sçachent mon intention, et par mon intention mon innocence.

« Dieu a fait voir au jour le fond des desseins de tous ceux qui pouvoient remuër en cest Estat. Il a decouvert les miens aussi. Nul de vous, nul de la France les ignore. N'est-ce pas une misere qu'il n'y ait si petit ne si grand en ce royaume qui ne voye le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la sievre continuë et mortelle de cest Estat, et neantmoins jusques icy nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remede? qu'en toute ceste assemblée de Blois nul

n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix, ce mot dans l'effect duquel consiste le bien de ce royaume ?

Croyez, messieurs, que ceste admirable et fatale stupidité est un des plus grands presages que Dieu nous ait donné du declin de ce royaume. Nostre Estat est extremement malade : chacun le void. Par tous les signes on juge que la cause du mal est la guerre civile, maladie presque incurable, de laquelle nul Estat n'eschappa jamais ; ou, s'il en est relevé, si ceste apoplexie ne l'a emporté du tout, elle s'est au moins terminée en la perte entiere de la moitié du corps.

« Quel remede ? Nul autre que la paix, la paix, qui remet l'ordre au cœur de ce royaume, qui par l'ordre luy rend sa force naturelle, qui par l'ordre chasse les desobeyssances et malignes humeurs, purge les corrompuës, et les remplit de bon sang, de bonnes intentions, de bonnes volonteiz, qui, en somme, le fait vivre. C'est la paix qu'il faut demander à Dieu pour son seul remede, pour sa seule guerison. Qui en cherche d'autre, au lieu de le guerir le veut empoisonner.

« Je vous conjure donc tous par cest escrit, autant catholiques, serviteurs du Roy mon seigneur, comme ceux qui ne le sont pas ; je vous appelle comme François ; je vous somme que vous ayez pitié de cest Estat, de vous-mesmes, qui, le sappans par le pied, ne vous sauverez jamais que la ruine ne vous accable ; de moy, encores que me contraigniez par force à voir, à souffrir, à faire des choses que sans les armes je mourrois mille fois plustost que de voir, de souffrir et de faire. Je vous conjure de despouiller à ce coup les miserables passions de guerres et de violences qui dissipent et demembrent ce bel Estat, et qui nous distrayent les



uns par la force, les autres trop volontairement, de l'obeyssance de nostre Roy ; qui nous ensanglantent du sang les uns des autres, et qui nous ont desjà tant de fois fait la risée des estrangers, et à la fin nous feront leur conqueste ; de quitter, dis-je, toutes nos aigreurs pour reprendre les haleines de paix et d'union, les volonteiz d'obeissance et d'ordre, les esprits de concorde par laquelle les moindres Estats deviennent puissans empires, et par laquelle le nostre a longuement fleuri le premier royaume de ceux de la chrestienté.

« Bien que j'aye mille et mille occasions de me plaindre en mon particulier de ceux de la maison de Guise, d'eux, dis-je, mes parens, et parens si proches, que, hors le nom que je porte, je n'en ay point de plus ; bien qu'en general la France en ait encores plus de sujet que moy, Dieu sçait neantmoins le des- plaisir que j'ay de les avoir veu entrer en ce chemin, dont le cœur m'a tousjours jugé que jamais ils n'en sortiroient à leur honneur. Dieu me soit tesmoin si, les cognoissant utiles au service du Roy, et, je puis dire encores, au mien, puis que j'ay cest honneur de luy appartenir de si près, et que mon rang precede le leur, je n'eusse esté et ne serois très-aise qu'ils employassent beaucoup de parties que Dieu et la nature leur ont donné, pour bien servir ceux à qui ils devoient service : au lieu que les mauvais conseils les ont poussez au contraire. Tout le monde, hors-mis moy, se riroit de leur mal-heur, seroit bien ayse de voir l'indignation, les declarations, les armes du Roy mon seigneur tournées contre eux. Moy certes je ne le puis faire, et ne le fais pas, sinon autant que des

deux maux je suis contraint de prendre le moindre. Je parleray donc librement, à moy premierement, et puis à eux, afin que nous soyons sans excuse.

« Ne nous enorgueillissons ny les uns ny les autres. Quant à moy, encores que j'aye receu plus de faveur de Dieu en ceste guerre qu'en toutes les passées, et qu'au lieu que les deux autres partis ( quel mal-heur qu'il les faille ainsi nommer ) se sont affoiblis, le mien en apparence s'est fortifié, je sçay bien neantmoins que toutes les fois que je sortiray de mon devoir il ne me benira plus; et j'en sortiray quand, sans raison et de gayeté de cœur, je m'attaqueray à mon Roy et troubleray le repos de son royaume.

« De mesmes eux, qui, depuis ces quatre dernieres années, ont mieux aimé les armes que la paix, qui les premiers ont remué en cest Estat et ont fait ce troisieme party si indigne de la foy de France, et, je diray encores, de celle de leurs ayeuls, puisque Dieu par ses jugemens leur monstre qu'il n'a pas eu agreable ce qu'ils ont fait, puis qu'il touche l'esprit de nostre Roy pour les recevoir à sa douceur accoustumée, comme luy-mesme le declare, qu'ils se contentent. Nous avons tous assez fait et souffert de mal. Nous avons esté quatre ans yvres, insensez et furieux : n'est-ce pas assez ? Dieu ne nous a il pas assez frappez les uns et les autres, pour nous faire revenir de nostre endormissement, pour nous rendre sages à la fin et pour appaiser nos furies ?

« Or si après cela il est loisible que, comme très-humble et très-fidele sujet du Roy mon seigneur, je die quelque bon advis à ceux qui le conseillent : Qui a jamais ouy parler qu'un Estat puisse durer quand

il y a deux partis dedans qui ont les armes à la main ? Que sera-ce de cestuy-cy, où il y en a trois ? Comment luy peut-on persuader de faire une guerre civile, et contre deux tout à un coup ? Il n'y a point d'exemple, point d'histoire, point de raison qui luy promette une bonne issue de cela. Il faut qu'il face la paix, et la paix generale avec tous ses sujets, tant d'un costé que d'autre, tant d'une que d'autre religion, ou qu'il r'allie au moins avec luy ceux qui le moins s'escarteront de son obeysance ; et, à ce propos, qu'un chacun juge de mon intention. Voylà comme je rends le mal pour le bien, comme j'entens l'animer contre ses sujets qui ont esté de ceste belle ligue. Et vous sçavez tous, messieurs, neantmoins que quand je le voudrois faire, et en sa necessité luy porter mon service, comme je le feray s'il me le commande, en apparence humaine je traverseray beaucoup leurs desseins, et leur tailleray bien de la besongne.

« Mais quand Dieu benira les desseins de nostre Roy, et qu'il viendra à bout de tous les mutins de son royaume, il est miserable s'il faut qu'il les face tous punir comme ils le meritent. Quoy ! punir une grande partie de ses villes, une grande partie de ses sujets ! ce seroit trop. C'est un malheur, c'est une rage que Dieu a envoyée en ce royaume pour nous punir de nos fautes. Il le faut oublier, il le faut pardonner, et ne sçavoir non plus mauvais gré à nos peuples, à nos villes, qu'à un furieux quand il frappe, qu'à un insensé quand il se promene tout nud. Soit au contraire, si ceux de la ligue se fortifient tellement qu'ils luy resistent, comme certes il y a apparence, et j'ay peur que sa patience soit leur principale force, Dieu

voulant peut estre exercer sur nous des jugemens que nous ne sçavons pas, que ce sera de nous et de luy? que dirons nous des François? Quelle honte que nous ayons chassé nos roys! Tache qui ne souilla jamais la robe de nos peres, et le seul avantage que nous avons sur tous les vassaux de la chrestienté.

« Cependant n'est-ce pas un grand mal-heur pour moy que je sois contraint de demeurer oisif? On m'a mis les armes en main par force. Contre qui les employeray-je à ceste heure? contre mon Roy? Dieu luy a touché le cœur. Faisant pour luy, il a fait pour moy contre ceux de la ligue. Pourquoy le mettray-je au desespoir? Pourquoy, moy qui presche la paix en France, aigriray-je le Roy contr'eux, et osteray, par l'apprehension de mes forces, à luy l'envie, à eux l'esperance de reconciliation? Et voyez ma peine; car, si je demeure oisif, il est à craindre qu'ils fassent encores quelque accord, et à mes despens, comme j'ay veu deux ou trois fois avenir, ou qu'ils affoiblissent tellement le Roy et se rendent si forts, que moy, après sa ruine, n'auray gueres de force ny de volonté pour empescher la mienne.

« Messieurs, je parle ainsi à vous, que je sçay, à mon très grand regret, n'estre tous composez d'un humeur. Les declarations du Roy mon seigneur, et principalement les dernieres, publient assez qu'il y en avoit entre vos deputez, et quasi la plus grande partie, à la devotion d'autre que de luy. Si vous avez tant soit peu de jugement, vous conclurrez avec moy que je suis en grand hazard; aussi est le Roy, aussi est le troisieme party, aussy estes vous, et en gros et en detail. Nous sommes dans une maison qui va fondre,

dans un batteau qui se pert, et n'y a nul remede que la paix; qu'on s'en imagine, qu'on en cherche tant d'autres que l'on voudra.

« Pour conclusion donc, plus affectionné, je le puis dire, et plus intéressé en cecy que vous tous, je la demande au nom de tous au Roy mon seigneur; je la demande pour moy, pour tous les François, pour la France : qui la fera autrement, elle n'est pas bien faite. Je proteste de me rendre encores plus traictable que je ne fus jamais si on pense que j'ay esté difficile; je veux servir d'exemple à tous par l'obeyssance que je monstre à mon Roy.

« Mais, après avoir tant et tant de fois protesté et déclaré ce qui est de mon devoir et de nostre proffit commun, je declare donc à la fin, premierement à ceux qui sont du party du Roy mon seigneur, que s'ils ne luy conseillent de se servir de moy et des moyens que Dieu m'a donnez, s'ils ne s'accordent à ceste sainte deliberation, non de faire la guerre à ceux de Lorraine, non à Paris, à Orleans ou à Thoulouse, mais à ceux qui empescheront la paix et l'obeyssance deuë à ceste couronne, qu'ils seront seuls coupables des malheurs qui arriveront au Roy et au royaume, et moy, au contraire, deschargé de ce blasme et acquitté de la foy que j'ay à mon prince, duquel j'ay, autant que j'ay peu, empesché et empescheray le mal, vueillent-ils ou non.

« Et quant à ceux qui retiennent encores le nom et le party de la ligue, je les conjure comme François, je leur commanderois volontiers encores comme à ceux qui ont cest honneur de m'appartenir, et de qui les peres eussent receu ce commandement à beaucoup



de faveur, je m'en assure ( si ce n'est de ceste façon, je le feray au moins, après le Roy, comme le premier prince et le premier magistrat de France), qu'ils pensent à eux, qu'ils se contentent de leur perte, comme je fais des miennes; qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeancees et leurs ambitions au bien de la France leur mere, au service de leur Roy, à leur repos et au nostre. S'ils font autrement, j'espere que Dieu n'abandonnera point tant le Roy qu'il n'acheve en luy son ouvrage, et qu'il ne luy donne envie d'appeller ses serviteurs près de luy, et moy le premier, qui ne veux autre tiltre, et qui, y allant pour cest effet, auray assez de force et de bon droit pour l'assister, et luy ayder à oster du monde leur memoire, et de la France leur party.

« Et bien que, plus que nul autre, j'aye regret de voir les differens de la religion, et que, plus que nul autre, j'en souhaite les remedes, neantmoins, recognoissant bien que c'est de Dieu seul, et non des armes et de la violence, qu'il les faut attendre, je proteste devant luy, et à ceste protestation j'engage ma foy et mon honneur, que par sa grace j'ay jusques icy conservez entiers, que tout ainsi que je n'ay peu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne souffriray-je ny ne permettray jamais que les catholiques soyent contraints en la leur, ny en leur exercice libre de leur religion. Declarant en outre qu'aux villes qui avec moy s'uniront en ceste volonté, qui se mettront sous l'obeyssance du Roy mon seigneur et la mienne, je ne permettray qu'il soit innové aucune chose, ny en la police, ny en l'Eglise, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chacun. Prenant

derechef, tant les personnes que les biens des catholiques, et mesmes des ecclesiastiques, sous ma protection et sauve-garde, ayant de long temps appris que le vray et unique moyen de reünir les peuples au service de Dieu, et d'establir la pieté en un Estat, c'est la douceur, la paix, les bons exemples, non la guerre ny les desordres, par lesquels les vices et les meschancetez naissent au monde. Fait à Chastelleraut le 4 mars 1589. Ainsi signé HENRY; et plus bas, DELOMENIE. »

Ceux qui conseilloyent lors le Roy luy donnerent de trois sortes de conseils : les uns estoient d'advis que Sa Majesté devoit faire la guerre aux huguenots et à la ligue tout ensemble; les autres, que l'on devoit accorder, à quelque prix que ce fust, avec les princes et villes de la ligue, et, suivant l'edict d'union, continuer la guerre aux heretiques; d'autres soustenoient, par raisons d'Estat, que Sa Majesté se devoit servir du roy de Navarre et de ses forces, puis qu'il s'offroit si librement à luy faire service.

De faire la guerre aux huguenots et à la ligue tout ensemble il fut jugé du tout impossible : mais Sa Majesté resolut de tenter les deux autres conseils en un mesme temps.

Pour traicter d'accord avec les princes de la ligue, le Roy en rescrivit, au commencement du mois de mars, à M. le duc de Lorraine, par le sieur de Lenoncourt, bailly de Saint Mibel, qui l'estoit venu trouver de la part dudit duc de Lorraine son maistre pour les affaires de Sedan et Jamets; et du depuis, suivant l'offre que luy fit M. le legat Morosini de s'en entre-

mettre, il luy permit d'aller trouver M. de Mayenne, et mesmes luy bailla les mesmes articles qu'il avoit envoyez audict duc de Lorraine. Le succez de ces procédures nous le dirons cy-après.

Pour aller vers le roy de Navarre, madame la duchesse d'Angoulesme en prit la charge, et alla vers luy à Chastelleraut, où elle le trouva du tout disposé au service qu'il devoit au Roy, ce qu'elle rapporta à Sa Majesté.

Cependant que ces allées et venuës se font, le Roy envoie M. de Montpensier en son gouvernement de Normandie. Plusieurs princes et seigneurs aussi allerent lever en diverses provinces leurs compagnies, où il se commença à faire des rencontres qui firent dès lors juger que ces troubles ne se pacifieroient si doucement qu'aucuns pensoient. M. le comte de Soissons estant allé à Nogent le Retrou, sçachant que les compagnies de Sagonne, de Medavid et de Nicolo, pour le party de l'union tenoient les champs, monta à cheval avec sa troupe qui estoit forte, et, les rencontrant à La Croix du Perche, les chargea. Le combat fut opiniastré du commencement. La mort de cinquante liguez fit songer les autres à leur retraicte : aucuns se sauverent, quelques-uns demurerent prisonniers. Les cazaques noires semées de larmes et de croisettes de Lorraine blanches, ostées aux morts et aux prisonniers, servirent en ce commencement de parade et de trophée aux cavaliers qui se trouverent en ceste rencontre.

Par edict du mois de fevrier, le Roy, estant encores à Blois, avoit transferé la cour de parlement et la chambre des comptes de Paris en la ville de Tours,

enjoignant à tous les officiers desdites cours de s'y rendre pour y exercer leurs charges. Le 23 de mars, le lieu pour tenir le siege du parlement estant préparé dans une grand'sale à l'abbaye de Saint Julien, après que le Roy, assisté de M. le cardinal de Vendosme, de plusieurs evesques, maistres des requestes et conseillers, vestus en robe rouge, eurent tous oüy la messe dans l'eglise Saint Julien, ils furent de l'eglise audit lieu préparé, là où Sa Majesté, seant en son lict de justice, fit lire, publier et enregistrer ledict edict de translocation et establissement de sa cour de parlement de Paris à Tours. Il pourveut de l'estat de president M. Faye, sieur d'Espesses, qui estoit son advocat general, homme d'une grande prudence et de beaucoup de doctrine, et expérimenté en affaires du monde. La chambre des comptes fut establie dans la thresorerie de Saint Martin de Tours. Ces cours souveraines ont esté à Tours depuis le mois de mars an present 1589, jusques au mois de mars l'an 1604.

Le parlement de Paris, l'an 1419, fut aussi transféré à Poitiers durant les troubles entre les maisons d'Orleans et de Bourgongne, où il fut vingt ans ou environ; et pour memoire de ceste translation, le jour et feste de Saint Hilaire, qui est le saint auquel est dedié la grande eglise de Poitiers, messieurs de la cour ne vont point au Palais, et gardent ceste feste: ce qu'ils observent aussi, à cause de ceste derniere translation, le jour de la feste de Saint Gatian, qui est le saint auquel est dedié l'eglise archiepiscopale de Tours. Voylà les deux festes que messieurs de la cour gardent pour avoir esté transféré le parlement deux fois hors de son siege ordinaire.

Le sieur Pasquier (1), dans ses *Recherches*, a noté qu'à toutes ces deux fois que le parlement a esté transféré, il s'est remarqué comme des presages qui signifioient ces grands changements.

Pour la premiere fois, il dit que l'an 1407, qui fut l'année que commencerent les troubles entre les maisons d'Orleans et de Bourgongne à cause de l'assassinat du duc d'Orleans, frere du roy Charles vi, faict par le commandement du duc de Bourgongne, qu'à l'ouverture du parlement, le lendemain de la Saint Martin, il ne se trouva aucun des presidents de la grand-chambre, quoy qu'il y en eust lors cinq, qui estoit nombre assez suffisant pour faire que l'un d'eux se trouvast en ceste ceremonie; si bien que, pour recevoir le serment des advocats et procureurs à la mode accoustumée, il fallut que le Roy envoyast ses lettres au sieur du Drac, president aux enquestes, pour presider en la grand-chambre, et recevoir le serment d'eux tous : ce que plusieurs dès lors prirent pour un sinistre presage : aussi commencerent en cest an les divisions de ces deux maisons, qui ruinerent de fonds en comble la France; et peu s'en fallut que la couronne ne fust transportée en une main estrangere.

Pour la seconde fois, il dit qu'il remarqua qu'à l'ouverture du parlement, l'an 1587, on n'apporta point la paix à baiser à messieurs les presidents et conseillers de la cour oyans la messe dans la grand-salle du

(1) *Le sieur Pasquier*. Etienne Pasquier, avocat célèbre, avoit été nommé, en 1585, par Henri III, avocat général à la chambre des comptes de Paris. Il demeura fidèle à ce prince, et rendit ensuite de grands services à Henri IV. Ses *Recherches sur la France*, où tous les historiens modernes ont puisé, sont remplies de particularités curieuses. Il mourut à Paris en 1615, âgé de quatre-vingt-cinq ans.



Palais, avec leurs robes d'escarlate et chapperons fourrez, combien que de tout temps et ancienneté on n'avoit point failly de l'apporter à baiser après l'eslevation du Saint Sacrement de l'autel, et que dès lors plusieurs conjecturerent que ceste oubliance de leur avoir donné la paix à baiser promettoit je ne sçay quoy de mal-heureux à la France; ce qui advint, au mois de may ensuyvant, en la journée des Barricades, où le roy Henry III fut contraint de se retirer de Paris, et la mort des deux princes lorrains au mois de decembre, bref la revolte generale, non seulement de la ville de Paris, mais des principales villes de France contre le Roy, ainsi qu'il se peut voir en lisant ceste histoire.

Le vingt-huictiesme du mesme mois une trefve fut faicte en Dauphiné entre le colonel Alphonse Dornano, general pour le Roy en l'armée de Dauphiné, qui l'accorda à la requisition des trois estats dudit pays de Dauphiné, par autorité de la Cour, sous le bon plaisir du Roy, et le sieur Desdiguieres, commandant pour le roy de Navarre audit pays, assisté des gentils-hommes de son party, qui l'accorda aussi sous le bon plaisir dudit sieur roy de Navarre. Les principaux points de ceste trefve furent :

Que tous actes d'hostilité et exploits de guerre cesseroient, tant d'un party que d'autre, pour le temps de vingt et un mois, à commencer du premier jour d'avril an present, jusques en decembre 1590.

Que la liberté de conscience et de l'agriculture seroit restablie par tous les endroicts de ceste province, et que pour le traffic on ne prendroit autre passeport que le benefice de la trefve.

Que les ecclesiastiques rentreroient en la jouyssance de leurs biens, benefices et fruicts d'iceux, du jour de la presente trefve, sans rien demander des fruicts payez ou qui restoient à payer des années precedentes, sauf dix-huict mil escus qui seroient pris par chasque année de la presente trefve, par le sieur Desdiguieres, sur les dixmes que le Roy a accoutusmé prendre, pour estre employées en œuvres concernant la piété, et autres pour le soulagement du peuple.

Que le receveur du Roy seroit restably en la possession et jouyssance de tous les droicts domaniaux de Sa Majesté, sans que ceux qui en ont jouy durant les guerres en puissent estre recherchez.

Que tous les habitans dudit pays, de quelque party qu'ils fussent, ou qui s'en estoient absentez depuis l'an 1585, rentreroient en la jouyssance de tous leurs biens.

Que pour l'entretienement des gens de guerre, tant d'un party que d'autre, seroit levé sur tous les tailables la somme de trente six mil escus, desquels ledit sieur Desdiguieres en prendroit dix-huict mil.

Que la moitié des peages qui se leveroient en ceste province seroient baillez audit sieur Desdiguieres.

Et que, dedans le premier jour de juillet prochain, il se tiendroît une conference pour proceder, s'il estoit besoin, au retranchement des gens de guerre, plus au restablisement de l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, ez lieux tenus par ledit sieur Desdiguieres, à laquelle conference ledit sieur Desdiguieres rapporteroit sur ce l'intention du roy de Navarre.

Si tost que ceste trefve fut publiée en la cour de

parlement à Grenoble, ledit sieur colonel Alphonse mit aucunes de ses troupes en garnison ez prochaines places prez de Lyon pour faire la guerre aux Lyonnois, et envoya au Roy deux des vieux regiments de gens de pied, de l'un desquels estoit maistre de camp le sieur de La Garde, qui pouvoient estre en tout six cents hommes, lesquels passerent depuis les bords du Rosne jusques à Tours, attaquez et poursuivis en Auvergne et en Berry par le party de l'union. Les conducteurs furent fort estimez de leur resolution en ce passage de prez de cent lieuës de longueur sans aucune escorte de cavallerie, et arriverent seurement à Tours sur la fin d'avril. Ainsi le Dauphiné eut un peu de repos jusques à la mort du Roy, cependant que les principales villes de Provence, savoir, Marseille, Aix, Arles, Toulon, et autres, se declarerent du party de l'union par la persuasion des sieurs de Vins et de Carses, seigneurs qui avoient de long-temps practiqué et désiré le gouvernement de ceste province, et ce dez que M. le mareschal de Rets en fut pourveu du gouvernement, auquel ils s'estoient opposez; car il s'engendra dans ce pays comme deux factions : ceux qui, obeyssans au Roy, suivoient le mareschal de Rets furent appelez les Razez, et les partisans de la maison de Carses estoient surnommez les Carses. Ledit sieur de Vins avoit esté des premiers du party de la ligue, pour l'opinion qu'il s'estoit formée dans l'esprit de n'avoir esté recompensé par le Roy des services qu'il disoit lui avoir faicts, veu qu'à son occasion il avoit receu une arquebuzade au siege de La Rochelle, qui sans doute eust tué Sa Majesté si ledit sieur de Vins n'eust esté au devant de luy. Ce fut aussi

luy qui le premier prit les armes contre le sieur de La Valette, gouverneur de Provence pour le Roy. Des exploits militaires qui se sont passez en ceste province, nous le dirons cy après.

Les trefves aussi faictes entre le duc de Lorraine et mademoiselle la duchesse de Bouillon, le 26 decembre 1588, pour le terme de six semaines, furent continuées jusques au dix-septiesme de ce mois de mars, et depuis jusques au 13 d'avril, que la guerre recommença entr'eux. Il ne sera hors de propos en ce lieu de dire la cause et l'origine de leurs querelles, et comme ceste trefve fut faicte.

Après que le Roy, par l'edict du mois de juillet qu'il accorda avec les princes de la ligue l'an 1585, eut commandé que tous ses subjects eussent à aller à la messe, ou sortir dans six mois de son royaume, ceux de la religion pretenduë reformée des provinces de Champagne, Picardie, Isle de France, et d'autres endroits, se retirerent à Sedan et à Jamets, places appartenantes au duc de Bouillon, lequel en estoit prince souverain : mais le terme de six mois fut reduit à trois, et de trois mois à quinze jours.

Les princes de la maison de Lorraine desiroient de n'avoir point de tels voisins auprès d'eux ; mesmes le duc de Guise supplia le Roy de luy permettre de faire la guerre aux terres du duc de Bouillon ; mais Sa Majesté ne luy voulut octroyer ceste demande. Soit à dessein ou autrement, la prise de Rocroy, faicte le 18 novembre 1586, fut le pretexte de la guerre que ledict sieur duc de Guise fit au duc de Bouillon.

Rocroy est une place du gouvernement de Champagne. Un gentil-homme françois, refugié à Sedan,

bien-aimé du duc de Bouillon, en partit avec quelques capitaines et bon nombre de soldats, avec lesquels il prit nuitamment la ville de Rocroy, et tuèrent le sieur de Chambery qui en estoit gouverneur. La prise de ceste ville fut l'occasion que le duc de Guise assembla en diligence ses forces, et reprit ceste place par composition le 24 decembre au mesme an.

Le duc de Bouillon fut accusé d'estre autheur de ceste entreprise. Il envoya au Roy ses excuses, et luy manda qu'il n'en sçavoit rien, mesmes qu'il avoit defendu à tous ses subjects de donner aucun secours à tels entrepreneurs, à quoy ses subjects luy avoient obey; aussi qu'il avoit tasché de faire avec eux à ce qu'ils remissent la place entre ses mains pour la rendre à Sa Majesté, ce qu'ils n'avoient voulu faire, et l'avoient renduë au duc de Guise qui y avoit mis un gouverneur à sa devotion, ce qui donnoit assez à cognoistre que ceste surprise procedoit d'une double entreprise et pratique de ses ennemis, qui avoient gagné tels entrepreneurs dans Sedan pour frapper deux coups d'une mesme pierre, sçavoir : l'un, pour oster le sieur de Chambery de dedans Rocroy, pource qu'il estoit fort serviteur du Roy et n'estoit point de la ligue, et l'autre, pour faire croire à Sa Majesté que tels entrepreneurs, ainsi sortis de Sedan, n'avoient entrepris ceste surprise que par son advis, affin que le Roy commandast au duc de Guise de luy faire la guerre.

Au contraire de ses excuses, le duc de Guise manda au Roy que ceste surprise estoit de l'intelligence du duc de Bouillon, qui vouloit faire la guerre à la France sous main par les ennemis de Sa Majesté qu'il avoit retirez dans ses places, et leur avoit fait surpren-



dre Rocroy et en tuër le gouverneur ; que ceste excuse qu'il ne leur avoit donné secours depuis la surprise n'estoit une excuse valable, pource que l'on sçavoit assez que c'estoit une quantité d'hommes qu'il avoit hazardez pour faire ceste execution, lesquels il eust supportez s'ils eussent peu garder ceste place ; mais, voyant la diligence du siege et qu'ils estoient contrains de se rendre, il les avoit desadvouëz.

Le Roy, nonobstant toutes ces raisons, ne veut point qu'on entreprenne la guerre sur les terres de Sedan ; toutesfois la garnison de Jamets, nonobstant les defences qui leur estoient faictes par le duc de Bouillon, ne pouvoit se maintenir en paix : mesmes quelques-uns ayant surprins et pillé une maison d'un gentilhomme de Lorraine, desadvouëz, estans pris furent pendus. Toutes ces courses furent cause que le duc de Guise, quoyqu'il ne pust faire condescendre le Roy à ce qu'il luy permist de faire la guerre à Sedan et à Jamets, s'en alla emparer de Raucour et entra dedans les terres de Sedan, où, en quatre mois que ses troupes y sejournerent, il y fut commis une infinité d'actes d'hostilité, pendant lesquels la garnison de Jamets fit aussi la guerre à toute reste aux habitans de Verdun, par le commandement du duc de Bouillon, jusques aux trefves qui furent faictes, à l'instance de la Roynemere, en avril 1587, et depuis continuées jusques au mois de janvier 1588.

Durant ces trefves le duc de Bouillon fut conducteur de ceste grande armée d'estrangers, après la desroute de laquelle, comme nous avons dit cy dessus, il mourut l'unziesme janvier 1588, laissant madamoiselle Charlotte de La Mark sa sœur, son unique heri-

tiere, et M. le duc de Montpensier leur oncle, son tuteur.

Plusieurs pensoient que les princes de la maison de Lorraine ne voudroient faire la guerre à ceste pupille, mais il en advint au contraire; car audit mois de janvier la guerre se commença, et le duc de Lorraine envoya le baron d'Haussonville avec trois mille hommes de pied et huict cents chevaux se loger autour de Jamets. Le duc de Guise y envoya aussi une partie de ses troupes, qui firent un grand degast autour de Sedan, contre l'intention du Roy qui avoit accordé à mademoiselle de Bouillon la continuation de la trefve encores pour un an.

Le baron d'Haussonville, tenant Jamets assiegé, somma le sieur de Schelandre de rendre la place au duc de Lorraine, et fait offre qu'il ne seroit rien changé ny en la religion, ny en la police; mais il eut pour responce qu'il avoit affaire à gens d'honneur qui ne sortiroient de ceste place avec des paroles.

Aussi le Roy en ce temps envoya M. de Ricux, chevalier de ses ordres, à Sedan; il proposa au conseil de la duchesse de Bouillon que Sa Majesté prendroit la protection de ses places, à la charge qu'il mettroit dedans tel gouverneur qu'il luy plairoit. Le roy d'Espagne en mesme temps y envoya un agent leur faire des propositions. Mais le comte de Maulevrier, oncle du feu dernier duc de Bouillon, pretendait que Sedan et Jamets luy appartenoint, escrivit à ceux qui y avoient le gouvernement des affaires, et les pria de le recevoir, avec de belles promesses; outre tout cela, on parloit encor de plusieurs mariages pour mademoiselle de Bouillon, tantost d'un des enfans du duc de

Guise, puis de l'un de ceux du duc de Lorraine. Bref ces places estoient bien desirées et beaucoup affligées. Quelque travail et peine que M. de Montpensier prinst en la cour de France pour y apporter quelque delivrance et soulagement, il n'en put venir à bout.

Depuis le mois de janvier jusques au mois d'avril, les assiegeans et assiegez en une infinité de sorties et approches s'entremostrerent leur valeur. La veille de Pasques, le baron d'Haussonville, après avoir fait bresche, fit donner en mesme temps l'assaut et l'escalade; mais les assiegeans, repulsez avec beaucoup de perte, furent contraints de demander au duc de Lorraine nouvelles forces d'hommes et d'argent. Deux mois se passerent en de sanglantes escarmouches et sorties que faisoient aucunesfois ceux de Jamets avec des petites pieces de campagne, et endommageoient fort les assiegeans, qui receurent, le premier juillet, trois mil lansquenets de renfort. Toutesfois, peu de jours après, un pourparler fut accordé entre les sieurs d'Haussonville et de Schelandre. En ce pourparler, d'Haussonville dit qu'un mariage ou une honneste recompense leur pourroit donner la paix. Schelandre luy respondit que le desgast qu'on avoit faict ne se pouvoit recompenser, et que la diversité de religion empescheroit un mariage. Après plusieurs discours, il fut arrêté entr'eux que Schelandre advertiroit M. de Montpensier, et d'Haussonville le duc de Lorraine, afin d'adviser s'il y avoit moyen de pacifier. En se disant l'adieu, le sieur d'Haussonville dit: « Monsieur de Schelandre, il vaut mieux, comme dit le proverbe, *laisser son enfant morveux que lui arracher le nez.* » Mais le sieur baron de Schelandre lui repartit: « Monsieur, un bon

jouëur ne se retire jamais sur sa perte. » Puis il adjousta : *Quand le vin est tiré il le faut boire.*

Nonobstant ce pourparler, chacun d'eux taschoit à faire reüssir ses desseins. Les intelligences que Haussonville pensoit avoir avec quelques-uns de Jamets se trouverent doubles, et les voulant faire venir à effect, plusieurs des siens y perdirent la vie, et luy l'argent du duc de Lorraine, qui servit bien aux assiegez.

La continuation de ce siege resoluë au conseil du duc de Lorraine, le sieur d'Haussonville fit faire neuf forts pour empescher les sorties des assiegez; mais par la sage conduite de leur gouverneur, ils ne laisserent de faire encor des sorties, et plusieurs fois rechasserent les assiegeans jusques dedans leurs forts.

Cependant que Jamets estoit pressé par un si long siege, madame d'Arenberg se trouva au mois d'octobre à Sedan pour adviser, avec le conseil de mademoiselle de Bouillon, s'il y auroit moyen de faire quelque accord avec le duc de Lorraine. Le sieur de Schelandre s'y rendit aussi; quelques articles furent dressez, que ledit sieur de Schelandre porta au baron d'Haussonville qui estoit au camp devant Jamets, lequel les envoya au duc de Lorraine à Nancy, se chargeant d'en rendre response dans trois semaines; mais ledit baron se trouvant malade, il quitta la conduite de l'armée au seneschal de Lenoncourt, qui ayant pris ceste charge resserra d'abordée fort les assiegez. Le 17 novembre le sieur de l'Afferté, de la part du duc, ayant apporté la responce, il la communiqua au sieur de Schelandre; mais ayant pris temps pour en delibérer, il advint que la cavalerie de Sedan, qui pouvoit estre de cent bons chevaux, fut deffaicte près d'Este-

nay; fort peu se sauverent de la mort ou de la prison. Cela recula un peu ceste negotiation, qui fut peu après reprise, et ledit sieur de l'Afferté alla avec le sieur de Marolles à Sedan, où estant arrivé il communiqua la response dudit duc son maistre au conseil de mademoiselle de Bouillon. Ceste response veuë et regardée audit conseil, le sieur de l'Afferté fut chargé de porter leur resolution au duc de Lorraine, de laquelle il promit rendre response dans le cinquiesme decembre. Au lieu de revenir, le duc de Lorraine envoya le sieur de Lenoncourt, baillif de Saint Mihel, frere dudit sieur seneschal, general de l'armée de devant Jamets, qui mit la derniere main à une trefve qui fut publiée le 28 decembre 1588, pour le temps de six semaines.

Par ceste trefve (1), la ville de Jamets, ne pouvant plus tenir à cause de la famine et des maladies, fut renduë au duc de Lorraine. Le sieur de Schelandre se retira avec les gens de guerre au chasteau pour mademoiselle de Bouillon, ayant promis de ne mettre de nouveau aucuns vivres dedans ceste place, ny munitions, ny gens de guerre.

Il fut aussi accordé de part et d'autre qu'il ne se feroit aucuns ouvrages en la ville qui pussent nuire au chasteau, ny dans le chasteau qui pussent nuire à la ville.

Que les gens de guerre et habitans de Jamets qui ne voudroient faire serment au duc de Lorraine sortiroient, et seroient conduits seurement.

Que mademoiselle de Bouillon pendant la trefve ne seroit empeschée de recevoir ses droicts et revenus.

(1) *Par ceste trefve.* Cayet omet de dire que François de La Noue présidoit au conseil ds la jeune duchesse de Bouillon, dont il étoit tuteur.



Et pour remettre un bon repos ez terres de mademoiselle de Bouillon, que, dedans le 10 de janvier, ses deputez, avec ceux du duc de Lorraine, s'assembleroient à Inaut pour adviser à faire une bonne paix par le moyen d'un mariage, pour le bien et contentement de ladite damoiselle et seureté de ses sujets, sans toutesfois y rien conclurre ny resouldre que premierement chacun d'eux n'eust envoyé vers le Roy et M. de Montpensier pour avoir leur consentement, et obtenir d'eux procuration.

Le 23 janvier 1589, les deputez, tant d'une part que d'autre, se trouverent à Inaut. Plusieurs articles furent dressez, mais pour les faire entendre au Roy on prolongea la trefve jusques au premier jour du mois de mars.

Pendant ceste trefve, les gens de guerre de part et d'autre prindrent party. Le duc de Lorraine, qui ne se vouloit après la mort de ses cousins de Guise declarer ouvertement contre le Roy, licentia une partie de ses troupes, lesquelles furent trouver le capitaine Saint Paul en Champagne, qui tenoit pour le party de l'union.

D'autre costé, aucuns gens de guerre de Sedan et de ceux qui estoient sortis de Jamets, sçachants que le sieur d'Inteville, lieutenant general pour le Roy en Champagne, levoit des hommes pour s'opposer aux remuëments du capitaine Saint Paul, vindrent le trouver en Champagne, et se mirent sous la conduite du sieur d'Amblize et du baron de Terme. Le capitaine Saint Paul, ayant ramassé le plus de gens qu'il put, sçachant que ledit sieur d'Amblise tenoit les champs, alla pour le deffaire. Les royaux et les liguez se ren-

contrerent entre Saint Gevin et Saint George, où il y eut un grand combat. Du commencement la compagnie d'Amblize prit l'espouvante, et demeura avec fort peu des siens au combat; mais, après ce premier choc, les sieurs de Chaumont, de Vandy et de Loupes avec leurs compagnies chargerent tellement les troupes de Saint Paul, qu'ils les rompirent et mirent en fuite, après en avoir tué et pris prisonniers plusieurs, entre lesquels estoient le sieur d'Artigoti, lorrain, et quinze capitaines. Ceste deffaicte vint bien à propos pour les affaires du Roy, car, si ceux qui tenoient son party y eussent esté desfaicts, il y avoit grande apparence que presque toute la Champagne eust pris le party de l'union; car ceste province fut grandement divisée; mesmes les habitans de Troye vindrent à Paris demander le fils puisné de feu M. de Guise, appelé depuis la mort de son pere M. le prince de Genville, affin d'estre leur gouverneur; mais, ainsi que tous peuples font d'ordinaire en tels remuëments, les Troyens luy porterent une fort grande affection à ce commencement, et à la suite de ceste histoire il se verra qu'au declin de la ligue ils le firent sortir si soudainement de leur ville, qu'ils ne luy donnerent le loisir quasi de monter à cheval. Le sieur de Hautefort, qui se qualifioit lieutenant general en Champagne et Brie pour l'union, fut à Troye avec des troupes de gens de guerre, lequel traicta rudement les chasteaux des seigneurs qui s'estoient declarés pour le party du Roy, entr'autres les chasteaux de Chapes, Brienne et Marzac. Il alla faire lever le siege au sieur de Sautour, qui avoit assiegé Mery sur Seine, et le chargea de telle façon que tous les siens furent desfaicts, et luy-mesme eut assez de peine

à se sauver au travers des eaux et des marets où il pensa se noyer. Les villes de Reims, Troyes, Meaux, Mezieres, Vitry et autres, se mirent du party de l'union. Chaalons, Langres, Chasteau-Thierry, Sainte Menehoust et autres, tindrent le party du Roy. Voylà comment les villes de ce gouvernement furent divisées en deux partys. Dans Chaalons il fut du depuis estably une chambre du parlement de Paris transferé à Tours, pour rendre la justice aux catholiques royaux des provinces de Champagne, Brie, Picardie et autres pays qui sont enclavez entre la riviere de Seine, le pays de Caux en Normandie, et les frontieres des Pays-Bas, Lorraine et Bourgongne.

Or, pour retourner au discours de ce qui se passoit entre le duc de Lorraine et mademoiselle de Bouillon, pendant leur trefve ledit duc de Lorraine envoya le sieur de Lenoncourt, baillif de Saint Mihel, pour avoir l'advis et volonté du Roy et de M. de Montpensier touchant le mariage proposé par leurdite trefve, et de la composition à l'amiable de leurs differents : mais Sa Majesté escrivit au duc de Lorraine qu'il vouloit que la trefve fust continuée jusques à son arrivée en Champagne, où il esperoit estre au plus tard dans deux mois, et que luy mesmes vouloit estre sur les lieux arbitre de leurs differents pour les terminer à l'amiable. Ceste response ne plut au duc, et du depuis, voyant les grands remuëments qui se faisoient en France, il ne voulut continuer la trefve, si bien que le treiziesme d'avril la guerre recommença, et le siege du chasteau de Jamets fut continué, de la reddition duquel nous parlerons cy après.

Après que M. le duc de Mayenne eut juré et fait serment au parlement de Paris, entre les mains du

president Brisson , d'employer jusques à la derniere goutte de son sang pour maintenir la religion catholique, apostolique et romaine , et conserver l'Estat royal en son entier, l'autorité des cours souveraines, les privileges du clergé et de la noblesse , de faire garder et observer les loix et ordonnances du royaume et l'obeysance deuë aux magistrats, de preserver le peuple de France de toute oppression , et d'employer les forces et la puissance qui luy avoit esté octroyée à l'honneur de Dieu et au bien du royaume, il partit de Paris pour aller faire un corps d'armée de toutes ses troupes, lesquelles durant le mois de mars s'estoient renduës en la Beaulse. On l'attendoit à Orleans , et les habitans eussent bien desiré qu'il y eust esté pour les delivrer des royaux de Boisgency, lesquels ne bougeoient de leurs portes ; mais l'entreprise de Vendosme et de Tours luy fit prendre le chemin de Chasteaudun, où M. le legat Morosini du consentement du Roy l'alla expressement trouver.

Ledit sieur legat, prenant congé de Sa Majesté sa legation finie , entendant que l'on proposoit au Roy qu'il falloit qu'il appellast prez de luy le roy de Navarre et ses forces pour resister au duc de Mayenne et au party de l'union, le supplia de ne le vouloir faire , mais plustost pacifier son royaume avec les catholiques de l'union, et s'offrit luy-mesme de s'y entremettre : ce que le Roy receut de bonne part , et accepta son offre, et luy permit d'aller trouver M. de Mayenne la part où il seroit pour le persuader à la paix et à un accord, duquel Sadite Majesté avoit desjà escrit à M. le duc de Lorraine, affin qu'il y preparast tous les autres princes de sa maison. Et pour accelerer plustost cest

affaire , Sa Majesté bailla audit sieur legat par escrit l'accord qu'il desiroit faire avec ledit duc de Mayenne et avec tous les princes et seigneurs du party de l'union, dans lequel il leur promettoit de delivrer tous les prisonniers qu'il tenoit, de continuër tous les princes et seigneurs de ce party en tous leurs gouvernements, leur laisser les villes de seureté, et les faire payer de leurs pensions : au pied duquel 'escrit Sa Majesté mit que pour les difficultez qui pourroient advenir sur l'exécution de son offre , qu'il s'en remettoit du tout à Sa Sainteté pour en estre amiable compositeur, prenant pour adjoints messieurs le grand duc de Toscane, le duc de Lorraine, la seigneurie de Venize et M. le duc de Ferrare. Le Roy par ceste proposition fit paroistre audit sieur legat le desir qu'il avoit d'appaiser ces nouveaux troubles : mais, ayant sceu que M. de Mayenne estoit party de Paris pour le venir assaillir, et craignant qu'il ne le prinst à son desavantage, il dit audit sieur legat qu'il le prioit d'effectuer ceste negotiation dans quinze jours, ou de faire faire quelque trefve dans ledit temps; mais que si cela ne se pouvoit faire qu'il le luy mandast incontinent, afin qu'il pensast à ses affaires.

M. le legat le luy promit, et s'estant hasté pour aller à Orleans, pensant y rencontrer M. de Mayenne, fut contraint de rebrousser chemin et le venir trouver à Chasteaudun, où il luy proposa les articles et les conditions que le Roy luy avoit baillées, et n'oublia rien de ce qu'il pensoit pouvoit apporter advancement à un tel œuvre; mais M. de Mayenne luy dit: « Je ne peux entendre à nul accord qu'auparavant je n'aye advis de tous ceux qui ont interest au party de l'union aussi



bien que moy. Quand bien j'aurois accordé toutes ces propositions, Sa Sainteté ne me voudroit contraindre de luy obeyr ; aussi suis-je resolu de plustost mourir que de le faire. » M. le legat se trouva lors bien estonné et loing de son attente ; il ouyt des propos que les plus grands de ce party de l'union disoient si librement contre le Roy , avec une infinité d'injures , ne le nommant jamais pour roy , qu'il n'osa plus parler de paix au duc de Mayenne , ny à aucun de son conseil , considerant que ce seroit temps perdu. Il en advertit incontinent Sa Majesté suivant ce qu'il luy avoit promis , luy mandant qu'il pourveust à ce qu'il adviseroit estre bon pour ses affaires ; quand à luy , qu'il estoit bien marry de n'avoir peu rien faire de bon avec M. de Mayenne , duquel il avoit pris congé pour s'en retourner à Orleans , et continuer son voyage jusques à Lyon , où il attendroit ce qu'il plairoit à Sa Sainteté luy commander.

Quand le Roy alla de Blois à Tours , M. le legat fut logé durant le caresme de ceste année dans l'abbaye de Marmoustier , où il n'avoit point entendu les termes et paroles dont usaient ceux de l'union ; mais il fut fort estonné , estant à Orleans , de ce qu'ouvertement et affirmativement plusieurs grands de ce party ne vouloient plus recognoistre le Roy pour souverain , et que le clergé , devant qu'avoir eu mandement du Pape , s'estoit emancipé de faire beaucoup de choses nouvelles de leur autorité , obeyssans à la resolution faicte par aucuns docteurs qui prenoient le nom de la Faculté de Paris , par laquelle ils arresterent que ces mots *pro Rege nostro* seroient obmis et passez sous silence par tous les prestres qui chanteroient la messe , comme

n'estans de l'essence propre du canon , mais que l'on diroit au lieu : *Pro Christianis nostris principibus*. Ceste resolution portoit aussi que, s'il y avoit aucuns docteurs qui ne fussent de leur opinion, qu'ils seroient privez des prieres et droicts de la Faculté, effacez et rejettez du sein d'icelle, comme coupables et participans de crime et d'excommunication. Plus, que, sans mandement de Sa Sainteté, ils avoient colligé de nouveau certaines prieres que les prestres de ce party disoient en celebrant la messe. Bref, il vid tant de choses inventées aux eglises des villes qui tenoient ce party, que non seulement luy, mais tous ceux qui n'avoient aucune passion en ces remuëments, les blasmerent comme tenans par trop d'une sedition populaire : car, outre telles prieres nouvelles, ils avoient fait des tableaux ez eglises principales pour animer le peuple contre le Roy, où le duc de Guise estoit peint tué de dagues, avec ces mots : *Prince de force*, et son frere le cardinal de Guise estoit tué de coups d'hallebardes, avec ceste inscription : *Prince de patience*. Ces peintures esmeurent merueilleusement les peuples à se desbaucher de l'obeyssance de leur souverain.

Or, le Roy ayant receu les lettres de M. le legat comme il n'avoit peu faire condescendre le duc de Mayenne à un bon accord, fut contraint de se servir du roy de Navarre, auquel incontinent il manda un gentil-homme pour le semondre de mettre en effect les offres qu'il luy avoit plusieurs fois faictes de luy obeyr. Le roy de Navarre envoya M. de Chastillon à Tours. La nécessité où les affaires s'alloient reduire ne requeroit pas grande contestation. Le Roy promit de luy bailler un passage sur la riviere de Loire, et que l'on

feroit publier une trefve pour un an, pendant laquelle on traicteroit d'une paix assurée. Pour la delivrance d'un pont sur la riviere de Loire, le Roy avoit promis le pont de Cé : celui qui en estoit gouverneur fit quelque difficulté de se desfaire de ceste place; ce que voyant le Roy, il envoya querir le sieur de Lessar, gouverneur de Saumur, qui luy promit de delivrer la ville et le pont de Saumur au roy de Navarre ; mais il supplia Sa Majesté de luy faire delivrer dix mille francs, à quoy se montoient quelques reparations qu'il avoit fait faire. Les finances de l'espargne du Roy estoient taries pource que les deniers des receptes generales n'y venoient plus, car le party de l'union en possedoit d'aucunes : les deniers de celles qui estoient encor en l'obeyssance de Sa Majesté ne pouvoient estre amenez à Tours pour la difficulté des chemins ; quelques-unes estoient retenues pour les affaires en chasque province : ce qui fut cause que les tresoriers refuserent de payer lesdits dix mille francs au sieur de Lessar faute de finance royale. Un seigneur italien les presta au Roy. Le sieur de Lessar contenté, il delivra la ville et le pont de Saumur au roy de Navarre, qui mit pour commander dans ceste place le sieur du Plessis Mornay.

Or, en ce mesme temps que le Roy estoit en nécessité d'argent, le party de l'union ne manquoit point de moyens, et, comme plusieurs ont dit, « les thresors cachez furent lors decouverts pour eux comme si le destin leur eust exprès nourry des gens pour leur faire une espargne et un magasin d'or ; » car ils trouverent en un seul endroit dans Paris, au logis du sieur Molan, thresorier de l'espargne, plus d'un million de livres qu'il avoit fait cacher et enterrer dans sa maison. Ce

thresorier estoit à Tours, et avoit de belles seigneuries en Touraine : il se plaignoit plus du temps et du peu de moyens qu'il avoit que nul autre des refugiez. Outre le Roy, beaucoup de ses particuliers amis durant ces calamitez publiques l'avoient requis de leur prester de l'argent : plusieurs sçavoient ses commoditez ; il les avoit refusées à tous. Sur la nouvelle qui vint au Roy d'un si grand nombre d'or que ceux de l'union avoient trouvé caché dans sa maison, il le fit mettre prisonnier. Les justes courroux des roys sont excusables. Molan dit que cest argent ne luy appartenoit, ains à des particuliers dont il estoit responsable. Les siens s'employèrent pour luy. Pour sortir de peine il bailla encor au Roy trente-mil escus, et perdit son estat, qui valoit bien autant. Une mauvaise fortune suit l'autre : il luy en advint de mesme, car M. de Mayenne prenant Saint Ouyn, toutes ses terres qu'il avoit en Touraine furent ravagées.

Le 21 d'avril le roy de Navarre, estant à Saumur, fit une declaration sur son passage de la riviere de Loire pour faire service à Sa Majesté. Il dit dans ceste declaration qu'estant premier prince du sang de France, que la loy et son devoir l'obligent de defendre son Roy, et que, quelque pretexte que les chefs de la ligue prennent, qu'ils ne sont que perturbateurs du repos public, et n'ont autre but que la vie et couronne du Roy, la dissipation et usurpation de cest Estat ;

Qu'il n'a et ne veut tenir pour ennemis que ceux qui se sont rebellez contre le Roy, et desliend à tous ses gens de guerre de rien entreprendre ny attenter sur les bons sujets du Roy, et specialement sur ceux du clergé, pourveu qu'ils se contiennent modestement

en leur vocation, priant tous les ordres et estats de ce royaume d'adviser au mal qu'apportera la continuation de ces confusions;

Ceux du clergé, de considerer la pieté estouffée dans les armes, le nom de Dieu en blaspheme, et la religion en mespris, s'accoustumant un chacun de se jouer du sacré nom de foy, lors qu'il void que les plus grands le prennent pour pretexte des plus execrables infidelitez qui puissent estre;

Ceux de la noblesse, de remarquer quelle cheute a prins leur ordre en peu de temps, quand les armes, marques ou de la noblesse hereditaire, ou loyers de vertu, sont comme trainées dedans la fange, mises ez mains d'une populace qui de liberté passera en licence, de licence à l'abandon de toute insolence, sans plus respecter, comme jà on le void, ny merites ny qualitez;

Ceux de la justice, de considerer quel brigandage est entré par la porte du bien public, quand en la chambre des pairs de France, où les plus grands laissent leur espée pour la reverence de justice, est entré un procureur armé, accompagné de vingt marauts, portant l'espée à la gorge au parlement de France, l'emmenant en triomphe en robbes rouges à la Bastille; quand un premier president'est assommé, trainé et pendu à Thoulouze (zelateur de la religion catholique-romaine, et le plus formel ennemy de la contraire) par le monopole d'un evesque;

Ceux du tiers-estat, qui tout au moins devoient tirer profit de ces dommages, advisent s'ils sont soulagez des tailles et subsides, s'ils sont deschargez de la gendarmerie, si leurs boutiques ez villes et leurs mestairies ez champs s'en portent mieux.



« Un roy, dit-il, ne peut souffrir d'estre dégradé par ses subjects; et pour l'empescher il faudra rengier rigueur contre rigueur, et force contre force. Contre l'usurpation des estrangers, il faudra que Sa Majesté soit secouruë d'estrangers, ce qui sera la cause que les champs deviendront en forests, et les guerets en friche : mal qui sera commun au laboureur et au bourgeois, au gentilhomme et au clergé.

« Il seroit bien plus à propos d'abreger tant de calamitez par une paix, en rendant l'obeissance et la fidelité que l'on doit au Roy. C'est pourquoy je prie tous les serviteurs de Sa Majesté de redoubler leur affection et courage à le servir de bien en mieux contre ses ennemis, et exhorte ceux qui se sont laissez aller à une telle rebellion, de n'estre instrumens de leur propre ruine, et de se desister d'un si mauvais party, et recourir à la clemence de Sa Majesté. »

Peu après la publication de ceste declaration, le Roy en fit publier deux en un mesme temps. Dans la premiere il declare tous les biens meubles du duc de Mayenne, et des princes et habitans des villes qui tenoient son party, acquis et confisque, pour estre les deniers provenans de la vente d'iceux employez aux frais de la guerre, puis que dans le 15 d'avril, terme qu'il leur avoit prefix pour se recognoistre, ils n'estoient venus se remettre en l'obeissance que justement ils luy devoient.

L'autre declaration estoit sur la trefve qu'il avoit accordée avec le roy de Navarre, dans laquelle il dit que l'on avoit de longue-main essayé de seduire la plus-part de ses subjects catholiques par ligues et associations secrettes, sous un faux pretexte de zele et

de la conservation de la religion catholique-romaine, contre ceux de la nouvelle opinion qui pourroient pretendre de luy succeder; mais que le but des chefs de telles ligues tendoit à l'usurpation et partage de sa couronne entr'eux, après s'estre formé un party entre ses subjects catholiques, et s'estre appuyez d'intelligences avec les estrangers;

Que les chefs de ceste ligue avoient commencé tels mauvais desseins par detractions et mesdisances de ses actions, pour le rendre odieux à son peuple, et tirer à eux l'affection d'iceluy, sous pretexte de le soulager des charges que l'injure du temps leur auroit apportées, et que tels desseins avoient continué par la levée de leurs premieres armes : ce qui n'avoit apporté autre effect, sinon la destruction de ses subjects par les entreprises qu'ils faisoient contre son autorité; mais que si les essays de la prise de leurs premieres armes avoient esté pernicieux, que la suite en estoit encores plus dommageable, et cause de toutes les inhumanitez et desordres qui se commettoient en la France, telles que l'on n'en avoit jamais veu ny ouy parler de semblables. « Nous avons, dit-il, du commencement recherché tous moyens à nous possibles pour, par douceur, r'amener tous nos sujets catholiques à une bonne et ferme reunion sous nostre obeïssance, et par le moyen d'icelle executer ce que à leur instante priere nous leur aurions promis en l'assemblée de nos estats. Mais, tant s'en faut que par ceste voye la dureté de leurs cœurs ait peu estre amollie et fleschie à quelque compassion de tant de maux dont ils sont cause, non contents des desordres passez, mesmes d'avoir soulevé contre nous la pluspart de nos villes, tué, empri-

sonné ou déposé nos officiers, rançonné les plus aisez de nostre royaume, de quelque ordre, estat, qualité, sexe, condition et aage qu'ils puissent estre, mesmes les personnes ecclesiastiques, rompu nos seaux, effacé nos armoiries, deschiré et ignominieusement trainé nos effigies, estably des conseils et officiers à leur fantaisie, ravy nos finances et exercé contre nous et nos bons sujets tous actes de mespris, derision, hostilité et inhumanité, qu'adjoustans injure sur injure, ils s'appresentent à venir assaillir nostre propre personne avec artillerie tirée de nos arcenaux, et armée composée, tant de nos sujets rebelles que d'estrangers en partie de religion contraire à la catholique, apostolique et romaine, de laquelle neantmoins ils se disent seuls protecteurs, pour avec nous opprimer tous nos bons sujets et serviteurs catholiques, au lieu de s'adresser à ceux de l'opinion contraire, qu'ils laissent en paix et liberté de s'estendre à leur plaisir, comme ils n'en ont perdu l'occasion, ayant le roy de Navarre, pendant que nous estions à nous preparer et fournir de forces pour nous garentir des mauvaises intentions desdits rebelles, prins et saisi nos villes de Niort, Saint-Maixant, Maillezais, Chastelleraut, Loudun, l'Isle Bouchard, Montreuil-Bellai, Argenton et Le Blanc en Berry, et avancé ses forces prez de ceste ville, où nous nous estions acheminez sur le premier advis de sesdits exploits, pour donner tout l'ordre que nous pourrions à empescher qu'il ne les poursuivist plus avant. Ce qu'en fin cognoissant ne pouvoir faire par les armes en mesme temps que nous sommes en necessité de les employer pour la conservation et defense de nostre propre personne et de nos bons serviteurs et sujets,

contre la rage et violence des rebelles , après les avoir recognu inflexibles à aucunes conditions de reconciliation sur les ouvertures que leur en avons fait faire , et considerant qu'ores qu'il n'eust voulu comme eux s'attacher à nostre vie, nosdits bons subjects pouvoient neantmoins estre grandement molestez de ses armes, si nous ne luy ostions l'occasion de les employer selon que l'estat present des affaires de ce royaume luy en donnoit la commodité; d'autre part, estans pressez et interpelléz par les clameurs et requestes de nos provinces travaillées de ceux de son party, d'y remedier, et plustost par une surceance d'hostilité qu'autrement, sans laquelle, leur defaillant la force de se defendre, et le moyen d'entretenir les gens de guerre, toute esperance de pouvoir plus substanter leurs vies et de leurs familles leur estoit ostée, et qu'aucunes d'icelles, contraintes par la violence du mal, avoient jà accordée d'elles mesmes; toutes les susdites raisons ayant esté par nous mises en deliberation avec les princes de nostre sang, officiers de nostre couronne, et autres seigneurs et personnages de nostre conseil estans près de nous, n'aurions trouvé autre moyen entre ces extremes que de prendre et donner à nosdits subjects quelque relasche de guerre de la part dudit roy de Navarre. Et pour cest effect luy avons accordé, pour luy et pour tous ceux de son party, trefve et surceance d'armes et de toute hostilité, suivant l'instance qu'il nous en a faite, recognoissant son devoir envers nous, esmeu de compassion de la misere où ce royaume est de present reduit , qui incite tous ceux qui retiennent le sentiment de bons François d'ayder à esteindre le feu de division qui le consume et menace de sa der-

niere ruine, dont toutesfois nous esperons que Dieu, par sa bonté, le voudra encores preserver, pour sa gloire, contre les machinations et efforts de ceux qui en desirent et pourchassent la dissipation pour leur ambition particuliere. Laquelle trefve et surceance d'armes nous entendons estre generale par tout nostre royaume durant un an entier, à commencer du troi-siesme jour de ce mois, et finir à semblable jour, l'un et l'autre inclus, pour tous nos bons et fideles sujets qui recognoissent nostre autorité en nous rendant l'obeyssance qu'ils nous doivent; ensemble pour l'estat d'Avignon et comté de Venisse (1), appartenant à nostre très-sainct pere le Pape, que nous avons voulu y estre compris, et les sujets d'iceluy en jouyr, comme estans sous nostre protection, etc. Aussi qu'en consequence de ce que dessus, ledit roy de Navarre et ceux de son party auront main-levée de leur biens, pour en jouyr tant que ladite trefve durera; comme aussi reciproquement ils laisseront jouyr les catholiques, tant ecclesiastiques qu'autres nos bons serviteurs, de leurs biens et revenus ez lieux par eux tenus. Si voulons, etc. »

En mesme temps aussi le roy de Navarre commanda à tous ceux de son party l'observation de ceste trefve, et dans la publication qu'il en fit il dit : « Comme il soit notoire à un chacun que nous n'avons pris ny retenu les armes en ceste miserable guerre qu'autant que la necessité nous y auroit contraint, aussi avons nous assez tesmoigné par nos actions l'extreme regret que nous avons de nous y voir enveloppez et obligez par la malice des ennemis de ce royaume, le desir au-

(1) *Comté de Venisse* : Comitat Venaissin.



contraire que nous aurions de pouvoir servir Sa Majesté encontre eux, pour le restablissement de son autorité, repos et tranquillité de ses bons sujets; le malheur cependant auroit esté tel que nostre bonne intention auroit esté desguisée par plusieurs artifices; la mauvaise volonté desdits ennemis, couverte de pretexts specieux et favorables, si avant, que ce royaume auroit esté reduit jusques sur le bord d'une ruine inevitable, si la prudence du Roy, nostredit souverain seigneur, combatuë toutesfois et traversée d'infinis obstacles, n'eust sceu demesler nostre innocence de leurs calomnies, n'eust veu aussi leur malignité inveterée au travers de leurs couleurs et palliations. Et est evident que ceste guerre, commencée sous ombre de religion, s'est trouvée tout à coup pure guerre d'Estat; que ceux de la ligue ne sont point allez chercher ny attaquer ceux de la religion dont nous faisons profession, ains ont abusé des armes et de l'autorité qui leur avoit esté baillée à ceste fin, pour occuper les villes de ce royaume plus esloignées et moins suspectes de ladite religion : aussi peu ont ils employé leurs prescheurs à la conversion de ceux qu'ils pretendoient heretiques; au contraire s'en sont servis, par toutes les villes, à la subversion de ce royaume, comme de boutefeux pour embraser l'Estat, suborner les sujets contre leur prince, les desbaucher de l'obeyssance de leurs magistrats, les disposer à seditions et changements, à confondre sans aucun respect toutes choses divines et humaines; dont seroit advenu, au grand regret de tous les gens de bien, une revolte non croyable en ceste nation contre le Roy nostre souverain seigneur, et en consequence d'icelle une telle

confusion en plusieurs villes et provinces, que l'ombre pretenduë de pieté et de justice en auroit du tout aneanty et effacé le corps, la crainte de Dieu et la reverence de sa vraye image, du magistrat legitime et souverain institué de luy. En ces extremitez donc, recognoissans nostredit souverain seigneur, et deplorant au fonds de nostre ame la calamité de cest Estat et de ce peuple, nous nous serions retirez devers Sa Majesté, luy aurions présenté à ses pieds nos vies et moyens pour l'assister, contre ses ennemis, au restablisement de son autorité et de ses bons subjects, protestans, comme ores nous faisons, de n'avoir autre intention que son service, et comme aussi chacun peut juger evidemment que si autre elle eust esté, nous avions l'occasion tout à propos de nous ayder des miseres publiques. Ce que voyant, Sa Majesté nous auroit fait cest honneur de recognoistre et accepter benigne-ment nostre bonne volonté; et, pour nous donner meilleur moyen de la servir, se seroit resoluë à une trefve ou surceance d'armes et de toutes hostilitez, de laquelle nous esperons, avec l'ayde de Dieu, une bonne paix à l'advenir. Pource est-il que nous vous faisons sçavoir, à tous et chacun de vous qui recognoissez nostre autorité et protection, et qui avez suivy et suivez le party que nous soustenons chacun en droit soy, que nous avons traicté, arresté et conclud avec le Roy, nostre souverain seigneur, une trefve et surceance d'armes generale par tout ce royaume pour un an entier, à commencer du troisieme du present mois d'avril, et finir à semblable jour, l'un et l'autre inclus; en laquelle aussi nous entendons estre compris l'estat et comté de Venisse, et les subjects d'iceluy, comme

estant sous la protection du Roy nostredit souverain seigneur. Deffendons, etc. »

Voylà les declarations que les deux Roys firent contre le party de l'union. Nous dirons cy-après comme leur accord servit d'un specieux pretexte de revolte aux factieux de Poitiers, d'Agen et d'autres endroits. Devant qu'entrer en ce qui se passa au mois de may en France, voyons ce que fit M. de Montpensier en son gouvernement de Normandie au mois d'avril.

Nous avons dit que le Roy avoit envoyé M. de Montpensier en son gouvernement de Normandie, où le party de l'union avoit faict souslever Rouën, qui est la ville capitale de ceste province, Falaize, Lizieux, Argentan, et tous les ponts et villes de dessus la riviere de Seine, fors le Pont de L'Arche. La ville de Caën, qui tient le second lieu des villes de Normandie, Saint Lo, Alençon, et autres places et chasteaux, furent maintenus en l'obeyssance du Roy par les catholiques royaux. Diepe, entr'autres places, leur servit bien de retraicte pour le pays de Caux. Ainsi la Normandie fut divisée presque esgalement en deux partys. M. de Montpensier estant arrivé à Alençon, le sieur de Larchan, gouverneur d'Evreux, et le sieur de Bacqueville, le vindrent trouver avec leurs compagnies. Il en partit le 4 d'avril, et s'en alla passer à Sez, où il fut bien receu par M. l'evesque de Sez et par les principaux habitans; et là le vindrent trouver les sieurs de Halot de Montmorency et de Crevecœur son frere, avec leurs compagnies. De Sez il passa à Escouchay, et, en s'en allant à Caën, il rencontra cinquante lances et cent harquebuziers à cheval de la garnison de Falaize, qu'il

deffit; la plus-part furent tuez, et le capitaine Touchet qui les conduisoit pris prisonnier.

M. de Montpensier, voyant que le party de l'union s'eslevoit et s'aggrandissoit de plus en plus en ces quartiers là, advisa qu'il estoit necessaire de prendre quelques-unes des places qui s'estoient si soudainement eslevées. La plus grand part de la noblesse du pays l'estoit venu trouver, ce fut ce qui le fit resoudre d'assieger Falaize; et ayant fait partir de Caën deux canons et une coulevrine avec quelques gens de pied, le 20 d'avril il s'y rendit. La batterie fut incontinent dressée, et sur le soir, deux tours ayans esté ouvertes, il fit commander à quelques gens de pied de s'y aller loger pour favoriser le lendemain l'assaut. Ils s'y acheminerent, et plusieurs de la noblesse qui les y vid aller, sans en avoir eu commandement, les suivit, en sorte qu'ils allerent tous donner du ventre contre la muraille, car on ne se put loger dans les deux tours pour estre trop profondes, si bien qu'ils furent contrains de se retirer avec perte de quelques uns.

Or, comme M. de Montpensier deliberoit de continuer le lendemain la batterie et faire bresche, il receut la nuict un advertissement que les sieurs comte de Brissac, Pierre Court, Lonchan, le baron d'Eschaufour, le baron de Tubeuf, le sieur de Roquenal et de Beaulieu, avoient amassé du costé de L'Aigle et Argentan grand nombre de gens, tant de cavalerie que d'infanterie, et mesmes avoient avec eux certaines communes de ce pays, que l'on appelloit les Gauthiers, qui s'estoient dez l'an passé eslevez pour ne payer point de tailles, et qu'ils s'assembloient tous pour venir luy faire lever le siege. Il advisa que de les attendre

audit Falaize, veu le grand nombre d'infanterie qu'ils avoient, il y auroit danger qu'il fust forcé à lever le siege; surquoy il resolut d'aller combattre ce secours: ce qu'il fit le lendemain. Et ayant trouvé en trois villages de cinq à six mille hommes logez, entre lesquels il y avoit de deux à trois cents gentils-hommes et quelques gens d'église, les ayant fait recognoistre par le sieur d'Emery, il envoya les sieurs comte de Torigny, Lonquaunay et de Vigues l'aisné, se loger entre lesdits villages et Argentan, et les fit soustenir des sieurs de Baqueville et de Larchan d'un costé, et de l'autre du sieur de Beveron; et luy alla avec tout le reste droit à eux, lesquels le soustindrent pour quelque temps; mais en fin, oyans le bruit d'une coulevrine qu'il y avoit fait conduire, ils commencerent à bransler, puis furent chargez si vivement, que ceux qui estoient au premier village, nommé Pierrefite, furent tous rompus et taillez en pieces, ou prins prisonniers. De là il fit cheminer droit au second village, nommé Villers, lequel fut forcé, et ceux qui estoient dedans traictez comme les premiers. La nuict estoit proche; il n'y avoit point d'apparence pour ce jour de forcer le troisieme village, nommé Comneaux. M. de Montpensier les fit sommer de se rendre; mais, voyant qu'ils estoient lents à respondre, il fit attaquer leur fort, et l'un de leurs chefs, nommé Beaulieu, qui en estoit sorty, estant pris et amené, ils se rendirent. M. de Brissac et quelque cavalerie, voyant l'effort fait à Pierrefite, firent leur retraicte à Argentan. Le nombre des morts fut de trois mille; il y eut de mille à douze cens prisonniers, entre lesquels se trouverent environ trente gentils-hommes. Les principaux estoient



le baron de Tubeuf et de Beaulieu. Après ceste desfaicte M. de Montpensier s'en retourna à Caën, où du depuis fut transferé la cour de parlement et les autres cours souveraines de Rouën. M. le premier president de Rouën et plusieurs autres presidents et conseillers tenans le party du Roy s'y rendirent pour y exercer leurs charges et offices.

Le Roy, estant à Tours, receut les nouvelles des exploicts de M. de Montpensier en Normandie, et en rendit graces à Dieu ; mais, le mesme jour qu'il en eut l'advis, M. de Mayenne, le 25 avril, deslit le comte de Brienne auprès d'Amboise avec ses troupes, composées de plus de mil hommes de pied et de deux cents chevaux. Ceste desfaicte advint de ceste façon. Nous avons dit que M. de Mayenne ne voulut passer par Orléans, de peur de perdre le temps de l'exécution de ses entreprises qu'il avoit sur Vendosme et sur Tours. Deç qu'il fut arrivé à Chartres pour aller à Chasteau-Dun, il fait avancer son avant-garde, conduite par M. de Rosne, vers le Vendosmois ; le sieur de Maillé Benelhard, gouverneur de Vendosme, practiqué de longue main pour estre du party de l'union, suivant son intelligence, donne entrée à Rosne dans la ville de Vendosme, où il prit prisonniers aucuns de messieurs du grand conseil estimez serviteurs du Roy. Ceste vendition luy cousta toutesfois depuis la vie, car, ayant esté continué gouverneur dans Vendosme pour l'union, sept mois après le roy Henry iv ayant repris ceste ville, il y fut pris prisonnier en estant encore gouverneur, et voulant implorer pour luy sauver la vie la faveur des grands, l'on luy fit reproche qu'il avoit vendu ceste place à l'union. Il s'excusa qu'il n'a-

voit des forces pour resister à leur armée; mais il demeura comme un muët à ce qu'il luy fut dit que, le 2 avril, M. le comte de Soissons, par commandement du Roy, passant à Vendosme, luy avoit offert des gens de guerre, et qu'il luy avoit fait responce qu'il n'en avoit que faire. Ceste objection fut la principale cause qu'il eut la teste tranchée.

La prise de Vendosme par l'union incommoda lors grandement les desseins du Roy; car, outre la prison des principaux de messieurs du grand conseil, M. de Mayenne, estant party de Chasteau-Dun, s'y vint rendre incontinent avec toute son armée. Ceste ville n'est distante que d'une journée de Tours : entre ces deux villes ce ne sont que campagnes. Le Roy, ayant advis de la perte de ceste place, avoit envoyé vers toutes ses troupes qui tenoient les champs de ce costé-là, afin de les faire retirer ez villes qu'il tenoit sur la riviere de Loire. M. de Brienne avoit eu commandement de se retirer à Blois, où M. d'Espernon son beaufrere estoit arrivé avec des troupes qu'il avoit amenées de la Guienne affin de deffendre ceste ville, si M. de Mayenne la vouloit attaquer, pource que le commun bruit entre ceux de l'union estoit qu'ils vouloient razer en memoire perpetuelle le chasteau de Blois, à cause que messieurs de Guise y avoient esté tuez et bruslez; mais M. de Mayenne, adverty que le comte de Brienne estoit logé à Saint Ouyn, à une lieuë d'Amboise, là où il vouloit aller passer la riviere de Loire, fit partir M. de Canillac de nuict, et luy le suivit avec deux canons. Ils userent d'une telle diligence, qu'ils surprinrent, desfirent et taillerent en pieces six cents hommes des troupes du comte de

Brienne; peu se sauverent à Amboise : luy et quelques-uns des siens se jetterent dans le chasteau de Saint Ouyn; mais le duc de Mayenne ayant fait tirer deux volées de canon, il se rendit à luy, à la charge qu'il feroit mettre en liberté le duc d'Elbeuf, ou bien qu'il se remettroit son prisonnier, et que tous ceux qui estoient avec luy auroient la liberté, à condition de ne porter d'un an les armes contre l'union. Le duc de Mayenne fit cest accord avec le comte de Brienne, pensant retirer de prison le duc d'Elbeuf, sur l'advis qu'il eut que le Roy avoit envoyé M. le cardinal de Bourbon au chasteau de Chinon, que le duc de Guise avoit esté mis au chasteau de Tours, et le duc d'Elbeuf à la tour de Loches, qui estoit en la puissance du duc d'Espernon, beaufriere dudit comte de Brienne, lequel toutesfois n'en put rien obtenir : aussi du depuis il fut long temps prisonnier à Paris. M. de Mayenne en cest exploict perdit le marquis de Canillac, qui fut fort regretté de tous ceux de son party. Dix-sept enseignes qui furent portées à Paris, firent changer à ceux de l'union la tristesse qu'ils avoient eüe de la perte receuë en Normandie. Après la deffaicte de Saint Ouyn le duc de Mayenne se logea autour de Chasteau-Regnaud; mais, sur l'advis qu'il receut que le roy de Navarre estoit party de Saumur avec quatre cents chevaux et mil harquebusiers à cheval, il s'alla loger avec toutes ses troupes le long de la riviere du Loir.

Le vingt-huictiesme d'avril, le roy de Navarre estant party de Saumur en intention d'enlever quelques uns des logis du duc de Mayenne, il alla jusques à Chasteaux en Anjou, où faisant repaistre les siens, il

eut advis que le duc de Mayenne n'estoit plus vers Chasteau-Regnaut : ce qu'entendant il tourna bride, et vint loger à Maillé, deux lieuës prez de Tours, où estant il en donna advis au Roy.

Le dimanche, dernier jour d'avril, le Roy, allant ouyr la messe à Marmoustier, envoya dire au roy de Navarre qu'il avoit très-agreable qu'il fust si prez de luy, et qu'il desiroit de le voir et de luy parler. Le roy de Navarre luy manda qu'il ne feroit faute de se rendre au Pont de La Motte, à un quart de lieuë de Tours, pour y recevoir ses commandements : ce qu'il fit, et s'y rendit à une heure après midy avec toutes ses troupes. Mais M. le mareschal d'Aumont, de la part du Roy, l'alla trouver au Pont de La Motte, et luy dit que Sa Majesté et toute la Cour l'attendroit au chasteau du Plessis, et le prioit de passer l'eau dans des bateaux qui furent incontinent menez de Tours pour cest effect au dessous des faux-bourgs de Saint Syphorian.

Quelques-uns des siens le vouloient divertir de passer l'eau, et le prierent de considerer qu'il alloit sans aucunes forces se mettre, comme en une isle entre les rivières de Cher et de Loire, en la puissance du Roy. Tous ces discours n'empescherent sa resolution; et faisant passer premierement l'eau à une bonne partie de sa noblesse, il passa puis après avec ses gardes que conduisoit le capitaine Vignolles. De toute sa troupe nul n'avoit de manteau et de pannache que luy; tous avoient l'escharpe blanche, et luy, vestu en soldat, le pourpoint tout usé sur les espaules et aux costez de porter la cuirasse, le hault de chausses de velours de feuille morte, le manteau d'escarlate, le chapeau

gris avec un grand pennache blanc, où il y avoit une très-belle medaille, estant accompagné de messieurs le duc de Montbazon et du mareschal d'Aumont, qui l'estoient venu trouver de la part du Roy, arriva au chasteau du Plessis. Le Roy y estoit venu une heure auparavant avec tous les princes et toute sa noblesse, et, en attendant l'arrivée dudit roy de Navarre il alla aux Bons Hommes. Toute la noblesse estoit dans le parc avec une multitude de peuple curieux de voir ceste entreveuë. Incontinent que le roy de Navarre fut entré dans le chasteau, on alla advertir le Roy, lequel s'achemina le long du jeu de paillemail, cependant que le roy de Navarre et les siens descendoient l'escalier par lequel on sortoit du chasteau pour entrer dans le parc. Au pied des degrez, M. le comte d'Auvergne, assisté de messieurs de Sourdis, de Liancourt et autres chevaliers des ordres du Roy, le receurent, et l'accompagnans pour aller vers Sa Majesté, au bruit que les archers firent, crians *place! place! voicy le Roy!* la presse se fendit, et si tost que le roy de Navarre vid Sa Majesté, il s'inclina, et le Roy vint l'embrasser.

Les embrassements et salutations reiterées plusieurs fois avec une mutuelle demonstration d'un grand contentement de part et d'autre, le Roy pensant avec le roy de Navarre faire un tour de promenade dans le parc, il luy fut impossible pour la multitude du peuple, dont les arbres mesmes estoient tous chargez. L'on n'entendoit par tout que ces cris d'allegresse de *Vive le Roy!* Quelques-uns crioient aussi *Vivent les Roys!* Ainsi Leurs Majestez, ne pouvans aller de part ny d'autre, rentrerent dans le chasteau, où se tint le conseil, et y demurerent l'espace de deux heures.



Au sortir du conseil ils monterent à cheval, et le roy de Navarre reconduit le Roy jusques au pont Saint Anne, à my-chemin du faux-bourg de La Riche, et, prenant congé de Sa Majesté, il s'en retourna passer la riviere de Loire, et alla loger au faux-bourg Saint Symphorien, en une maison vis à vis du pont de Tours.

Le premier jour de may il entra à pied sur les six heures du matin dans la ville, et vint donner le bonjour au Roy. Toute ceste matinée fut employée en conseil et deliberations d'affaires, jusques sur les dix heures que le Roy alla à la messe, et fut accompagné jusques à la porte de l'eglise Saint Gatian par le roy de Navarre, qui de là s'en alla visiter les princesses de Condé et de Conty. L'apresdinée se passa à courir la bague le long des murs du parc du Plessis, où le roy de Navarre et tous les princes et grands seigneurs s'exercerent cependant que le Roy estoit à vespres aux Bons-Hommes. Deux jours se passerent en ceste entreveuë, durant lesquels le Roy resolut de faire une armée forte et puissante pour aller assieger Paris.

Pendant ceste entreveuë le duc de Mayenne et son armée estoit au Vendosmois et sur les marches de la Touraine. L'on a escrit que ledit duc avoit de grandes intelligences dans Tours pour y surprendre le Roy, qu'il y avoit nombre de partizans, plusieurs mesmes desquels furent decouverts et punis au mois d'aoust ensuivant, ainsi que nous dirons cy après, et que par leur moyen il pensoit se rendre maistre de Tours, et prendre le Roy sans beaucoup de hazard; plus, que, sur l'advis qu'il receut que le roy de Navarre n'estoit plus à Tours, s'en estant allé à Chinon pour faire avancer son infanterie, et voyant que le Roy n'avoit

prez de luy dans la ville que sa noblesse, et qu'au faux-bourg de Saint Symphorien estoient seulement logez douze cents hommes de gens de pied et quelque cinquante chevaux legers, et au faux-bourg Saint Pierre des Corps le regiment des Suisses du colonel Galatis, qui pouvoit estre de quelque deux mil cinq cents hommes, il jugea que l'absence dudict roy de Navarre luy faciliteroit l'execution de deux desseins qu'il avoit : l'un avec quelques-uns qui estoient auprès du Roy, lesquels devoient mener Sa Majesté se promener aux champs de là le pont, où il seroit fort facile au duc de le prendre par le moyen d'un embuscade. L'autre dessein estoit qu'en cas que le premier ne reüssist, qu'il meneroit toute son armée pour attaquer le faux-bourg Saint Symphorien, où estoient logez trois regiments françois, et que l'escarmouche se feroit lentement, affin que le Roy pour les secourir y envoyast sa noblesse et les Suisses, et qu'au mesme temps que ses partizans qu'il avoit dans Tours prendroient les armes et sonneroient le tocsain, que luy donneroit de l'autre costé avec toute son armée dans le faux-bourg, qui seroit aisé à prendre pour ce qu'il n'est nullement fermé, estant au pied d'un costeau, et très-facile à y entrer de tous costez, et que, l'ayant pris, la division des habitants luy faciliteroit la prise de la ville et du Roy. Voylà ce qu'ils disent, et voicy ce qu'il advint :

Le 7 de may le duc de Mayenne fit cheminer toute la nuict son armée, et le lundy au matin, après luy avoir faict faire dix grandes lieuës, son avantgarde parut sur les huict heures à la portée d'un mousquet du faux-bourg Saint Symphorien. Le Roy estoit monté à cheval ce mesme matin, à ce persuadé pour la beauté

du temps qu'il faisoit ; il passe le pont et va droit monter comme pour aller vers La Membrolle. Proche le corps de garde qui estoit au haut du costeau, il y avoit une barricade à l'endroit où le chemin commence à devenir creux, à trente pas de laquelle il rencontra un homme qui revenoit de La Membrolle, lequel, le recognoissant, luy dit : « Sire, où allez-vous ? Voylà sans doute des cavaliers de la ligue, retirez-vous ; » et, ce disant, les luy monstra de si prez, qu'ils se leverent de leur embuscade à cent pas de luy. Le Roy, qui les vid venir droict à luy, se retire : on crie aux armes au premier corps de garde ; les soldats bordent incontinent la barricade, là où les cavaliers de la ligue vindrent tirer le coup de pistolet, et y laisserent mort un de leurs capitaines de chevaux legers nommé La Fontaine. Ils se retirerent ayant ainsi failly à prendre le Roy ; et l'alarme estant donnée, tous les soldats se rendirent en leurs corps de garde. C'est ce qui a faict croire à plusieurs qu'il y avoit intelligence et trahison particuliere.

L'infanterie du duc de Mayenne arrivée, l'escarmouche se continua depuis le matin jusques sur les quatre heures après midy. Le sieur de Grillon, maistre de camp du regiment des gardes du Roy, le sieur de Rubempré et le sieur de Gerzé, aussi maistres de camp des regiments qui estoient dans ce fauxbourg, s'y rendirent. Le Roy se retira en la ville, et, suyvant un advis qui luy fut donné, commanda au mareschal d'Aumont de demeurer à la porte du pont, et de ne laisser aller personne, de quelque qualité qu'il fust, de la ville dans le fauxbourg, sans son exprès commandement ; plus, il fit entrer les Suisses dans la ville, et les fit mettre en armes aux principales places et ad-

venuës : tout cela se passa sans qu'aucun habitant se meslast de rien. Ayant ainsi asseuré la ville, il manda en diligence de tous costez, tant vers le roy de Navarre que au duc d'Espernon à Blois, et autres seigneurs, pour le venir trouver en diligence. Tandis que tous ses serviteurs se hastent de se rendre auprès de luy, le duc de Mayenne, ayant faict entretenir lentement l'escarmouche, entre quatre et cinq heures après midy, entra par trois endroicts dans le faux-bourg, où il pensoit trouver une plus grande resistance qu'il ne fit, car il avoit faict eslection à chacun des trois endroicts de deux mille de ses meilleurs soldats, et avoit departy sa cavalerie en trois hots pour les soustenir avec le canon, et les pionniers pour le conduire; bref, tout estoit si bien ordonné, que les barricades furent incontinent rompuës, les corps de garde gaignez et bruslez, et en moins d'une demie heure il se trouva maistre du faux-bourg. Si la riviere eust esté grosse, comme elle le devint douze jours après à cause des neiges qui se fondirent en Auvergne, peu de soldats se fussent sauvez; mais l'eau estant basse ils eurent moyen de se retirer dans la premiere isle du pont, au travers de la greve. En cest exploict le duc de Mayenne perdit plus de cent soldats, et le Roy prez de deux cents. Tous les trois maistres de camp furent tuez ou blessez; Gersé fut tué; Grillon eut un coup d'harquebuze au travers du corps, dont il a esté guery, et est encores à present en vie, quoy que tous les historiens estrangers escrivent qu'il y mourut; et Rubempré y fut blessé aux deux jambes. Un des quarante-cinq (1) gentils-

(1) *Un des quarante-cinq.* Ce gentilhomme s'appeloit Saint-Malin. On l'accusoit d'avoir porté les premiers coups au duc de Guise.

hommes du Roy fut recogneu mort : ils le pendirent par les pieds, et lui couperent la nature. Tout ce faux-bourg fut pillé, et s'y commit beaucoup de desordre, mesmes dans l'église.

Sur les sept heures du soir l'infanterie du roy de Navarre arrivée, une partie fut logée au faux-bourg de La Riche, l'autre fut logée dans deux isles proches du faux-bourg Saint Symphorien. Toute la nuict arriverent gens de guerre au Roy. La lune estoit belle et claire : les sentinelles du duc de Mayenne voyoient que les sentinelles qui estoient dans les isles avoient des escharpes blanches; ils jugerent incontinent que les troupes du roy de Navarre estoient arrivées : leur proximité les fit parler les uns aux autres; quelques-uns mesmes de commandement d'une part et d'autre s'en meslerent; ceux de l'union leur dirent mille vilenies du Roy, et leur demanderent s'ils n'avoient point souvenance de la Saint Barthelemy; les autres leur repartirent qu'il estoit leur roy et à eux aussi, et qu'il n'appartenoit qu'à des femmes à dire des injures et non à des soldats, et que, le jour venu, ils verroient s'ils estoient aussi vaillans que mesdisans.

Le duc de Mayenne, asseuré par ces paroles que les troupes du roy de Navarre estoient arrivées, tint conseil, où il prit la resolution de se retirer. Sur les quatre heures du matin, le bouteselle sonné, ceux qui firent l'arriere-garde mirent le feu aux maisons qui estoient des deux costez de l'entrée du pont, et en bruslerent les deux premieres arches. Ainsi le duc de Mayenne partit du faux-bourg Saint Symphorien, et son armée retourna d'une mesme traicte au mesme lieu d'où elle estoit partie. Le lendemain il la fit pas-



ser la riviere du Loir, et tirer droict au Mans, où il fut très-bien receu par les Manceaux : de là il alla à Alençon, qu'il assiegëa; et après avoir tenu quelque temps il se rendit. Par ceste reddition le duc r'asseura tous ceux de son party de ces quartiers là, qui sans sa presence estoient fort esbranlez : mais sur la fin du mois de may il fut contraint de s'en retourner vers Paris sur l'advis qu'il receut de plusieurs choses qui y estoient survenuës, ainsi que nous dirons cy-après.

Le Roy, voyant le feu aux maisons du bout du pont de Tours, pensoit que le duc l'eust aussi fait mettre dans tout le faux-bourg; mais incontinent l'advis luy estant venu certain de sa retraicte, il y alla, et fit donner ordre d'esteindre ce feu, et n'y eut que douze maisons bruslées. Il envoya prendre langue quel chemin tenoit le duc. Ceux qui y allerent en amenerent quelques soldats prisonniers, et assurerent le Roy qu'il n'y avoit point moyen de le suivre, et qu'il tenoit le chemin comme pour aller à Chasteau du Loir. Ainsi que le Roy estoit encor à regarder le desordre qu'ils avoient faict en ce faux-bourg, le roy de Navarre y arriva, puis tous deux rentrerent dans la ville, et prirent telle resolution que l'union du depuis ne vid plus les bords de Loire avec une si puissante armée. Je diray aussi que le Roy commanda que l'on enterrast leurs morts, et qu'aucuns de leurs blessez qui se trouverent encor dans le faux-bourg, fussent menez à l'hospital et pensez comme les autres, ce qui fut faict.

L'on fit plusieurs discours, tant d'un que d'autre party, sur cest exploit de guerre que fit M. de

Mayenne. Les uns disoient que son dessein estoit judicieux, en ce qu'ayant veu l'esmotion de tant de peuples contre leur roy, il estoit expedient qu'il tournast toute leur furie contre Sa Majesté, et que ce n'estoit assez que l'on luy eust faict son procès à Paris, que l'on l'eust prononcé incapable et desgradé, si on ne luy ostoit son sceptre de ses propres mains; et que ce fut pourquoy ledit duc alla droict à Tours, et que si la fortune n'avoit favorisé son dessein, qu'il ne laissoit d'avoir esté judicieusement pris. Les autres leur respondoient que leur proposition eust esté bonne si le duc, après avoir vaincu le Roy, eust esté capable de tenir sa place; mais qu'en ceste esmotion de peuples, les evenemens de son dessein ne pouvoient estre autres que de faire tomber le sceptre de son roy entre les mains du populaire, lequel se fust divisé incontinent par petits cantons ou gouvernements, à la ruine et dissipation de l'heritage des roys de France, et au mespris et des-honneur de la nation françoise, laquelle, n'ayant plus de roy ny de chef, eust esté moquée et mesprisée par toutes les autres nations. Aucuns alleguoient qu'en France le nombre de cavalerie est ce qui fait gagner ou perdre les batailles; que le duc de Mayenne n'eust sceu avoir douze cents chevaux, entre lesquels il n'y en avoit pas huict cents de combat; qu'il avoit un très-grand nombre d'infanterie, peu de vieux soldats et de vieux capitaines, et que c'estoient presque tous gens nouvellement levez parmy l'esmotion du peuple; nul chef de guerre en toute son armée que luy qui fust capable de la conduire, advenant faute de sa personne; qui estoit la cause qu'il avoit tasché de l'employer avant que le Roy eust joinct ses forces, les-

quelles dans peu de temps devoient estre grandes; mais que, n'ayant peu faire reussir son dessein, il s'estoit retiré au Mayne, attendant encor des troupes de cavalerie qui luy venoient de Picardie et de Champagne, avec lesquelles il esperoit estre aussi fort que le Roy. Mais ces troupes ayant esté desfaictes par les royaux, ainsi que nous dirons cy-après, il fut contraint de s'en retourner vers Paris.

Au contraire, sur le bruit de sa retraicte, toute la noblesse de France accourut auprès du Roy, qui, de resserré qu'il estoit presque dans la ville de Tours, devint en un moment le maistre de la campagne : ce qui fit que toutes choses se changerent. Sa Majesté despescha en Angleterre et en Allemagne pour avoir des gens de guerre. Il manda au sieur de Sancy qu'il hastast la levée des six mille Suisses, et qu'il s'acheminast droict vers Paris, où il esperoit estre dans un mois. Il fit avancer le roy de Navarre à Boisgency avec toutes ses troupes. Il envoya le comte de Soissons et le sieur de Laverdin en Bretagne; et luy, sur le bruit qu'il eut que les partizans de l'union se vouloient eslever dans Poitiers, il partit de Tours pour y donner ordre et faire avancer les troupes qui luy venoient de Guyenne. Du succez de toutes ces choses nous le dirons, mais que nous ayons dit ce que fit le pape Sixte en ces remuëments de la France.

Le pape Sixte et toute la cour romaine furent fort faschez de la mort de messieurs de Guise, pour ce qu'ils les estimoient estre les fermes colonnes pour soutenir la religion catholique en France, et sur tout ils se sentoient offensez de la mort du cardinal de Guise. Le Roy d'un costé, et l'union de l'autre, envoyèrent

leurs agents à Rome pour faire entendre à Sa Sainteté l'occasion des troubles de la France. Le Roy y envoya M. l'evesque du Mans , et ceux de l'union deputerent messieurs le commandeur de Diou , l'abbé d'Orbays , le conseiller Coqueley , et le doyen de Reims , pour y aller. Ils arriverent tous presque en mesme temps à Rome , et s'adresserent les uns et les autres aux cardinaux de Saint Severin et de Montalto , qui avoient la charge des affaires de France prez Sa Sainteté.

M. l'evesque du Mans , en l'audience qui luy fut donnée , presenta au Pape la lettre du Roy , dans laquelle estoient les raisons qui avoient meü Sa Majesté de faire chastier les duc et cardinal de Guise d'une façon extraordinaire , comme seditieux ; le priant de luy ayder pour renger le reste des rebelles de son royaume en leur devoir et le mettre en paix. Le Pape , à la lecture de ceste lettre , monstra un grand mescontentement de visage et de parole , et , suyvant l'opinion qu'il en avoit prise dez les premieres nouvelles qu'il receut de leur mort , il dit à l'evesque du Mans qu'il n'estoit point question de juger si messieurs de Guise estoient criminels de leze-majesté contre le roy de France , mais si le Roy pouvoit faire mourir un cardinal et en retenir un autre prisonnier sans son consentement , veu qu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit que les papes qui eussent puissance souveraine sur les cardinaux , et que le Roy ayant fait mourir un cardinal sans son consentement , et en tenant un autre prisonnier , il avoit offensé grandement le Saint Siege , et que si le cardinal de Guise avoit conspiré contre luy , il le devoit faire mettre prisonnier comme il avoit fait

les autres princes. L'ambassadeur de France, prenant la parole, remontra à Sa Sainteté fort particulièrement la grande autorité que messieurs de Guise avoient usurpée en France, le danger qu'il y eust eu de les tenir prisonniers, et mesmes que c'eust esté chose impossible au Roy de le faire, et que si pour le faict du cardinal Sa Sainteté jugeoit que le Roy meritast absolution, qu'il la luy demanderoit. Les exemples de plusieurs empereurs et roys qui avoient fait mourir des cardinaux pour avoir entrepris contre leurs Estats furent remontrées à Sa Sainteté, et mesmes celle de Ferdinand dernier empereur <sup>(1)</sup>, qui fit tuër le cardinal George en Hongrie, quoy que le consistoire fust fort aigry contre luy, pour ce que peu auparavant il avoit mesmes rescrit en sa faveur pour le faire cardinal, et toutesfois, après que Ferdinand eut faict remonstrer au consistoire les intelligences particulieres que le cardinal avoit avec ses ennemis, il en obtint absolution. Toutes ces raisons ne furent niées par le Pape absolument: aussi n'accordoit-il la demande du Roy, mais il remit la cognoissance de cest affaire aux cardinaux de la congregation de France.

Les agents de l'union à Rome cependant enflammèrent et accreurent fort par paroles le desdain que le Pape et les cardinaux avoient contre le Roy pour avoir fait tuër un cardinal. Ils disoient une infinité de circonstances pour exagerer la gravité du faict, et que le Roy, non content d'avoir fait tuer de tels princes très-

(1) *Et mesme celle de Ferdinand dernier empereur.* En 1551, ce prince, n'étant que roi de Hongrie, avoit fait assassiner, dans le château de Vintz, Georges Martinusius, régent de Transylvanie, cardinal et archevêque de Gran.



utiles serviteurs de la religion et de l'Estat, avoit faict brusler leurs corps après avoir esté estendus deux jours sur la place pour en faire trophée. Ils excusoient feu messieurs de Guise, soustenoient qu'ils estoient innocents, et que le Roy avoit violé la foy publique, et la franchise et liberté des estats generaux.

L'ambassadeur de France se plaignit à Sa Sainteté des paroles et des pratiques dont usaient les agents de l'union, et le supplia de ne les escouter, pour ce qu'ils estoient rebelles au Roy, et qu'il leur devoit desnier toute audience.

Le Pape, ayant entendu les grands remuements qui se faisoient en France, et voulant voir ce qu'il en adviendrait, luy dit qu'il estoit pere commun, qu'il escoutoit les oppressez, mais que d'embrasser leur cause qu'il ne le feroit pas sans l'avoir meurement advisé.

Les ministres de France à Rome trouverent ceste response de Sa Sainteté estre contraire à la souveraine puissance de leur prince, et qu'elle estoit contre ceste maxime generale observée entre tous les roys et princes souverains, qui est de ne supporter les subjects rebelles les uns des autres pour quelque occasion que ce soit; aussi que de tout temps il a esté observé en France que les subjects ne se peuvent adresser qu'au roy seul pour faire leurs plaintes, et luy seul y peut donner l'ordre tel qu'il trouvera bon par son conseil.

Plus, ils advertirent incontinent le Roy de ceste response du Pape et des pratiques des agents de l'union à Rome, et comme ils faisoient courir un bruit que Sa Majesté avoit joinct ses forces avec les huguenots, et qu'il n'y avoit plus de distinction des troupes les

unes des autres; *item*, que si Sa Majesté se servoit ouvertement du roy de Navarre, que le Pape sans doute approuveroit, au premier advis qu'il en recevroit, le party de l'union. Ce fut pourquoy quelques-uns du conseil du Roy, au commencement que l'on parloit de faire une trefve avec le roy de Navarre, n'estoient de ceste opinion.

L'union en France receut aussi cest advis, et que tout leur remuëment ne se pouvoit approuver à Rome, si le Roy ne se servoit des heretiques : ce fut aussi une des principales causes qui les fit haster d'aller assaillir le Roy, qu'ils sçavoient estre à Tours sans forces, et par ce moyen le contraindre de se servir des forces du roy de Navarre pour se deffendre d'eux, affin qu'ils obtinssent à Rome leurs intentions.

Le Roy, qui se void en necessité, de deux maux se resoult d'esviter le pire; il accepte le secours du roy de Navarre pour se sauver de la fureur de l'union, ainsi que nous avons dit; et ceux qui le luy persuaderent par raisons d'Estat luy remonstrerent que les derniers empereurs et roys s'estoient servis des heretiques, et mesmes des Barbares et Turcs, pour se delivrer de l'oppression de leurs ennemis.

Aussi-tost que la trefve fut publiée entre le Roy et le roy de Navarre, les agents de l'union à Rome poursuivirent, envers le Pape et les cardinaux, l'approbation de la levée de leurs armes, et de tout ce qu'ils avoient faict contre le Roy, requerans une bulle d'excommunication contre luy. Le Pape eut à grand courroux ceste trefve, et d'autant plus qu'elle estoit avec le roy de Navarre, contre lequel il avoit fait publier une excommunication, laquelle il avoit tellement prise

à cœur, qu'il avoit fait r'imprimer le *Cours-Canon* exprès pour l'y faire inserer, et creut lors tout ce que les agents de l'union luy dirent touchant l'estat de la France, et principalement que le Roy estoit perdu, et que tout son peuple s'estoit revolté, ce qui n'estoit qu'en partie : cela fut occasion qu'il denia toute audience aux ministres de France, et que, le 24 may, il fit afficher dans Rome un monitoire dans lequel il commandoit que, deux jours après la publication de ce monitoire en six villes de France y denommées, que le Roy eust à mettre en liberté M. le cardinal de Bourbon et l'archevesque de Lyon, et l'en faire certain par instrument authentique, sinon qu'il l'excommunioit; et que, dans soixante jours aussi après il eust à comparoir à Rome en personne ou par procureur pour luy, afin de declarer les raisons pourquoy il ne devoit estre excommunié pour avoir fait tuër le cardinal de Guise; aussi qu'il eust à dire pourquoy ses subjects ne devoient estre delivrez du serment qu'ils luy devoient. Plus, il cassa tous les privileges des roys de France par lesquels ils pouvoient, par d'autres que par Sa Sainteté, estre absous de telle excommunication.

A ce monitoire les catholiques royaux ont fait plusieurs responses depuis la mort du Roy, pour verifiser qu'il avoit esté donné contre toutes les formes et considerations en tel cas requises, quand mesmes il n'auroit esté fait que pour un simple particulier : aussi on en appella dès lors comme d'abus à un futur concile et au Pape mieux informé, ce qui se pratique d'ordinaire en France quand les papes entreprennent contre l'autorité des roys et les privileges de l'Eglise

Gallicane , ou ordonnent quelque chose qui ne soit conforme aux saints decrets. Et d'autre part les docteurs de la Sorbonne de Paris, qui estoient de l'union , et qui avoient declaré le Roy absolument excommunié, ne l'appellant plus que Henry de Valois, et mesmes qui avoient declaré les François libres de tout serment de fidelité envers Sa Majesté , ne furent point aussi contens de ce monitoire , pource que dans iceluy Sa Sainteté appelloit le Roy *Très-Chrestien* , et ne le declaroit point absolument excommunié comme ils avoient faict ; tellement que leur excommunication n'estant point confirmée par le Pape , ils demeuroient tousjours en qualité de rebelles.

Ce monitoire fut donné à la poursuite des ennemis du Roy ; le pape Sixte le leur bailla pour le faire publier , et leur promit de les assister de biens spirituels et temporels. Nous verrons à la suite de ceste histoire ce qui en advint , et comme Sa Sainteté , ayant reconnu les subtils desseins de ceux de l'union , en eut de grosses paroles avec les ministres d'Espagne à Rome ; ce que plusieurs ont escrit avoir esté cause de sa mort.

Nous avons dit que le Roy avoit envoyé pour tirer secours d'Angleterre , lequel n'arriva en France si tost que l'on esperoit , pour l'estat auquel estoient lors les affaires d'Angleterre. L'an passé les Anglois avoient demeuré sur la deffensive contre les Espagnols , et la grande armée navalle d'Espagne se trouva dissipée sans avoir faict aucun exploit memorable , et au mois de may de ceste année les Anglois allerent attaquer les Espagnols en Galice et en Portugal , où leur dessein ne leur succeda pas gueres mieux qu'il avoit faict aux Espagnols. Voicy ce qu'il en advint : Après qu'il eut

esté disputé long temps au conseil d'Angleterre sur la requeste qui y fut présentée par les chevaliers Norreys et Drac, par laquelle ils supplioient la Royne de faire quelque entreprise contre l'Espagnol, les uns soustennans qu'il estoit plus seur de n'entreprendre rien et de demeurer cois, les autres disans le contraire, et qu'il falloit tirer raison de l'Espagnol, qui estoit venu pour les attaquer jusques dans leur pays, en fin les Anglois tumberent d'accord de faire une armée de mer. Sur cest accord survint une difficulté pour resoudre quelle route prendroit leur armée. Dom Antoine <sup>(1)</sup>, qui se disoit roy de Portugal, chassé par celui d'Espagne, estoit lors en Angleterre. Il proposa au conseil que la noblesse et le peuple de Portugal ne desiroit rien tant que son retour, qu'infailiblement ils luy fourniroient argent, armes et vivres; qu'il ne demandoit autre chose aux Anglois, sinon qu'ils le missent à bord en son royaume. D'autres au contraire proposerent le voyage des Indes. On consulta long temps là dessus. Il fut resolu de faire voile droict en Portugal : leurs raisons furent que, quand on auroit taillé de la besongne au roy d'Espagne en Portugal, il seroit plus aisé de l'assaillir ez Indes, ou dedans l'Espagne mesme. Ceste resolution prise, l'equipage se dressa, les chevaliers Norreys et Drac furent esleus chefs, et le rendez-vous pour faire voile fut donné à Plimouth.

Le dix-huictiesme d'avril, les chefs, capitaines et soldats entrèrent alaigrement dans les navires, crians tous : *Espagne! Espagne!* La flotte se trouva composée

(1) *Dom Antoine* : dom Antonio, prieur de Crato. Il étoit fils naturel de Louis, grand-oncle du dernier roi de Portugal dom Sébastien, mort en Afrique en 1578.



de six grands navires de charge, de vingt navires de guerre, et de sept vingts autres vaisseaux bien equippez, dans lesquels s'embarquerent de quinze à seize mil hommes de guerre. Outre les deux chefs, s'embarquerent aussi ledit roy dom Antonio, Emanuël son fils, le comte d'Essex, qui alla en ce voyage sans congé de la Royne, Gauthier d'Evoreux son frere, colonel de la cavalerie, Roger Guillaume, colonel de l'infanterie, Edoüard et Henry de Norreys, et plusieurs gentils-hommes et capitaines anglois et holandois, lesquels embarquez, la flotte partit du port de Plimouth, et, prenant la route d'Espagne, un vent de traverse la poulsa, le 24 d'avril, vers le port de Crogne <sup>(1)</sup> en Galice.

Le roy d'Espagne ayant eu advis de la levée de ceste armée, et que leur dessein estoit de descendre en Portugal, il manda premierement au cardinal Albert d'Austriche qui en estoit gouverneur pour luy, de s'asseurer de tous ceux qu'il estimeroit favoriser le party de dom Antonio, de quelque qualité qu'ils fussent, et aussi qu'il desarmast le menu peuple, affin qu'il ne peust rien entreprendre, ny favoriser son ennemy. Le cardinal obeyt si bien à ces commandements, que l'exécution d'iceux fut la seule cause du peu d'effect que fit l'armée des Anglois en Portugal.

Secundement, pour opposer la force contre la force, il fit dresser une armée de laquelle il fit le comte de Fuentes chef et general; mais, comme il estoit un roy prevoyant et advisé, il osta de leurs charges tous ceux qui avoient mal faict en l'armée qu'il avoit envoyé en Angleterre l'an passé, et en leur place y en mit d'autres. Ferrand Lopez fut desmis de sa charge de maistre

(1) *Crogne* : La Corogne.

de camp general, et en sa place il mit François de Padiglia; en l'estat de François de Guevare, qui estoit pourvoyeur general, il en pourveut André d'Alve, et donna la charge de colonel de la cavalerie à Alphonse Vargas, et de l'auditeur à Jean Maldonat. Toute son armée arrivée en Portugal, fut mise comme en garnison aux principales places.

Aussi, le long des costes de la Biscaye et de la Galice, ledit roy d'Espagne avoit envoyé advertir ses gouverneurs de garnir tous les ports de mer, et de les faire munir de toutes choses necessaires pour resister aux Anglois. Jean Pacheco, marquis de Cerralvo, gouverneur de Galice, s'estoit rendu à Crogne, qui est un des principaux ports de Galice, et est une ville divisée en deux, sçavoir en haulte et basse ville, chacune desquelles a ses murailles et fossez à part, la basse estant ceinte tout autour de la mer, excepté du costé d'en haut; lequel, voyant que les Anglois avoient pris terre et faisoient descendre dix mil hommes qu'ils renegerent incontinent en bataille, fit sortir une troupe d'Espagnols à l'escarmouche; mais, ayans esté contraincts de se retirer, tout le reste de ce jour et le lendemain ce ne furent que sorties et escarmouches à la faveur du canon que l'on tiroit, tant des deux galleres et d'un gallion qui estoient au port, que de la haute et basse ville et du fort. Les Anglois, en estans incommodéz, se resouldent de se rendre maistres de ceste place: le 26 ils se preparerent de donner, par terre et par mer, un assaut à la basse ville, ce qu'ils executerent si courageusement qu'ils s'en rendirent maistres en moins d'une heure et demie, et contraignirent les Espagnols qui eschaperent la fureur de leurs armes de

se sauver en la haute ville. Ainsi ceste place fut pillée, les vaisseaux qui estoient au port, gaignez; le galion de Ricalde fut bruslé par ceux qui estoient dedans, affin que les canons, les boulets et tout ce qui estoit dedans ne tumbast entre les mains de leurs ennemis. Les Anglois firent dans ceste basse ville un grand butin de vivres, de munitions de guerre, et de cent cinquante canons de tous qualibres. Les Espagnols qui s'estoient sauvez en la haute ville s'y r'emparèrent, et bruslerent quelques maisons qu'ils jugerent les pouvoir incommoder, et par ce moyen les assiegez et les assiegeans se preparerent de se deffendre et d'assaillir.

Le marquis de Ceralvo, sommé par un trompette anglois de rendre la haute ville, respondit qu'il n'en feroit rien; mais il advint que ce trompette en se retirant fut tué d'une monsqetade. Le marquis à l'heure mesme fit pendre sur la muraille celuy qui avoit tiré le coup, avec un escriteau: ce que les Anglois ayant veu, firent estime de la justice du marquis, et luy proposerent l'eschange de quelques prisonniers. Il leur respondit qu'il n'avoit nulle charge de cela, les suppliant seulement qu'ils traictassent bien le capitaine Jean de Luna qui estoit tumbé leur prisonnier, et qu'il en feroit de mesme aux Anglois qu'il tenoit, auxquels il feroit bonne guerre.

Les Anglois, ayant planté leur artillerie, battent la haute ville et font jouër une mine, laquelle ayant remply les fossez, ils se presenterent pour aller à l'assaut; mais ils furent vaillamment repulsez par les Espagnols. Spencer, maistre de l'artillerie des Anglois, et le capitaine Goodvin, pensant monter à la bresche, furent tuez.

Norreys voulut tenter derechef, pour pouvoir gagner ceste place, d'y faire donner un assaut; il fait derechef travailler à la mine et recommencer sa batterie; mais, voyant qu'il consumoit le temps et perdoit ses gens en vain, du nombre desquels il s'en falloit desjà plus de mille, se resolut de lever le siege, et de faire rembarquer ses gens, son artillerie et son butin.

Au levement de ce siege les Espagnols firent une sortie où de part et d'autre il y en eut beaucoup de tuez; le frere du general Norreys y fut blessé et plusieurs autres. Les Anglois ayans bruslé toute la basse ville firent voile le 19 may, et sept jours entiers les Espagnols n'eurent point de leurs nouvelles, jusques au 26 de may que toute la flote fut veuë vers la coste de Portugal, où ils prirent terre prez le chasteau de Peniche, distant de treize lieuës de Lisbonne, et y firent descendre quatre mille soldats et quelque cavalerie, avec quelques pieces de canon dont ils battirent Peniche, qui se rendit incontinent à eux; puis ayans faict encor descendre six mille soldats en terre, ils donnerent la chasse à quelque cavallerie espagnole qui estoit venuë pour deffendre ces rivages.

Le general Norreys, ayant laissé la conduite des navires à Drac (lequel, suivant ce qu'ils avoient resolu, s'en alla à Cascais, où il se rendit maistre du chasteau et prit quantité de vaisseaux allemands et bretons qui estoient au port, chargez de plusieurs sortes de marchandises), mena l'armée droict à Lisbonne: il avoit avec luy ledit roy dom Antonio. Leur premier logis fut à Lorygna, le lendemain à Torres-Vedras, de là à Saint Sebastien, et puis ils se vindrent loger au fauxbourg de Bonavista de Lisbonne. Ils n'approcherent

point de si prez sans estre souvent attaquez de la cavalerie du comte de Fuentes <sup>(1)</sup>, qui, suivant le commandement qu'il avoit, ne hazardoit nullement ses troupes en gros, ains seulement par compagnies particulieres, pour tenir tousjours en cervelle les Anglois, et leur empescher toutes les commodités qu'ils pourroient tirer des paysans, dont il y en eut quelques uns, mais en petit nombre et sans armes, qui s'en allerent trouver leur roy dom Antonio en l'armée des Anglois.

Le general Norreys, s'estant campé en lieu fort auprès de Lisbonne, attendoit quelque remuement dans ceste ville par les partisans de dom Antonio; mais le bon ordre qu'y avoit donné le cardinal d'Austriche, comme nous avons dit, et la punition qu'il fit faire de quelques-uns qui se vouloient souslever, espouvanterent tellement les autres que pas un ne bougea. Sept jours passés, Norreys, voyant les paroles et promesses de dom Antonio estre sans effect, et perdant tous les jours aux escarmouches quelques-uns des siens, entre lesquels avoit esté tué le colonel Beett et autres, se doutant bien que les Espagnols ne taschoient qu'à luy empescher de pouvoir recouvrir des vivres en son armée, et qu'ils ne vouloient hazarder un combat puis qu'ils avoient mis tous leurs gens de guerre dans les forteresses, se resolut de se retirer. Dom Antonio le pria d'attendre encores un jour, ce qu'il accorda; mais

(1) *Du comte de Fuentes.* Il devint l'un des plus grands généraux de l'Espagne. Sa longue carrière fut partagée entre la guerre et les négociations. Agé de quatre-vingt-deux ans, il perdit, contre le jeune duc d'Enghien, la bataille de Rocroy, livrée le 19 mars 1643, et il y fut tué. Le comte de Fuentes étoit né à Valladolid en 1560.



durant ce jour n'y estant rien survenu de nouveau, Norreys avec l'armée se retira vers les navires à Cascais. Le comte de Fuentes ne le voulut laisser retirer sans compagnie : il mande son armée de tous costez pour l'incommoder en sa retraicte ; mais l'ordre et la diligence de Norreys fut telle, qu'à la barbe du comte de Fuentes et de l'adelantado de Castille, qui estoit descendu sur le Tage avec quelques vaisseaux armez pour donner sur la queuë de ceste armée, Norreys fit rembarquer ses gens, dont il trouva faute de trois mille, mit le feu dans la forteresse de Cascais, et ainsi fit voile pour retourner en Angleterre, où il arriva au mois de juillet avec dom Antonio.

Les historiens espagnols ont escrit que le plus grand trophée que les Anglois laisserent en Portugal de tout ce grand appareil, fut la ruine qu'ils firent de plusieurs belles eglises. Or les Anglois s'estoient mocquez l'an passé des Espagnols, qui pensoient que l'Angleterre n'eust la force de resister à leur grand'armée, avec laquelle ils vouloient y mettre pied, et, par la prise des armes que feroient les catholiques anglois en mesme temps, se faciliter la conquête de ceste isle ; mais, par la vigilance de la Royne, nul catholique ne s'y remua, et les Espagnols y perdirent leur peine et plusieurs vaisseaux, avec quelques milliers de soldats, dont le mauvais temps qu'ils eurent en mer fut la principale cause. Les Anglois avoient cest erreur pour se donner garde de faire la mesme faute ; mais elle ne leur profita de rien, et allerent broncher à la mesme pierre, qui fut de penser conquerir le Portugal sous opinion de faire revolter quelques Portugais du party de dom Antonio ; et, voulans executer leur entreprise, ils furent

contraints, après la perte des frais d'une si grande armée, s'en retourner en Angleterre, ayant perdu la moitié de leur armée, plus par maladies qui s'engendrèrent parmy eux, que non pas par l'espée, et sans avoir faict aucun effect de profit. Voylà tout ce qui advint ceste année en l'entreprise que firent les Anglois contre les Espagnols. Voyons, devant que retourner en France, ce qui se passa aussi au commencement de ceste année entre ledit roy d'Espagne et les estats des Provinces-Unies de Hollande.

Afin de mieux entendre en quel estat estoient les affaires des Pays-Bas en ceste année, il ne sera hors de propos de faire un petit recit de ce qui s'y est passé aux années precedentes. Après la mort, advenue l'an 1584 à Chasteau-Thierry, de M. le duc d'Anjou frere du Roy, qui avoit esté déclaré et receu dans Anvers duc de Brabant et comte de Flandres, et de celle du prince d'Orengé, assassiné un mois après dans Delft, lequel estoit capitaine general et gouverneur des provinces et villes qui avoient secoué le joug de l'Espagnol aux Pays-Bas, les estats generaux desdites provinces et villes se trouverent, sur la fin de ladite année, bien troublez pour estre destituez de prince et de gouverneur. Toutesfois, pour resister aux puissants efforts du roy d'Espagne, ils nommerent pour leur gouverneur et capitaine general le prince Maurice, second fils dudit feu prince d'Orengé, aagé seulement de dix-huict ans, et pour son lieutenant le comte de Hohenloo.

Le prince de Parme, lieutenant general pour le roy d'Espagne, ayant prins Dendermonde, receu Gand par accord, assiegé Anvers, et estant maistre de la

campagne, donna merueilleusement à penser auxdits estats, lesquels, après plusieurs assemblées pour se resoudre à qui ils se devoient donner, sçavoir : ou à la couronne des roys de France, dont la plus-part de leurs provinces avoient de tout temps relevé comme en estans seigneurs et princes souverains, et auxquels les comtes de Flandres et d'Artois avoient tousjours faict hommage, jusques au dernier empereur Charles v, ou bien de se donner à la couronne des roys d'Angleterre ; leur resolution fut longue, pource que les uns soustenoient pour la France, les autres pour l'Angleterre. Les affections d'un party et d'autre estoient fondées sur plusieurs raisons d'Estat. Enfin ils resolverent de se donner à la France et non à l'Angleterre, pour ce que la Royne n'avoit point de successeur asseuré, et que la France n'en manquoit jamais par l'ordre ancien du royaume, auquel le premier prince du sang succede tousjours, et aussi que le roy de Navarre, qui estoit le successeur du roy de France, estoit de leur religion.

En ce mesme temps lesdits estats envoyerent vers la royne Elisabeth d'Angleterre la supplier de leur donner secours ; mais elle, ayant eu advis que les deputez desdits estats s'estoient acheminez en France pour s'offrir au Roy, y envoya le comte d'Erby, prince du sang royal d'Angleterre, tant pour confirmation d'amitié avec le Roy, que pour luy apporter l'ordre de la Jartiere, et pour luy recommander la cause des Pays-Bas, laquelle elle luy conseilloit d'embrasser pour beaucoup de raisons qu'elle luy fit proposer.

Le 12 fevrier l'an 1585, le prince d'Espinoy, portant la parole comme chef desdits deputez des estats

generaux en l'audience que le Roy leur donna, luy dit qu'il pleust à Sa Majesté les prendre tous, eux et leurs provinces et communautéz, comme ses subjects et vassaux qu'ils desiroient estre, et que, sous certaines bonnes conditions, ils estoient prêts de s'obliger à luy, sans aucune restriction ny reserve, mesmes de la Hollande et Zelande, qu'ils avoient autresfois accordée au prince d'Orenge et à ses hoirs, laquelle reservation ils avoient recognu avoir esté le seul motif de la jalousie conceue contr'eux par le conseil de feu Monsieur, frere de Sa Majesté, et leur dernier duc.

Ces deputez furent receus benignement, et donnerent leurs propositions par escrit; mais le roy d'Espagne, qui vid que le Roy pouvoit en acceptant cest offre reduire sous sa puissance les Pays-Bas, practiqua par intelligences plusieurs princes et seigneurs en France pour faire une ligue sur les pretextes que nous avons dit cy-dessus, et traicta avec eux et leur bailla de l'argent.

Le Roy, qui est adverty de ces pratiques faictes par l'Espagnol en son royaume, fut conseillé de ne se mesler nullement des affaires des Pays-Bas, et de n'innover rien en la paix qu'il avoit avec l'Espagne. Ce fut pourquoy il leur fit response qu'il ne les pouvoit recevoir sous sa protection, ny ne leur pouvoit donner secours en aucune façon, et ne vouloit enfreindre la paix entre la France et l'Espagne. Mais quoy que Sa Majesté rescrivist depuis au roy d'Espagne et au prince de Parme, et leur mandast qu'il avoit refusé l'offre des Flamans, les Espagnols ne laisserent de continuer leurs pratiques en France, et ont entretenu, par le moyen de leurs doublons, la rebellion d'une partie des François

contre leur Roy, qui par ce moyen a tousjours eu du depuis la guerre jusques à sa mort.

Ainsi les Flamans, refusez par le roy de France, eurent recours à la royne d'Angleterre, laquelle, après plusieurs raisons et difficultez disputées en son conseil, ne les voulut recevoir pour subjects et vassaux ; mais elle se declara bien protectrice des Pays-Bas restez en l'union generale, sçavoir de la Holande, Zelande, Utrecht, Frise, et autres pays unis, et ce, sous certaines conditions. Les principales estoient que lesdits estats luy delivreroient, pour l'assurance des deniers qu'elle desfrayeroit pour l'entretien de l'armée qu'elle enverroient ez Pays-Bas, les places de Flessingue, Rameken et La Briele : ce qu'ils firent le 29 d'octobre. Et ainsi la royne d'Angleterre fut declarée protectrice desdits estats, où elle envoya le comte de Leycestre, fils du duc de Northumbellant, avec une armée, lequel y fut déclaré gouverneur general de la part de ladicte Royne. Et ainsi le prince Maurice se desmit de la charge de capitaine general que les estats luy avoient donnée après la mort de son pere.

Le comte de Leycestre fut receu fort magnifiquement par toutes les villes de Holande et des autres Provinces Unies ; mais, voulant tenir absolument le gouvernement de toutes leurs affaires, il s'engendra entre luy et lesdits estats une infinité de jalousies, et des desfiances si grandes, que tout alla de mal en pis pour eux. Or le prince de Parme, dez le mois d'aoust en 1585, avoit pris Anvers, et chassé ceux du party des estats hors de Bruxelles et de plusieurs villes qu'ils tenoient. Plusieurs mesmes de la noblesse desdits estats s'estoient racommodez avec le roy d'Espagne. Et, en l'an 1586,



ledit prince de Parme, continuant ses exploits, avoit reprins Grave, Venloo, Nuys, et plusieurs autres places, cependant que le comte de Leycestre, estant à Utrecht, vouloit executer son premier dessein de cognoistre de toutes choses concernant l'estat des Pays-Bas, et ayant fait mettre prisonniers quelques uns dudit conseil d'Estat des Provinces Unies qui luy avoient esté ordonnez pour conseillers, et ce suivant leurs privileges et libertez qu'ils disent avoir; ce qui fut un commencement de la haine qu'ils luy porterent, et qui continua à cause qu'il donna aux Anglois les principaux estats et charges de la guerre, dont les seigneurs qui avoient tousjours esté affectionnez à la maison de Nassau s'en plainquirent.

Sur la fin de l'an 1586, ledit comte de Leycestre estant mandé par la Royne d'aller en Angleterre, il s'y en retourna. Peu après qu'il y fut, les estats des Provinces Unies escrivirent à la Royne plusieurs plaintes touchant son gouvernement; et du depuis la Royne, pour estre mieux informée de tout, envoya à La Haye en Hollande le sieur de Burchort et quelques siens conseillers pour entendre et appaiser ces differents. Mais les plaintes des estats furent augmentées par la perte du grand fort de Zutphen et de Deventer que deux Anglois rendirent à l'Espagnol, lesquels ledit comte de Leycestre y avoit mis pour y commander, ce qui fut suivy par la reddition aussi de la ville de Gueldres par un Escossois que le comte de Leycestre avoit eu envie de desapointer de son regiment. Et pour combler le boisseau de l'infortune des estats, le duc de Parme mit le siege devant L'Escluse.

Or les estats qui s'estoient assemblez à La Haye au

mois de fevrier en ceste année 1587, pour remedier à leurs affaires, crerent gouverneur general le prince Maurice en l'absence du comte de Leycestre, avec commandement à tous leurs gens de guerre, et non à ceux de la royne d'Angleterre, de luy obeyr. Le prince Maurice et le comte de Hohenlo, pensant destourner le siege de L'Ecluse, font une course en Brabant, et portent le feu par où ils passent : tout cela n'estoit assez pour faire lever le siege au prince de Parme ; les estats avoient bonne volonté, mais ils n'estoient assez forts d'eux mesmes sans le secours d'autrui.

La royne d'Angleterre jugeant, par le siege de L'Escluse, que le duc de Parme avoit ses desseins tournez pour se rendre maistre des villes et ports le long des costes de la mer de Flandres, et que cela luy importeroit de beaucoup, y envoya du secours promptement, lequel y entra ; plus, elle fit lever nouvelles troupes, et renvoya aux Pays Bas le comte de Leycestre, lequel arrivé en Zelande, pensant recouvrir l'honneur que l'on luy avoit interessé par les plaintes qu'aucuns des estats avoient faictes de ses deportements, entreprit de secourir L'Escluse par mer, et d'assaillir le havre occupé par l'Espagnol ; mais les capitaines zelandois, mal volontaires en son endroit, furent cause que son dessein ne fut executé : nonobstant ceste desobeyssance, il va à Ostende, et espere secourir par terre L'Escluse. Avec cinq mil hommes de pied il tire vers le fort de Blankeberghe, qu'il assiegea avec deux pieces de campagne. Le duc de Parme en estant adverty, avec une partie de son armée luy vint au devant, et le comte de Leycestre le sentant approcher leva sa batterie, et se retira dans Ostende ; mais son arrieregarde fut très mal

traictée par le duc de Parme, qui peu après ceste retraicte receut L'Escluse à composition.

Ceste perte augmenta de beaucoup les murmures entre le comte de Leycestre et les estats, et, en l'assemblée generale qui fut tenuë à Dordrecht de toutes les Provinces Unies, pour accorder leurs differents et donner un bon ordre à l'advenir, on luy presenta par escrit quelle estoit l'autorité des estats des Pays-Bas, et quelle devoit estre sa charge de gouverneur general. Mais, au contraire de se pouvoir accorder, le comte de Hohenlo refusa d'obeyr audit comte de Leycestre, et ceste assemblée se finit par apologies et invectives qu'ils firent imprimer les uns contres les autres, et continuerent tellement, que Leycestre se voulut emparer de Leyden pour la royne d'Angleterre. L'entreprise decouverte, et les entrepreneurs, desadvouez dudit comte, furent executez par justice. Mais de plus en plus les divisions et partialitez se continuerent entr'eux, et la Royne fut contraincte de r'appeller du tout Leycestre en Angleterre, lequel, obeyssant à ce commandement, partit le 14 novembre de Zelande, et se rendit incontinent à Londres.

Les estats et la plus-part de leurs gens de guerre, resolu de n'obeyr plus à Leycestre comme à leur gouverneur, se trouvent en nouvelle peine, car les capitaines de plusieurs places fortes ne veulent recognoistre d'autre gouverneur que luy. Ils sont tous à la veille de jouer des cousteaux les uns contre les autres : ce qui eust esté un grand avantage pour l'Espagnol, qui cependant entretenoit la royne d'Angleterre d'un accord, et mesmes les deputez d'une part et d'autre se trouverent à Bourbourg en Flandres : mais n'ayans peu

rien faire, l'on ne parla plus en Angleterre que de se preparer à se deffendre contre la grande armée que l'on dresseoit en Espagne pour la venir envahir.

Le prince de Parme d'autre costé faisoit fouyr des nouveaux canaux en Flandres, et y faisoit faire une sorte de navires à fond plat, appellées *pleytes*, pour en garnir les villes maritimes de Dunquerque et Nieuport, et aussi affin de s'en servir pour se joindre à l'armée d'Espagne. Bref, les preparatifs de ceste grande armée servirent de beaucoup aux estats des Provinces Unies pour reprendre leur autorité; car quelques-uns ont estimé que le voyage que fit en ce temps là l'admiral Ilaward en l'isle de Valchren avec dix navires de guerre, n'estoit que pour se saisir du prince Maurice, accusé en la cour d'Angleterre, par le comte de Leycestre et par le sieur de Russel, de s'estre voulu rendre maistre de Flessinghe, et d'estre la cause, avec ceux qui le supportoient, des executions à mort que l'on avoit faictes à Leyden, et de ce qu'ils tenoient comme assiégré Medemblyk, et declaroient ennemis tous ceux qui portoient de l'affection aux Anglois. Mais le prince à l'arrivée de l'admiral se retira vistement à Middelbourg, et en partit à l'instant pour s'en aller en la flotte des navires de guerre que les estats entretenoient devant le fort de Lilloo, où ledit sieur admiral envoya vers luy deux siens parens pour luy dire qu'il avoit charge de la part de la Royne de traicter avec luy, affin de faire mettre bas toutes les deffiances et jalousies. Le prince s'en excusa honnestement d'y aller, et fit response que ces accords se devoient faire avec les estats generaux, et non avec luy. Peu après il rescrivit à la Royne plusieurs plaintes touchant ses terres

patrimoniales, occupées par ceux qui se disoient serviteurs de Sa Majesté, et sur tout contre les accusations de Russel, dont il la supplioit luy en faire faire réparation.

La Royne, considerant le danger de toutes ces defiances, voyant l'armée navalle d'Espagne si proche, et qu'elle ne pouvoit la repoulsér et conserver l'estat de ses pays que par une union avec ses voisins, et aussi pour se servir des navires de guerre des estats, respondit fort courtoisement au prince, et desadvoüa tous ceux qui voudroient se couvrir du manteau de son service; et, pour d'avantage appaiser ces partialitez, elle envoya la resignation du gouvernement de Leycestre, qui fut publiée par toutes les villes de l'obeyssance des estats.

Ainsi les estats, ayans repris leur premiere authorité, restablirent aussi le prince Maurice en ses gouvernements de Hollande et de toutes les Provinces Unies, en son admirauté, et en son estat de capitaine general de toute leur gend'armerie; lequel en ceste qualité a mis à fin beaucoup de beaux exploicts militaires, comme il se peut voir à la suite de ceste histoire.

Après que le duc de Parme, qui estoit à Dunquerque avec une belle armée, pensant se joindre à la grande flote d'Espagne, eut entendu pour certain que les vents et le mauvais temps de la mer se joüoient de toute ceste grande armée d'Espagnols, et que, n'osans repasser dans la Manche d'Angleterre où ils avoient esté si bien canonnez, ils prenoient leur chemin pour, en tournoyant l'Escosse et l'Irlande, reprendre la route d'Espagne, ce prince donc, voyant qu'il n'eust sceu rien



executer du dessein que le roy d'Espagne avoit contre l'Angleterre sans ceste grande flote, ny elle sans luy, ramena son armée de Flandres en Brabant, et alla pour assieger la ville de Berg sur le Soom; mais, voulant s'emparer de l'isle de Ter-Tolen, le marquis de Renty et le comte Octavien, conduisans huict cents hommes à la faveur de deux mil mousquetaires qui estoient sur la digue de Berg, furent contraincts de se retirer après y avoir perdu quatre cents hommes. Le duc voyant qu'il n'avoit peu prendre ceste isle, sans laquelle il ne pouvoit empescher le prince Maurice de secourir par mer ceux de Bergh, il voulut tenter d'avoir ceste place par la pratique de Batfort, escossois, qui luy devoit livrer le grand fort qui estoit à la teste de Bergh, ayant lequel il eust facilement peu se rendre maistre de ceste ville. Mais Batfort en ayant adverty les chefs de la garnison, on luy joüa d'une double entreprise, et trois mil soldats choisis de son armée que Batfort avoit introduit dans le fort furent durement traictez par le canon et par les mousquetades que l'on tiroit au travers d'eux, en teste et en flanc; et ceux qui se pensoient sauver furent tellement canonnez à dos par ceux de la ville, que peu s'eschapperent.

Le duc après ceste perte leva son camp, et le repartit par les garnisons pour le reste de l'hyver. Le comte Charles de Mansfel en ce mesme temps assiegea Vathendonk, qu'il prit, et Bonne se rendit aussi après un long siege : ces deux prises servirent de consolation aux Espagnols de leurs pertes passées.

Cependant le prince et les estats n'avoient autre dessein que de s'asseurer et restablir en leur premiere

autorité. Les partisans des Anglois y furent quelque peu plus doucement traitez que ne furent les François à Anvers, quand feu M. le duc fut contrainct d'en sortir, et toutesfois leurs historiens ont mesme escrit que, si les soldats des garnisons angloises, que la force et la presence du prince Maurice fit venir à la raison, ne se fussent voulu contenter, et que Leycestre n'eust bien-tost remis son gouvernement ez mains des estats generaux, il en fust advenu plus grand mal. Aussi, après que les garnisons angloises de La Vere et d'Arnhem furent appaisées par argent, le prince Maurice y alla, et prit possession de son marquisat de La Vere.

Le 7 d'octobre aussi le comte de Mœurs, qui tenoit le party du prince et des estats, se trouva dans la ville d'Utrecht, où un tumulte populaire s'esleva contre les partisans anglois. En ceste esmotion le capitaine Cleerhagen, pourveu du gouvernement de Gorcun par le comte de Leycestre, y fut percé de part en part au travers du corps. Ledit comte de Mœurs se saisit du capitaine Terlo, escoutete <sup>(1)</sup> d'Utrech, et du bourgmaistre de Deventer, et s'assura de ceste ville, où depuis il fit rappeler les bourgeois que les partisans du comte de Leycestre avoient bannis de la ville, et reünit tous les Trajectins <sup>(2)</sup> en l'union avec les Hollandois et les autres provinces confederées.

Au commencement de l'an 1589 le prince Maurice desira de r'avoir Gertruydenberghe, ville du domaine de la maison de Nassau, dans laquelle le comte de Leycestre avoit mis un gouverneur et garnison à sa devotion : ils avoient esté appaisez comme ceux de La

(1) *Escoutete* : sorte de juge chez les Wallons. — (2) *Trajectins* : habitans d'Utrecht.

Vere avec une somme d'argent; toutesfois on ne les sceut tirer dehors comme on avoit fait ceux-là, et prirent pour pretexte qu'ils n'estoient pas du tout payez. A l'instigation d'un d'entr'eux appellé Neus, ils se mirent à courir et piller les navires et les marchands qui trafiquoient.

Le prince et les estats se resouldent, pour monstrier un bon exemple d'obeyssance à toutes leurs garnisons, de chastier ces mutinez, et d'assiéger ceste place par mer et par terre : ce qu'ils firent au commencement d'avril, et la battirent de telle furie, qu'en deux jours ils firent breche si raisonnable que ceux de dedans demanderent à composer : ce que leur ayant esté accordé et les articles dressez, le prince pensant le lendemain les signer, l'eau devint en ceste nuict là si haute, que ledit sieur prince fut contraint d'enlever mesmes son canon : ce que voyant les assiegez, ils remparerent la breche et ne voulurent plus de composition, voyant le siege levé à cause des eaux. Les habitans de Dordrecht, voisins de Gertruydemberghe, tascherent lors, par belles offres et promesses, de raccommoder ces garnisons mutinées; mais ils aymerent mieux s'accommoder avec le duc de Parme qui estoit venu jusques à Breda, et avoit campé son armée au mesme lieu d'où les eaux avoient faict retirer le camp du prince. Les articles de la composition dressez, tant pour les habitans que pour la garnison, laquelle receut quinze mois de paye, avec permission de se retirer où ils voudroient, ou bien de prendre les armes pour l'Espagnol, Jean Winkelvelde et Charles Honning, chefs desdites garnisons, sortiront et demeureront au service de l'Espagnol, riches du butin qu'ils avoient faict dans ceste place, laquelle

ils livrerent ainsi au duc de Parme ; lequel, après ceste reddition, envoya le 23 d'avril une partie de son armée, sous la conduite de Charles de Mansfeld, pour aller s'emparer d'aucuns chasteaux vers Bosleduc et sur la riviere de Meuse, plusieurs desquels il rengea à la devotion de l'Espagnol ; mais, estant campé devant la ville de Heisdem, il fut contraint d'en lever le siege et faire place au secours que leur envoyoit le prince Maurice. Voylà tout ce qui s'est passé de plus remarquable ez Pays-Bas jusques au 8 de may que le prince de Parme s'en alla au pays du Liege boire de l'eau des fontaines de Spa, à cause de son indisposition que l'on disoit proceder de poison par la meschanceté de ses ennemis ; car en ce temps il fut contraint d'envoyer le president Richardot en la cour d'Espagne pour se justifier de ce qui avoit esté dit et escrit contre luy au roy d'Espagne par plusieurs Espagnols et par le sieur de Champigny, l'accusans de n'avoir faict son devoir lors que la flote d'Espagne estoit auprès de Calais, ny en la conference de Bourbourg avec les Anglois, et qu'il avoit esté seul la cause de la perte de tant de soldats à Berg sur le Zoom, ayant fait ceste entreprise contre l'advis du conseil de guerre qui estoit prez de luy. Mais toutes ces accusations s'en allerent en fumée. Richardot luy rapporta d'Espagne l'ordre de ce qu'il devoit faire à l'advenir, et la continuation de ses gouvernements. Champigny, pour s'exempter de tumber sous sa puissance, fut contraint de sortir des Pays-Bas et se retirer en la comté de Bourgogne.

Il est temps que nous retournions voir ce qui se passoit en France. Nous avons dit qu'après que le duc de Mayenne se fut retiré du faux-bourg de Tours, le

Roy fit avancer le roy de Navarre à Boisgency avec toutes ses troupes. Aussi tost qu'il y fut il envoya tous les siens à la guerre. Chasteaudun fut incontinent surpris par le capitaine Lorges ; le sieur de Chastillon fut par luy envoyé avec deux cents chevaux et trois cents harquebuziers pour une entreprise sur Chartres : mais voicy ce qu'il en advint le dix-huictiesme may.

Les troupes de cavalerie de la Picardie que conduisoit le sieur de Saveuze, gouverneur de Dourlens, pour aller trouver l'armée de M. de Mayenne, s'estoient venuës loger à Liplantin, à quatre lieuës et demie de Chartres, et à deux lieuës et demie de Bonneval. Sur le bruit que le sieur de Lorges avoit batu l'estrade le jour d'auparavant vers Bonneval, le sieur d'Arclinville, gouverneur de Chartres pour l'union, avec sa compagnie, partit de Chartres pour s'y acheminer, et pour y mettre des gens de guerre dans l'abbaye ; mais, estant près de Bonneval, il rencontra vingt gentils-hommes menez par le sieur de Fouquerolles, qui estoient pour coureurs de la troupe de M. de Chastillon, lesquels sans marchander le chargerent si rudement, que six des siens estans demeurez sur la place, il se retira et s'en alla sauver à Liplantin, où il donna l'alarme au sieur de Saveuze, qui incontinent fit monter tous les siens à cheval.

Le sieur de Chastillon, poursuivant son chemin pour aller vers Chartres, et ayant passé deux bonnes lieuës outre Bonneval, descouvrit d'une grand'demie lieuë le sieur de Saveuze et toutes ses troupes à cheval. Les uns et les autres s'approchent, et chacun des chefs se mit à la teste de sa troupe. Dans celle de Saveuze estoient les compagnies des sieurs des Brosses, com-



posées de six à sept vingts gentils-hommes, et c'estoit toute l'eslite de la noblesse de Picardie du party de l'union, en nombre de trois cens chevaux, avec vingt-cinq ou trente harquebusiers.

Desjà le sieur de Chastillon changeoit le pas au trot pour les recevoir. Charbonniere et Harambure avec leurs compagnies de chevaux legers estoient sur la gauche de l'autre costé. Quand Saveuze jetta devant ses harquebusiers, et ordonna sa troupe de lanciers en haye, puis vint sans se desbander un grand quart de lieuë au pas, alors les trompettes sonnerent à la charge des deux costez, et le sieur de Chastillon, ayant fait une petite alte pour attendre son harquebuserie, l'ayant mise en son lieu, et fait deux hosts de ce qu'il avoit de cavalerie, prend la charge, où Saveuze vint fort bravement et print le gallop de trente pas, ses harquebusiers faisant leur salve tout à cheval d'assez près. L'infanterie du sieur de Chastillon les receut, qui, après avoir tiré leurs premieres harquebusades, se mesla durant la charge dedans toute ceste cavalerie, où ils tuèrent force chevaux de coups d'espées dedans les flancs, et s'y en perdit trois d'entr'eux seulement. Saveuze, qui d'abordade avoit la teste tournée contre les chevaux legers, print sur la droite, et chargea de telle furie le sieur de Chastillon, que ses premiers rangs furent rompus, luy chocqué et porté par terre, et huict ou dix gentils-hommes des siens coururent ceste mesme fortune. Les sieurs des Brosses chargerent le sieur de Chastillon en flanc tout d'un temps, en sorte que le reste de sa troupe fut fort esbranlée. Tandis que le sieur de Chastillon et ceux qui avoient esté renversez avec luy, s'estans relevez, combattoient

à pied, Harambure, qui menoit la compagnie de chevaux legers du roy de Navarre, auprès duquel s'estoit rangé Fouquerolles, chargea Saveuze et les siens de telle furie qu'il les perça. Après que le combat eut esté longuement opiniasté, et que les Picards pensoient tousjours se pouvoir r'allier, ce qu'ils ne peuvent faire, ils furent tellement chargez qu'il y demeura plus de six vingts gentils-hommes morts sur la place, et les fuyards furent chassés plus d'une grande lieuë, où il en fut encore tué quelque soixante. Entre quarante gentils-hommes prisonniers se trouva le sieur de Saveuze bien blessé, et le sieur de Forseville, lesquels furent menez par le sieur de Chastillon à Boisgency où estoit le roy de Navarre; mais Saveuze, ayant sceu la mort des sieurs des Brosses et de tant d'amis qu'il perdit en ceste charge, ne voulut endurer que ses playes fussent pensées, dont il mourut.

Le roy de Navarre envoya incontinent ledict sieur de Chastillon au Roy luy porter l'avis de ceste rencontre, avec les deux cornettes qui y furent gagnées; lequel trouva Sa Majesté à Chastelleraut, qui receut ceste nouvelle avec joye, et dit aux siens en particulier : « J'ay souvenance d'avoir dit, quand Chastillon ayma mieux se faire voye par les armes en sa retraicte de l'armée des reistres, que non pas de me rendre ses drapeaux, qu'il avoit du courage et de la valeur pour s'estre sauvé de ceste meslée, et que, s'il estoit catholique, j'estimerois un jour qu'il me feroit service. Je voudrois qu'il le fust. Les deux services qu'il m'a faits depuis quinze jours ne sortiront jamais de ma memoire, celuy-cy et cestuy-là qu'il me fit aux faubourgs de Tours. » Puis, se tournant vers Bellanger,

jacobin, il luy dit : « Nostre maistre, taschez à me faire ce service. » Bellanger s'y employa depuis; il y eut quelques commencemens de conferences pour cest effect à Tours, mais rien n'en reüssit, le soing des armes en fut la cause.

La translation du parlement de Paris à 'Tours fut publiée au commencement d'avril en la ville de Poictiers. Plusieurs habitans pensoient que comme leur ville avoit esté une fois la retraicte du parlement, qu'elle le devoit encor estre à ceste fois cy. L'evesque de Poictiers, de la maison de Saint Belin, le sieur de Boisseguin, gouverneur du chasteau, le vicomte de La Guierche son gendre, et un cordelier nommé Protasius, affectionnez au party de l'union, affin de faire esmouvoir le peuple contre le Roy, se servirent de trois subjects : que le Roy ne leur vouloit point de bien, puis qu'il avoit mis son parlement à Tours et non à Poictiers; qu'il avoit faict trefve avec le roy de Navarre contre son edict d'union, et qu'il estoit excommunié par le Pape, leur ville estant une des six nommées par Sa Sainteté pour faire la publication du monitoire contre Sa Majesté. Ceste ville estoit presque egalelement divisée en deux partys. Le Roy y avoit de bons serviteurs qui le supplierent de s'y transporter, et luy manderent que sa presence seroit l'assurance de leur ville à son service, et qu'ils s'empareroient de quelques portes affin de luy donner plus seure entrée : ce fut ce qui fit acheminer le Roy à Poictiers, et commander au mareschal de Biron, au comte de La Vauguyon, et à plusieurs seigneurs qui avoient levé des troupes en Guyenne, de s'y rendre : ce qu'ils firent et luy aussi. Mais au lieu de trouver les

portes ouvertes, estant dans les faux-bourgs, il trouva que ceux de l'union s'estoient rendus maistres de la ville et de toutes les portes. Protasius, sçachant que le Roy estoit dans les faux-bourgs, y fit tirer quelques coups de canon sans effect. Le Roy, voyant ceste rebellion, se retira à Chastelleraut, où plusieurs habitants, tant de la justice qu'autres que l'union mit hors de Poitiers, le vindrent trouver. Du depuis il en transféra le siege presidial, qui est le plus beau de toute la France, à Niort, où ils se retirèrent tous; et le Poictou fut alors divisé en deux partys, comme fut aussi la Guyenne; car en mesme temps la ville d'Agen, l'une aussi des six villes nommées pour la publication dudit monitoire, sur les pretextes de ceux de Poitiers, suivant les intelligences pratiquées de longue main par le sieur de Villars, evesque d'Agen, et par le sieur de Montluc <sup>(1)</sup>, se declara de l'union, et les habitans mirent dehors leur ville le sieur de Saint-Chameran, seneschal d'Agenois, et tous les royaux. Blaye, où commandoit le sieur de Lussan, se declara aussi de ce mesme party. Bourdeaux, la ville capitale où est le parlement de la Gascongne, par la conduite du mareschal de Matignon, fut conservée au service du Roy, lequel, afin de maintenir la ville en paix, en fit depuis sortir les jesuistes, lesquels il envoya faire leur demeure à Saint Macary. La ville de Limoges pensa aussi se mettre de l'union, et en eust esté sans l'ordre qu'y mit M. le comte de La Voûte, fils de M. de Ventadour. Bref, toutes ces provinces furent lors fort affligées en ceste division de partis.

(1) *Le sieur de Montluc*. C'est probablement l'un des fils de Blaise de Montluc qui fut chevalier de Malte et évêque de Condom.

Si tost que le Roy fut à Tours de retour de son peu heureux voyage de Poitiers , il receut les nouvelles de la deffaicte du duc d'Aumalle et de toutes ses troupes qui avoient assiegé la ville de Senlis pour l'union , dont il fit rendre graces à Dieu dans l'eglise Sainct Gatian , où le *Te Deum* fut chanté. Or , affin d'entendre mieux comment Senlis fut assiegé , et par qui , comment il fut delivré du siege , et qui ce fut qui le fit lever , il est besoin de sçavoir comment Senlis se declara du party du Roy.

M. de Mayeune , devant que partir de Paris pour aller en Touraine , avoit donné ordre que toutes les places à dix lieuës autour de Paris eussent faict le serment de l'union : mesmes M. de Rostin , ayant tenu près de deux mois la ville de Melun pour le Roy , la rendit enfin à l'union ; si bien qu'il n'y avoit plus que le chasteau du bois de Vincennes auquel , de tous les seize quartiers de Paris , par chacun jour , ainsi que nous avons dit , estoit envoyé pour la garde des avenues dudit chasteau la colonelle de chacun desdits quartiers avec mille ou douze cent hommes , estimans prendre ceste place à faute de vivres. Et affin que les affaires de l'union fussent plus assurées , ils resolurent que le duc d'Aumalle demeureroit en l'Isle de France et en Picardie , cependant que le duc de Mayenne iroit contre le Roy en Touraine , pour donner ordre si quelqu'un s'esmouvoit dedans ou autour de Paris , et qu'en ce faisant rien ne pourroit traverser leurs desseins : mais il en advint tout autrement. Le duc de Mayenne ne se fut si tost acheminé vers la Touraine , que les sieurs de Givry , La Grange-Le Roy et autres seigneurs s'esleverent du costé de la Brie : de l'autre



costé, en l'Isle de France, sur la fin du mois d'avril, M. de Thoré, frere de M. de Montmorency, par l'intelligence qu'il eut dans Senlis, s'empara de ceste place, où les sieurs de Fontenay, de Moussy, le baron de Bondy, et bien cent gentils-hommes du pays et quatre cents hommes de pied, se jetterent incontinent, resolués avec tous les habitans de Senlis de tenir pour le Roy.

Senlis n'est qu'à dix lieuës de Paris : la reduction de ceste ville au party du Roy estonna les Parisiens. Trois jours qu'ils furent à se resoudre comme ils devoient reprendre ceste place, donna le loisir au sieur de Thoré de l'envitailler et munir. Celuy qui s'achemina des premiers pour faire les approches à Senlis, fut le sieur de Mayneville, gouverneur de Paris pour l'union. M. d'Aumalle s'y rendit presque aussi tost avec quatre mil hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Plusieurs Parisiens y accoururent, et autres de plusieurs endroits des villes proches dudit party de l'union, si qu'il s'y trouva en peu de temps de cinq à six mille hommes assiegeans en bonne conche (1). Le cinquiesme may deux canons et une coulevrine, avec poudres et boulets, partirent de Paris sous la charge de Brigard, procureur de l'Hostel de Ville ; mais ne se trouvant gens de guerre pour les conduire promptement, la compagnie colonelle d'Aubret, allant en garde au bois de Vincennes, suivant son ordre, au lieu de tourner par la Greve estant au bout du pont Nostre-Dame, fut conduite droict par la porte Sainct Martin au Bourget, où le canon et les munitions les attendoient ; et ainsi, au lieu d'aller à Vincennes, ils allerent conduire le canon à Senlis, où ils arriverent

(1) *En bonne conche* : en bonne tenue.

le lendemain samedy au soir. De prime arrivée ils saluèrent la ville d'un coup de canon, et les assiegez furent sommez de se rendre, lesquels firent responce qu'ils y adviseroient le lendemain. Sur ceste responce il courut pour nouvelles à Paris qu'ils offroient une quantité d'argent pour sauver leurs vies et le pillage de la ville : ce n'estoit qu'un vau de ville, et estoit ce que les assiegez avoient le moins en intention; aussi leur responce ne fut autre qu'ils conserveroient leur ville pour le service du Roy. Pendant ce pourparler le sieur d'Armentieres arriva de Compiègne, qui entra dans la ville de Senlis avec quelques chevaux, et y apporta mesmes quelques poudres. Or la ville de Compiègne, qui n'est distante de Senlis que de huit lieuës, s'estoit maintenuë en l'obeyssance du Roy, et, quoy que les principales villes de Picardie se fussent montrées fort affectionnées au party de l'union, il se trouva plusieurs bonnes places qui se tindrent en leur devoir. Du long des costes de la mer, Calais et Bologne servit de retraicte aux royaux de ces costez-là; de l'autre costé, Sainct Quentin sur la Somme, et, sur la riviere d'Oise, Compiègne, Chauny et La Fere, servirent de retraicte à M. le duc de Longueville, au sieur de Humieres, au comte de Chaunes, au sieur d'Estrée, au vicomte d'Auchy, et autres seigneurs. Les places du Castellet et de La Capelle en Tiersche servirent pour faciliter le secours que ces seigneurs et lesdites villes pourroient tirer des villes de la Champagne et des frontieres qui tenoient encor pour le Roy ou favorisoient son party, et avoir entre eux une communication : ce qui succeda fort heureusement alors pour le service du Roy; car M. de La

Nouë, qui avoit pris en charge la deffence des terres de la duchesse de Bouillon après la trefve accordée avec le duc de Lorraine et ladite duchesse, vint trouver M. le duc de Longueville <sup>(1)</sup> à Saint Quentin, suivant le commandement qu'il en receut du Roy, et amena avec lui plusieurs gentils-hommes et soldats qui avoient durant ces troubles tousjours practiqué les armes ez guerres de Sedan et Jamets. Toutes ces choses advinrent assez heureusement en ces pays là pour le service du Roy. Si bien que d'Armentieres estant envoyé de Compiègne à Senlis, il assura les assiegez d'un prompt secours : tous les royaux de ceste province monterent incontinent à cheval pour secourir Senlis, et leur rendez-vous leur fut donné à Compiègne, où le sieur de Givry et autres seigneurs de la Brie se trouverent aussi. Cependant le duc d'Aumale, adverty de cest amas de gens de guerre, mande à tous les partisans de l'union de ces quartiers là de le venir trouver à ce siege. Le sieur de Balagny, avec la cavalerie de Cambray et autres troupes levées promptement ez villes du party de l'union en Picardie, s'y vint rendre avec sept pieces de canon, sçavoir, six qu'il avoit prises à Peronne, et une à Amiens. Les assiegez, sur la nouvelle de sa venuë et de tant de pieces de canon, firent une sortie de cent chevaux, avec cinquante desquels Armentieres reprint la campagne pour advertir le duc de Longueville, qui estoit arrivé à Compiègne, du besoin que les assiegez avoient d'un prompt secours.

(1) *Vint trouver M. le duc de Longueville.* Ils avoient reçu de Henri III l'ordre d'aller à Langres au-devant d'une troupe de Suisses que Sancy avoit été chargé de lever.

Le duc d'Aumale, ayant faict commencer la batterie avec dix pieces de canon le mercredy 17 may au matin, pensoit emporter ceste ville de force devant que le secours fust approché; et quelques gens de guerre, estimans que la bresche fust raisonnable pour un assaut, le donnerent avec telle confusion, sans l'ordonnance dudit duc d'Aumalle, qu'ils en furent repulsez avec perte.

Mais, sur le midy de ce mesme jour, le duc d'Aumale eut advis que le duc de Longueville estoit party de Compiègne : ses espions luy rapportèrent avec assurance qu'il n'avoit que mille chevaux et trois mille hommes de pied, sans aucune piece de canon. Ils disoient vray; car le duc de Longueville fit faire alte à Verbery, et, sçachant bien que les espions ne manqueroient point de rapporter qu'il n'avoit point de canon, ne le fit partir de Compiègne que quelque temps après luy, affin que le duc d'Aumalle l'estimast plus foible qu'il n'estoit. En attendant son canon à Verbery il fit assembler tous les seigneurs, et leur dit : « Messieurs, quand chacun de vous considerera à quoy tend ceste affaire, et de combien elle importe au Roy et à toute la France en general, je ne doute point qu'il n'y en aura pas un d'entre vous qui n'estimera heureuse la journée en laquelle il respandra son sang pour une si bonne occasion. Toutes choses se doivent faire par conseil. Quoy que je sois vostre general, j'ay commandement exprez de Sa Majesté j'èz affaires de la guerre j'use du conseil de M. de La Nouë : nul d'entre vous n'ignore les grandes charges militaires qu'il a exercées, et desquelles il est venu heureusement à bout. C'est pourquoy, en ceste journée si im-

portante à toute la France, je le supplie de prendre la conduite et la disposition de ceste petite armée. Quand à moy, je luy obeyray comme soldat, et je vous supplie tous de faire ce qu'il ordonnera. »

Tous les seigneurs, sur un refus que fit M. de La Nouë d'accepter ceste charge, le supplierent de la prendre, et d'obeyr à la proposition de M. de Longueville, et que quand à eux, qu'ils ne manqueroient point d'obeyssance, et d'exécuter son commandement en ceste journée. Ainsi M. de La Nouë, pressé de prendre ceste conduite, l'accepta, et, le canon arrivé de Compiègne, ayant disposé de l'ordre et comme devoient cheminer toutes les troupes, estant au devant d'icelles, il leur parla en ceste sorte : « Messieurs, les bons chefs ont leur espoir, non en une confuse multitude d'hommes, mais en la vaillance et vertu d'une petite troupe de combatans hardis et courageux. Le nombre de nos ennemis est grand ; nous en avons à combattre deux contre un, pour ce qu'ils sont deux fois autant que nous. Mais je vous voy tous François, et tous en bonne volonté de faire paroistre aujourd'huy le devoir que vous devez au Roy et à la France contre une multitude de rebelles, et contre une armée ramassée parmy la lie du peuple, qui ont changé l'aune de leurs boutiques en lances, se presumans d'esgorger la noblesse et piller leurs maisons à la campagne aussi bien qu'ils ont faict dans les villes en leurs seditions populaires, et, sur ceste presumption, ont osé, sous la conduite de personnes qui n'eurent jamais aucun bonheur à la guerre, assieger Senlis, Senlis, messieurs, qui est une place, affin que je vous parle franchement, en laquelle à present gist le



salut de toutes les provinces de France qui sont de deçà la Seine ; car, si elle n'est secouruë par vous, et qu'il faille que l'ennemy la reprenne, je vous dis que, outre la perte des bons François qui se sont jettez dedans pour la deffendre courageusement, et l'injure grande qu'en recevra nostre Roy, vous vous pouvez assurer que le peuple des villes rebelles vous fera la guerre plus cruelle qu'auparavant, et qu'il faut que vous faciez estat, ô noblesse, de n'avoir plus de maisons et de chasteaux aux champs que le peuple ne pille et abatte, ainsi qu'ils ont desjà faict en plusieurs lieux. Je vous ay dit que l'ennemy estoit en plus grand nombre que nous, il est vray ; mais je voy à vostre gaillardise qu'il n'y pas un d'entre vous qui eust à combattre deux de ces rebelles en particulier qu'il ne s'en promist d'en avoir la victoire. L'ennemy se fie au nombre de ses hommes ; et j'espere, avec la grace de Dieu, que nous ne serons en peine de combattre homme à homme, mais que, suivans tous l'ordre qui vous sera donné, en combattant à tout oultrance vous vous ferez voye par le milieu des escadrons ennemis, leur passerez sur le ventre, et jouyrez de leurs despouilles, et, outre le profit que vous ferez de vos prisonniers, vous aurez pour butin tout le bagage de ces nouveaux soldats. »

Toute ceste petite armée voyant l'opinion que leur conducteur avoit d'elle, marcha si allaigrement, que l'on eust dit qu'elle alloit à quelque beau festin. Avec M. de Longueville estoient plusieurs seigneurs et capitaines, entr'autres les sieurs de Humieres, de Givry, de Bonnivet, de Mesvilier et de La Tour. Arrivez à demye lieuë de Senlis, marchans tous en bon ordre pour s'ouvrir le chemin avec les armes, M. d'Aumale,

adverty de leur venuë, se resolut d'aller au devant. Il estimoit, selon le rapport des espions, qu'ils n'eussent point de canon; ce fut pourquoy il prejugea qu'avec sa cavalerie seule il estoit assez fort pour desfaire tout ce secours; mais il se trompa, car ayant mis d'un costé le sieur de Mayneville avec de belles troupes de cavalerie, de l'autre le sieur de Balagny avec ses cinq compagnies de Cambraisiens et de Walons, et luy tenant le milieu avec plusieurs compagnies de cavalerie marchant en assez belle ordonnance, il alla droict pour desfaire le duc de Longueville. La Nouë, qui le void venir, le contemple, et fait faire alte. Il avoit rengé les troupes royales de ceste façon : le duc de Longueville avec un escadron de cavalerie tenoit la bataille entre deux gros d'infanterie qui avoient chacun deux pieces de campagne, et à l'un de leurs costez estoit la cavalerie de Sedan, avec laquelle se renga ledit sieur de La Nouë, et de l'autre, les compagnies de cavalerie des garnisons de La Capelle et du Castelet.

Si tost qu'ils eurent veu leur ennemy de loing, ils boüilloient dans l'ame de venir aux mains. La Nouë va d'escadron en escadron leur dire : « Je voy bien, messieurs, que l'on n'a que faire de vous exhorter au combat; mais ayez un peu de patience, vous voyez aussi bien que moy le mauvais ordre que tiennent nos ennemis, vous les voyez branler; laissez les venir, ils sont à nous, je vous en assure sur ma vie, et aurons meilleur marché d'eux que je n'eusse jamais pensé. » Aussi, autant que l'ordre et l'obeyssance fut grande de ce costé-cy, autant le desordre et la confusion estoit du costé de l'union, ce qui fut cause de leur desroute.

Balagny avec la cavalerie de Cambray alla pour entamer le combat ; mais , estant à deux cents pas des royaux , l'infanterie royale s'ouvrit , et l'artillerie qui estoit au milieu d'eux , perça tout outre son bataillon de Cambresiens , qui , pour le grand nombre qu'elle en renversa , furent contraincts de s'escarter et reculer un peu arriere. Le duc d'Aumale , qui avoit creu qu'ils n'avoient point de canon , fut asseuré du contraire par le son qu'il en ouyt , ce qui fut cause qu'il resolut de le gagner , et commanda au sieur de Mayneville d'aller à la charge , et au sieur de Balagny de s'y acheminer , et que luy s'y en alloit aussi. Ils donnerent tous en mesme temps. L'infanterie royale s'estant derechef ouverte , le canon fit encor jour au travers de leurs trouppes ; et , nonobstant cela , estant avancez à cinquante pas prez des royaux , ils se trouverent encor sauez d'un nombre de mousquetaires que l'on avoit rengés aux flancs de la cavalerie , ce qui fut cause de la mort d'une grande quantité de chevaux et du renversement de beaucoup de cavaliers , lesquels en mesme temps se trouverent chargez de tous costez par la cavalerie royale , et alors la meslée fut grande et le combat quelque peu opiniasté ; mais les gens du duc d'Aumale incontinent commencerent à prendre l'espouvante ; les royaux , la teste baissée , poursuivirent leur pointe , et en mesme temps ceux de la ville de Senlis , qui voyoient le combat de dessus leurs murailles , sortirent et renverserent les premieres barricades : l'espouvante estant au camp de l'union , ce ne fut plus qu'une desroute generale. Le duc d'Aumale et Balagny , ne pouvans retenir les fuyards , furent contraincts de les suivre et se sauver tous deux blessez , d'Aumale

à Saint Denis, et Balagny à Paris. Les dix canons, les boulets, et toutes leurs munitions de guerre furent gagnées; les sieurs de Mayneville et de Chamois furent trouvez morts au champ du combat avec deux mille autres; plusieurs en fuyant furent mesmes tuez par les paysans, et d'autres ne se purent retirer des marescages qui sont auprès de l'abbaye de La Victoire. Les victorieux entrèrent dans Senlis, où M. de Longueville fit rendre grâces à Dieu dans l'église Nostre Dame. Après que l'on fut retourné de la chasse des fuyards, toutes les troupes furent logées aux villages d'alentour. Quelques-uns remarquerent lors de M. de La Nouë qu'ayant conduit une telle entreprise à une heureuse fin, et reconnu qu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne, il se retira en son quartier, où, ayant en une court fait ranger quelques pierres pour s'asseoir et manger de ce que ses gens avoient apporté dans ses paniers, plusieurs seigneurs et capitaines le vindrent trouver: il les pria de s'asseoir comme luy; tous le gratifient de l'honneur de ceste victoire; luy s'en excuse, et leur dit qu'elle appartenoit à leur general, et non à luy. Puis, luy ayans demandé que c'est qu'ils feroient, il leur dit: « Messieurs, je m'en vay avec vous à Senlis, où M. de Longueville vous dira, et à vous et à moy, ce qu'il faut que nous fassions. »

Les Parisiens se trouverent merveilleusement estonnez de ceste desfaicte; l'on leur faisoit accroire que ce n'estoit qu'une petite desroute. Le sieur de Balagny, au lieu de Mayneville, fut estably gouverneur de Paris, et M. d'Aumale receut les fuyards à Saint Denis, avec resolution de deffendre ceste place en cas d'un siege; mais le dix-neufiesme de may, cependant que

M. de Longueville et le sieur de La Nouë allèrent revitailler le chasteau du bois de Vincennes, le sieur de Givry fit saluër la ville de Paris de plusieurs volées de canon, ce qui occasionna madame de Montpensier de rescrire à M. de Mayenne, qui estoit devant Alençon, à ce qu'il revinst en toute diligence : ce qu'il fit. Mais cependant que ledit duc de Longueville et les seigneurs qui l'accompagnoient allèrent recueillir les Suisses en Bourgongne, qu'amenoit M. de Sansy, il print en Brie le chasteau de La Grange Le Roy et quelques autres chasteaux, et puis s'en alla assieger Montereau-Faut-Yonne que le duc d'Espernon avoit pris, lequel après ceste prise s'estoit retiré à Blois, et celuy qu'il y avoit laissé dedans rendit Montereau audit duc de Mayenne, qui depuis s'en retourna à Paris pour se preparer à se deffendre contre le Roy, ainsi que nous dirons cy après.

Ces deux grandes disgraces que receut l'union les dix-septiesme et dix-huictiesme de may, hausserent de beaucoup le courage aux royaux. Le roy de Navarre, comme nous avons dit, estoit lors à Boisgency. Le 22 may il en rescrivit à ceux d'Orleans, et leur mandoit qu'il estoit bien marry, en s'approchant si prez d'eux, d'estre contraint de leur monstrier l'effroy et les incommoditez que la guerre apportoit; et, après leur avoir remonstré qu'ils n'avoient point eu encor de crainte ny de necessité qui pussent excuser ny la prise de leurs armes, ny leur rebellion, il leur dit : « C'est vous donner des peurs trop vaines de vous persuader que nostre Roy, le plus catholique qui fut jamais, vous contraigne à quitter vostre religion catholique; trop eslongné de vous menasser que moy je le



feray, je ne suis point point vostre roy, je ne le seray ; s'il plaist à Dieu, jamais. Quand j'y serois appelé, je ne serois pas si peu sage que je ne fuye toutes occasions qui peuvent apporter la guerre civile et division en un royaume. Or je suis bien aise de vous en pouvoir parler de si près et si vostre voisin. Vous avez veu il n'y a que deux jours, mercredy et jeudy dernier, les commencemens de benedictions que Dieu envoie sur nos armes à Senlis et icy auprès de Bonneval, à la veuë des deux plus grandes villes de France : jettez les yeux là dessus. Ce n'est point à vous à débattre, contre vostre Roy, s'il a eu occasion ou non de punir M. de Guise ; il y en a eu en France autresfois d'aussi grande maison que luy plus honteusement traictez, pour qui neantmoins les peuples n'ont point pris la mauvaise querelle. Les souverains ne rendent qu'à Dieu seul compte de leurs sceptres, c'est à nous à y obeyr quand les choses sont faites. Jamais vous ne vous trouverez bien d'un si mauvais fondement. Que si vous vous plaignez qu'on vous voulust donner des gouverneurs, ou mettre une garnison qui vous fouleroit, qu'on vous voudroit faire des citadelles et autres telles choses, combien que ce soyent plaintes ordinaires de toutes villes, qui ne sont pas loïsibles en un royaume bien paisible et en un Estat bien obeyssant, neantmoins les desordres du nostre les ont renduës plus recevables : ~~qua~~nd vous ne desireriez que cela, j'ay peu de credit auprès du Roy mon seigneur ; mais je me fais fort qu'oubliant vos fautes il l'accordera, si vous vous mettez en vostre devoir de le recognoistre et de luy demander pardon ; et de ceste façon vous n'aurez point peur qu'autre que vous mesmes vous contraigne à quitter

vostre religion, qu'autre vous bastisse des citadelles que vous mesmes, qui serez vous mesmes vostre garnison. »

Ainsi le roy de Navarre taschoit par escritures de r'amener ceste ville en son devoir; mais il n'y avoit rien de tel en leur cœur. Deux jours après il partit de Boisgency, et ayant faict vingt-cinq lieuës il arriva à Tours. Donnant le bon-soir au Roy, il luy dit qu'il ne failloit plus tarder là, et qu'il failloit suivre M. de Mayenne qui s'en retournoit en haste assseuer les Parisiens de leur estonnement. Sur cest advis le Roy commanda au mareschal de Biron de faire avancer toutes les troupes vers Boisgency, et les faire passer du costé de la Sologne. Tous les royaux s'y rendirent incontinent. Les munitions de guerre y furent conduites avec les six canons qu'avoit r'amenez M. de Nevers de l'armée de Poictou, lequel au commencement d'avril estoit party de Tours pour s'en aller à Nevers, et ne fut point en ceste armée. La Royne fut conduite à Chinon. Messieurs les cardinaux de Vendosme et de Lenoncourt, M. le garde des seaux, et autres seigneurs du conseil, furent laissez à Tours pour donner l'ordre requis à tout ce qui s'y pourroit esmonvoir. Ainsi le Roy ayant ordonné à la seureté de quelques provinces de ces quartiers là, prest à partir de Tours, joyeux de tant d'heureux succez, receut encor une traverse de fortune. Il avoit envoyé, comme nous avons dit, M. le comte de Soissons en Bretagne pour y commander, car la ville de Benes s'estoit d'elle-mesme remise du party royal, et plusieurs seigneurs avoient levé des troupes de cavalerie et d'infanterie, lesquelles, amassées et conduites par un chef, et unies en un corps d'armée

eussent donné de la peine au duc de Mercœur; mais il en advint autrement, car M. le comte de Soissons partant d'Angers avec une troupe de trois cents chevaux, accompagné du sieur de Lavardin, du comte d'Avangour et autres seigneurs, pour aller d'une traicte à Renes, qui en est distant de vingt-deux grandes lieuës, sur l'advis que receut M. de Mercœur de ce voyage, il se resolut de le traverser en ce passage. Il manda tous les partisans de l'union de ces quartiers là, lesquels se rendirent à Angry. Vicques mesmes, qui avoit tant remué en la basse Normandie, s'y trouva avec ses troupes. Ainsi assemblez à huict lieuës d'Angers, ils faillirent de rencontrer ledit sieur comte de Soissons: ce que n'ayant peu faire, ils le suivirent dix grandes lieuës; mais il passoit si roide, que, desesperez de l'acconsuivre, ils advisoient à se retirer, quand le duc fut adverty que ledit sieur comte n'avoit point passé Chasteaugyron, et qu'il y logeoit: ce qui estoit vray, car, sur l'advis qu'on luy avoit donné de loger dans ce bourg pour rafraischir ses gens d'une si grande traicte, et qu'il y pouvoit demeurer en seureté n'estant distant de Renes que de trois lieuës, d'où on tireroit des forces bastantes pour empescher le duc de Mercœur quand il voudroit entreprendre quelque chose, il y logea. Ce que le duc ayant sceu, il commanda à Vicques de prendre la pointe droict à Chasteaugyron, et qu'il le suyvroit. Ils marcherent si diligemment qu'ils y arriverent, et, ayant tué quelques sentinelles, entrèrent dans le bourg, où le peu de loisir qu'ils donnerent audit sieur comte de se r'allier avec les siens, qui estoient desjà tous descendus de cheval et logez, fut cause que, nonobstant la grande resistance qu'il leur fit, ils le

prirent prisonnier avec le sieur d'Avaugour et autres seigneurs : le sieur de Laverdin avec quelques-uns des siens se sauva à Renes.

Le duc de Mercœur voyant en sa puissance un prince du sang de France son prisonnier, avec le comte d'Avaugour, l'un des quatre principaux barons de Bretagne, lesquels il envoya mettre sous bonne conduite dans le chasteau de Nantes, pensant que ceste deffaicte donneroit de la crainte à ceux de Rennes, s'en approcha à demie lieuë, et les ayant envoyé sommer, ils ne luy respondirent qu'à coups de canon. Luy, qui n'en avoit point, fut contraint de se retirer, ce qui ne fut sans faire des hostilitéz en ces quartiers là.

Nonobstant la nouvelle de ceste prise, le Roy ne laissa de partir de Tours, et, estant arrivé à Blois, il despescha incontinent M. le prince de Dombes pour aller gouverner la Bretagne, où il fut, et y arriva sans aucun destourbier, et là où du depuis la guerre se remia vivement entre les royaux et l'union. Nous dirons en leur ordre le succez de tant de confusions.

Le Roy, arrivé à Boisgency, ayant passé le pont du costé de la Solongne, alla assieger Gergeau. Le sieur de La Chastre s'estoit jetté dans Orleans, d'où sa cavalerie ayant faict une sortie fut incontinent recognée jusques dans les faux-bourgs par les troupes royales, après en avoir tué et pris prisonniers quelques-uns. Il avoit mis dans Gergeau le puisné des Jalanges qui vouloit s'opiniastres; mais après quelques volées de canon il se rendit à discretion et fut pendu.

Le Roy, après la prise de Gergeau, où il y a un pont sur Loyre, receut les habitans de Gyan et La Charité, où il y a aussi deux beaux ponts, et y mit garnison.

Du depuis ces places ont tousjours esté royales, et par ce moyen il eut en son obeyssance tous les ponts de dessus la riviere de Loyre, excepté ceux d'Orleans et de Nantes.

Après la prise de Gergeau, l'armée repassa la Loire pour aller en Beausse et en Gastinois, afin de se saisir de Pluviers, où les habitans s'estoient monstrez animez en leur revolte, et mesmes ils avoient pris du bagage de M. d'Espernon lorsqu'il alla surprendre Montereau-Fautyonne; il leur avoit envoyé redemander avec courtoisie, mais ils luy respondirent des injures, dont ils se trouverent mal: aussi il est dangereux à un peuple de s'attaquer aux grands. Ceste place fut aussi tost emportée de force et pillée que recogneuë.

Tout d'une suite l'armée s'achemina à Estampes. M. de Mayenne y envoya le baron de Saint Germain, et manda à M. de La Chastre qu'il s'allast jetter dedans Chartres, ce qu'il fit. Ceux d'Estampes, sommez de se rendre, respondirent mille villenies, comme c'est l'ordinaire des peuples mutinez, et crioient que le canon du Roy avoit les gouttes, que l'on avoit creuzé des moyaux de charruë pour leur faire peur. Ceste ville est assez grande et est à my-chemin d'Orleans et de Paris, située au bord d'une petite riviere fort estroite et creuze. Cependant que l'on parlementoit après quelques volées de canon qui furent tirées, les gens du roy de Navarre trouverent l'invention, par le moyen de quelques arbres coupez, de traverser la riviere, et, en un endroit du costé de l'eau où les murailles estoient fort basses, entrèrent dans la ville, crians, pour espouvanter les habitans, que leurs compagnons estoient desjà entrez par la bresche. Ainsi Estampes se vid prins



et pillé en une heure , sans qu'en toutes ces prises de villes le Roy perdist un homme. Le baron de Saint Germain , qui avoit esté nourry page du Roy, devalé du chasteau avec une corde, pensoit se sauver par le moyen de quelques amis qu'il avoit en l'armée royale; mais, amené à Sa Majesté, il eut la teste tranchée. Bergeroneau, procureur du Roy audit bailliage d'Estampes, fut aussi pendu avec quelques autres. Il avoit usé d'une finesse pour se sauver, et s'estoit fait mettre en la prison dans une basse fosse les fers aux pieds, où il fut trouvé. Amené au Roy, il dit que les mutins l'avoient mis en tel estat pour avoir voulu soustenir le service de Sa Majesté. Plusieurs habitans prisonniers et les gentils-hommes du pays ayans asseuré le Roy du contraire, et qu'il estoit la cause de la perte du pays, Sa Majesté, qui avoit ouy parler de ses comportemens, commanda qu'on en fist justice.

Les habitans de Dourdan, petite ville, mais où il y a un assez bon chasteau, furent plus advisez que ceux d'Estampes, et ne receurent aucune incommodité, car ils vindrent en l'armée du Roy avec la marque royale, qui estoit la croix blanche ou l'escharpe blanche (en quoy ils employèrent leurs belles serviettes de lin), au contraire de ceux de l'union, qui portoient des croix de Lorraine ou des escharpes de toutes sortes de couleurs.

D'Estampes l'armée tira droict à Poissy, où il y a un pont sur la riviere de Seine : les habitans sommez s'opiniastrent, et voulurent voir le canon; mais en un instant on entra par dessus les murailles dans la ville, et d'un mesme temps ceux qui s'estoient retirez au pont s'estans rendus, six d'entr'eux furent pendus.

Ainsi le Roy ayant gagné ce pont, il y fit passer à son armée la rivière de Seine, et s'alla camper devant la ville de Pontoise qui n'en est distante que de trois petites lieuës. Le duc de Mayenne estoit à Paris, où entendant que le dessein du Roy estoit d'assiéger Pontoise, il y envoya deux mille hommes de guerre, et le sieur de Hautefort pour y commander, lequel luy promit de deffendre ceste place contre l'armée royale, ou d'y mourir. Les approches faictes, ceux de Pontoise taschent à se deffendre, et, sommez de rendre la place au Roy, ne respondent qu'injures. Ils avoient logé dans l'église Nostre Dame, qui est hors la ville, plusieurs gens de guerre; aussi ce fut de ce costé où il y eut le plus d'effort. Hautefort, du party de l'union, fut tué dans ceste eglise, et du party du Roy le sieur de Charbonnières fut blessé d'un coup qui en fut tiré, dont il mourut : quand il fut blessé le roy de Navarre avoit sa main sur son espaulé. Le Roy fut contraint de faire pointer son canon contre ceste eglise, et la battit si furieusement qu'elle fut ruinée, ce que voyant les assiegez se rendirent le 25 de juillet. Après ceste reddition le Roy, ayant passé la rivière d'Oyse, alla voir l'armée des Suisses au devant de laquelle M. de Longueville avoit esté jusqu'à Chastillon sur Seine, ainsi que nous avons dit. Or, devant que de reciter ce qui advint en la mort du Roy, sept jours après la reddition de Pontoise, voyons les effects qu'avoit faict ceste armée de Suisses conduite par M. de Sancy, et comme elle empescha le duc de Savoye d'exécuter beaucoup de desseins qu'il avoit contre la France après la surprise qu'il avoit faicte du marquisat de Salusses.

Le sieur de Sancy ayant demandé pour le Roy une

levée à tous les cantons des Suisses, l'obtint d'une partie d'eux seulement, les autres cantons ayans accordé gens à l'union. Or les cantons où ladite levée fut faicte estoient ceux de Berne, de Basle, de Soleure, de Valay et des Grisons. Ledit sieur de Sansy, negociant avec messieurs de Berne, conclut avec eux de commencer la guerre ez places que le duc possedoit autour de Geneve, affin que luy ayant là taillé de la besongne, qu'il eust plus de commodité de passer outre, et, s'estant facilité les passages, approcher du Lyonnois, et y attendre le commandement du Roy, cependant que de l'autre costé les sieurs Alphonse Corse, Desdiguieres et le baron de La Roche, attaqueroient ledit duc par le Dauphiné, qui seroit le moyen de l'arrester en son pays, sans luy donner la commodité d'executer les entreprises qu'il avoit, tant sur plusieurs places de la couronne de France, que sur Lauzane et autres terres appartenantes ausdits seigneurs de Berne, et sur la ville de Geneve. Mais affin d'entendre mieux ce que nous avons à dire au recit des exploits militaires qui se passèrent lors autour de Geneve, il est necessaire de sçavoir quels pays environnent de tous costez ceste ville.

La ville de Geneve est assise au bout du lac Lemane, et a du costé de septentrion ce lac qui luy sert de fossé et muraille; à l'orient le bailliage de Thonon et Chablais, le pays de Fossigny à deux, trois et quatre lieuës de ses portes; au midy les montagnes de Saleve et le bailliage de Ternier en une riche plaine d'environ trois lieuës de pays, et la riviere d'Arve à deux portées de mousquet de ses murailles; à l'occident le Rosne qui passe au bout de la ville, la separant par un pont du bourg de Saint Gervais. Au long du Rosne vers

l'occident est le bailliage de Geais <sup>(1)</sup> contenant quatre lieuës de longueur et deux de largeur, borné du mont Jura; à l'un des bouts est la ville et chasteau de Geais à trois grandes lieuës de Geneve; à l'autre, tendant à Lyon, est le destroit et pas de La Cluse <sup>(2)</sup>, lieu fort d'art et de nature entre deux montagnes et le Rosne. Thonon est à cinq lieuës de Geneve sur le lac, tendant sur le pays de Valay <sup>(3)</sup>. Par ainsi Geneve est comme ceinte des trois bailliages rendus au feu duc de Savoye par les seigneurs de Berne l'an 1567 sous certaines conditions.

Or, ceux de Geneve estoient grandement pressez par le moyen des grandes garnisons que le duc de Savoye tenoit dans les chasteaux de Geais et de Thonon, au pas de La Cluse, et principalement à cause de celles du fort de Ripaille, proche dudict Thonon, dans lequel il y avoit cinq cents Piedmontois, soldats d'eslite, et au port de ce fort deux galeres bien armées, et deux cents soldats dedans.

Le sieur de Sancy ayant receu advis que le duc de Savoye avoit faict passer sa cavalerie et milice de Piedmont au deçà des monts, qu'il avoit de nouveau faict lever deux regimens, chacun de mil hommes de pied, par les comtes de Martinengue et Ottavio Sanvitali, et que tous les pays dudit duc estoient en armes sur un commun bruit qu'il venoit assieger Geneve, il conseilla ceux de Geneve de n'attendre que les forces du duc les tinssent d'avantage à la gorge, qu'il valoit mieux qu'ils commençassent la guerre au duc de Savoye comme les plus proches, et qu'il prenoit sur soy tout le hazard de cest affaire : à quoy ceux de Geneve

(1) *Geais* : Gex. — (2) *La Cluse* : L'Ecluse. — (3) *Valay* : Valais.

s'accorderent aisement , pour avoir la vengeance des oppressions qu'ils disoient avoir receuës du duc , et ce aussi suyvant l'advis des Bernois , qui leur promirent de les assister.

Suivant ceste resolution', le 2 d'avril , M. de Quitri , qui commandoit aux troupes de Geneve , avec trois cornettes de cavalerie et six compagnies d'infanterie , qui pouvoient estre en tout douze cents combattans , sortit de Geneve sur le soir , et print le chasteau de Monthou , la ville de Bonne et le chasteau de Saint Joire , qui furent pillez , et où fut mis garnison , puis fit rompre les ponts de Tremblieres et de Buringe sur la riviere d'Arve , affin de couper les passages de ce costé là ; ce qu'ayant faict il s'en retourna le 6 d'avril à Geneve.

Le lendemain ledit sieur de Quitry , ayant fait sortir les compagnies de Geneve avec deux coulevrines et trois canons , tira droit à Geais qu'il prit , et le baron de Plobel , qui estoit gouverneur dans le chasteau , se rendit à sa discretion , et demeura prisonnier de ceux de Geneve.

Ainsi Geais estant pris , il s'achemina pour se rendre maistre du pas de La Cluse ; mais après quelques escarmouches , et que le baron de Sonas , gouverneur de Remilly pour le duc de Savoye , avec trois cents chevaux et quelques gens de pied , eut donné la chasse aux soldats de Geneve qui s'estoient emancipez de faire quelques courses hors de leur armée , et aussi à cause que M. de Sancy , lieutenant general pour le Roy en l'armée des Suisses , arriva à Colonges , et le colonel d'Erlac avec un regiment de Bernois , lesquels après avoir pris conseil de ce qu'il estoit besoin de faire , il



fut resolu de laisser le pas de La Cluse, et d'aller au devant du reste de la levée des Suisses qui venoient de Soleurre, Valais et des Grisons, et de quelques gens de cheval qui devoient venir d'Allemagne; ce qu'ils firent et s'en retournerent à Geneve, d'où ils partirent le 23 pour aller assieger Thonon, qui, trois jours après avoir esté investy, fut rendu à M. de Sancy, comme aussi se rendirent à luy en mesme temps les chasteaux de Balaison et d'Ivoire.

Le fort de Ripaille fut en mesme temps investy. Or l'armée royale estoit lors composée de dix mille hommes de pied, Suisses et Grisons, de lansquenets et des troupes de Geneve, fort peu de cavalerie. Ce fort de Ripaille estoit important au duc de Savoye, lequel avoit envoyé le comte de Martinengue et le sieur de Sonas avec douze cents lances, cinq cents argoulets et mil hommes de pied, pour empescher les desseins de M. de Sancy, et faire divertir ce siege. Ils vindrent passer à demy quart de lieue de Geneve, et se rendirent à Lullins, pays de montagne, à deux lieues de Thonon, et userent d'une telle vigilance et diligence, que, devant que les Suisses se fussent rengez pour soustenir le choc, un gros de quatre cents lances poursuivit si chaudement la cavalerie de Geneve, qu'elle fut contrainte de se sauver au galop dedans Thonon, où les Savoyards la poursuivirent si vivement, qu'ils vinrent jusques à la barriere contre la porte, là où le fils du baron de Viry fut tué d'une mousquetade tirée de dessus les murailles, lesquelles incontinent furent garnies de harquebuziers; ce qui fut la cause que les Savoyards retournerent en arriere sans estre suivis.

Mais la cavalerie de Geneve, ressortie de Thonon

par une autre porte, avec quelque infanterie allerent pour charger ceux qui les venoient de faire si bien courir : les Savoyards firent semblant de reculer, mais en un instant ils tournerent visage et firent recourir encor la cavalerie de Geneve vers Thonon : une pluye qui survint, accompagnée d'esclairs et tonnerres, fut la cause qu'il n'y en eut gueres de tuez de part ny d'autre. Ledit comte de Martinengue en mesme temps voulut tenter de deffaire le regiment de Soleurre; mais les Suisses, s'estans rengez et renforcez incontinent de lansquenets et de François, soustindrent le choc avec leurs picques, tellement que ledit comte, se voyant blessé à la jambe, quelques uns des siens tuez et plusieurs chevaux blessez, fut contraint de se retirer aux environs du mont de Sion par chemins bien rudes et difficiles, sans pouvoir secourir ledit fort de Ripaille, que l'on commença à battre le dernier jour d'avril. Mais le premier jour de may les assiegez, voyans leur secours reculé, sommer par M. de Sancy de se rendre, luy demanderent composition, laquelle il leur accorda: puis estans sortis, le troisieme jour de may on mit le feu par toutes les sept tours de ce fort, et aux galeres et esquifs du duc de Savoye qui y estoient au port, lesquelles furent aussi bruslées.

Les bailliages de Thonon et de Geais ayans esté ainsi conquis sur le duc de Savoye, M. de Sancy alla en Suisse, pour resouldre avec les Bernois de son acheminement avec l'armée des Suisses en France, et de la conservation desdicts deux bailliages conquis contre l'armée du duc de Savoye, qui s'apprestoit à Remilly et vers le Fossigny. Il fut resolu entr'eux que le colonel d'Erlac, avec cinq enseignes de son

regiment, et trois mil Bernois qui seroient levez de nouveau et envoyez, garderoient lesdits deux bailliages conquis, et que les trois cornettes de Geneve, conduites par le sieur de Quitry, avec les six compagnies de gens de pied, et les garnisons de Monthou et de Bonne, demeureroient en ces quartiers là, et s'entresecourroient mutuellement contre le duc de Savoye leur ennemy commun, et que, suivant le commandement exprès que M. de Sancy avoit de mener la levée des Suisses en France, qu'il s'y achemineroit par Geneve tirant vers Neufchatel et Montbelliard pour entrer par la Franche-Comté vers Langres, ville frontiere de France en Champagne, qui s'estoit maintenuë en l'obeyssance du Roy, et qui s'est tousjours depuis conservée au party royal par la conduite du lieutenant Roussard, qui a sceu si dextrement manier les Langrois, qu'il les a conservez contre une infinité d'entreprises; et peut on dire de luy qu'il a maintenu la ville de Langres en son devoir.

Suyvant ceste resolution M. de Sancy revint à Thonon, et mena toute l'armée vers Geneve, où ayant fort accortement communiqué avec le sieur de Quitry et les principaux de Geneve la resolution qu'il avoit prise avec les Bernois pour acconduire l'armée en France par le commandement qu'il en avoit receu du Roy, il fut advisé entr'eux de faire courir un bruit que l'armée s'en alloit au pays de Genevois comme pour tirer à Chambery, et mesmes quelques uns furent envoyez recognoistre quelques ponts et passages. Ce bruit fut semé pour beaucoup de raisons, et principalement affin que les espions ne se doutassent aucunement du chemin que tiendrait ceste armée, laquelle cependant,

après un long chemin, avec douze canons, se fit voye par tout, et arriva à Langres, et de là tira vers Chastillon sur Seine, où ayant rencontré M. de Longueville et son armée, ils traverserent ensemblement la Champagne, passerent la Marne, et arriverent sans aucun destourbier en l'armée du Roy à Conflans, à deux lieuës au dessous de Pontoise, où le Roy les receut tous avec beaucoup de demonstration de joye, principalement envers ledit sieur de Sancy, qui fut grandement loüé de plusieurs pour la grande prudence et dexterité dont il avoit usé amenant un tel secours au Roy après une infinité de difficultez qui se presenterent en ceste negociation, et aussi d'avoir practiqué des affaires pour quatre mois au duc de Savoye et à toutes ses troupes, affin de l'empescher de troubler ses voisins, ainsi qu'il avoit dessigné, ce qui avoit esté descouvert par plusieurs memoires et lettres interceptées. Nous dirons cy après ce qui advint en la guerre du duc de Savoye contre les Bernois et Genevois. Voyons comme le Roy s'achemina ayant receu ceste armée pour assieger Paris, et comme il y fut assassiné, qui estoit cest assassin, et des maux qui en sont depuis arrivez.

Après tant d'heureux succez, tous les vœux des royaux furent tournez pour aller devant Paris, et disoient tous que de la reduction de ceste ville dependoit la ruine de l'union, aussi que l'entrée en seroit facile, veu le grand nombre de serviteurs que Sa Majesté y avoit encores, car toutes les bonnes familles n'avoient, disoient-ils, adheré à l'union que pour sauver le pillage de leurs maisons et la prison.

Le Roy, approchant de Paris, desiroit se rendre maitre des passages sur les rivières de Seine et de Marne,

aussi bien qu'il avoit fait de ceux de la riviere d'Oyse. Il voulut s'asseurer du pont Saint Clou. Le dernier de juillet, après avoir fait tirer quelques volées de canon, il s'en rendit maistre, et l'avantgarde de son armée, que conduisoit le roy de Navarre, fut logée à Meudon et aux environs.

M. de Mayenne estoit à Paris, et avoit logé toute son armée dans les faux-bourgs: il se doutoit bien que les royaux ne faudroient de faire quelque entreprise pour l'y venir attaquer; ce fut pourquoy il ordonna M. de La Chastre pour commander aux gens de guerre logez aux faux-bourgs Saint Jacques et Saint Germain, et luy s'asseuroit qu'il empescheroit bien que l'on ne se viendroit loger dans les faux-bourgs de Saint Denis et de Saint Honoré, esperant que M. de Nemours estant venu, qui amenoit des troupes du Lyonnois et les forces de Lorraine, qu'il donneroit bataille, ou feroit retirer le Roy, lequel, au dire de l'union, n'avoit plus de pouldres ni de boulets pour entreprendre un grand effort.

Mais il advint, au contraire de tant de desseins, que, le premier jour d'aoust, entre sept et huit heures du matin, le Roy estant logé à Saint Clou dans la belle maison du sieur Hierosme de Gondy, un jacobin, sorty de Paris exprès pour le tuer, en luy presentant une lettre, tira un cousteau de sa manche, duquel il luy donna un coup dans le petit ventre. Le Roy, se sentant blessé, tira luy-mesme le cousteau que ce jacobin avoit laissé dans la playe, et l'en frappa d'un coup au dessus de l'œil. Plusieurs gentils-hommes, qui à l'instant entrèrent dans la chambre du Roy, se jetterent sur ce jacobin et le tüerent, puis le jetterent du haut en bas



de la fenestre de la chambre dans la court, où il fut assez long temps, les uns disans que c'estoit un soldat desguisé en jacobin, les autres non, jusques à ce qu'il fut recognu estre d'assurance un jacobin appellé frere Jacques Clement.

Le Roy, se sentant ainsi blessé, se recommanda tout aussi tost à Dieu, comme au souverain medecin. Il fut porté incontinent en son lict, et, après que le premier appareil luy eut esté appliqué, il demanda à son premier chirurgien quel jugement il faisoit de sa playe, et luy commanda de ne luy celer le mal, affin qu'il ne fust prevenu de la mort sans avoir recours aux remedes de l'ame, et recevoir les saints sacrements de l'Eglise : lequel luy respondit, avec le jugement qu'il avoit pris de ses autres compagnons, qu'on ne cognoissoit pas qu'il fust en danger, et qu'ils esperoient, avec la grace de Dieu, que dans dix jours au plus tard il monteroit à cheval ; ce qui fut l'occasion que Sa Majesté incontinent fit advertir par lettres tous les princes estrangers et tous les gouverneurs des provinces, et leur mandoit en ces termes ce qui estoit advenu en sa blessure :

« Ce matin un jeune jacobin, amené par mon procureur general (1) pour me bailler, disoit-il, des lettres du sieur de Harlay, premier president en ma cour de parlement, mon bon et fidele serviteur, detenu pour ceste occasion prisonnier à Paris, et pour me dire quelque chose de sa part, a esté introduit en ma chambre par mon commandement, n'y ayant personne que le sieur de Bellegarde, premier gentil-homme, et mondit

(1) *Mon procureur general* : La Guesle. Il remplissoit en même temps les fonctions d'intendant de justice de l'armée.

procureur general. Après m'avoir salué, et feignant à me dire quelque chose de secret, j'ay faict retirer les deux dessus nommez, et lors ce mal-heureux m'a donné un coup de cousteau, pensant bien me tuër ; mais Dieu, qui a soin des siens, n'a voulu que, sous la reverence que je porte à ceux qui se disent vouëz à son service, je perdisse la vie, ains me l'a conservée par sa grace, et empesché son damnable dessein, faisant glisser le cousteau, de façon que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu, esperant que dedans peu de jours il me donnera ma premiere santé. Je ne doute que telle voye ne soit en telle horreur qu'elle merite à tous les gens de bien, et principalement aux princes, pour l'iniquité et mauvais exemple d'icelle. Et d'autant que je vous tiens pour l'un de mes bons parens et amis, je vous ay bien voulu advertir de cest accident, m'asseurant que vous blasme- rez l'acte, et ceux desquels il peut proceder. Vous serez bien aise aussi d'entendre l'esperoir de ma briefve guerison avec l'aide de Dieu, lequel je prie vous avoir, mon cousin, en sa garde. Du pont Saint Clou, le premier d'aoust 1589. »

Telles estoient les lettres et esperances du Roy, qui fit incontinent aussi mander son chapelain pour ouyr la sainte messe, lequel venu, et ayant fait dresser un autel vis à vis du lict de Sa Majesté et dans sa chambre, commença à la dire, et le Roy l'oüit avec toute l'attention et devotion qu'on scauroit desirer : au temps de l'eslevation du corps et sang de nostre sauveur Jesus Christ, il dit tout haut, la larme à l'œil « : Seigneur Dieu, si tu cognois que ma vie soit utile et profitable à mon peuple et à mon Estat que tu m'as mis en charge, conserve moy, et me prolonge mes jours, sinon, mon Dieu,

prends mon corps et mon ame, et la mets en ton paradis. Ta volonté soit faite. » Puis il dit ces beaux mots que l'Eglise chante en telle action : *O salutaris hostia*. La messe finie, il print quelque rafraichissement pour pouvoir reposer.

Il fut advisé par le roy de Navarre et par les princes et seigneurs qui avoient charge en l'armée que l'on devoit se tenir en armes et prests, de peur d'une surprise du costé de Paris, ce qu'ils firent tous. Leur raison estoit que l'assassinateur en estant sorty, il n'y avoit point de doute que c'estoit un faict premedité dans ceste ville, et que les chefs de guerre qui y estoient, estans advertis de la blessure du Roy, presumeroient qu'il adviendroît du trouble en l'armée, sous la faveur duquel, en attaquant quelque quartier, ils pourroient faire quelque effort notable. Mais tout ce jour il ne sortit rien de Paris, et les Seize s'empescherent tous, depuis le matin jusques sur le midy qu'ils ouyrent que Jacques Clement avoit esté tué, à emplir les prisons du grand et petit Chastelet de tous ceux qu'ils pensoient avoir des parens en l'armée du Roy. Plusieurs furent aussi mis dans le Louvre et à la Bastille.

Tout le long du jour le Roy ne parla que de Dieu avec M. Loys de Parade, son aumosnier, et avec plusieurs princes et seigneurs qui ne bougerent de sa chambre depuis qu'il fut blessé jusques à sa mort, entr'autres M. le grand prieur de France, qui depuis a esté appelé M. le comte d'Auvergne, lequel il ay-moit fort pour estre fils naturel du feu roy <sup>(1)</sup> Charles

(1) *Fils naturel du feu Roy*. Charles ix l'avoit eu de Marie Touchet. Ce prince prit ensuite le titre de duc d'Angoulême. Il a composé des Mémoires qui font partie de cette série.

neufiesme son frere, M. le duc d'Espernon, messieurs de Bellegarde et d'O, les sieurs de Chasteau-vieux, de Clermont, d'Antragues et de Manou, capitaines des gardes du corps, de Lyencourt, premier escuyer, et de Beaulieu Ruzé, premier secretaire d'Estat, auxquels il fit plusieurs beaux discours sur l'estime qu'il faisoit de ceux qui mouroient en la grace de Dieu, et combien il les croyoit heureux, qu'il desiroit s'y disposer pour estre plus asseuré, encores que, le 23 de juillet dernier, estant au camp devant Pontoise, il eust receu son Createur.

Après que l'ordre eut esté donné par toute l'armée, messieurs les princes du sang et autres ducs et princes, les mareschaux de Biron et d'Aumont, et les principaux seigneurs de l'armée, se rendirent au logis du Roy, où ils entendirent qu'il estoit blessé à mort : la tristesse fut alors grande. Le Roy ayant fait approcher M. Estienne Bolongne, chapelain de son cabinet, pour se confesser, et luy ayant demandé l'absolution, il luy dit : « Sire, le bruit est que Sa Sainteté a envoyé une monition contre vous sur les choses qui se sont passées aux estats de Blois dernièrement ; toutesfois, luy dit-il, je ne sçay pas la clause de ladite monition, et ne peux sans manquer à mon devoir de vous exhorter de satisfaire à la demande de Sa Sainteté ; autrement je ne peux vous donner absolution de vostre confession. » A quoy le Roy respondit hautement devant tous les princes et seigneurs : « Je suis le premier fils de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et veux mourir tel. Je promets, devant Dieu et devant vous tous, que mon desir n'a esté et n'est encores que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle desire de

moy. » Ce qu'ayant dit, ledit Bolongne luy donna l'absolution.

Peu après l'on luy dit que le roy de Navarre estoit là. Or il sentoit desjà quelques douleurs et grandes tranchées, pour avoir esté blessé au petit ventre, ce qui le fit conjecturer qu'il estoit plus blessé que l'on ne luy avoit dit, et que Dieu le vouloit tirer à luy. Il fit appeller le roy de Navarre, auquel il dit : « Mon frere, vous voyez l'estat auquel je suis ; puis qu'il plaist à Dieu de m'appeller, je meurs content en vous voyant auprès de moy. Dieu en a ainsi disposé, ayant eu soing de ce royaume, lequel je vous laisse en grand trouble. La couronne est vostre après que Dieu aura fait sa volonté de moy. Je le prie qu'il vous face la grace d'en jouyr en bonne paix. A la mienne volonté qu'elle fust aussi florissante sur vostre teste comme elle a esté sur celle de Charlemagne. J'ay commandé à tous les officiers de la couronne de vous recognoistre pour leur roy après moy. »

Le roy de Navarre s'estant mis de genoux, les yeux pleins de chaudes larmes et le cœur de gros sanglots, ne luy put dire un seul mot, et ayant pris les mains du Roy les baisa. Sa Majesté, voyant qu'il ne luy pouvoit rien respondre à cause de ses larmes, l'embrassa par la teste, et l'ayant baisé lui donna sa benediction ; puis, luy ayant dit qu'il se levast, il fit approcher tous les princes et seigneurs qui estoient la presents, et leur dit : « Je vous ay tantost dit que je desire que vous demeuriez tous unis, pour la conservation de ce qui reste d'entier en mon Estat, car la division entre les grands d'un royaume est la ruyne des monarchies, et que le roy de Navarre est le legitime successeur de ceste cou-



ronne. Vous n'ignorez pas la juste obeyssance que vous luy devez après moy ; et, affin que vous demeuriez tous unis au devoir que vous devez à la couronne, je vous commande à tous presentement de luy jurer et promettre obeyssance et fidelité. » Suyvant le commandement du Roy, tous les princes et officiers de la couronne qui estoient là presens, mirent à l'instant un genouil en terre, et promirent et jurèrent obeyssance et fidelité au roy de Navarre après qu'il auroit pleu à Dieu de faire sa volonté du Roy : ce fait, Sa Majesté commanda qu'on le laissast en repos. Le roy de Navarre se retira pleurant, comme aussi firent tous les princes les larmes aux yeux : les officiers domestiques avec les aumosniers demeurèrent seulement dans la chambre.

Sur les deux heures après minuit son mal rengregea si fort, que luy mesme commanda audit Boulogne, son chapelain du cabinet, d'aller prendre le Saint Sacrement, affin que s'estant encore confessé il le pust adorer et recevoir pour viatique : « Car, disoit-il, je juge que l'heure est venue que Dieu veut faire sa volonté de moy. » Ce qui fut cause que les officiers qui l'assistoient luy dirent plusieurs choses, affin de le consoler pour attendre la mort en patience, et luy leur respondit : « Je recognois, mes amis, que Dieu me pardonnera mes pechez par le merite de la mort et passion de son fils nostre Seigneur Jesus-Christ. » Puis incontinent il leur dit : « Je veux mourir en la creance de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Mon Dieu, pardonne moy, et me pardonne mes pechés. » Et ayant dit *In manus tuas Domine*, etc., et le psalme *Miserere mei Deus*, lequel il ne put du

tout achever pour ce que l'on luy dit : « Sire, puis que vous desirez que Dieu vous pardonne, il faut premierement que vous pardonniez à vos ennemis. » Surquoy il respondit : « Ouy, je leur pardonne de bien bon cœur. — Ne pardonnez vous pas aussi à ceux qui ont pourchassé vostre blessure? — Je leur pardonne aussi, respondit-il, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je desire qu'il me pardonne les miennes. » Après s'estre encor confessé audit Boulogne, la parole luy estant devenuë basse, ledit Boulogne luy donna l'absolution, et peu après, ayant perdu du tout la parole, il rendit l'ame à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, et ainsi mourut, au grand regret de plusieurs de ses officiers et subjects.

Voylà comme mourut le roy Très-Chrestien Henry troisiemesme. En ce prince defaillirent les roys de la famille des Valois, après avoir regné en France plus de deux cents soixante ans, depuis le roy Philippes de Valois, fils de Charles, comte de Valois, jusques en ceste presente année. Si, durant la vie de ce prince, ceux qui ont escrit en faveur de ces deux grands partis formez en France, sçavoir de ligueurs et d'huguenots, l'ont attaqué par leurs escrits, ils n'ont encor laissé, après sa mort, de troubler son repos; et toutesfois les uns et les autres en leurs escrits n'ont aucune apparence de verité, car de sa mort chacun d'eux s'en fait accroire un miracle pour favoriser son party. Les huguenots disent : « La mort a emporté ce Roy de ce monde en l'autre, mais, circonstance notable, en la chambre mesme où l'on tient avoir esté prins le conseil de ceste furieuse journée de la Saint Barthelemy, l'an 1572. » Ces paroles sont couchées dans l'adjonction

faicte à l'inventaire de l'Histoire de France par Montliard. Le livre du Recueil des Cinq Roys, imprimé à Genève, assure le mesme en presque semblables termes. Et dans le livre de l'Estat de l'Eglise, faict par Jean Taffin, ministre, sont ces mots : « On a remarqué, avec providence de Dieu, que cela advint en la chambre mesme en laquelle, l'an 1572, avoit esté prins le conseil de ceste furieuse journée de Saint Barthelemy. » Voylà des circonstances notables et des remarques de la providence de Dieu, legerement et, j'useray de ce mot, faulsement publiées, car, à la Saint Barthelemy, le lieu où fut blessé le Roy appartenoit à un bourgeois de Paris nommé Chapelier, et le posseda encor plus de deux ans après, où Sa Majesté n'avoit jamais entré estant duc d'Anjou, et n'y entra que long temps après son retour de Pologne. Quand la Royne sa mere l'acheta, ce fut après la mort du feu roy Charles, en intention d'y faire bastir; mais comme elle vid que ce lieu estoit trop petit, elle le bailla, l'an 1577, à la femme du sieur Hierosme de Gondy, lequel fit abbattre le logis, et le changer tout de nouveau, l'ayant embelli de grottes et fontaines, et rendu tel, que depuis il a esté fréquenté par les princes et seigneurs, ce qu'il n'estoit auparavant. Or celuy qui a compilé le susdit Recueil des Cinq Roys, duquel Montliard et Taffin ont tiré ce qu'ils ont mis dans leurs livres, car il avoit premierement escrit qu'eux, use de ces termes : *On dit qu'en ceste mesme chambre avoient esté prins les conseils des massacres*, etc. Voylà un ouy dire inventé par l'autheur dudit Recueil : son invention est prise dans les memoires et petits discours imprimez l'an 1579 à Geneve, touchant ce qui estoit advenu à la journée

de Saint Barthelemy, où ils disent que les conseils en furent pris à Saint Clou et aux Tuilleries. Pour les Tuilleries, il a esté ainsi escrit par plusieurs historiens et tenu pour veritable, à cause du jour qu'ils disent que ledit conseil a esté tenu, qui a esté la veille de ceste journée; mais pour Saint Clou, il a esté et est réputé faux. Les uns n'ont point nommé la maison où fut tenu ce conseil; les autres ont dit qu'il avoit esté tenu dans le logis de Gondy, evesque de Paris, frere du comte de Rets, ce qu'ils escrivoient lors pour l'animosité que telles gens portoient à M. de Rets, favorit et bien-aimé du roy Charles, et affin de mettre sa maison en une haine mortelle de ceux de leur party. Or, pour trouver quelque couleur à ceste calomnie, l'auteur dudit Recueil, sur ce que le Roy a esté tué en la maison de Gondy, en tire ceste conjecture, et coule ce mot de *on dit qu'en ceste mesme chambre* etc. Montliard, qui a escrit depuis luy, passe plus avant, et dit : *On tient* etc. : ce n'est plus desjà un ouy dire, à son compte il y en a qui le croient; mais le ministre Taffin, plus assuré, et qui en a escrit le dernier, l'assure, et dit que c'est une providence de Dieu. Quel mensonge !

Aussi M. le procureur general en ayant fait sa plainte à la cour contre Montliard, ces mots furent rayez de son livre avec beaucoup d'autres, et luy en fut en une grande peine, s'excusant sur l'oüy dire; mais depuis son livre estant r'imprimé à Geneve, tout y a esté remis, et passe pour croyance parmy les gens de ce costé là. Voylà quelle a esté la passion de ces escrivains sur la mort du roy Henry III. Et toutesfois ils sont comme contraints, ne pouvant taire la grandeur

et bonté de ce Roy, de dire de luy que c'estoit un prince debonnaire et docile, courtois, accort, disert, grave, mais de facile accez, devotieux, ayment les lettres, avançant les gens d'esprit, liberal remunerateur des hommes de merite, desireux de reformation ez abus et malversations de ses officiers, amy de paix, et capable de conseil.

Si les huguenots ont pensé faire accroire que la mort de ce Roy estoit advenue par une providence divine, les ligueurs ou ceux de l'union, de l'autre costé, ont publié que Dieu mesmes l'avoit commandé par un ange, et qu'une nuict, Jacques Clement estant en son lict, Dieu luy envoya son ange en vision, lequel avec grande lumiere se presenta à luy, et luy monstra un glaive nud, lui disant ces mots : « Frere Jacques, je suis messenger de Dieu tout-puissant, qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit estre mis à mort; pense donc à toy comme la couronne de martire t'est aussi preparée. » Cela dit, l'ange se disparut; et frere Jacques s'estant remis devant les yeux ceste apparition, douteux de ce qu'il devoit faire, s'adressa à un autre religieux, homme docte, auquel il declara ceste vision, lequel luy dit qu'il estoit deffendu de Dieu d'estre homicide; mais, d'autant que le Roy estoit distrait et separé de l'Eglise, qui bouffoit de tyrannies execrables, qu'il estimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith un Holoferne, feroit chose sainte et recommandable, et que, s'il estoit mis à mort executant un si bon œuvre, il seroit bien-heureux; lesquelles paroles furent si agreables à frere Jacques, qu'il se proposa dès lors de faire mourir Henry de Valois. Et, après plusieurs jeusnes et absti-



nences qu'il fit au pain et à l'eau, s'estant confessé et fait communier, fit tant, qu'il eut des lettres adressantes à Henry de Valois; et ainsi, ayant pris congé de qui bon luy sembla, et fait provision d'un cousteau bien long et pointu qu'il mit dans sa manche, s'en alla à Saint Clou, où il arriva le mardy au matin, premier jour d'aoust, là où estant par son adresse introduit dans la chambre du Roy, il se presenta à genoux; puis ayant baisé la missive en la presentant au Roy, par mesme moyen il tira le cousteau de sa manche, dont il blessa le Roy : ce qu'estant veu par les gardes, il fut par eux à l'instant tué de divers coups; puis, ayant esté recognu estre un jacobin, il fut, tout mort, tiré à quatre chevaux, et bruslé par après; son ame cependant ne laissant de monter au ciel avec les bien heureux.

Ce discours fut faict et composé mesmes par un jacobin, imprimé, tant à Paris qu'à Lyon, par les libraires et imprimeurs de l'union, sur lequel dès lors on remarqua à la verité comme l'assassinat de ce prince avoit esté comploté, et aux sermons que fit depuis le prier des jacobins, nommé Bourgoüin, sur cest assassinat, loüant l'acte et le meurtrier, l'appellant enfant bien-heureux et martyr, avec une infinité d'exclamations en sa loüange, on presuma que c'estoit luy qui avoit fait ce discours, et aussi que c'estoit luy qui avoit persuadé (1) ce Jacques Clement à commettre ce parricide, et l'avoit deceu, le voyant fort devot et niais, luy faisant boire quelque bruvage pour le faire res-

(1) *Qui avoit persuadé.* Le père Bourgoüin, tombé entre les mains de Henri IV, soutint dans les tortures qu'il n'avoit pas provoqué le crime de Jacques Clément.

ver, et puis, estant endormy, luy avoit fait oüir, par quelque subtil moyen, une voix qui lui auroit commandé de tuer le Roy. Bourgoüin n'a esté le premier qui par une telle ruse a persuadé d'exécuter de telles entreprises à des niais sous ombre de religion, ainsi qu'il se peut voir en plusieurs histoires : aussi l'on a tenu qu'il estoit celuy à qui Jacques Clement avoit esté dire sa resverie, comme estant son prieur, et que ce fut luy qui luy donna le conseil et le moyen de l'exécuter, ayant faict surprendre les lettres qu'envoyoit M. le comte de Brienne, prisonnier à Paris, à M. le procureur general, et celles que M. le premier president envoyoit au Roy, par les plus factieux qui estoient dans Paris, desquels il estoit, et l'un des principaux predicateurs de la faction des Seize, lesquels, desesperez de la clemence du Roy, resolurent de le faire tuër d'un cousteau empoisonné, afin qu'en quelque endroit qu'il pust toucher Sa Majesté, que le coup fust mortel.

Cependant que Bourgoüin practiquoit d'avoir ces lettres telles qu'il les faillloit pour faire reüssir leur dessein, Jacques Clement frequentoit les voisins d'auprès les jacobins, et leur disoit tous les jours : « Ayez patience, je tuëray Henry de Valois en bref, Dieu me l'a commandé. » Ils se mocquoient de luy à cause de sa stupidité, et luy leur respondoit : « Vous ne sçavez pas tout; vous verrez ce qui en sera. »

Les lettres, le passeport, et le cousteau empoisonné prests, Jacques Clement s'achemina asseurement à Saint Clou, et ayant présenté les lettres à M. le procureur general, et luy ayant dit qu'il en avoit une à donner au Roy de la part de M. le premier president,

laquelle il avoit charge de luy donner en main propre, et luy dire quelque chose de grande importance, il le mena parler au Roy.

Par la grande familiarité et accez que le Roy avoit accoustumé de donner aux gens d'église qui luy desiroient parler, ce moine eut moyen d'exécuter son dessein; mais conduit, ainsi qu'il a été dit cy-dessus, tout tremblant en voyant Sa Majesté, il n'eut la force de pousser son cousteau assez avant pour le tuër, quoy qu'il n'y eust que la chemise au devant du ventre du Roy, qui venoit lors de la garde-robe; aussi, si le cousteau n'eust esté empoisonné, le Roy ne fust mort de ce coup là, puis que les intestins n'estoient nullement offensez, ce qui fut cause de faire juger à ses chirurgiens, au premier appareil, qu'il n'y avoit point de mal; neantmoins, tout aussi tost le poison parvint aux parties nobles, à cause que la pane qui couvre les intestins estant toute tissuë de fibres et petites veines qui respondent aux veines mescratiques dans le fonds des reins, facilement ladite pane s'enflamba, et incontinent le moscrée en estant infecté, renvoya soudain au foye, et le foye l'espandit par tout le draphragme et alla frapper au cœur; ce qui fut cause pourquoy par plusieurs fois le Roy tomba en syncope, et finalement s'en ensuivit la mort sans aucun remede; car les antidotes et contrepoisons ne furent assez suffisans pour contregarder les parties nobles, et aussi que le lieu de la blessure n'estoit capable d'extirpation.

Voylà comme le Roy a esté assassiné par un moyne, avec le fer et le poison, sorty exprès de Paris pour ce faire, à ce sollicité par son prieur, lequel toutesfois fut pris trois mois après, sçavoir le premier jour de no

vembre, à la prise des faux-bourgs de Paris, ayant les armes au poing pour deffendre les tranchées. Il fut conduit et mené au parlement à Tours. Un grand nombre de tesmoins luy furent confrontez, qui luy soustiurent les choses qu'il avoit dictes de Jacques Clement après sa mort. Il ne respondit autre chose, sinon qu'il estoit prisonnier de guerre. De Paris on envoya à Tours offrir pour luy de rendre un homme de lettres prisonnier à la Bastille. Il fut enjoinct au trompette de se retirer. Le prieur, contraint de respondre à la cour, le fit comme en riant : nonobstant il fut condamné à estre tiré à quatre chevaux. Estant conduit pour estre executé au grand marché de Tours, il dit au peuple qu'il avoit esté des plus doux predicateurs, puis pria Dieu d'avoir pitié de son ame pour ses grands pechez. Le greffier, ainsi qu'il avoit desjà un linge sur la face prest à estre tiré, le luy fit oster, et luy dit : « Vous estes prest de monter à Dieu, et sçavez bien que, si nous ne confessons nos pechez en ce monde, nous nous rendons grandement coupables, et encourons la damnation eternelle. Vous estiez le prieur et comme le pere de Jacques Clement qui a assassiné le Roy ; vous sçavez qu'il estoit sorty du couvent dont vous estiez prieur, vous y estant, et, après le malheureux parricide qu'il a commis, vous avez dit qu'il estoit saint en paradis : vous ne pouvez nier cela. Il n'estoit point question que vous appellassiez les tesmoins devant Dieu, pour ce, dites-vous, qu'ils ont tesmoigné faulx, et que toutesfois les juges vous ont bien jugé : il n'y a celuy qui ait oüy vos sermons qui ne vous ayt entendu approuver et louer tout ce dequoy vous estes accusé et convaincu. Vous vous opiniastrez,

et ne voulez confesser le secret de ce parricide, ny ne voulez dire vos complices, et toutesfois vous esperez aller devant Dieu, et desirez qu'il vous pardonne vos pechez : cela est bien douteux pour vous, et devez practiquer en cest endroict ce que vous a appris la theologie depuis le long temps que vous en avez faict profession. » Bourgoïn luy respondit lors, comme en colere : *Nous avons bien faict ce que nous avons peu, et non pas ce que nous avons voulu.* Ce furent ses dernieres paroles, car, le linge remis sur sa face, il fut tiré, escartelé, et puis bruslé presque en mesme temps. Voylà la fin du prieur et du moyne qui ont commis l'assassinat et le parricide contre le roy Henry troisieme.

Sur ces dernieres paroles, *nous avons bien faict ce que nous avons peu, et non pas ce que nous avons voulu*, plusieurs discours en furent tenus par les catholiques royaux, desireux de sçavoir ce que le prieur avoit voulu dire; mais la plus grand part jugerent qu'il les avoit dictes pour les deux assassinats resolués en mesme temps, tant contre le Roy que contre le roy de Navarre, car, le lendemain que fut prins ce prieur, fut aussi arresté le sieur de Rougemont, lequel, ayant entendu que le roy Henry iv estoit aux faux-bourgs de Paris, s'y estoit rendu, mais, sur un advis que ledict sieur Roy avoit eu de son entreprise, fut pris, mené et conduit en mesme temps que ledit prieur à la Conciergerie de Tours. Interrogé, confesse qu'estant de la religion pretendüe reformée, il s'estoit dez l'an 1585 retiré à Sedan, d'où la necessité qu'avoit sa famille l'avoit faict revenir en sa maison en se faisant catholique; mais qu'au mois de juillet dernier estant à Paris,



rencontré par le petit Feuillan, après plusieurs paroles qu'il luy dit touchant sa conversion, estans tombez, de propos en autre, sur la nécessité et le peu de moyens dudit Rougemont, il luy dit qu'il pouvoit faire un service à Dieu et à l'Eglise, et qu'il luy avoit respondu qu'il seroit très-heureux s'il le pouvoit faire : ledit Feuillan luy dit qu'oüy, en tüant le roy de Navarre, ce qu'executant il se pouvoit asseurer qu'il ne manqueroit de commoditez ; mais que, sur ceste proposition, ayant eu plusieurs paroles en diverses fois avec ledit Feuillan comment cela se pourroit aysément faire, enfin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armée royale, et que, faisant semblant d'estre d'erechef heretique, il trouveroit le moyen de tuer le roy de Navarre d'un coup de pistole, et que luy ayant dit qu'il n'avoit point d'argent pour se mettre en esquipage affin d'aller en l'armée, que le petit Feuillan luy bailla quatre cents escus, lesquels ayant receus, il se retira en sa maison prez de Corbeil avec promesse d'executer leur complot, mais qu'au contraire il en fit advertir M. de La Nouë pour le faire sçavoir au Roy ; aussi que ledit petit Feuillan, quelque temps après, luy avoit rescrit, et le sollicitoit d'executer leur dessein ; mais qu'il avoit gardé ses lettres, et ne luy avoit envoyé que des excuses pour son argent, et n'estoit point venu aux fauxbourgs de Paris que pour faire service au Roy.

Toutes ces excuses eussent esté impertinentes s'il n'eust verifié l'advis par luy donné à M. de La Nouë ; et, après une longue prison, par arrest il luy fut faict deffences d'approcher le Roy de dix lieues. Ce sont là de terribles desseins pour gens d'eglise, et, sans mentir,

ce fut un des malheurs de ce siecle, auquel il sembloit que tout deust aller sans dessus dessous par le moyen de ces assassinats; car Jessé, cordelier à Vendosme, en mesme temps practiqua un autre jeune cordelier, et le disposa de telle façon, qu'il s'offrit d'assassiner celui des politiques ou heretiques qu'on luy diroit. Jessé l'envoya à Tours, en habit desguisé, pour l'exécution de l'entreprise que nous dirons cy après, avec charge qu'il se logeast au logis d'un nommé Godu; mais entrant dans Tours en habit desguisé par la Porte Neufve, et recogneu pour moyne, confessa ce pour quoy il estoit venu, et qu'il avoit promis à Jessé de tuër M. le cardinal de Vendosme, ou M. le president d'Espesses, selon ce qui luy seroit commandé. Le lendemain de sa prise il fut pendu, et Jessé le fut aussi à la prise de Vendosme, tant pour ceste mauvaise procedure que pour ses deportemens. J'ay esté comme contraint, en parlant de la mort du Roy, de dire tout d'une suite les assassinats qui furent entrepris en ce temps-là, affin que ceux qui liront ceste histoire voyent combien ce siecle en fut abundant, et la punition qu'ils en receurent. Aussi tous les gens de bien abhorrerent ces procedures, et mesmes il fut lors publié un livre de la deploration de la mort du Roy et du scandale qu'en avoit l'Eglise; car c'est un très-meschant et dangereux exemple aux peuples d'attenter à la vie de leurs princes souverains, pource qu'il est très-expressement prohibé de Dieu de mettre les mains sur l'oinct du Seigneur, et, quelques pretextes que ceux de l'union ayent faict publier en ce temps-là qu'il estoit permis de le tuër pour ce, disoient-ils, qu'il estoit excommunié, tyran et perfide, ils parloient très-mal, et plusieurs

catholiques royaux leur firent de très-amples réponses, et monstrent qu'il n'estoit aucunement entaché de ces vices.

« Car, disoient-ils, quant à l'excommunication, ores que la monition de Sa Sainteté eust esté juste (ce que non), et qu'elle fust venue à la cognoissance du Roy, et qu'il eust encouru excommunication pour n'avoir relasché le cardinal de Bourbon et l'archevesque de Lyon (cestuy-cy n'estant plus en sa puissance, ains prisonnier dans le fort chasteau d'Amboise que tenoit le capitaine Guast qui en vouloit disposer à sa volonté, et ledit sieur cardinal à Chinon en prison large, la delivrance duquel importoit de la tranquillité de l'Estat du Roy), estoit-il permis de le tuër? Peut-on tuër ou faire tuër impunément et sans peché les excommuniés? Où en sont les passages en la sainte Escripture? Car quand il est dit (1. Cor. 15), en parlant de l'incestueux Corinthien, *Qu'il a esté excommunié pour la destruction de la chair, affin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur*, la glose de Lyra dit : *A la destruction de la chair*, c'est à dire pour l'affliction de la chair, afin que le pecheur se repente et que la peine luy ramentoive sa coulpe.

« Quant à la tyrannie, chacun scait bien, disoient-ils, que le tyran est celuy qui usurpe la royauté au prejudice des legitimes successeurs, et contre le gré et volonté des trois ordres d'un royaume, ou qui faict mourir ses subjects pour s'approprier la confiscation de leurs biens. Pour le premier, Henry III estoit roy de France par succession legitime. Pour le second, chacun a cogneu qu'il estoit plustost immense que liberal, et si en chose quelconque il a merité d'estre

blasmé, ç'a esté pour avoir benignement pardonné et donné grace et redonné les biens à plusieurs qui avoient merité la mort ou qui y avoient esté condamnez, et est vray que sa trop grande bonté l'a faict mespriser et desdaigner à plusieurs personnes, ce qui a esté cause que l'on s'est si hardiment rebellé contre luy, et que l'on a entrepris si librement contre sa personne. N'eust-il pas eu, disoient-ils, un juste subject de faire punir le docteur Boucher, curé de Saint Benoist, le premier des predicateurs de la faction des Seize, lequel, l'an 1587, prescha, dans Saint Berthelemy, que la France s'en alloit porter droict à la tyrannie, et que le Roy vouloit empescher les predicateurs de dire la verité, et à cest effect qu'il avoit faict mourir le docteur Hugues Burlart, theologal d'Orleans? ce qu'il imprima tellement en l'esprit de ses auditeurs, qu'ils le creurent fermement, et le rapporterent par tout Paris pour chose très-veritable. Le fit-il punir pour ce mensonge? Non. Sa Majesté se contenta d'envoyer querir plusieurs docteurs et predicateurs de Sorbonne, et entr'autres ledict Boucher, auquel il demanda pourquoy il avoit presché qu'il avoit faict mourir ledict theologal. Boucher luy respondit : « On le m'a assuré. — L'avez-vous veu mort? dist le Roy. — Non, Sire, respond Boucher; mais il m'a esté affermé pour chose veritable. » Lors le Roy luy repliqua : « Pourquoi voulez-vous plustost croire le mal que le bien, et prescher en la chaire de verité une menterie si evidente? » Boucher, à ces paroles, demeura comme un muët, et le Roy fit venir ledict theologal se portant bien, l'ayant faict fort bien traicter dans une chambre au chasteau d'Amboise, où il l'avoit faict

mettre pour avoir en ce temps-là presché, comme ledict Boucher et plusieurs autres, une infinité de menteries aussi claires que ceste-cy. Boucher et tous les assistans furent estonnez. Plusieurs princes moindres que le roy de France n'eussent laissé passer cela sans punition; mais la bonté de ce Roy ne voulut que Boucher en eust autre chastiment, sinon qu'il pria M. l'evesque de Paris de luy interdire la chaire pour quelque temps.

« N'est-ce pas là une grande bonté? n'est-ce pas une grande clemence? disoient les catholiques royaux; et toutefois Boucher n'a laissé de continuer ses mauvais deportemens, asseuré de l'assistance du party de la ligue dans Paris, où les factieux ont estimé ceste bonté du Roy à une timidité, et qu'il n'eust osé le faire punir.

« Les tyrans tirent et prennent tousjours et ne payent aucun debte. Au contraire, disoient-ils, le Roy a acquitté et payé plusieurs debtes de ses predecesseurs, et quand on luy a eu presté de l'argent par le moyen de rentes constituées et d'autres partis faits avec Sadite Majesté, affin d'avoir de l'argent pour faire la guerre, et qu'aux estats de l'an 1577 on luy eut allegué que ces constitutions estoient usuraires, et qu'il les failloit casser, et supprimer sans remboursement les officiers qui luy avoient de bonne foy fourny leurs deniers sous sa promesse de les garantir, il n'y a jamais voulu entendre, comme beaucoup d'autres eussent faict, pour s'acquitter tout à un coup de trente ou quarante millions de livres tournois : ce qu'il eust peu faire, et prendre le subject de la requisition des estats, sur le pretexte que ces rentes estoient à seize pour cent : ce



qu'il n'a voulu faire, comme firent en ce temps là aucuns princes ses voisins, et mesme l'Espagnol à l'endroit des Genevois <sup>(1)</sup>, pour la somme de quatorze millions.

« Où sont, disoient les royaux, les thresors que Sa Majesté a recueillis durant quatorze ans qu'il a esté roy ? Où sont les grands duches, comtez, terres et maisons bien basties qu'il a achetées durant son regne ? Où sont les beaux et precieux joyaux qu'il a achetez et fait faire pour soy depuis son advenement à la couronne ? Que l'on nous monstre de telles acquisitions, affin d'advoüer que s'il a levé beaucoup d'argent sur son peuple et sur l'Eglise durant son regne, qu'il a faict acte de tyran de n'avoir voulu se contenter de tondre ses brebis pour se servir de la laine, et qu'il a voulu les escorcher pour en tirer la peau et la chair. Vous ne trouverez rien en luy de tout cela, et l'argent qu'il a retiré de ses subjects n'a pas esté levé par luy pour cupidité de tyrannie ; il y a esté contraint par la necessité des grandes debtes et grosses guerres qu'il a eu sur les bras : on sçait comme ces choses se sont passées. Il n'est question de particulariser ny les personnes, ny les dons, ny les edicts et levées faictes de son regne sur le peuple, ny le consentement que plusieurs juges y ont presté ; mais, s'il a esté levé sur le peuple beaucoup de deniers, ç'a esté de l'invention d'autrui et non du Roy, et specialement par l'importunité de quelques-uns, et principalement par la plupart de ceux qui se disent aujourd'huy de l'union. L'on sçait que les deniers de telles levées ne sont tombez au profit de Sa Majesté, mais d'une milliaice de personnes, ainsi qu'il est très-veritable.

(1) *Des Genevois* : des Génois.

« Si l'on dit qu'il ne devoit adherer aux importunités que luy faisoient ses favoris, chacun l'advouë; mais pour cela il n'estoit point tyran, car ce n'estoit point pour s'enrichir ny pour avoir des thresors en son particulier, ains seulement pour la facilité et bonté qui estoient en luy de contenter un chacun, et le desir qu'il avoit de gratifier tout le monde, voire jusques à ses propres ennemis. »

Quant à la calomnie que ceux de l'union imputoient au Roy d'avoir esté perfide aux estats de Blois, et d'y avoir violé son edict d'union par la mort de messieurs les cardinal et duc de Guise, et de l'emprisonnement de plusieurs princes et seigneurs, les catholiques royaux disoient : « Vous estes d'accord avec nous, messieurs de l'union, que le Roy a satisfait à ce qu'il avoit promis par son edict d'union aux princes de la ligue, et n'y a point contrevenu depuis qu'il l'a fait jusques à Noël dernier : comme aussi est-il vray; mais au contraire les contraventions que les princes, seigneurs, villes et communautés de la ligue ont fait à l'edict d'union, ne sont que trop cogneuës; leurs intelligences qu'ils ont continué avec les princes estrangers; dont ils avoient promis de se despartir, la continuation de leur ligue, la pratique de leurs brigues faictes aux estats, la deliberation prise de se saisir de la personne du Roy, et le mettre comme en tutelle, à ce que par ce moyen ils peussent effectuer leur resolution, puis qu'ils estoient hors d'esperance de le faire aller à Paris, n'en sont que trop de preuves veritables : qui est ce qui a contraint Sa Majesté de faire mourir messieurs de Guise, non pas de gayeté de cœur, mais pour sauver sa vie, son honneur et sa couronne.

« Quelle raison donc, messieurs de la ligue, avez vous eu d'avoir esté si furieux contre vostre vray roy, naturel et legitime, quand bien il eust esté tel que vous l'avez publié et presché, de chanter des *Te Deum* pour son massacre, et d'en louer le meurtrier, et l'estimer estre heureux et en paradis? Quand tout ce que vous en avez dit eust esté vray, tousjours estes vous dignes de la malediction de Cham et de Chanaan, pour avoir decouvert et publié les hontes de vostre superieur et de vostre roy. Où avez vous leu en toute la sainte Escriture qu'il y ait un commandement de se rebeller et user de voyes de faict contre son roy? où est-il escrit? Tous les docteurs de la Sorbonne qui se sont mis de vostre ligue ne nous le sçauroient monstrier. Il n'y a qu'un seul point pour n'obeyr pas au roy; c'est quand par force il contraint ses subjects de faire choses contraires à Dieu : lors et en ce cas nous ne doutons point que sa superiorité ne cesse, pource que la puissance du roy est subalterne à celle de Dieu, comme aussi nos roys de France le recognoissent, se disans roys par la grace de Dieu; car Dieu est leur superieur : aussi nous n'obeyssons aux roys que pour obeyr à Dieu qui le commande et les a instalez, car sa parole nous a dit : *Il faut plustost obeyr à Dieu qu'aux hommes*. Mais comment peut on desobeyr aux roys? *Fugere aut pati*. Desguerpir, quitter son pays et sa terre, ou souffrir et endurer toutes choses. Nostre Seigneur Jesus-Christ nous l'a monstrier de faict et de parole : « Si l'on vous persecute, dit-il, en une ville, fuyez en une autre : vous estes bienheureux si vous souffrez pour mon nom; ainsi ont faict les gens de bien, ainsi nostre Createur a faict. » Voylà ce que

disoient les royaux à ceux de l'union. Il fut faict beaucoup d'escrits en ce temps-là sur ce subject, tant d'une part que d'autre, chacun soustenant son opinion. A la suite de ceste histoire l'on verra le fruit de toutes leurs escritures.

Par toutes les eglises cathedrales des villes royales l'on fit le service du roy Henry III, ainsi que l'on a accoustumé à faire aux roys de France, où il fut prononcé de très-belles oraisons funebres par de bons et sçavans docteurs en theologie, lesquels, après avoir remonstré l'inhumanité d'un tel parricide, et qu'il n'estoit loisible au subject d'attenter à la personne de son roy, ny de le troubler par armes en ses provinces, et que, quiconque estoit si temeraire de l'entreprendre, il estoit heretique, maudit, excommunié et damné comme Judas, « quel opinion, disoient-ils, pouvez vous donc avoir de ceux qui dans les chaires ont alumé le feu des guerres civiles, trompé les seditions, approuvé les emprisonnements et assassinats des magistrats, et, ce qui surmonte toute impiété, le parricide commis en la personne de nostre Roy legitime, nombrans entre les martyrs l'assassinateur, veu neantmoins qu'il est condamné par tous les conciles comme heretique, maudit, excommunié, et ayant part avec Judas? La posterité croira-elle que l'impudence de tels harangueurs mercenaires se soit jusques là desbordée? Quant bien un roy seroit meschant et inique, si n'est-il pas loisible seulement de murmurer à l'encontre de luy, selon les conciles : que sera-ce donc s'il est tout bon, tout sage, tout debonnaire, comme estoit le feu Roy? car son zele, sa devotion et sa pieté, estoient en luy si

extremes, que penser l'esgaler de paroles il se peut plustost desirer qu'esperer.

« Les beaux et superbes monasteres <sup>(1)</sup> qu'il a bastis, la poussiere desquels, quand bien, par le temps devorateur de toutes choses, ils seroient retournez en leur premiere forme, tesmoignera tousjours quel estoit l'interieur de ceste sainte ame, et comme elle brusloit d'un zeile qui n'a eu et n'aura jamais son semblable.

« Ses austeritez et jeusnes <sup>(2)</sup> qu'il a volontairement pratiqué durant sa vie, et plus austèrement que ceux qui se sont confinez dans quelque estroit monastere, ne sont que trop de preuves de sa religion.

« Les processions <sup>(3)</sup> et pellerinages que tant de fois il a fait à pieds nuds;

« Les charitables visitations <sup>(4)</sup> à l'endroict des prisonniers, malades ou autres necessiteux;

« Les honneurs <sup>(5)</sup> et carresses qu'il faisoit aux ec-

<sup>(1)</sup> *Les beaux et superbes monasteres*, etc. Il a fait bastir plusieurs monasteres au bois de Vincennes, aux faux-bourgs Saint Honoré, et autres endroicts. Il a fait aussi reparer Nostre Dame de Clery, ruinée par les heretiques.

(Note de l'Auteur.)

<sup>(2)</sup> *Ses austeritez et jeusnes*. Il vivoit en religieux aux Hieronimites et aux Penitens.

(Ibid.)

<sup>(3)</sup> *Les processions*. Il alloit en procession à Nostre Dame de Chartres, à Nostre Dame de Clery, et à Nostre Dame de Boulongne.

(Ibid.)

<sup>(4)</sup> *Les charitables visitations*. Il faisoit visiter les prisonniers, et donnoit de l'argent à madame de Boulencourt, et à un nommé Le Gois, drapier à Paris, et à ceux qu'il sçavoit estre charitables, pour le distribuer aux pauvres necessiteux honteux, et aux pauvres malades.

(Ibid.)

<sup>(5)</sup> *Les honneurs*. Il avançoit les docteurs en theologie, entr'autres le docteur de Saint Germain, évesque de Cesarée, qu'il pourveut de l'abbaye de Chaly; aussi ce bon évesque docteur l'a tousjours suivy, car il estoit son predicateur, et, depuis la mort de ce prince, il se retira à Tours, et ne ressembla au docteur Roze, aussi predicateur dudict sieur Roy, nommé par luy à l'evesché de Senlis, et à plusieurs autres ecclesiastiques à qui il avoit fait du bien, qui se mirent du costé de ses ennemis.

(Ibid.)



clesiastiques, les égalant en telles faveurs à tous les princes, dequoy peuvent porter tesmoignage de cecy infinis docteurs qu'il a retirez de la poussiere scholastique et de la necessité domestique pour les eslever, sans qu'ils y songeassent, aux dignitez de l'Eglise, et lesquels neantmoins, exceptez quelques uns, et fort peu, ont esté les premiers à mesdire de luy contre leur propre conscience, et inciter le peuple par injures atroces à secouër le joug d'obeyssance, sont assez de tesmoignages de la bonne vie de ce Roy.

« On laisse infinies autres choses recommandables en luy pour le respect de la pieté, et qui ont rendu sa vie esgale à celle de saint Loys <sup>(1)</sup> et de tous ceux qui sont tant renommez pour la pieté qui reluisoit en leurs actions. Aussi on n'a veu la religion tant florir que de son temps, et l'heresie plus abbatuë, sans user ny de fer ny de flamme; car, comme le peuple de son naturel suit les mœurs et humeurs de son prince par un naturel desir de luy complaire, on voyoit chacun, non par la force d'un edict rigoureux, mais par une gentille et vertueuse emulation, suivre les traces de ce Roy, et s'addonner du tout à une vraye et entiere devotion.

« Or, d'autant que ses ennemis ne peuvent nier une chose si notoire, ils ont attribué telles devotions à une lascheté qui amollist le cœur des grands, et les retire du manient des affaires; mais les effects de la vie de ce Roy monstrent que, dez sa jeunesse, ce zele et

<sup>(1)</sup> *Sa vie esgale d'elle de saint Loys.* Il est difficile de porter plus loin l'exagération. Henri III, comme on le sait, joignoit aux pratiques de dévotion les plus minutieuses des mœurs très-dissolues.

devotion furent nez en luy avec une generosité royale qui ne luy faillit qu'à sa mort.

« La plus-part de ceux à qui la fortune amie et favorable a departy les grandeurs de ce monde, employent leur jeunesse ès delices et molleses de la Court, qui souvent corrompent les plus nobles et genereux esprits : mais, tout au contraire, le feu Roy à grand peine estoit-il sorty de son enfance, qu'il fut faict lieutenant general de Charles ix son frere, auquel temps il quitta l'ombre et les tenebres des parroys, et se presenta aux durs assauts et sanglantes batailles qui furent données en plusieurs endroicts, tandis que la discorde civile faisoit jouer à ses partisans maintes piteuses tragedies sur l'eschaffaut de la France.

« Tesmoins en sont les batailles de Jarnac et Montcontour, les sieges de tant de villes, et plusieurs autres endroicts où sa vertu martiale et belliqueuse parut par dessus les forces humaines.

« En toutes ces rencontres, touché de l'esprit de la sapience de Dieu, il conjoignit avec la force corporelle la prudence et le conseil ; mais, poussé de la vigueur et generosité de ses ancestres, il porta, ainsi que le jeune aigle, oyseau celeste, sortant du nid, le foudre de la punition divine jusques sur le front des ennemis. Tels exploicts admirables firent voler le renom de sa gloire jusques aux Polonois, que les anciens estimoient faire un bout du monde.

« Les Polonois, par le recit qui leur en fut fait, amoureux de sa vertu, le rechercherent, et, par importunes sollicitations, le contraignirent (1) d'aban-

(1) *Le contraignirent* : Voy. dans les Mémoires de Choisin, t. xxxviii de cette série, l'idée que les Polonais s'étoient faite d'abord de ce prince.

donner son pays natal pour regner en Pologne et Lituanie, où il commanda à ces peuples septentrionaux avec si grande sagesse, qu'ils le regrettent encore pour le jourd'huy, et font un reproche d'ingratitude aux François de n'avoir sceu conserver un tel prince.

« Mais il sembloit, durant ce temps, que tout rioit à la France, qui avoit esté si long temps travaillée et quasi desolée sous le pesant faix de ses armes, et qu'elle commençoit à jouyr de quelque serenité et tranquillité, non seulement assez suffisante pour respirer et reprendre haleine, mais aussi pour embrasser le reste de l'Europe, quand un triste et déplorable mal-heur pensa accabler la France par la mort du roy Charles ix; car lors la France, destituée de son prince legitime, couvoit plusieurs trahisons et perfidies, desquelles il ne pouvoit reüssir qu'une desolation universelle. Mais voicy de bonne fortune revenir le Roy, quittant la Pologne pour l'affection qu'il nous avoit tousjours portée; l'aspect seul duquel, tant honoré des siens, rassurena le ciel de la France, et accoisa les flots et tempestes violentes qui commençoient à surgir de toutes parts.

« A cecy servit de beaucoup le renom qu'il avoit acquis ès guerres precedentes, et l'experience qu'il avoit aux affaires, qui s'accroit de beaucoup en luy après avoir veu les mœurs et façons de faire de plusieurs et diverses nations.

« La premiere chose qu'il fit, ce fut d'assembler les estats pour medeciner ce pauvre corps malade de la France, qui, tout vitié et corrompu d'humeurs ordes et pestilentiellles, estoit proche de son trespas. Il n'y a rien, à la verité, qui soit plus salulaire à un royaume

que telle assemblée ; mais aussi n'y a-il rien qu'aucuns roys rejettent d'avantage, d'autant qu'il semble que cela diminuë quelque peu de leur auctorité. Le feu Roy n'eut point ceste apprehension, ains, visant à ce qui estoit du bien public, fit de son propre mouvement convoquer les estats, où mille belles et saintes constitutions y furent establies, qui ramenerent pour quelque temps la paix, ou plustost l'aage doré en ce royaume de France. Mais quoy ! la condition des choses humaines porte ordinairement que ce qui est monté à un bien haut degré de felicité n'y peut pas long temps demeurer, et y a je ne sçay quel ennuieux malheur qui cueille les esperances des hommes en leur premiere fleur, de peur qu'ils ne se poussent plus avant qu'il n'est permis à l'humanité.

« Aussi, incontinent après la mort de Monsieur, son frere, à Chasteau-Tierry, commencerent les discordes civiles à s'espandre parmy ce royaume; la guerre plus que jamais s'y'alluma par l'ambition de quelques chefs, et sembloit que la fortune, jalouse de nostre bon-heur, voulust triompher de la couronne de France, et quasi comme planter sur nostre front, à la veuë de toutes les autres nations, les trophées de la vicissitude des choses humaines.

« O Dieu immortel ! que de choses tristes et funestes ! Les villes se diviserent en factions les unes contre les autres; la majesté royale commença à servir de risée dans les chaires; toute raison humaine fut renversée, tous droicts violez, et ne regnoit plus en France que la fureur. Ce fut lors que de l'Allemagne descendit une effroyable armée, laquelle neantmoins fut incontinent dissipée par le conseil et la valeur du feu Roy,

lequel, paroissant comme un éclair brillant les remplit de frayeurs et terreurs paniques. Toutesfois cest exploict miraculeux ne put rabbattre la malice de ses adversaires, au contraire l'augmenta de telle sorte, qu'ils commencerent à pratiquer toute sorte de gens, molester les magistrats et officiers de la couronne qu'ils recognoissoient fideles serviteurs du Roy, bref, mettre la France en telle confusion, qu'il n'y eut mal qui ne tombast sur nostre chef.

« Le mal fut si grand, que le corps qui de tout temps avoit esté réputé par nos François sacré, saint, auguste, venerable, inviolable, fut violé par mille outrages et indignitez non croyables. La cour de parlement, lumiere de toute la chrestienté, ame de ce royaume, œil de la France, temple de conseil et d'équité, port et refuge des affligez, fut menée par des faquins, lye du peuple, dans une bastille, pour servir de jouët et de spectacle à une troupe enragée, et d'assouvissement à l'ambition et avarice des mutins; et cest acte fut louë et approuvé par ceux qui se disoient annoncer la verité de la parole de Dieu, lequel toutesfois ne recommande rien tant à son peuple que l'obeyssance qui est duë aux magistrats.

« Le Roy voyant l'opiniastreté des rebelles et le peu de puissance qu'avoit sa douceur à flechir le cœur des mutins, il se resolut d'user du glaive que Dieu luy avoit mis entre les mains, et à ceste fin mit une armée en campagne, et assiegea Paris.

« Tout les pressoit si fort, que les gens de bien avoient esperance qu'il en seroit le maistre, et dans peu de jours. Ce qu'advisans, les ennemis susciterent plusieurs predicateurs qui, avec leurs langues merce-



naires, heretiquement et diaboliquement enseignerent qu'il estoit permis de tuër son roy. Sur ces entre-faictes on cherche gens qui le voulussent entreprendre. Plusieurs, quoy qu'ils eussent très-mauvaise volonté, toutesfois se trouverent tout confus dez la premiere parole, et rejetterent loin un tel dessein, quoy que quelques docteurs et jesuistes les y voulussent induire, jusques à ce qu'il s'est trouvé un miserable moyne qui entreprit l'affaire, sous un habit de pieté couvrant une impiété detestable, et alla trouver le Roy, qui dez la premiere veüe, comme il aymoit affectionnément les religieux, le saluë, le carresse, l'embrasse, le cherit de l'œil et de la main; mais ce meschant moyne mit en oubly toutes ces faveurs et graces royales, s'approche, et tire de sa manche le cousteau dont il frappa le Roy, et si malheureusement, que la mort s'en ensuivit par après. Voylà un catholique, à tout le moins se disant tel, qui frappe un prince Très-Chrestien, un religieux qui attente à la personne du pere et protecteur de la religion; c'est, pour le faire court, un subject (se peut-il dire meschanceté plus grande!) qui assassine son seigneur souverain.

« Ainsi ce prince mourut, et le nom de tant de roys ses predecesseurs, la souvenance du regne très-auguste de son grand pere le roy François I, pere des armes, pere des sciences, et pere du peuple, et de Henry II son pere, la fleur des chevaliers, l'ornement de son aage, et le comble de toute perfection, n'ont peu retenir ny arrester les mauvais desseins des factieux qu'ils n'ayent executé leur conspiration contre sa vie et son Estat. Les victoires et trophées que ce prince avoit emportez sur les ennemis de la religion catholique,

l'onction dont Dieu l'avoit sacré deux fois roy, la memoire de ses vertus et merites, sa pieté et son zele à l'honneur de Dieu, l'autorité des saints canons et conciles, l'interest commun de tous les princes de la chrestienté, n'ont peu empescher que la rage de ce moyne perfide ne violast d'un coup funeste son corps, ne respendit son sang, et ne luy apportast la mort. »

Et pour conclusion de tant de beaux discours ils disoient : « Pleure donc, ô France ! pleure, et croys que tu n'en eus jamais plus de subject pour perte que tu ayes receuë ; et neantmoins rends à ton Roy deffunt le service que tu peux et luy dois rendre, prie Dieu du fonds du cœur pour le repos de son ame. »

Voilà les regrets que les catholiques royaux ont faict sur le trespas du roy Henry III, lequel, après sa mort, fut mis en un cercueil, et conduit à Compiègne par son successeur Henry IV, roy de France et de Navarre, pour y demeurer en despost de seureté jusques à ce que la commodité se presentast de luy faire faire ses funerailles dans la grande eglise Nostre-Dame de Paris, pour estre de là porté à Saint Denis, où sont enterrés les roys de France, et où la royne Catherine de Medicis sa mere a fait faire un si beau sepulchre, où repose le roy Henry II son mary, et où doivent estre mis tous leurs enfans.

Le dueil fut grand en l'armée royale pour la mort de ce bon Roy, le lendemain de laquelle, suivant la supplication faicte au roy Henry IV par messieurs les princes de Conty et duc de Montpensier, princes du sang, et par les princes, ducs, mareschaux de France, et autres officiers de la couronne estans en l'armée, Sa Majesté fit une declaration par laquelle il promit de

se faire instruire dans six mois en la religion catholique-romaine. Ceste declaration fut verifiée aux parlements qui tenoient pour le party royal, et envoyée par tous les bailliages : ainsi toutes les villes qui avoient tenu pour le feu Roy se conserverent en l'obeyssance de son successeur. Mais, avant que de parler plus avant de ce qui advint au commencement du regne du roy Henry iv en France, il sera très-utile de faire comme un recueil de sa genealogie paternelle et maternelle, de sa naissance, comme il a esté eslevé et nourry, et de dire plusieurs choses remarquables qui luy sont advenuës auparavant son advenement à la couronne de France.

La nuict de Sainte Luce, au mois de decembre l'an 1553, Henry de Bourbon, à present roy de France et de Navarre, et appellé lors de sa naissance prince de Viane et duc de Beaumont en Sonnois, fut né dans Pau en Bearn. Anthoine de Bourbon, duc de Vendosme, et Jeanne d'Albret, princesse de Navarre, furent ses pere et mere. Du costé de son pere il est le premier roy de France de la maison des Bourbons, yssus de masle en masle de saint Loys, roy de France, et du costé de sa mere il a esté heritier des maisons de Navarre, Bearn, Albret, Foix, Armagnac, Bigorre, et autres principautez et souverainetez, car sa mere estoit fille de Henry d'Albret, roy de Navarre et duc d'Albret, et de Marguerite de Valois, sœur du grand roy François, et qui estoit relict<sup>(1)</sup> du comte d'Angou.

Quand ledict roy Henry de Bourbon fut né, ledict roy Henry d'Albret son pere grand regnoit dans la

(1) *Rel.* : héritière.

basse Navarre et en Bearn, et aux autres souverainetez qu'il tenoit le long des monts Pyrenées, car il estoit fils du roy dom Jean d'Albret et de Catherine de Foix, à laquelle estoit escheu le royaume de Navarre par la mort du roy Phœbus de Foix son frere, qui mourut à la chasse auprès de Pau, son cheval s'estant cabré sous luy.

Et le roy dom Jean d'Albret estoit fils d'Alain, duc dominant en Albret, tuteur honoraire de ladicté dame Catherine de Foix, qu'il fit espouser audict roy Jean d'Albret son fils. Cet Alain d'Albret estoit un prince grandement respecté de tous les roys et princes de son temps. Il eut aussi la tutelle de la princesse de Bretagne qui estoit sa proche parente. Comme le royaume de Navarre fut envahy par les Espagnols sur le roy dom Jean d'Albret et sur la royne dona Catherine de Foix, et tout ce qui est advenu pour tascher à recouvrer ledit royaume, est amplement escrit aux histoires de Navarre; cela n'est de nostre subject.

Le roy Henry d'Albret, pere de la royne Jeanne d'Albret, mere du roy Henry IV, vescu cinquante-trois ans ou environ, car il nasquit dans Sangoisse, ville de la haute Navarre, l'an 1503, et n'est mort que l'an 1555. C'estoit un prince de grand courage et d'un esprit vif. Au passage que fit l'empereur Charles le Quint au travers de la France, sous la permission que luy en donna le grand roy François, pour aller mettre ordre aux revoltes des Flamands, il dit, en parlant dudit sieur r<sup>e</sup> Henry d'Albret, qu'il n'avoit veu qu'un hom<sup>m</sup> en France, qui estoit le roy de Navarre. Aussi es<sup>t</sup>-ce un grand prince, qui, pour ne jouyr pas de <sup>haute</sup> Navarre, n'estoit nullement abbaissé de son <sup>ourage</sup>

royal. Or il n'eut que ceste dite seule fille Jeanne, princesse de Navarre, laquelle fut en son jeune age appellée la mignonne des roys, d'autant que le grand roy François 1 son oncle la cherssoit d'une amour comme paternelle, et son pere le roy Henry d'Albret ne la pouvoit esloigner de sa presence.

La maison d'Austriche, qui, par mariages et par choses qui luy sont advenuës autres que de leur estoc, s'est acreuë en la grandeur que l'on la void aujourd'huy, eut l'œil sur ceste princesse Jeanne. L'empereur Charles le Quint en fit faire la proposition audit sieur roy Henry d'Albret pour s'on fils Philippe II, dernier roy d'Espagne, et disoit que c'estoit un moyen pour pacifier les differens de la Navarre. Mais le roy Très-Chrestien François 1 fut conseillé de ne laisser introduire un tel allié dans le cœur de la France, pource que ledict sieur roy Henry d'Albret y possedoit de belles seigneuries, ce qui eust peu causer de grandes revoltes. Or la princesse Jeanne estant venuë à la cour de France, qui estoit lors à Chastelleraut, avec la royne Marguerite sa mere, ledict sieur roy Très-Chrestien traicta pour la bailler en mariage à Guillaume duc de Cleves, affin de s'ayder de ceste alliance contre ledict empereur Charles le Quint : ce qu'il fit nonobstant l'opposition qu'y faisoit ladicte royne Marguerite, tant en son nom qu'au nom du Roy son mary. Il y eut quelque ceremonie pour ce mariage : toutesfois il n'y eut point d'effect, et ne tira à consequence, ladicte princesse ne pouvant avoir encor douze ans.

Ledit duc de Cleves s'estant raccommode avec ledit sieur Empereur, il se maria du depuis en Allemagne; et, du consentement du roy François et desdits roy et



royne de Navarre, ladicte princesse Jeanne fut mariée à M. le duc de Vendosme, Anthoine de Bourbon, premier prince du sang de France, bien-aymé du roy Très-Chrestien pour les belles et rares vertus de ce prince, et les nopces en furent faictes à Moulins l'an 1547, la mesme année que ledit sieur roy François 1 mourut à Rambouillet.

On tient que par le rapport d'aucuns vieux officiers de la maison de Navarre, que M. le duc de Vendosme et la princesse Jeanne eurent bien-tost lignée, par la grace de Dieu, mesmes deux beaux princes, dont l'un fut nommé duc de Beaumont, l'autre porta le tiltre de comte de Marle, terre de Picardie de l'ancien domaine du comte de Saint Paul, dont la fille fut mariée à François de Bourbon, ayeul de Charles duc de Vendosme, pere du duc Anthoine dont nous parlons. Mais ces deux beaux princes ne purent estre eslevez, ains par grand inconvenient moururent en bas aage, assavoir : le duc de Beaumont ayant esté mis ez mains de la baillive d'Orleans, qui fut grand'mere du mareschal de Matignon, laquelle faisoit sa residence en ladicte ville, estant fort aagée et frilleuse extremement, selon qu'elle, pour sa condition, se tenoit close et tapissée de toutes parts avec un grand feu, elle en faisoit encores plus à l'endroit de ce petit corps de prince, le faisant haleter et suër de chaleur à toute outrance, sans qu'elle souffrist air, vent ny haleine estre donné ny entrer en la chambre ; ce qu'elle fit si opiniastrement, quoy qu'on luy en sceust dire, qu'en fin le petit duc de Beaumont estouffa peu à peu dans ses langes, et si tousjours ceste bonne femme disoit : « Laissez-le, il vaut mieux suër que trembler. » La princesse Jeanne,

qui estoit à la Cour d'ordinaire pour le rang qu'elle y tenoit, en receut la triste nouvelle de sa mort, s'estant du tout confiée en ceste baillyve comme ancienne servante de la maison de Navarre, et notamment de la royne Marguerite pendant le mariage du comte d'Alençon et d'elle.

Le comte de Marle experimenta une autre affliction, qui fut qu'estant, M. de Vendosme et ladite princesse son espouse, allé voir le roy Henry d'Albret en Bearn, ils le trouverent au Mont de Marsan, là où ils séjournerent; et, y ayans mené le comte de Marle en son maillot, ainsi que ledict sieur Roy l'avoit désiré, ils le lui presenterent, de quoy il receut un merveilleux contentement (lors estoit la royne Marguerite decedée en Bigorre en son chasteau d'Audo, près de Tarbes). Mais, comme ce prince estoit très-beau, désiré d'estre tenu d'un chacun, un gentil-homme se joüant à luy dans la croisée de la fenestre de sa chambre, luy estant entre les bras de sa nourrice, le gentil-homme et la nourrice se le baillerent plusieurs fois de l'un à l'autre d'une fenestre en l'autre par le dehors de la croisée, quelquefois feignant de le prendre, ce qui fut cause du malheur qui en arriva; car, le gentil-homme feignant de le prendre, et ne prenant pas de faict, la nourrisse, s'attendant qu'il le prist, lasche prise, et le petit prince comte de Marle tomba de la fenestre en bas sur un perron, où il se froissa une coste. Le gentil-homme saute aussi-tost de la fenestre en bas, car c'estoit du premier estage, et, relevant le prince, il le reporte à la nourrisse toute espleurée, qui l'appaisa du mieux qu'elle put, luy baillant à teter. Le Roy, M. de Vendosme et la princesse estoient allez à la chasse. On teut

cest accident. J'ay ouy dire à ses anciens serviteurs valets de chambre que, si la nourrisse eust adverty de cest inconvenient, il y eust eu moyen de le rabiller; mais son mal rengregeant en pis, finalement il mourut au grand regret du Roy, de M. de Vendosme et de la princesse ses pere et mere. Mais advenant puis après que cela eust esté descouvert, le Roy se mit en une grande cholere contre la princesse sa fille, luy reprochant qu'elle n'estoit pas digne d'avoir des enfans puis qu'elle n'y prenoit mieux garde: mesmes, comme elle voulut retourner en France avec son mary, il luy dit que si elle devenoit grosse, qu'elle luy apportast sa groisse en son ventre pour enfanter en sa maison, et que luy feroit nourrir l'enfant, fils ou fille; si elle n'y venoit, et qu'elle ne fist en cela son commandement, qu'il se remarieroit, et qu'il ne vouloit pas mourir sans heritiers. Quelques-uns ont voulu dire que le Roy à present regnant estoit le fils aîné de ladite princesse, et que lesdits sieurs ducs de Beaumont et comte de Marle sont nais depuis luy; mais il se trouve, dans les registres du thresor de la maison de Navarre, que ladite royne Jeanne, depuis ledit sieur Roy à present regnant, n'a eu que deux filles, madame Magdelaine, qui mourut encores jeune, et madame Catherine, qui est decedée duchesse de Bar, ainsi que nous avons dit en son lieu dans nostre Histoire de la paix.

La princesse Jeanne doncques ayant pris congé de son pere avec pleurs et larmes pour la perte de ces deux princes, et voyant que M. de Vendosme estoit appellé par le roy Henry II pour les guerres de Picardie, dont il estoit gouverneur, elle se resolut de le suivre et à la Cour et au camp, dont il advint que Dieu la con-

sola, et qu'au milieu de tant d'exploicts militaires dont son mary vint à heureuse fin contre les ennemis de la France, elle se trouva enceinte; et, quand elle se sentit approcher de son terme et dans le neufiesme mois, elle prend congé de son mary, qui luy voulut difficilement accorder; mais luy representant l'importance et les dernieres paroles du roy Henry son pere, et aussi qu'elle avoit decouvert, par une certaine damoiselle, que le Roy sondit pere avoit faict un testament dont elle desiroit sur tout d'en sçavoir le contenu, à cause qu'une grande dame s'estoit ventée et s'en promettoit une grande faveur; pour ces raisons donc, M. de Vendosme luy accorda de s'en aller en Bearn, où elle fut en quinze jours, traversant toute la France, depuis Compiègne en Picardie, d'où elle partit, jusques aux monts Pyrenées dans Pau, où estoit le roy Henry son pere. Ceste princesse fit ce voyage sur le milieu de novembre, car elle ne demeura au plus que dix jours après son arrivée, qui fut le 4 de decembre 1553, qu'elle mit au monde le roy Très-Chrestien à present regnant, par un très-heureux enfantement.

Le Roy son pere estoit un peu malade, mesmes la contagion couroit en ce pays-là; mais la veuë de sa bonne fille, comme il l'appelloit d'ordinaire, luy rendit sa santé parfaicte, et luy osta toute apprehension et crainte du danger.

Ce fut durant ces dix jours à tascher de voir ce testament par tous les moyens qu'il luy fut possible: ce qu'elle obtint sans l'avoir. Il estoit dans une grosse boëste d'or, et dessus une grosse chaisne d'or qui eust peu faire vingt-cinq ou trente tours à l'entour du col. Elle la demanda; il luy promit, disant en langage

bearnois : « Elle sera tienne, mais que tu m'ayes monstré ce que tu portes ; et affin que tu ne me faces point une pleureuse ny un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourveu qu'en enfantant tu chantes une chanson en biarnois, etsi quand tu enfanteras j'y veux estre. » Pour cest effect il commanda à un sien valet de chambre nommé Cotin, vieux serviteur, qu'il la servist à la chambre, et, à l'heure qu'elle seroit en travail d'enfant, qu'il le vinst appeller à quelque heure que ce fust, mesme en son plus profond sommeil, ce qu'il luy enchargea expressement.

Entre minuict et une heure, le treiziesme jour de decembre 1553, les douleurs pour enfanter prirent à la princesse. Au dessus de sa chambre estoit celle du Roy son pere, qui, adverty par Cotin, soudain descend. Elle l'oyant, commence à chanter en musique ce motet en langue biarnoise : *Nostre Donne deu cap deu pon, ajuda mi en aquete heure* (1). Ceste Nostre-Dame estoit une eglise de devotion dediée à la sainte Vierge, laquelle estoit au bout du pont du Gave en allant vers Juranson, à laquelle les femmes en travail d'enfant avoient accoustumé de se vouër, et en leur travail la reclamer ; dont elles estoient souverainement assistées, et delivroient heureusement. Aussi n'eut elle pas plus tost parachevé son motet, que nasquit le prince qui commande aujourd'huy, par la grace de Dieu, à la France et à la Navarre.

Estant delivrée, le Roy mit la chaisne d'or au col de la princesse, et luy donna la boëste d'or où estoit son testament, dont toutesfois il emporta la clef, luy disant : « Voylà qui est à vous, ma fille, mais cecy est à moy, »

(1) Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure.



prenant l'enfant dans sa grand robe, sans attendre qu'il fust bonnement accommodé, et l'emporta en sa chambre.

Quand ladicte princesse Jeanne nasquit, les Espagnols firent un brocard sur sa naissance, et disoient : *Milagro ! la vaca hijó una oveja* (1). C'estoit une allusion aux armes de Bearn, où il y a deux vaches encornées et clarinées d'or en champ de gueules. Ils appelloient aussi ordinairement ledit sieur roy Henry son pere, *el vaquero* (2), pour la mesme raison. Mais ledit sieur Roy tenant entre ses bras le prince son petit fils, et le baisant d'affection, se rememorant des brocards espagnols, disoit de joye à ceux qui le venoient congratuler d'un si heureux enfantement : *Ahora, mire que aquesta oveja parió un leon* (3).

Ainsi vint ce petit prince au monde, sans pleurer ny crier, et la premiere viande qu'il receut fut de la main de son grand pere ledit sieur roy Henry, qui luy bailla une pillule de la theriaque des gens de village, qui est un cap d'ail, dont il luy frotta ses petites levres, lesquelles il se frippa l'une contre l'autre comme pour succer; ce qu'ayant veu le Roy, et prenant de là une bonne conjecture qu'il seroit d'un bon naturel, il luy presenta du vin dans sa coupe; à l'odeur ce petit prince bransla la teste comme peut faire un enfant, et lors ledit sieur Roy dit : *Tu seras un vray Biarnoï*. Tous ces propos soient dits avec la reverence deuë à Leurs Majestez; mais c'est aussi pour monstrier que les princes ont des affections semblables aux autres, et neantmoins

(1) Miracle ! la vache a fait une brebis. — (2) Le vacher. — (3) Maintenant, regardez que cette brebis a enfanté un lion.

qui importent principalement quand il y va de l'intérest de leurs Estats.

Le baptistère de ce petit prince de Navarre fut faict dans Pau où il estoit né, en la mesme année qu'il naquît, ainsi que l'on comptoit alors, car l'on commençoit les années à Pasques, depuis le vingt-cinquesme de mars disant *avant Pasques*, jusques au jour qu'elles estoient chacune année; et après Pasques jusques au vingt-cinquesme d'avril, l'on disoit *après Pasques*. Mais, selon que l'on compte à present, ce prince fut baptizé en l'an 1554, le propre jour des Roys. Ses parrains furent le roy Très-Chrestien Henry II et le roy de Navarre, et la marraine fut madame Claude de France, qui depuis a esté duchesse de Lorraine, pour la grande amitié qui estoit entre elle et la princesse Jeanne. Le cardinal d'Armagnac le baptiza dans la chapelle du chasteau de Pau; M. Jacques de Foix, évesque de Lessar, qui depuis a esté cardinal, le presenta aux saints fonds de baptesme pour le roy Très-Chrestien, et la comtesse d'Andouyns servit de marraine pour madame Claude. Ce prince fut nommé Henry; les fonds sur lesquels il fut baptizé furent expressement faicts, et estoient d'argent doré. Une infinité de vers furent faicts sur sa naissance et sur son baptesme, tant en grec qu'en latin, françois, allemand, italien, espagnol, gascon, breton et basque, lesquels tous furent imprimez en ce temps-là en un recueil que l'on en fit à Thoulouze l'an 1554.

Il y en a qui ont voulu dire que ce prince estoit né à La Fleche en Anjou; mais ces vers, qui furent publiez par tout au temps de sa naissance, leur peuvent oster ceste opinion, et les faire certains de la verité.

Bearn, ainsi enrichy saintement  
Par cest enfant, dresse si hautement  
Son chef en l'air, qu'il baize jà les cieux.  
O Pau heureux ! heureusement chanté !  
Mais plus heureux qui s'en est contenté  
Pour l'esgaler au lieu natal des dieux.

Auger Ferrier, et autres excellens mathematiciens et astrologues, rectifierent la geniture de ce prince, et firent imprimer plusieurs belles choses sur ceste naissance; tous luy promettoient qu'il seroit sauvé d'une infinité d'attentats, et que les deux infortunes jointes le feroient riche au lieu qu'elles sembloient le destruire : aucunes desquelles predictions furent dediées à la royne Catherine de Medicis, princesse amatrice et fort studieuse des bonnes lettres et des sciences plus exquises.

Ce petit prince fit toutesfois de la peine à eslever, estant passé par les mains de huict nourrissees, dont la huitiesme gagna le prix, et laquelle aussi il a depuis grandement honorée, et luy a donné recompense honneste de ses labours et peines qu'elle avoit prises envers luy, et a eslevé tous ses enfans en offices. La cause principale de telle varieté fut ceste maladie contagieuse qui regna pour lors au pays de Bearn, depuis le mois de septembre jusques à la fin de mars. Le prince eschappé et hors de la mamelle, le Roy son grand pere le mit entre les mains de madame la baronne de Miossans (Miossans est une des premieres baronies de Bearn), qui demeuroit à Coirraze près de la petite et jolie ville de Nay, que les Bearnois disent estre de *todas las villas la may*, là où ce prince fut eslevé et nourry dignement en prince, mais en sorte qu'il

estoit duit au labeur et mangeoit souvent du pain commun, le grand pere le voulant ainsi, afin que de jeunesse il s'apprist à la necessité. Tant que vesquit ledit bon roy Henry d'Albret, il ne voulut que son petit fils fust mignardé delicatement, et a esté veu à la mode du pays parmy les autres enfans du village, quelques-fois pied descaux et nud teste, tant en hyver qu'en esté, qui est une des causes pour lesquelles les Biarnois sont robustes et agiles singulierement.

Après le decez du roy Henry d'Albret, M. de Vendosme et la princesse Jeanne, luy ayans succédé à la couronne de Navarre, et en toutes ses autres souverainetez et biens, allerent en Bearn après avoir eu de la peine pour obtenir du roy Très-Chrestien Henry II un congé d'y aller.

Car aucuns des grands du conseil de France avoient persuadé audit roy Henry que tout ce qui estoit au deçà des monts Pyrenées devoit estre aux roys de France, aussi bien que tout ce qui estoit au delà estoit de l'Espagne. Plusieurs propos furent tenus sur ce subject par le roy Très-Chrestien aux nouveaux roy et royne de Navarre, avec offre de leur donner en France recompense plus grande que ne valoient toutes leurs souverainetez. La royne de Navarre s'advisa d'un expedient pour ne le pas faire, qui fut de faire opposer ses subjects au changement que l'on y desiroit faire, ce qu'ils firent avec resolution, et dirent qu'ils ne vouloient changer de souverains. Sur ceste responce, et voyant que ce changement ne se pouvoit faire sans un grand remuëment, ceste proposition fut laissée, non sans estre cause d'une arriere pensée contre la maison

de Navarre; car du gouvernement de la Guyenne, dont estoit gouverneur le feu roy Henry d'Albret, et duquel en fut pourveu le roy Anthoine son gendre, le Languedoc en fut separé, et en fut faict un gouvernement à part dont M. le connestable de Montmorency en fut pourveu, et n'a depuis ce gouvernement bougé de ceste maison.

Ainsi Anthoine, roy de Navarre, et la royne Jeanne sa femme, estans arrivez à Pau, et ayans visité les places de leurs souverainetez, voulurent, suyvant les desseins du feu roy Henry d'Albret, recouvrer la haute Navarre. On tient que si ce prince eust vescu encor un mois qu'il en fust venu à son honneur; aussi avoit-il faict de grands preparatifs et y avoit de grandes intelligences. L'empeschement que l'empereur Charles le Quint avoit contre les princes protestans allemans eust favorisé beaucoup ceste entreprise. Mais le nouveau roy Anthoine n'estant encor bien recogneu en ces pays là, il ne put faire reüssir ses desseins; et outre ce que les grandes pluyes qu'il fit en ceste année empescherent que son entreprise, qui fut appellée la guerre mouillée, ne reüssist, un sien favorit la descouvrit à l'Esgnol; qui fut cause que rien ne put venir à effect.

Jusques à l'arrivée de Leurs Majestez en Bearn, le petit prince de Navarre leur fils n'avoit bougé du chasteau de Couayraze, où il fut eslevé à la biarnoise, et devint merveilleusement dispost. Après que le roy et la royne de Navarre eurent donné l'ordre requis à leurs nouvelles successions, ils retournerent en la court de France, et y amenerent le prince leur fils avec eux.

Or la Court estoit à Amyens, et le roy de Navarre, passant par Paris pour y aller, à la requeste et priere



de la mareschale de Saint André, qui favorisoit secrettement ceux qui estoient lors de la nouvelle opinion, tira de la Conciergerie le sieur de La Rochechampdieu, qui estoit de ceste nouvelle opinion, après avoir communiqué de ce fait avec quelques-uns des juges. Les ennemis du roy de Navarre firent entendre au roy Henry II que ce fait estoit passé d'une autre façon; si bien que le roy de Navarre arrivé à Amiens, le Roy luy en tint de rudes paroles, et luy dit: « Comment! ne vous ay-je point dit qu'il n'y avoit qu'un roy en France? » C'estoit les propos qu'il luy avoit dits lors qu'il luy vouloit persuader de quitter la Navarre et 'ses souverainetez. « Sire, dist le roy Anthoine, devant Vostre Majesté mon soleil est en l'eclipse, et ne suis que vostre serviteur en vostre royaume. — Pourquoi donc, dist Henry, ouvrez vous mes prisons de puissance absoluë? Qui vous a fait faire cela? » Anthoine luy respondit: « Sire, c'a esté à la priere de madame la mareschale de Saint André, d'autant que ce gentil-homme luy appartient, et ne l'ay faict sans l'advis de vos officiers, ausquels j'ay parlé, ce que je maintiendray estre vray, et aussi que ce gentil-homme ne s'est point trouvé coupable de rien. » Mais le Roy luy repartit: « On me l'a bien dit autrement que vous ne dites; toutes-fois je veux qu'il n'en soit plus parlé, gardez vostre rang en France, et vous ferez bien. » Sur ces propos arrive dans la chambre le petit prince de Navarre. Si tost que le roy Henry l'eut veu si esveillè et si gentil, il le print et le baisa, puis luy demanda: *Voulez-vous estre mon fils?* Mais le petit prince luy respondit: *Ed que es lo pay* <sup>(1)</sup>. Le roy Très-Chrestien, prenant plai-

(1) C'est celui-là qui est mon père.

sir à la naïfveté de sa response, luy demanda encores : *Et bien, voulez-vous estre mongendre ?* Il regarda son pere, et puis luy respondit : *O bé* (1). Du depuis aussi les deux Roys se promirent que, leurs enfans venus en aage, ledict sieur prince espouseroit madame Marguerite de France, plus aagée que luy d'environ six mois.

Après que les roy et royne de Navarre eurent esté quelque temps à la court de France, ils s'en retournerent en Bearn, où, cependant qu'ils y furent, le roy Henry II maria M. le dauphin François à la royne d'Escoce, niepce de messieurs de Guise, lesquels devindrent par ce moyen les maistres de la Court; et le furent encor plus après la mort du roy Henry II, lors que le roy François II luy eut succédé. Ce Roy estoit jeune, et se laissoit gouverner par sa mere et par les oncles de sa femme. Les princes du sang, faschez de ce gouvernement, manderent au roy de Navarre que sa presence estoit necessaire en Court. Suyvant leur advis il se rendit à Vendosme, et de là à la Court, où ses ennemis luy firent aussi-tost donner la charge de mener madame Elizabeth, sœur aînée du Roy, et espousée au roy d'Espagne; ce qu'ils firent à deux desseins : l'un, afin de le reculer loing de la Court, l'autre, pour-ce qu'il ne pouvoit faire ceste charge sans mescontenter le roy d'Espagne, comme il fit, et par consequent le roy Très-Chrestien; car le Roy ayant conduit la Royne sa sœur, espouse du roy d'Espagne, jusques à Chenonceau, il print congé d'elle, et elle s'achemina avec le roy de Navarre par la Guyenne, où la royne de Navarre et le prince son fils vindrent au devant, et la receurent

(1) Oui bien.

fort magnifiquement par toutes leurs maisons où elle passa. Elle alloit en Espagne avec un regret, et mesmes ne faisoit que demander, si tost qu'elle voyoit quelque beau chasteau, ou que l'on luy presentoit quelque chose de gentil : « Y a-t-il d'aussi belles maisons en Espagne ? y a-t'il de cela en Espagne ? »

Arrivez en Bearn, le roy de Navarre fit marquer le premier logis pour luy, comme roy absolu, et le second pour la royne d'Espagne, et fut ainsi marqué : quoy que les mareschaux des logis, tant françois qu'espagnols, le contestassent, il leur falut endurer ; mesmes dedans Roncevaux, qui est terre du roy d'Espagne, le logis dudit sieur roy de Navarre fut marqué absolument *pour le Roy*, et falut que l'archevesque de Tolède et l'evesque de Burgos l'appellassent et recogneussent roy de Navarre auparavant que jamais il leur voulust delivrer ladicte madame Elizabeth, leur royne promise. Son fils le prince de Navarre y estoit tenant son rang près de la royne Jeanne sa mere, et cela fut ainsi enregistré, et ce d'autant que ladicte terre de Roncevaux est de l'ancien domaine de la haute Navarre.

La royne Elizabeth estant delivrée en leurs mains, où estoit aussi le duc d'Alve, le Roy, la Royne et le prince la baisèrent pour luy dire à Dieu, ce que ledict sieur duc d'Alve faisoit semblant de ne trouver nullement bon ; et ladicte princesse oyant ces mots, que luy dirent l'archevesque de Tolède : *Audi, filia, et vide, inclina aurem tuam*, et l'evesque de Burgos : *Obliviscere populum tuum, et domum patris tui*, elle se pasma entre les bras du roy de Navarre, et de fait aussi elle sortit de France avec un grand regret. Estant revenue de pasmoison elle partit, et le roy de Navarre,

repassant par la basse Navarre, s'en vint à Pau, où il demeura jusques à tant que M. le cardinal de Bourbon son frere et le cardinal d'Armagnac allerent le querir, à cause de la prevention intentée contre M. le prince de Condé son frere, et contre luy-mesmes. Quant audit sieur prince, on luy imputoit d'estre chef muët de l'entreprise d'Amboise, laquelle avoit esté brassée contre le Roy par aucuns soy disans esmeus pour le bien de l'Estat, affin de deschasser les princes de Guise d'auprès du Roy, et y approcher les princes de son sang. On appella ces remuëurs en ce temps-là les friboux, qui est un mot equivalent à libertin.

Or ledit sieur prince estoit lors à Amboise, où son logis fut visité exactement chez un medecin nommé La Gardette. Il fut enquis par le Roy; mais il s'excusa fort bien, et n'eurent ses ennemis pour lors aucune prise sur luy : et depuis il s'en alla en Bearn vers le roy de Navarre son frere. En son absence on fit telle recherche sur luy, qu'il eut assignation à comparoistre devant le Roy.

Quant au roy de Navarre, lequel avoit fait le roy envers la royne d'Espagne, ce qui fut noté, il y en eut divers bruicts : on presumoit aussi qu'il estoit de l'intelligence susdite. Le point plus important contre luy fut qu'il avoit presté l'oreille à un nommé Bois-normand, surnommé La Pierre, et, par sa persuasion, à Theodore de Beze, qui estoit allé de Geneve en Bearn. Ils vindrent donc pour se justifier, et y eut lors grand danger pour tous les deux.

Le prince de Condé fut arrêté prisonnier à Orleans, et, pendant que l'on luy faisoit son procès, le Roy fut conseillé par les ennemis de la maison de Bourbon

qu'il failloit se desfaire des deux freres. Pour ce faire, il fut resolu de faire trancher la teste à M. le prince de Condé, et de tuër le roy de Navarre. De celuy-là le procès se faisoit, et n'y avoit plus que le point de l'exécution. De celuy-cy la Royne-mere l'empescha, à cause que l'on avoit resolu que le Roy mesme donneroit un coup de dague au roy de Navarre en le faisant venir parler à luy, et qu'incontinent gens attitrez sortiroient pour l'achever. Elle ne put consentir qu'il fist un tel meurtre de sa main propre : elle luy deffend. Le roy de Navarre est adverty de ceste entreprise, et qu'il se gardast, s'il estoit mandé pour parler au Roy, de parler hautement, et que de ses douces paroles dependoit sa vie. Ayant receu cest advis, il dit à Cotin, qui depuis la mort du roy Henry d'Albret le servoit d'homme de chambre, car il estoit un des anciens serviteurs domestiques de la maison de Navarre : « Cotin, si on me tue de sang froid, ainsi que j'ay eu advis que mes ennemis ont resolu de faire, je t'en charge qu'estant tué, tu trouves moyen d'avoir ma chemise avec mon sang, et que tu la monstres à mon fils. »

Ce prince prejugoit dès lors la valeur et le courage de son fils pour ne laisser un tel acte sans vengeance. Le roy de Navarre fut mandé pour parler au Roy : oultre qu'il estoit courtois et doux naturellement, il se disposa du tout d'estre discret en paroles. Ce ne furent que rudes paroles que le Roy luy tint touchant ce qu'il avoit faict le roy à Roncevaux en la conduite de la royne d'Espagne, et de plus, qu'il avoit retiré en ses pays de Bearn ceux qui estoient infectez de la nouvelle opinion, et qu'il les supportoit. On tient que la modestie dont usa alors le roy de Navarre en ses res-



ponces, fut la principale cause que le dessein pris de le tuer ne fut executé. Et peu de jours après le roy François II mourut.

Par son decez le roy Charles IX vint à la couronne en bas aage. Les estats estoient assemblez à Orleans. Anthoine, roy de Navarre, voyant le cours des affaires, ceda par sa prudence à la Royne mere du Roy, Catherine de Medicis, la qualité de regente<sup>(1)</sup>, et luy se contenta d'estre lieutenant general, à la charge qu'ils ne feroient rien, luy ny elle, l'un sans l'autre. Par mesme moyen le prince de Condé fut justifié. La royne Jeanne de Navarre durant ce temps estoit demeurée en Bearn avec le prince de Navarre et madame Catherine ses enfans. Le Roy son mary la manda lors, et ses enfans aussi. C'est la seconde fois que le Roy à présent regnant vint en France estant encore enfant.

De ce temps-là il y eut de grands remuëmens à cause des opinions de Calvin et Beze, principaux auteurs de ceste religion que l'on appelle aujourd'huy la religion pretenduë reformée. Plusieurs grands et petits suivirent ceste nouveauté. Le roy de Navarre s'y cuyda embrouiller, dequoy la royne Jeanne l'en destourna du commencement que de Beze et La Pierre furent en Bearn, et ne consentoit point à ces nouvelles opinions, pour une particularité qu'elle disoit avoué durant le vivant de la feuë royne Marguerite sa mere, touchant une aumosne de deux mil escus que ladicte Royne avoit baillez pour secourir les affligez

(1) *La qualité de regente.* Catherine de Medicis gouverna, pendant la minorité de Charles IX, sans prendre ce titre. Elle n'en fut revêtuë qu'après la mort de ce prince, jusqu'au moment où Henri III, qui étoit en Pologne, vint prendre possession du trône.

de ces nouvelles opinions, dont les ministres qui en eurent la charge en avoient grandement abusé au contraire de son intention : ce qu'ayant sceu elle les en avoit repris ; mais que sa mere, pour ce bienfaict, n'avoit receu d'eux que du blasme dans certaines lettres qu'ils avoient envoyées pour se purger de ce fait aux autres ministres de ceste religion. C'estoient lors les raisons de la royne Jeanne : neantmoins elle s'y laissa aller après qu'elle eut veu le colloque de Poissi, et puis l'edict de janvier ; et mesmes aussi la Royne mere, Catherine de Medicis, en ce temps là voulut voir que c'estoit d'une telle doctrine, mais elle ne se departit point de l'Eglise.

Après que la royne Jeanne eut veu que le roy de Navarre son mary s'estoit resolu de demeurer en France, et qu'il s'accordoit avec le triumvirat, que l'on appella lors ainsi pour-ce que c'estoit une association qu'avoient faicte messieurs le connestable de Montmorency, le duc de Guise et le mareschal de Saint André, pour faire vuidier la France à tous ceux de ladite religion pretenduë reformée (car ceux-là se trompent qui ont compris le roy de Navarre au nombre des trois ; mais il y adhera par le moyen que trouva le connestable de luy faire commander par le roy Charles, dans Melean, de ne l'abandonner pas), lors donc la royne Jeanne se retira en ses pays de Bearn pour y vivre librement en la nouvelle religion, laissant toutesfois, à son grand regret, le prince de Navarre son fils en la court de France près du roy Charles, auquel on le fit retenir, et le Roy son pere le voulut bien aussi ; mais elle luy bailla pour precepteur le sieur de La Gaucherie, fort docte aux langues grecques, qui estoit

de l'opinion nouvelle, lequel l'enseigna par forme d'usage sans preceptes, comme nous apprenons nos langues maternelles, et principalement il luy enseignoit des sentences grecques selectes, qu'il luy faisoit dire par cœur sans les escrire ny les lire, et les luy faisoit apprendre par frequente recitation, dont j'ay eu cest honneur en ce temps-là de servir ce prince, en escrivant lesdites sentences pour luy en faire faire les repetitions. Entr'autres il le tint fort long temps sur celle qui dit : δεῖ φογαδεύειν τὴν ἑασιν ἀπο τῆς πόλεως, qui est à dire : *Il faut chasser la sedition de la ville*, etc.

Après les prises de Blois, Poitiers et Bourges, tout le royaume estant en armes, le roy de Navarre alla avec l'armée royale, dont il estoit chef, assieger Roüen, où, estant blessé d'une harquebuzade par l'espaule, il mourut fort catholiquement et chrestienement à Andelis dans quelques jours après sa blessure, ayant de grands regrets de laisser le royaume de France en tels troubles, et ses enfans si petits et en bas aage comme ils estoient.

La royne de Navarre, après son decez, renouvela avec les pays de là les Pirenées leurs pazeries anciennes, qui est de se maintenir les uns les autres reciproquement, en cas que le roy de France et celui d'Espagne se voulussent faire guerre l'un à l'autre entr'eux, tant deçà que delà les monts. Elle s'entretint aussi en bonne amitié avec le roy de France et la Royne sa mere. Le roy d'Espagne mesmes la rechercha encore après la mort de sa femme la royne Elizabeth; mais elle se contenta d'estre assurée de sa bonne volonté.

Cependant le prince de Navarre estoit eslevé près le

roy Charles, et monstroit en son jeune aage d'enfance une grande dexterité d'esprit : de toutes les sentences qu'il a apprises, il n'en a affecté pas une tant comme celle qui dit : *ἢ νικᾶν ἢ ἀποθανεῖν*; *aut vincere, aut mori*, de laquelle il usa en une blancque qui fut ouverte, l'an 1563 et 1564, dans le cloistre Saint Germain de l'Auxerrois, là où par plusieurs fois ce billet fut leu, et emporta plusieurs benefices. La Royne mere, Catherine de Medicis, vouloit sçavoir de luy mesmes que c'estoit à dire, ce qu'elle ne put jamais obtenir de luy, et ne voulut s'expliquer, quoy qu'il ne fust lors qu'un enfant. Neantmoins elle en sçavoit bien le sens, car elle estoit trop bien assistée; mais elle defendit de luy en apprendre plus de telles, disant que c'estoit pour le rendre opiniastre.

En tout le grand voyage que le roy Charles fit autour de son royaume l'an 1564 et 1565, le prince de Navarre l'accompagna, et se monstra courageux à se représenter au rang qui luy appartenoit en toute reverence, si bien qu'on ne le pouvoit vaincre d'honnesteté ny emporter de bravade, prevoyant tousjours le but des actions; et sur tout, estant en ses terres durant ce grand voyage, il se fit admirer des François et redouter des Espagnols dez son bas aage, si bien qu'à Bayonne le duc de Medina de Rioseco, le voyant si gaillard, dit ces mots : *Me parece este principe ó es emperador ó lo ha de ser* (1).

En l'an 1566 la royne de Navarre vint en Cour, où le cardinal de Bourbon, son beau frere, luy suscita procès pour sa legitime de la maison de Vendosme, à laquelle toutesfois il avoit renoncé en faveur de son

(1) Il m'est avis que ce prince est empereur ou doit l'être.

mariage avec le feu roy de Navarre, Anthoine, aîné de ladite maison ; mais, pour la hayne qu'il portoit à ceux de la religion pretenduë, dont la Royne estoit, il s'en pretendoit revoqué. Le roy Charles, en son conseil, y interposa son autorité, et elle, sur ces occurrences, requit Sa Majesté d'aller voir ses maisons de Marle en Picardie, là où elle mena le prince son fils, d'où elle revint en Court. Peu après elle prit aussi congé d'aller voir ses maisons de Vendosme, Beaumont, Sainte Suzanne, La Flesche, et autres belles terres en ces quartiers là, appartenantes au prince son fils, qu'elle menoit avec elle ; mais aussi-tost qu'elle fut passée en Poictou, elle se retira en ses pays au delà de la Garonne, emmenant son fils avec elle, qui estoit le principal dessein pour lequel elle estoit venuë en la court de France, lequel elle fit depuis instruire par ses ministres en leur religion, et le pourveut d'un autre precepteur que le sieur de La Gaucherie, d'autant qu'il estoit decedé, et luy bailla Florent Chrestien, l'un des anciens serviteurs de la maison de Vendosme, homme versé en toutes bonnes lettres et en la poësie, à quoy la Royne se plaisoit : et, pour instruire madame sa fille, elle luy bailla le sieur de La Roche, fils du docte Salmonée Macrin, compagnon de Budée.

La royne de Navarre, n'ayant pris congé du roy Charles et de sa Court que par lettres qu'elle rescrivit du milieu de son chemin, fit dès lors conjecturer à plusieurs ce qui advint depuis aux troubles de l'an 1567, durant lesquels se donna la bataille de Saint Denis, où mourut M. le connestable d'une blessure qu'il y receut. Mais la paix faicte durant le siege de Chartres mit fin aux seconds troubles de la France, com-



mencez par ceux de la religion pretenduë reformée.

Les huguenots, qui avoient contraint le Roy et les catholiques de se sauver de Meaux dans Paris au commencement des seconds troubles, et qui avoient les premiers rompu le premier edict de pacification, furent estonnez que les catholiques rompirent le second edict de pacification en septembre l'an 1568, et voulurent avoir leur revanche, pour les faire courir à leur tour, au commencement des troisiemes troubles. La prise des armes des uns et des autres, et les propos communs qui en furent publiez lors, et ce qui s'y passa, est escrit en plusieurs histoires, et tous s'accordent que les huguenots furent contraincts de s'esloigner de Paris, et passer la Loire où ils peurent. Orleans, qui leur avoit servy de retraicte aux premiers et seconds troubles, leur estant osté, ils se retirerent à La Rochelle, qui leur servit de seure retraicte.

Au commencement de ces troisiemes troubles, la royne Jeanne de Navarre et le prince son fils estoient en leurs pays au delà de la Garonne. Le mareschal de Monluc avoit eu charge d'y prendre garde et de s'en assurer, avec commandement de les amener tous deux en Cour auprès du Roy. Elle en fut advertie, estant à Nerac, par ledit sieur de Monluc, auquel elle dit qu'elle estoit disposée de faire la volonté du Roy; mais, après qu'elle eut eu advis que M. le prince de Condé, avec madame la princesse sa femme, et messieurs les princes ses enfans, s'estoient sauvez de Noyers, comme avoit fait aussi M. l'admiral de Chastillon et son frere, le sieur d'Andelot, qui estoit lors auprès de Vitré en Bretagne, et qu'ils avoient passé Loire et estoient en Poictou, elle se resolut de les aller trouver, et laisser

le mareschal de Monluc avec ses pretensions. Executant son dessein, elle prit un soir le chemin avec M. le prince de Navarre et madame Catherine ses enfans, laissant tout son train à Nerac comme si elle y eust encore esté, et fut incontinent coulée en trente-six heures jusques à Monlieu en Xaintonge, de là où M. le prince, M. l'admiral et le comte de La Rochefoucault, bien accompagnez, l'allerent recevoir, d'où elle se rendit avec eux à Cognac en Angoumois, et de là à Tonné-Charente en Xaintonge, où elle dedia M. le prince de Navarre son fils à deffendre la religion qu'elle suivoit, et à venger l'honneur des princes du sang dont il tenoit le premier rang, et envoya au roy Charles la declaration des causes et raisons qui l'avoient meüë à ce faire.

C'estoit une royne d'un bel esprit; elle fit elle-mesme une deploration, tant en prose qu'en vers françois, de ce que l'on avoit poursuiivy à mort et contraint messieurs les princes du sang de se sauver avec leur pere, et mesmes M. le comte de Soissons qui estoit encor au berceau. Ces troisiemes troubles donc se commencerent sous sa protection, et tout se fit tant en son nom que de messieurs les princes de Navarre et de Condé.

Le Roy fut estonné de cela. M. le prince de Navarre donc estoit chef de toutes les expeditions de guerre, et luy en fut deferé l'honneur par M. le prince de Condé son oncle, comme à luy appartenant de droict d'aynesse, et comme estant fils de roy et royne souverains.

Ce prince avoit esté nourry dès le berceau à la peine; depuis la mort de son pere il avoit receu plusieurs afflictions domestiques, et maintenant le voicy comme à l'eschole sous la conduite de deux grands chefs d'ar-

mées, tels qu'estoient M. le prince de Condé son oncle et l'admiral de Chastillon, affin d'estre instruit à la guerre. Il estoit jeune, mais il avoit beaucoup de valeur, accompagnée d'une naïfveté d'esprit et d'un bon jugement. Aux endroicts où il se trouva durant ces troisiemes troubles, si ce qu'il dit aux plus vieux capitaines de l'armée eust esté suivy, les evenements n'eussent esté tels qu'ils furent depuis, ny ceux de son party n'eussent receu tant de pertes et ruynes comme ils receurent alors. L'on a remarqué que quand les deux armées se voulurent combattre à Loudun, où il faisoit un extreme froid, que ledict sieur prince de Navarre jugea que si M. le duc d'Anjou eust eu de quoy il eust attaqué, ce que ne faisant pas qu'il falloit l'attaquer, et que la victoire leur en demeureroit. Surquoy plusieurs ont depuis tenu que si on l'eust creu, que Monsieur, frere du Roy, estoit en danger d'estre pris.

En la journée de Bassac, quand il vid qu'on se resolut au combat il leur dit : « Quel moyen de combattre? nos troupes sont trop divisées et celles des ennemis sont jointes, et leur force est trop grande; de combattre à ceste heure, c'est perdre des gens à credit. J'avois bien dit que nous nous amusions trop de voir jouer des comedies à Nyort au lieu de faire assembler nos troupes puisque l'ennemy amassoit les siennes. » Aussi ceste bataille fut perduë par ceux de la religion pretenduë reformée, et M. le prince de Condé y fut tué.

Pour la bataille de Montcontour, tous les hommes qui s'entendent en l'art militaire ont remarqué que l'admiral ne devoit pas faire venir en l'armée ledit

sieur prince de Navarre, s'il ne vouloit qu'il combatist, ny M. le prince de Condé dernier decédé, et ont noté que M. l'admiral, en dressant la bataille, les fit tenir avec M. le comte Ludovic sur la coline qui avoit esté gaignée le vendredy precedent, pour contenter ledit sieur prince de Navarre, qui vouloit voir la bataille et s'y vouloit mesler à toute force; et mesmes, quand il vit au commencement du combat que l'admiral, faisant une charge à l'avantgarde de monseigneur le duc d'Anjou, l'avoit enfoncée, le prince, qui voyoit ceste charge, disoit : « Donnons, mes amis, voylà le point de la victoire, ils branslent. » Ce qui estoit vray, car si le comte Ludovic au lieu de se tenir coy, voulant garder lesdits sieurs princes, eust fait une charge avec tout ce hot qui estoit de quatre mil chevaux, il eust merveillement esbranlé l'armée de Monseigneur, et Otte Plotte, aleman, qui conduisoit les reistres catholiques pour le comte de Mansfeld, lequel rompit la bataille huguenote, n'eust passé plus outre, et n'eussent eu loisir les sieurs de Biron et Carnavalet de faire mettre bas à l'infanterie, qui se vid incontinent denuée de cavalerie par la belle charge que luy avoit faicte Otte Plotte, qui la bouleversa, dont s'ensuivit la route entiere de la bataille; neantmoins ledit comte Ludovic ne laissa de faire une belle retraite avec son hot.

Ceste nourriture comme à la rustique que le roy Henry d'Albret, pere grand dudict sieur prince de Navarre, luy avoit fait donner en sa jeunesse, fit qu'il supporta avec plus de patience les veilles et la fatigue qu'il endura en ce grand et laborieux circuit du royaume qu'il fit, commandant à l'armée avec la con-

duitte de l'admiral, jusqu'à tant que la paix fut faicte à René le Duc (1).

Après ceste paix ce prince revint trouver la Royne sa mere à La Rochelle, de là où pour la troisieme fois avec elle il retourna en Bearn, où estant l'an 1571 et 1572, il revint encor par le commandement de ladite Royne sa mere, qui estoit venuë la premiere à Paris. Mais il receut les nouvelles de sa mort dans Chaunay en Poictou, au mesme lieu où son pere le roy Anthoine avoit esté appellé roy.

Ce prince n'avoit que dix-neuf ans quand il fut appellé roy de Navarre, et, lors que la Royne sa mere luy faisoit plus de besoin, Dieu la retira à soy; aussi a on remarqué qu'en ce temps-là il eut trois grands heurts d'afflictions. Le premier a esté lorsqu'il se vid ainsi reduit en orphandé, et tous ses moyens engagez par les conventions de son mariage accordé avec madame Marguerite, sœur du roy Charles ix. Le second fut en ceste calamité publique du jour Saint Berthelemy, là où il pensoit estre au dernier de sa vie. Le troisieme fut sa detention, qui advint quand le roy Charles ix mourut. En cest endroict je diray ce qui luy advint le jour que ce Roy mourut.

Le roy Charles, se sentant près de sa fin, après avoir esté long temps sans sonner mot, dit en se tournant, et comme s'il se fust resveillé: *Appellez mon frere*. La Royne mere estoit presente, qui envoya soudain querir monseigneur le duc d'Alençon. Le Roy, le voyant, se retourna de l'autre costé, et dit derechef: « Qu'on face venir mon frere. » La Royne sa mere luy dit :

(1) *A René le Duc* : Arnay-le-Duc. Ce ne fut point là que la paix fut faite : les deux partis la signèrent à Saint-Germain le 8 août 1570.



« Monsieur, je ne sçay pas qui vous demandez, voylà vostre frere. » Le Roy se fascha, et dit : « Qu'on aille querir mon frere le roy de Navarre, c'est celuy-là qui est mon frere. » La Royne mere, voyant son desir, pour le contenter l'envoya querir. Mais, pour quelques considerations à elle seule cogneuës, elle commanda au capitaine des gardes Nancey que l'on le fist passer par dessous les voustes. L'on alla dire au roy de Navarre qu'il vinst parler au Roy. A ce commandement ce prince a dit plusieurs fois depuis qu'il sentit en son ame une trance et apprehension de la mort, si bien qu'il n'y vouloit point aller. Mais le roy Charles insistant tousjours qu'on le fist venir, la Royne mere le fit asseurer qu'il n'auroit point de mal, dequoy toutesfois il ne se fioit pas trop. Il estoit assisté du vicomte d'Auchy depuis sa detention, qui l'assura aussi qu'il n'auroit point de mal. Il s'achemina sur sa parole; mais, ayant veu sous lesdites voustes des halebardiers et harquebusiers arrangez, et qu'il falloit qu'il passast au milieu d'eux, il se voulut retirer en arriere; mais lesdicts sieurs vicomte et capitaine des gardes luy dirent derechef qu'il n'auroit nul mal; aussi qu'il voyoit que les soldats luy faisoient la reverence, ce qui fut cause qu'il passa, et, montant par un degré desrobé, l'on le fit entrer dans la chambre du Roy, lequel soudain qu'il le vid se retourna vers luy, et luy tendit les bras. Le roy de Navarre, tout esmeu, pleurant et soupirant, alla de genoux jusques aux pieds du lict. Le roy Charles, l'ayant fait approcher, l'embrassa estroictement et le baisa, luy disant ces paroles : « Mon frere, vous perdez un bon maistre et un bon amy. Je sçay que vous n'estes point du trouble qui m'est survenu : si j'eusse

voulu croire ce qu'on m'en vouloit dire, vous ne fusiez plus en vie; mais je vous ay tousjours aymé, je me fie en vous seul de ma femme et de ma fille, je les vous recommande. Ne vous fiez en N..., mais Dieu vous gardera. » La Royne mere interrompit le roy Charles, disant : « Monsieur, ne dites pas cela.—Madame, je le dois dire, et est la verité. Croyez-moy, mon frere, ayez moy, assistez à ma femme et à ma fille, et priez Dieu pour moy. Adieu, mon frere, adieu. » Le roy de Navarre toutesfois demeura là jusques à tant qu'il entrast en l'agonie, ce qu'estant il se retira. Ce fut dans le soir de la Pentecoste, l'an 1574, que mourut le roy Charles et que ces choses advindrent.

La detention du roy de Navarre ne laissa de continuer jusques après le retour du roy de Pologne, et après que monseigneur le duc d'Alençon, frere du Roy, se retira de la Cour.

Le roy de Navarre en ce temps-là, voyant ce qui se passoit, trouva moyen de se retirer hors de la captivité de la Cour. Il avoit esté par deux fois à la chasse vers Villierscoterests, d'où il estoit revenu à Paris, et, à la troisieme fois qu'il alla vers la forest de Montfort Lamaurry, il usa d'une telle diligence, qu'il se rendit en peu de jours au delà de la riviere de Loire. Tous ceux de la religion pretenduë reformée se r'allierent incontinent auprès de luy; et, se voyant en liberté, il fit une ample declaration comme il avoit esté contraint par force à la Saint Berthelemy de se departir de ceste religion, où il avoit esté nourry sans instruction ny aucune disposition precedente qui luy touchast en l'ame.

Monseigneur le duc d'Alençon ayant fait son accord avec le roy Henry III, duquel il obtint un grand

accroissement d'appanage, outre l'ordinaire des enfans de France, ledit sieur roy Henry III, voyant le duc Jean Casimir entré en France avec une armée de reistres au secours du roy de Navarre et du prince de Condé, et de ceux de leur party, voulut aussi pacifier les troubles de son royaume, et fit le quatriesme edict de pacification l'an 1576, sur lequel, ainsi que nous avons dit au commencement de ceste histoire, l'origine et conception de la ligue des princes et seigneurs catholiques fut bastie; une partie des effects de laquelle nous avons traicté jusques à la mort dudit bon roy Henry III qui mourut sans enfans, et fut le dernier de la maison des Valois, auquel ledit sieur Henry, roy de Navarre, succeda à la couronne de France, comme estant le premier prince du sang de la maison de Bourbon, et yssu de masle en masle du roy saint Loys; car ce prince estoit, comme nous avons dit, fils d'Anthoine, roy de Navarre, qui fut fils de Charles, duc de Vendosme, qui fut fils de François, comte de Vendosme, lequel estoit fils de Jean, comte de Vendosme, qui fut fils de Loys, comte de Vendosme, fils de Jean, comte de La Marche, lequel fut fils de Jacques, comte de Charolois et de La Marche, et connestable de France, qui estoit fils de Loys I, duc de Bourbon, lequel estoit fils de monseigneur Robert de France, quatriesme fils du roy saint Loys. Voylà la genealogie du prince qui doit commander cy après à la France, la purger de sedition, et luy donner une heureuse paix.

A son advenement à la couronne il estoit de la religion pretenduë reformée, en laquelle il avoit esté instruit dès sa jeunesse par les precepteurs que l'on luy donna; il fut contrainct par force à la Saint Ber-

thelemy de la changer, mais, si tost qu'il se vid en liberté, il retourna en ceste religion, laquelle il protesta de ne changer jamais par force et contrainte, estant de qualité qu'il ne pouvoit estre traicté que par la raison, et avec le respect qui luy estoit deu; en quoy les princes de la ligue se tromperent l'y pensans reduire par la force durant le regne du roy Henry III, car, au contraire, ils le firent resouldre de ne la changer jamais que l'on ne luy eust monstré qu'il erroit en icelle, et ce par un concile general ou national. Mais, quand messieurs les princes du sang et les officiers de sa couronne, avec le respect et l'honneur qu'ils luy devoient, l'eurent supplié de se flechir à leur requeste, et de se laisser instruire en la religion et foy catholique, en laquelle tous ses predecesseurs avoient sainctement et chrestienement vescu, et que le temps d'àpresent ne pouvoit permettre un concile libre affin d'y disputer de la religion, veu que telles disputes d'ordinaire sont plustost sources de divisions qu'instructions, à cause qu'un chacun se tient ferme en son opinion, mais qu'il devoit plustost mander les plus anciens et doctes prelats de France pour luy donner une sainte instruction, et lesquels luy monstreroient apertement la verité de la foy catholique, apostolique et romaine, et les erreurs de la religion pretenduë reformée, il se laissa toucher le cœur à leur requeste, et leur promit, comme nous avons dit, de se faire instruire dans six mois, ce qu'il fit publier par la declaration qu'il en fit lors.

Ceste declaration fut cause de deux imprimez qui se publierent en mesme temps, l'un dans Paris, l'autre dans La Rochelle. Celuy de Paris estoit une faulse

lettre faite au nom du Roy, adressante à messieurs de Berne : ceste faulseté estoit affin d'entretenir les peuples des villes de la ligue en leurs revoltes, en leur faisant accroire que la susdicte declaration du Roy n'estoit qu'une dissimulation, et qu'il n'avoit d'autre dessein que la ruine de la religion catholique-romaine. Et l'imprimé de La Rochelle estoit un advis au Roy pour ne changer de religion, alleguant quelques raisons d'Estat et les forces du party huguenot; mesmes l'auteur supplie Sa Majesté qu'il luy dise un mot à l'aureille, et qu'il se souviene des protecteurs de leur religion que l'on vouloit introduire il n'y avoit pas dix mois. Mais les uns et les autres se sont abusez en leurs opinions : Dieu en avoit disposé autrement pour le bien de la France.

Le dessein du feu Roy estoit de recouvrer Paris : il mourut lors qu'il estoit en son option de la prendre par amour ou par force. Henry iv son successeur eust aussi volontiers succédé à ce dessein; mais ce qui fut possible à l'un ne le pouvoit pas estre si tost à l'autre, de qui l'autorité n'a peu estre si promptement établie qu'elle fut acquise, car les volontez de ceux de dedans affectionnez au feu Roy, eschauffées par son approchement et par la conduite de ses bons serviteurs, à aucuns desquels il avoit commandé de se tenir auprès du duc de Mayenne, et à d'autres de ne bouger de Paris, affin qu'il fust adverty des desseins de ses ennemis, suyvant en cela l'exemple de David, quand il dit à Chusi Arachite, lors qu'il fut contraint de s'enfuir de Hierusalem pour la conspiration de son fils Absalon : « Allez avec Absalon, et luy dites : O Roy, je suis ton serviteur, souffres que je vive;



ainsi que j'ay esté le serviteur de ton pere, ainsi seray-je ton serviteur; mais toutes les paroles que tu auras ouyes en la maison d'Absalon, tu les diras à Sadoc et à Abiathar prestres, car avec eux sont leurs fils, et envoyerez vers moy, par iceux, toute parole que vous aurez ouye, et dissiperez aussi le conseil d'Achitophel. » Ce que Chusai Arachite fit; il dissipa le conseil d'Achitophel, et fit advertir David des resolutions d'Absalon par les fils de Sadoc et d'Abiathar : ainsi David, après la mort de son fils Absalon, et de vingt mille hommes qui l'avoient suivy, rentra dans Jerusalem. Ceste histoire est descrite au second livre des *Rois*, chapitres 15, 16, 17, 18 et 19, et en la lisant on void comme en un tableau le succez des choses qui se sont passées en ces derniers troubles. Messieurs les presidents Brisson et de Blanc-Menil, et M. de Villeroy, ont esté les vrays Chusais Arachites qui par leurs prudences ont dissipé le conseil des seize achitofelites, ainsi qu'il se verra à la suite de ceste histoire; et les prestres qui ont envoyé les paroles ouyes, ont esté M. l'abbé de Sainte Genevieve, gardien de la châsse où sont les reliques de sainte Genevieve, patronne tutelaire des Parisiens envers Dieu (ainsi qu'estoient lesdits Sadoc et Abiathar prestres, qui avoient en garde l'arche de l'alliance en Jerusalem), assisté de M. Segnier, doyen de Nostre-Dame, de messieurs Benoist, curé de Saint Eustache, de Chavagnac, curé de Saint Suplice, de Morennes, curé de Saint Mederic, et autres bons docteurs et ecclesiastiques, qui aussi, par leurs remonstrances particulieres qu'ils firent aux grandes et honorables familles de Paris, les firent penser à leur devoir, et lesquels

depuis embrasserent courageusement l'entreprise de se remettre sous l'obeyssance royale : ce qu'ils firent ainsi qu'il se verra cy-après. Mais en un seul point ces deux histoires se different, car David ne fut point tué par Achitophel, ainsi qu'il l'avoit proposé au conseil de l'aller assaillir subitement avec douze mil hommes, disant que le peuple estant lassé se voyant assailly s'enfuiroit, et que lors il frapperoit le Roy desolé; ce qui n'advint, car son conseil fut destourné par celui de Chusay Arachite, dont de despit il s'alla pendre, et la rebellion du peuple fut appaisée durant le regne de David, au contraire de ce qui est advenu en ces derniers temps icy, car la rebellion du peuple n'a peu estre appaisée que du regne de Henry iv, pource que les ennemis du roy Henry iii, ne recognoissans plus autre remede pour eviter la justice de leurs crimes, le firent proditoirement tuër, ce qui fut cause que la penderie et destruction des seize achitophelites n'est advenue qu'après sa mort, et les villes qui s'estoient ostées de l'obeyssance royale ne s'y sont remises que durant le regne de Henry iv, lequel donc voyant, au commencement de son regne, que les affections de ceux qui estoient dans Paris soustenans le party royal ne luy pouvoient estre si tost transferées, pource qu'il y avoit prez de quinze ans que l'on ne l'avoit veu vers Paris, ny aux provinces de deçà Loire, où presque on ne le cognoissoit que par les proscriptions publiées contre luy, et ce par l'artifice de ses ennemis, par le moyen desquelles ils avoient accoustumé les peuples à ne le recognoistre quasi pas, et aussi que plusieurs seigneurs avoient eu congé du feu Roy pour le long sejour qu'ils avoient faict en l'armée, tant pour

aller faire leur recolte , que pour autres occasions qui se presenterent lors, lesquels seigneurs luy ayans demandé congé de se retirer pour aller, comme ils disoient, donner ordre en leurs gouvernements et à leurs affaires, Sa Majesté eut ceste force lors de ne refuser aucun congé à ceux qui le luy voulurent demander. M. d'Espernon s'en alla en son gouvernement d'Angoumois et Xaintonge. Plusieurs autres seigneurs, par le congé de Sa Majesté, s'en allerent en leurs gouvernements et aux provinces d'où ils estoient. Mais comme le sieur de Vitry fut le premier qui, au declin de la ligue, monstra le chemin aux autres gentils-hommes de se remettre en l'obeyssance du Roy après la mort du feu Roy, il fut aussi le seul seigneur de son armée qui s'en alla rendre du party du duc de Mayenne, ce qu'il fit, ainsi qu'il protesta lors, pour le respect seul de sa religion. Peu de personnes neantmoins abandonnerent le party royal, quelques declarations et promesses que fist l'union.

Le Roy donc voyant son armée se diminuer, et l'affection d'aucuns de ceux de dedans Paris aucunement refroidy, il jugea prudemment que son entrée dans Paris se devoit deferer à une autre fois, et qu'il suffisoit pour ceste premiere fois d'avoir recogneu, sur les advis qu'il receut des principaux qui tenoient dans ceste ville le party royal, qu'il estoit fort possible d'y parvenir. Or, estant necessaire qu'il occupast son armée à quelque autre exercice, il partit de Saint Clou pour aller à Compiègne mettre en depest le corps du feu Roy. En y allant il print Meulan, ville où il y a un pont sur la Seine, et un bon fort dans une isle au milieu du pont. De là l'armée s'achemina vers Gisors et

Clermont en Beauvoisin, qui se rendirent à luy.

Après que le corps du feu Roy fut mené à Compiègne, le Roy, considerant qu'il ne comparoissoit alors rien à combattre à la campagne, ne voulut pourtant s'engager à un grand siege, affin d'avoir la commodité de se rendre en la ville de Tours à la fin d'octobre, où il avoit faict publier une convocation de tous les princes et officiers de la couronne, pour avec eux prendre une resolution sur les affaires de l'Estat; mais il separa son armée en trois, et en envoya une partie en Picardie sous la charge de M. de Longueville; l'autre fut envoyée en Champagne sous M. le mareschal d'Aumont, et il retint avec luy messieurs le prince de Conty et le duc de Montpensier, le grand prieur de France, colonel de la cavalerie legere, le mareschal de Biron, les sieurs d'Anville, colonel des Suisses, de Ricux, mareschal de camp, de Chastillon, commandant à l'infanterie, et plusieurs seigneurs de son conseil, capitaines, et autres gentils-hommes de qualité. Il pouvoit avoir en son armée douze cents bons chevaux, trois mil hommes de pied françois et deux regiments de Suisses.

La partition et separation de ceste armée en trois se fit à deux desseins : le premier affin qu'en Picardie et en la Champagne les royaux estans tousjours les plus forts à la campagne, ils fissent saouler de la guerre les villes et les peuples de ces provinces-là, qui avoient monsté d'en avoir tant d'appetit et d'envie. La seconde fut que la noblesse de ces provinces desiroit aussi de se retirer chez eux; que si cela fust advenu sans qu'il y eust eu des chefs et un corps d'armée en chacune de ces provinces, il eust esté très-difficile de

les rassembler pour s'en servir suyvant l'intention du Roy, laquelle estoit qu'au cas que le duc de Mayenne, qui assembloit à Paris tous ceux de son party, luy vinst sur les bras, que lesdits duc de Longueville et mareschal d'Aumont, avec chacun leur petite armée, peussent rejoindre incontinent Sa Majesté.

Ceste grande armée donc ainsi divisée en trois corps d'armées, le Roy avec la sienne s'achemina vers la Normandie à double fin : l'une pour y conforter ceux de son party, et tirer secours d'Angleterre; l'autre afin qu'en feignant d'entreprendre quelque chose sur Roüen, il attirast en Normandie toutes les forces de l'union, et par ce moyen empeschast ses ennemis pour ceste fois d'attaquer Pontoise, Meulan, Senlis et les autres places qui tenoient pour luy auprès de Paris; lesquelles places eussent peu estre incontinent reprises auparavant que les deux autres parties de son armée se fussent peu rassembler, et accourir assez à temps à leur secours.

Suivant son dessein, l'armée tira droict au pont Saint Pierre, de là à Dernetal, d'où, avec quatre cents chevaux, Sa Majesté s'en alla à Diepe. Le sieur de Chatles, gouverneur de ceste ville, et tout le peuple, de cœur et de voix, luy tesmoignerent leur fidelité, et, à la premiere proposition qu'il leur fit d'assieger Roüen, ils luy offrirent tout ce qui estoit en leur pouvoir. Durant le peu de sejour qu'il fit à Diepe, ayant sceu que Neuschastel, qui n'en est qu'à sept lieuës, incommodoit fort le passage de ceux qui alloient de son armée à Diepe, il l'envoya investir par les sieurs de Guitry et de Halot. Un gentil-homme de ce pays de Caux, nommé Chastillon, assembla une



grande quantité de paysans et soldats, en intention de se jeter dans Neufchastel et le deffendre; mais lesdits sieurs de Guित्रy et de Halot leur allerent au devant, les deffirent, et en tuèrent sur le champ de sept à huit cens. Neufchastel se rendit le lendemain, dont les Diepoïs furent joyeux.

Le Roy, retourné en son armée, faict continuër le bruit qu'il veut assieger Roüen, pour y faire venir le duc de Mayenne. La plus-part de ceux qui l'approchoient croyoient que ce fust son intention; et, durant les cinq ou six jours qu'il y sejourna, il fit, excepté de la battre, tout ainsi que si la resolution eust esté de l'assieger. Il fit ruyner les moulins, et faisoit incessamment attaquer des escarmouches jusques dans les portes, affin de les presser d'avantage d'appeller le duc de Mayenne à leur secours : ce que ceux de Roüen firent avec importunité, quoy qu'ils eussent le duc d'Aumale et le comte de Brissac dans leur ville avec nombre de cavalerie.

Le Roy, qui sceut pour certain que le duc de Mayenne s'estoit acheminé à Mante et à Vernon, se retira vers Diepe avec son armée. Il communiqua lors aux siens qu'il n'avoit faict ceste feinte d'attaquer Roüen que pour attirer son ennemy en Normandie. Chacun loüa son dessein. Mais il ne pensoit pas qu'il y deust venir si fort qu'il y vint. Devant que reciter ce qui se passa à Arques et à Diepe entre les royaux et l'union, voyons un peu comment le duc de Mayenne amassa en un mois une armée si puissante, et ce qui se passa au party de l'union après la mort du Roy.

Le deuxiesme d'aoust, derriere les Chartreux, à Paris, se fit un deffy entre le sieur de Lisle Malivaut,

du party royal, et le sieur de Maroles, du party de l'union, pour tirer un coup de lance. Le sieur de La Chastre, qui commandoit en ce quartier là pour le party de l'union, le permit. Du premier coup de lance, la visiere du heaume de Lisle Malivaut, n'estant bien cloüée, se decloüa, et luy fut tellement blessé à la teste, que, voulant se retirer vers les siens, il tomba. Suyvant leur accord Maroles le faict son prisonnier; mais on cognut incontinent qu'il estoit blessé à mort, et qu'il avoit plus de besoin de consolation spirituelle que d'appareils. Se voyant ainsi defaillir, il leur dit : « Je n'ay point de regret de mourir puis que mon Roy est mort. » A ces paroles ceux de l'union sceurent au vray la mort du Roy. Autant qu'il y avoit de tristesse en l'armée royale, autant ceux de l'union se monstrent alors estre joyeux de ceste nouvelle, et, au lieu de faire le service et prier Dieu pour l'ame de leur Roy, ils en firent des feux de joye; et, pour monstrier le contentement qu'ils en avoient, ils quitterent leurs escharpes noires, marque de party qu'ils avoient pris depuis la mort de messieurs de Guise, et prindrent le verd en signe de resjouyssance. Plusieurs pourtraits furent faits de ce parricide Jacques Clement, et ce en toutes sortes de façons : cela amusa le menu peuple de Paris un temps. Ce moyne assassin estoit de Sorbon près de Bethel. Peu de jours après sa mere vint à Paris : le menu peuple, par la persuasion des predicateurs et autres, courroit après pour la voir. Les Seize en faisoient une monstre par tout comme d'une merveille, et le conseil de l'union luy fit donner quelque argent pour la recompense d'avoir mis au monde le plus mal-heureux qui fut jamais né en France : aussi

dans l'anagramme de son nom fut trouvé la verité de sa naissance : *Frere Jacques Clement : C'est l'enfer qui m'a créé.*

Ce parricide, nommé martir par les Seize et leurs predicateurs, qui disoient que le Saint Esprit l'avoit induit à ce faire, ne fut pas estimé tel par beaucoup d'ecclesiastiques, ny par les bonnes familles de Paris, ny par les politiques, lesquels furent tous contraincts lors de dissimuler leur tristesse, et jugerent bien que c'estoit un faict premedité et une grande conjuration. Leurs raisons estoient : l'une, que c'est chose certaine que nul prince ne se peut garantir d'estre tué par celuy qui l'aura entrepris avec intention de mourir quand et quand; l'autre, quand le meurtrier a creance de ne mourir point après avoir faict son coup. Pour l'intention de mourir quand et quand en faisant le coup, ils remarquerent bien que l'on avoit fait accroire à ce moyne qu'il seroit saint en paradis; mais, pour la seconde, ils disoient que l'on luy avoit aussi persuadé que s'il estoit pris vif qu'il n'auroit point de mal, et que, le mesme jour qu'il partiroit pour aller faire son coup, on feroit emprisonner grand nombre des partisans du Roy qui estoient dans Paris, outre ceux qui estoient dans la Bastille, lesquels, en cas qu'il fust pris vif, on luy auroit promis qu'ils serviroient d'eschange pour luy : ce qui fut executé, car plus de deux cents, que l'on estimoit tenir le party royal dans Paris, furent mis prisonniers le mesme jour que le Roy fut blessé, et incontinent après furent mis en liberté, sçachant la mort du Roy et dudit parricide.

Aussi le duc de Mayenne, le cinquiesme d'aoust, fit publier une declaration avec le conseil general de l'a-

nion, mandant à tous les officiers de la couronne, villes et communautez qui avoient suivy le party royal, sous pretexte de quelques devoirs qu'ils estimoient avoir encores à celuy qui avoit cy-devant l'autorité royale, de se reünir avec luy pour la conservation de la religion et de l'Estat contre les heretiques, enjoint aux villes de recevoir tous ceux qui reviendront dudict party royal en celuy de l'union, avec tout respect, honneur et bonne amitié, pour ce que de l'observation de ceste declaration, disoit-il, importoit l'affoiblissement du party royal.

Par toutes les villes du party de l'union cela fut publié et imprimé avec les lettres particulieres du duc; mais, comme il a esté dit cy-dessus, cela fut pour neant. Ce ne fut pas toutesfois sans faire tenter les habitans des villes royales en plusieurs endroits. Le sieur de la Chastre, retourné de Paris à Orleans, desiroit de faire venir à effect les desseins de quelques habitans, qui, dans Tours, favorisoient le party de l'union. La riviere de Loire, qui estoit lors fort basse et guaiable en une infinité d'endroits eust beaucoup favorisé son dessein; mais il sceut que M. le comte de Soissons, qui s'estoit sauvé du chasteau de Nantes, estoit arrivé à Tours, et que quelques gens de guerre s'y estoient rendus aussi : cela le fit differer son entreprise.

Mais aussi-tost que ledict sieur comte de Soissons fut party de Tours pour aller en l'armée du Roy, un nommé Le Lievre, receveur à Ingrande, qui estoit lors à Tours, et principal entremetteur de ceste entreprise; Gasnay, capitaine en l'isle Saint Jacques; Grigny, conseiller au presidial; Debonnaire, sergent,

et Bourdin, qui par leurs pratiques avoient gagné un bon nombre d'habitans, à ce aydez par un nommé Le Tourneur, chanoine de l'église Saint Martin, allerent voir le sieur de Lessar, qui avoit une compagnie de gens de pied entretenüe dans Tours; et, tombant de propos en autre sur ce que M. de Montthelon, garde des seaux de France, avoit rendu les seaux, et n'avoit plus voulu exercer cest office depuis la mort du feu Roy, ils tomberent aussi sur ce que le feu Roy avoit osté ledit sieur de Lessar de son gouvernement de Saumur pour le bailler à un heretique. Ce gentil-homme prudent leur accorde ce qu'ils disent, et feignit en avoir du mescontentement : ils s'ouvrent lors à luy, et luy disent qu'il estoit en sa puissance d'avoir un autre gouvernement, et meilleur que celui de Saumur, et que, le recognoissant bon catholique (comme aussi estoit-il), il pouvoit par leur moyen se rendre gouverneur de Tours. A ce mot il en demande les moyens : ils luy descouvrent toute leur entreprise, et luy font les moyens de l'exécuter assez faciles, par la mort qu'ils avoient resoluë de tous ceux du conseil du Roy, de la cour de parlement, de la chambre des compes, et de tous les royaux qui s'y estoient refugiez, le pillage desquels seroit grand, n'ayans toutesfois resolu de tuër messieurs les cardinaux de Vendosme et de Lenoncourt, et qu'ils les mettroient prisonniers seulement en la place de M. de Guise, qui estoit un prince qui seroit obligé audit sieur de Lessar de sa liberté. Lessar escoute ce discours, leur promet de s'employer en un si bon œuvre, disoit-il, mais qu'il vouloit veoir clair en ceste entreprise, en laquelle ils se pouvoient asseurer de luy et



d'une quantité de bons soldats de sa compagnie en qui il se fioit, et qui ne tiendroient autre party que le sien; mais que ceste entreprise ne se devoit executer sans sçavoir quels gens et combien on pourroit estre, affin de n'entreprendre mal à propos. En prenant congé de luy, les susdits entrepreneurs luy promirent de le revenir voir sur l'aprèsdisnée, et luy apporter un memoire signé de plusieurs de leurs compagnons.

Lessar à l'heure mesme va trouver M. le cardinal de Vendosme, et luy dit tout ce que dessus, lequel luy donna des archers du conseil et des hommes fidelles pour ouyr discourir ces entrepreneurs et pour s'en saisir. Les entrepreneurs ne faillent de venir, entrent en paroles, montrent un billet du nombre qu'ils estoient. A un signal, les archers qui estoient cachez dans un antichambre sortent et se saisissent des entrepreneurs et de leurs memoires : les portes de la ville furent incontinent fermées, et plusieurs des conspirateurs pris. Le lendemain, Le Lievre, Gasnay et Debonnaire furent pendus. Il advint un fort grand tumulte, ainsi que l'on les vouloit pendre, pour un coup de pistolet qui fut tiré. Celuy qui le tira fut tué sur le champ, avec un autre tailleur d'habits qui sortit de sa maison l'espée au poing, criant : *Vive Guise!* A ce bruit les habitans se mirent en armes, et la ville de Tours dès lors fut du tout-asseurée pour le Roy; tellement que deux jours après, sans aucun empeschement, le conseiller Grigny, Bourdin et un grenetier furent pendus. Le Tourneur et les autres prisonniers qui estoient de ceste entreprise furent mis en liberté quelque temps après par la clemence du Roy, sur l'occasion des victoires que Dieu luy donna. Du depuis ceste execution à mort, il ne

s'est plus descouvert aucune entreprise sur Tours, et ceste ville a servy de refuge à tous ceux du party royal, quoy qu'en ce mesme temps le sieur de Maroles surprist Montrichard, qui n'en est qu'à dix lieües du costé du Berry, et le sieur de Lansac s'empara du Chasteau du Loir au pays du Mayne. A la reprise que le Roy en fera cy-après nous dirons comme cela advint. Voyons cependant comme tous ceux de l'union s'assemblerent à Paris pour aller querir le Roy en Normandie ou pour luy faire passer la mer. Ce sont les termes dont ils usoient.

Durant le vivant du feu Roy, le Pape, le roy d'Espagne, le duc de Lorraine et le duc de Savoye, ne s'estoient meslez ouvertement des affaires de France en ces derniers troubles que par sous main, et, bien que le Pape eust faict publier une monition contre luy, M. le cardinal de Joyeuse et autres cardinaux qui luy estoient affectionnez, esperoient pacifier ceste affaire. Pour le roy d'Espagne, quoy qu'il eust esté le principal autheur d'avoir faict faire la ligue des princes et seigneurs catholiques en France, et que son ambassadeur Mendoce se fust retiré à Paris peu après les estats de Blois, si est-ce qu'il n'envoya aucun secours à l'ouvert à ceux de l'union : les occasions pourquoy nous les dirons cy-après. Le duc de Lorraine fut empesché à prendre le chasteau de Jamets, et n'envoya que sous main quelques gens de guerre au secours des princes de la ligue ses parens; et le duc de Savoye eut assez de besongne auprès de Geneve, ainsi que nous avons dit, sans venir à l'ouvert attaquer la France; et quoy que le feu Roy eust resolu, pour la prise du marquisat de Saluces, de le faire attaquer en Savoye par

les sieurs colonel Alphonse, Desdiguieres et le baron de La Roche, toutesfois rien ne se remüa. Mais aussitost que la mort du roy Henry III fut advenue, ce fut encor comme une autre nouvelle revolte en France; car ces quatre grands ennemis, et qui envioient merueilleusement la bonne fortune du roy Henry IV pour beaucoup d'occasions que nous dirons cy-après, envoyèrent incontinent, selon leurs puissances, des forces au secours de l'union, ou entreprirent, selon leurs particulieres pretentions, de se rendre seigneurs des villes et provinces de France les plus proches de leurs pays, et qui estoient à leur bien seance.

Le duc de Lorraine fut le premier qui envoya son fils le marquis du Pont, avec plus de mil bons chevaux et deux mille hommes de pied: il arriva à Paris au commencement du mois de septembre. Ce prince de Lorraine estoit neveu du roy Henry III, et premier fils de madame Claude de France sa sœur, et femme du duc de Lorraine. Plusieurs ont escrit qu'il vint en France sur l'esperance que l'on fit accroire à son altezze de Lorraine que l'on mettroit la couronne de France sur la teste dudict sieur marquis son fils, pour ce qu'il estoit, disoient-ils à Paris, petit fils d'un roy de France. Mais ces gens là s'abusoient, car le royaume de France, dont le Roy est premier fils de l'Eglise, ne tombe jamais en quenouille, et ne ressemble l'Espagne et l'Angleterre, où les masles yssus d'une princesse du sang royal s'appellent princes du sang, ce qui ne se pratique en France, car les princes du sang sont ceux-là qui sont descendus de masle en masle d'un roy de France. Le conseil de l'union, après la mort du feu Roy, ne fit pas publier tout aussitost pour leur roy M. le

cardinal de Bourbon, pour donner occasion ausdits quatre princes ennemys du roy Henry iv de leur envoyer du secours pour renforcer leur armée, afin que tous ensemble ils eussent plus de force de luy faire sortir le sceptre des poings, qu'il avoit relevé comme estant premier prince du sang, et lequel après l'assassinat du feu Roy avoit esté proclamé roy en l'armée royale.

L'occasion que ledit sieur marquis du Pont se trouva si tost à Paris avec tant de gens de guerre, fut que, le 24 juillet, le sieur de Schelandre luy rendit le chasteau de Jamets à composition. Ce siege fut memorable, car il dura près de vingt mois, tant devant la ville que devant le chasteau. Nous avons dit cy-dessus que l'armée de son altezze de Lorraine avoit esté à prendre la ville de Jamets plus d'un an, et si elle ne luy fut renduë que par une trefve. Le chasteau tint du depuis encor plus de sept mois, et ceux de dedans ne se rendirent qu'à l'extremité et faute du secours qui leur avoit esté par plusieurs fois promis. Or le duc de Lorraine avoit eu un extreme desir d'avoir ceste place, à cause du long siege qu'il y avoit tenu; et, quelque chose que le feu Roy luy envoyast dire pour laisser en paix les terres de mademoiselle de Bouillon, il n'en voulut rien faire, et disoit qu'il aymoit mieux perdre sa vie que son honneur, à cause du long siege qu'il avoit tenu là devant: aussi au dernier effort qu'il y fit faire avec vingt deux pieces de canon, il contraignit les assiegez de luy demander composition, laquelle ils eurent dudit sieur marquis du Pont son fils, à condition qu'ils ne sortiroient qu'avec l'espée et le poignard à la ceinture, et pour les autres armes, enseignes, tambours et ba-

gages, qu'on leur envoyeroit, et les leur feroit on mener jusques à Sedan à leurs frais. Ceste composition, faicte huict jours devant la mort du feu Roy, fut cause que ledit sieur marquis se trouva si tost en armes pour venir au secours de l'union, et qu'il se rendit incontinent à Paris.

En mesme temps aussi le duc de Parme pour le roy d'Espagne envoya au duc de Mayenne cinq cents chevaux et quelque infanterie de Walons. Bassompierre arriva en mesme temps avec trois cornettes de reistres. Le duc de Nemours vint du Lyonnois, qui amena de belle cavalerie et nombre d'infanterie. Balagny d'un autre costé envoya de Cambray tout ce qu'il avoit de forces. Ce fut ce qui fit davantage resouldre le duc de Mayenne de passer la riviere de Seine, et d'aller chercher le Roy, qui ne pensoit pas qu'en si peu de temps ledict duc pust recouvrir tant de forces, et estimoit seulement que s'il venoit au secours de Roüen, qu'il n'y ameneroit toute son armée, et mesmes quand bien il y viendrait en l'estat qu'il l'avoit laissé à Paris, et qu'il passast la riviere, qu'il le combattroit. Mais, sur l'advis que le Roy receut des grandes forces qu'avoit le duc de Mayenne, se montans à plus de vingt-cinq mil hommes, et du bruit que ceux de l'union publioient par tout que Sa Majesté ne leur pouvoit eschapper, pource qu'ils avoient plus d'hommes de guerre trois fois que luy, suivant sa constance et resolution accoustumée en tels nouveaux accidents qui portent apparence de peril, comme cestuy-cy en avoit tous les signes, manda incontinent à M. de Longueville et au mareschal d'Aumont l'estat de ses affaires, et qu'ils fissent toute la diligence qu'ils pourroient de se rendre



auprès de luy, pource, leur mandoit-il, qu'il y avoit apparence que ceste partie ne se demesleroit sans quelque grand combat qui seroit une crise de la maladie de France.

L'armée royale estant partie de Dernetal prez Roüen, ainsi que nous avons dit, s'estoit acheminée vers Diepe, et le troisieme logis qu'elle fit fut devant Eu, qui tenoit pour l'union. Le Roy fit sommer le sieur de Launay qui estoit dedans avec quatre cents hommes; il fit semblant de vouloir tenir bon, mais voyant le canon, deux heures après il se rendit.

De là le Roy alla loger à Treport, qui n'en est distant que d'un quart de lieuë, où il receut advis comme M. de Mayenne avoit pris, le septiesme septembre, Gournay, petite ville à huict lieuës de Roüen, laquelle M. de Longueville avoit prise peu auparavant. Le sieur de Rubempré estoit dans ceste ville avec son regiment: estant sommé, il ne se voulut rendre du commencement; mais, la bresche faicte assez raisonnable pour y entrer, il fut contraint de demeurer prisonnier de guerre avec le capitaine Fontaine et le sieur de Saint Mas, lesquels le duc de Mayenne envoya à Beauvais; quant à ses soldats, ils prirent party dans l'armée de l'union, et les lansquenets qui entrèrent les premiers dans Gournay le pillèrent. Le marquis de Mainelay y fut mis gouverneur par ledict sieur duc. Ce marquis peu de jours auparavant avoit surpris et deffaict le sieur de Bonnavet et sa troupe. On tient que ce jeune seigneur, de l'une des bonnes maisons de la Picardie, fut miserablement tué de sang froid, estant pris prisonnier de guerre. C'est chose inhumaine de tuer après que la fureur des armes est passée, et Dieu jamais n'a faict

descendre en paix au sepulchre ceux qui ont usé de telles voies.

Le Roy voyant donc que le duc de Mayenne après la prise de Gournay tiroit droict vers Diepe, et qu'il n'y avoit plus ny riviere ny autre chose qui peust empescher le dit sieur duc de venir droict à luy, il se resolut d'aller au devant de luy, et de se loger à Arques, qui est un assez bon bourg non fermé, l'assiette duquel il sert icy de descrire. De Dieppe sortent deux costaux au milieu desquels est la petite riviere de Bethune, qui n'est pas longue, mais en laquelle la mer refluë à plus de deux lieuës par delà Dieppe : des deux costez de ceste riviere jusques au pied des costaux est une prairie, ou plustost marais, qui n'est jamais qu'il ne soit fort humide, à une lieuë et demie de Diepe : sur ceste riviere, et au bas du costau qui est à main gauche en venant de Dieppe, est assis le bourg d'Arques, auquel y a un chasteau qui est sur le haut de ce costau, qui commande et void une partie du bourg, qui est au reste fossoyé et assez fort d'assiette, ayant en face de l'autre costé du bourg la plaine de tout le costau, qui est grande.

Le Roy, au premier voyage qu'il fit à Dieppe, avoit en passant recognu ce lieu estre fort propre à y faire et dresser un camp retranché et fortifié. Ce fut ce qui le fit resoudre d'attendre là de pied coy le duc de Mayenne : ce qu'il communiqua à M. le mareschal de Biron, qui en fit le mesme jugement; et soudain eux deux, sans autres ingenieurs, commencerent, sur le plain dudit costau qui estoit au dessus dudit bourg, à tracer la forme du camp avec les flancs et deffences necessaires. A quoy ils firent besongner en telle diligence, qu'à leur exemple tous ceux de l'armée, depuis le plus grand

jusques au moindre, y travaillerent tout le long du jour plus ardemment que ne feroit un manouvrier qui entreprend de la besongne à la tasche. De sorte qu'en moins de trois jours le camp fut tellement fortifié, que le fossé aux moindres lieux n'avoit point moins de sept ou huict pieds de haut, et on commença dès lors à y loger de l'artillerie, et y faire entrer quatre compagnies de Suisses en garde.

Les avenues de ce camp fortifié estoient veuës du chasteau, où on avoit faict mettre bon nombre de pieces, de sorte que pour en approcher il failloit passer à la mercy des canonnades tirées du chasteau. Ainsi, en peu de temps, l'industrie du Roy luy revalut l'avantage que ses ennemis pouvoient avoir sur luy en nombre d'hommes. Cependant le duc de Mayenne, ayant reprins les lieux de Neuf-chastel et d'Eu, cheminoit avec assurance d'en faire le semblable d'Arques, et d'en desloger le Roy et son armée; mais, en approchant de plus prez, ayant reconnu ce que le Roy y avoit faict faire, il fit passer son armée bien plus haut que ceste petite riviere qui separe lesdits deux costaux, et s'alla loger sur l'autre qui est vis à vis de ce-luy où est ledit chasteau d'Arques. Dont Sa Majesté ayant esté advertie, considerant que, se logeant sur ledit costau, le duc pouvoit attaquer le bourg d'Arques par le bas du costé de ladite riviere, et aller droit à Dieppe pour surprendre un grand faux-bourg nommé Le Pollet qui est du mesme costé et au bout du pont de la ville, grand et logeable, d'où le duc pourroit beaucoup incommoder le port et la ville, et peut-estre attaquer ensemblement l'un et l'autre, il s'advisa de pourvoir à l'instant à tous les deux, et en mesme temps il fit

retrancher le bas du bourg d'Arques approchant de la riviere, qui estoit l'unique lieu par où l'ennemy y pouvoit venir, et fit dans le retranchement mettre deux pieces de canon qui battoient le long de la plaine qui estoit depuis le passage de la riviere par où il failloit necessairement venir, et y logea un de ces regiments de Suisses, et, à mille pas de là aussi, il assit un corps de garde de soldats françois dans une malladerie, pour soustenir quelques soldats qu'il logea à trois cens pas encores de là, quasi sur le bord de la riviere, afin que, quand ses ennemis seroient logez au village de Martinglise, qui est sur l'autre bord de ladicte riviere, comme il ne doutoit point qu'ils n'y logeassent, de les empescher de passer la riviere du costé d'Arques.

Il pourveut aussi au fauxbourg du Pollet, et, l'ayant trouvé ouvert de tous les costez, il resolut de retrancher un moulin qui est à la teste par où le duc pouvoit venir, et comprint audit retranchement des chemins bas qui en estoient proches, fit pallisser et barriquer les autres advenuës, où il y fut faict une diligence incroyable, à quoy les habitans de la ville et des fauxbourgs, de tous aages et de tous sexes, n'espargnerent point leur peine, et de telle affection qu'il n'y failloit aucune contrainte, de sorte qu'en moins de deux ou trois jours toute ceste fortification fut achevée. En ce faux-bourg Sa Majesté mit M. de Chastillon avec une partie de son infanterie. Le 16 de septembre, le duc de Mayenne, ayant mis toute son armée en bataille, commença à paroistre, et, dès les cinq heures du matin, fit cheminer la plus grande partie de son infanterie et bon nombre de cavallerie vers le fauxbourg du Pollet : le reste de son infanterie et la plus grande partie de

sa cavalerie legere se logea au village de Martinglise.

Sa Majesté en ayant eu advis, laissa le mareschal de Biron pour commander à Arques , et s'en vint en personne au Pollet, où d'arrivée il s'alla loger en plaine campagne, loing dudit moulin retranché, avec quelque cavalerie et bonne troupe de gens de pied, par lesquels il fit entretenir plusieurs escarmouches contre ceux de l'union tout le long du jour, à leur honte et perte, car ils ne sceurent jamais faire reculer les royaux d'un seul pas, qui leur tuèrent de leurs capitaines et soldats, et en eurent les corps, et en prindrent plusieurs de prisonniers, par où l'on commença à faire jugement qu'il y avoit grande difference des soldats d'une armée à l'autre. En fin sur les cinq heures, ceux de l'union s'estans les premiers lassez aux escarmouches, logerent quatre de leurs regiments en un village le plus proche dudit faux-bourg, où ils avoient bien faute de couvert, ayant deux jours auparavant esté bruslé en leur presence.

S'ils eurent pour ce jour mauvaise fortune du costé du Pollet, ils l'eurent encores pire de l'autre à Arques, car, après s'estre logez au village de Martinglise, et estans venus à l'escarmouche pour desloger les soldats qui estoient demeurez dans les plus prochaines hayes de la riviere du costé d'Arques, le mareschal de Biron, qui estoit près de la maladerie regardant ce qui se passoit, y fit entretenir l'escarmouche jusques à ce qu'ayant veu sortir un grand nombre de gens de guerre, tant de pied que de cheval, pour enfoncer et venir faucher le corps de garde de la maladerie, il leur fit faire une si furieuse charge par messieurs le grand prieur et d'Anville, que tout ce qui estoit sorty de



Martinglise fut mis en route; il en demeura cent cinquante de tuez sur la place, et y en eut encor plus de blessez que de tuez. Le sieur de Mouëstier, cornette de M. de Nemours, le jeune Vieux - Pont et autres, jusques au nombre de vingt gentils-hommes, demeurèrent prisonniers des royaux.

Le duc, estonné de ce mauvais traictement qu'il receut esdits deux endroits, n'entreprint rien le lendemain; mais ceux du Pollet, impatiens qu'on leur donnast tant de patience, furent chercher l'union jusques dans le village où ils estoient logez, et en tuerent plus de cent, entr'autres le lieutenant de La Chastaigneraye, sans perte que d'un seul soldat de ceux qui firent ceste entreprise; en quoy il parut, comme en tous les autres combats, que la premiere impression qu'ils avoient prinse les uns des autres, en faisoit les uns plus les autres moins vaillans que par raison ils ne devoient estre.

Le mesme jour, ce que le duc n'avoit peu le jour precedent faire du costé d'Arques par la force de ses gens, il le voulut tenter par l'effort du canon, et fit battre de trois pieces ladite maladerie et un petit retranchement qui y estoit; mais il n'y peut porter aucun dommage. Au contraire, Sa Majesté, pour pleger les salves de leurs canonnades, fit mener deux pieces de canon au haut dudit retranchement, dont il fit tirer quelques volées dans Martinglise, lesquelles y donnerent un tel effroy, qu'on en vid incontinent sortir tout le bagage et la cavallerie qui y estoit logée, n'y pouvant plus demeurer en seureté. Du depuis tout l'effort de l'union se convertit sur la malladerie, laquelle ils resolurent de forcer à quelque prix que ce fust, et à

quoy s'estant par trois jours preparez et resolus de l'entreprendre, à chaque fois ils y trouverent des defauts qui les empescherent; mais en fin le jeudy, vingt et troi-siesme du mois de septembre, ils resolurent de l'ex-cuter: ayant, dès la minuict, faict mettre toute leur armée en bataille, ils commencerent à la faire passer la riviere de Bethune sans sonner tabourin ny trom-pette, pour à la pointe du jour estre prests de donner et forcer ledit retranchement. Sa Majesté, en estant advertie, ayant appellé le mareschal de Biron, ils se rendirent ensemble à ladite malladerie dès trois heures avant le jour, ayant ordonné d'y faire venir à la pointe du jour quatre ou cinq cens chevaux seulement, n'estimant point que cela deust attirer un tel combat que celuy qui y fut fait, lequel pour estre remarquable merite d'estre escrit au long; et, pour le pouvoir mieux comprendre, sert de parler de la situation de ladite malladerie qui en fut cause.

Sa Majesté ayant ordonné du retranchement qu'il fit faire à l'advenuë du bourg d'Arques du costé de l'ennemy, elle s'advisa, quasi après coup, de faire à plus de deux mille pas dudit retranchement une tran-chée perduë, qu'il fit commencer du haut du costau jusques à la prairie un peu par delà la malladerie, pour se tenir plus près des ennemis, et eux plus loin de sondit retranchement, n'ayant pas faict dessein de l'opiniastrier contre une grande force; toutesfois les y ayant veu venir les jours precedens si mollement, elle print opinion de la disputer davantage, et de la leur faire acheter s'ils la vouloient avoir. Ladite malladerie a par le devant du costé où estoit le duc deux plaines, l'une du costé du bois qui est au haut du costau, l'autre

devers la prairie, séparées d'un chemin creux planté des deux costez d'une forte haye. Le derriere de ladite malladerie est une autre plaine sur le pendant du costau jusqu'au retranchement de l'avenüe dudit bourg d'Arques, bordée dudit chemin creux, au delà duquel est ladite prairie.

Le poinct du jour venu, ayant Sa Majesté recognu toute l'armée de l'ennemy en bataille, il pourveut premierement, avec l'advis dudit sieur mareschal de Biron, de loger dans ladite malladerie sept à huict cents harquebusiers, et de garnir ladite tranchée de deux compagnies de lansquenets, de deux autres d'avanturiers suisses et de quelque peu de François; il ordonne au dessous de ladite malladerie trois compagnies de chevaux legers, à sçavoir la sienne, que commandoit Harambure, celles du sieur de Lorges et du capitaine Fournier, qui pouvoient faire six vingts bons chevaux, lesquels il fit commander par ledit sieur grand prieur; ordonna aussi pour les soustenir les compagnies d'ordonnances des sieurs de La Force; de Bacqueville et de l'Archant, et encores un peu au dessous celles de messieurs les princes de Condé et de Conty, et au haut de ladite tranchée demeura ledit sieur mareschal de Biron avec les compagnies des sieurs de Chastillon et de Malligny, et quelque autre troupe de noblesse, qui fut par où les gens du duc commencerent l'escarmouche, laquelle fut très-bien soustenuë par la conduite du mareschal de Biron. De l'autre costé le sieur de Sagonne, maistre de camp de la cavalerie legere du duc, vint avec quatre ou cinq cents chevaux charger ledit sieur grand prieur, colonel de la cavalerie legere du Roy, qui le receut et le remena battant jusques dans

un autre semblable gros qui le suivoit : en ceste charge le sieur de Sagonne fut tué d'un coup de pistolet par ledit sieur grand prieur. En mesmes temps les compagnies royales ordonnées pour le soustenir firent aussi chacune leurs charges , et , ralliées toutes ensemble , donnerent jusques à la cornette blanche de l'union. Alors toute leur cavalerie les contraignit de se retirer vers le regiment des Suisses du sieur Galatis , à la teste duquel il estoit avec le sieur d'Anville , colonel des Suisses. Mais , à l'occasion des harquebuziers que ledit sieur d'Anville avoit faict loger dans les hayes , et du canon que l'on tira du chasteau et de l'autre costé de la riviere , la cavalerie de l'union fut contrainte de se retirer avec perte. Ainsi la cavalerie royale qu'ils avoient poursuivie eut moyen de se rallier.

Cependant les lansquenets du duc donnerent à la tranchée , et , en approchant , soit qu'ils se vissent trop engagez , ou que ce fust leur dessein de se rendre à bon escient , ou par trahison , ils commencerent à crier qu'ils se vouloient rendre et servir le Roy ; dont ils furent creus par ceux de la tranchée et autres , qui leur baillerent les mains et les attirerent dans le retranchement : ce que n'estant point encores entendu par le mareschal de Biron , et les tenans pour ennemis , leur fit une charge , et lors ils leverent les mains et luy dirent qu'ils s'estoient rendus. Ils passerent plus outre et vindrent jusques où estoit le Roy , lequel , n'en estant point encores adverty et recognoissant leurs enseignes , leur voulut aussi faire charge , laquelle ils arresterent par les mesmes protestations de vouloir servir Sa Majesté. Plusieurs de leurs capitaines luy estans venus toucher les mains , le supplierent de faire traitter avec

eux par M. le mareschal de Biron pour leur donner assurance de ce qui leur estoit deu par M. le duc de Mayenne, que cela estant tenu en conte de dette de la couronne de France, ils serviroient fidellement Sa Majesté : ce qui leur fut accordé par le Roy, qui les renvoya au mareschal de Biron.

Cependant le Roy et ledit mareschal de Biron estans occupez aux autres combats qui se faisoient, et se voyans lesdits lansquenets separez d'eux, comme ils virent le gros de la cavallerie du duc qui estoit venuë donner jusques aux Suisses, estimans qu'on les deust enfoncer, commencerent à tourner leurs armes contre les royaux, et, gaignant le haut du bois, firent une salve d'harquebuzades à la troupe du mareschal de Biron, qu'ils contraignirent de reculer de ladite tranchée, de laquelle ils se saisirent, desvaliserent la plus-part des soldats y estans, prindrent les enseignes des deux compagnies de lansquenets royaux, et une de celles des Suisses avanturiers qui estoient en garde, ayant par ceste trahison gaigné ladite tranchée, et icelle livrée à ceux de l'union, de laquelle ils ne furent long temps jouyssans; car, estant survenu M. de Montpensier avec sa cornette et une compagnie de gens-d'armes de l'avantgarde, et le sieur de Chastillon avec un raffraischissement de cinq cents harquebuziers, ceux de l'union furent contraincts de se retirer et abandonner lesdites malladerie et tranchée, en laquelle le Roy fit amener au mesme instant deux canons, dont il fit tirer dans les Suisses de l'union qui avec quelque cavallerie faisoient la retraicte. Ainsi Sa Majesté demeura victorieux et maistre du champ de la bataille du duc, lequel estoit couvert d'une grande quantité de corps morts. Le duc



perdit en ce combat plus de quatre cents hommes, dont il n'y en eust peu avoir cent cinquante de l'infanterie, tout le reste estoit noblesse, ou pour le moins de la cavallerie, entre lesquels fut trouvé ledit sieur de Sagonne, le baron de Saint André, celui qui portoit la cornette de Sagonne, Bourg, maistre de camp, quatre capitaines albanois, les deux mareschaux de camp du marquis du Pont et plusieurs autres gentils-hommes. De blessez il y en eut bien plus grand nombre, et de prisonniers aussi, entre lesquels furent le sieur comte de Blain, mareschal de camp de l'armée du duc, Tremblecourt lorrain, maistre de camp, et plusieurs autres. De ceux du Roy, le comte de Roussi et le sieur de Bacqueville furent tuez, et sept gentils-hommes; des gens de pied il en fut tué quelques-uns, et y en eut beaucoup de blessez par la trahison des lansquenets, qui emmenerent aussi prisonniers avec eux le sieur comte de Rochefort, qui est à present duc de Montbazou, et le sieur de Rivau, qui estoient demeurez avec eux comme les tenans pour rendus.

Le duc de Mayenne, voyant qu'il perdoit son temps et ses gens devant Arques, delibera de changer son armée de lieu; ce qu'il fit deux jours après, qui fut le vingt-quatriesme de septembre sur la minuict, et, ayant fait un tour de sept grandes lieuës, il arriva le vingt-sixiesme ensuivant auprès du faux-bourg de Dieppe, quasi vis à vis d'où il estoit party. Le Roy, qui avoit esté adverty que le duc ne faisoit que tournoir le costau pour s'aprocher de Dieppe, laissa au chasteau d'Arques le sieur de La Garde avec son regiment pour le garder, et s'en alla à Dieppe, où il logea son armée au faux-bourg du Pollet, et aux villages les plus pro-

ches, et fit retrancher une petite croupe, où il mit une partie de son infanterie et deux canons. Le duc s'estant venu loger dans des villages ausquels le Roy avoit fait mettre auparavant le feu, fit faire aussi des retranchements en tous les logis de son armée : de sorte qu'à voir l'assiette des camps, il eust esté mal-aysé de juger quels estoient les assiegez et les assiegeans. Il se fit plusieurs escarmouches où les royaux demurerent toujours les victorieux. Quelques-uns de l'union allerent se loger au bourg d'Arques ; mais ils n'y furent pas plustost arrivez, que le sieur de La Garde fit sur eux une sortie en plein jour, en tua grande quantité, en desarma plus de cent cinquante, et les fit sortir du bourg d'Arques.

Le premier d'octobre le duc de Mayenne fit tirer d'assez loing contre Dieppe cinq vollées de sept canons, qui ne firent autre dommage que d'un seul homme qui fut tué ; mais ceste batterie ne fut pas continuée, car à l'instant le Roy fit faire une contre-batterie, qui tout aussi-tost desmonta l'une des pieces du duc et le contraignit de faire retirer vistement son canon. Le Roy fit mener le lendemain deux canons à mil pas du faux-bourg de Dieppe, avec lesquels il endommagea fort le corps de garde de la cavallerie de l'union.

En fin, après que le duc de Mayenne eut demeuré dix jours devant Dieppe, sur la nouvelle qu'il eut que messieurs le comte de Soissons, le duc de Longueville et le mareschal d'Aumont avec leurs troupes venoient au secours du Roy, il partit de devant Dieppe et en deslogea fort promptement un vendredy matin, sans lever mesmes les sentinelles qu'il avoit fait mettre du costé des royaux.

Sa Majesté, les ayant veu descamper si inopinément de devant son armée, qu'il tenoit hors de la ville de Dieppe, estima que ce fust pour aller au devant dudit secours, et le combattre auparavant qu'il le peust joindre. Ayant depuis esté confirmé en ceste premiere opinion par les trois premiers logis que fit l'armée de l'union, qui ne furent qu'en tournoyant et sans s'eslongner beaucoup de celle de Sa Majesté, il se resolut, sentant ledit secours proche de Dieppe de sept ou huict lieuës, d'en partir avec trois ou quatre cents chevaux seulement, et l'aller joindre, laissant le mareschal de Biron à Dieppe avec toute l'armée; et, combien que le duc de Mayenne ne fust qu'à cinq lieuës du lieu où il joignit ledit secours, il ne laissa à sa veuë, et dès le jour de son arrivée, de prendre et forcer la ville et chasteau de Gamache: depuis il reprint la ville d'Eu, qui estoient de belles occasions par lesquelles il offroit et semonnoit ledit duc de Mayenne au combat; mais, au lieu d'y venir, craignant au contraire qu'après les offres on en vinst aux contraintes, il se retira en Picardie vers Amiens et vers le Pont-Dormy, sur la riviere de Somme, couvrant ceste retraicte envers ceux de son party de plusieurs importans subjects, ainsi que l'union fit lors publier.

Tous ceux qui ont voulu excuser le duc de Mayenne d'avoir si peu faict avec une si grande armée, laquelle on a estimé avoir esté de plus de trente mil hommes, se trouvent de plusieurs opinions. Les uns mettent la faute sur ce que la plus grande part de ceste armée estoient nouveaux soldats, gens levez parmy le peuple, sans valeur et experience militaire; qu'il y avoit fort peu de noblesse françoise, et que les capitaines n'é-

voient pas de la resolution pour la conduite de leurs entreprises, au contraire du Roy, de qui les soldats avoient depuis quatre ans continuellement practiqué les armes, et estoient conduits par nombre de noblesse françoise et des plus illustres familles. Les autres la mettent sur les divisions qui nasquirent entre le duc de Mayenne, le marquis du Pont, le duc de Nemours et le duc d'Aumale. Ceste raison icy a beaucoup d'apparence; et, ainsi que dit l'auteur du second discours sur l'estat de la France, comme il advient souvent quand le maistre n'y est pas que tous les valets sont maistres, ce fut qu'eux mesmes s'empescherent les uns les autres, et, accroissans leurs soupçons, s'osterent, par leurs jalousies, le moyen de se servir ny de bien conduire les rages du peuple.

Le marquis du Pont, voyant bien que le duc de Mayenne ne luy avoit deferé l'honneur de la conduite de ceste armée comme estant le premier prince de toute la maison de Lorraine, cognut bien qu'il ne devoit s'attendre que ses cousins le preferassent de luy mettre la couronne de France sur la teste, et, comme on a escrit d'eux en ce temps-là, ils n'avoient point intention de le faire, aussi qu'ils eussent mieux aymé commencer leur charité par eux mesmes; ce qui fut l'occasion que ledit sieur marquis du Pont s'en retourna incontinent en Lorraine, et durant ces derniers troubles n'est revenu en France. Voylà le commencement de leurs divisions et confusions. Si est-ce que l'union pour cela ne laissa de faire publier dans Paris plusieurs choses à leur avantage. Ils firent, pour amuser le peuple, un pourtraict du siege de Diepe, que les porte-paniers vendoient devant le Palais, là où ils avoient des peint que le chevalier d'Aumale avec nombre de navires

tenoit Diepe assiégué du costé de la mer , et que le duc de Mayenne avoit tellement assiégué ceste ville par la terre , que le Biarnois (ainsi appelloient-ils le Roy) ne leur pouvoit eschapper ; mesmes que d'un coup de canon un des cuisiniers de Sa Majesté avoit esté tué dans son logis. Les trois enseignes <sup>(1)</sup> que leurs lansquenets avoient prises dans la tranchée lors qu'ils firent leur trahison à Arques, en produirent incontinent dix-huict autres faulses. Et ainsi le peuple des villes de l'union estoit amusé. Ces vanitez et artifices leur servirent lors , mais , par la frequente repetition qu'ils en firent sur plusieurs occasions, lesquelles ce peuple cognut depuis estre faulses, fut la cause et le moyen que les politiques dans Paris divertirent plusieurs qui estoient de l'union, et les remirent au party royal : aussi ces artifices là repetez deviennent poisons, et tuent plus qu'ils ne guerissent.

Sa Majesté ayant fait, depuis la retraicte du duc de Mayenne, encores un peu de sejour audit Diepe, tant pour pourvoir aux affaires de la province de Normandie, en laquelle il laissa M. le duc de Montpensier avec les forces qu'il avoit amenées, qu'aussi pour recueillir les quatre mil Anglois qui luy estoient envoyez par la royne d'Angleterre, il en partit le vingt-uniesme jour d'octobre, et vint à petites journées sans passer la riviere jusques à Meulan, estimant que le duc de Mayenne, tant pour sa reputation que pour faire valoir quelque chose les grandes promesses qu'il avoit faictes à ceux de son party, feroit quelque journée en avant; mais en fin, voyant qu'il ne s'approchoit point

(1) *Les trois enseignes.* Ce fut la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Mayenne, qui inventa ce moyen de tromper les Parisiens.



pour tout cela, il estima que ce qu'il n'avoit voulu faire pour acquerir Dieppe, il le feroit pour le moins pour la deffense de Paris. Pour ceste occasion il resolut de passer la riviere de Seine à Meulan et s'en venir droict à Paris, avec double dessein, ou de combattre ledit duc, ou pour le moins de le retirer de la Picardie, où le marquis de Menelay pour l'union avoit surprins par intelligence la ville de La Fere, et que ledict duc y pouvoit aussi faire de semblables pratiques cependant que le duc de Longueville et la plus-part de la noblesse du pays estoient venus trouver Sa Majesté.

Le Roy arriva le trente-uniesme octobre au village de Baigneux, distant de Paris d'une bonne lieuë seulement, et fit loger là son armée, et es villages de Montrouge, Gentilly, Issy, Vaugirard, et autres plus proches. Dès ledit le jour le Roy voulut mesme recognoistre tout le tour des tranchées qui environnent les faux-bourgs qui sont deçà la riviere de Seine du costé de l'Université. Soudain, avec l'avis des princes, mareschaux de France et autres capitaines de son armée, il resolut de les faire attaquer le lendemain à la pointe du jour par trois troupes, et en trois divers endroits, qu'elle distribua, à sçavoir : l'une, composée des quatre mille Anglois et de deux regiments de François, et d'un autre de Suisses, au mareschal de Biron, et le fit assister des sieurs baron de Biron son fils, de Guitry et autres seigneurs, et luy ordonna de donner du costé des faux-bourgs Saint Marcel et Saint Victor ; l'autre, composée de quatre regiments de soldats françois, de deux regiments de Suisses conduits par le sieur d'Anville leur colonel general, et quatre compagnies d'ad-

vanturiers, au mareschal d'Aumont, assisté de messieurs le grand escuyer et de Rieux mareschal de camp, et bonne troupe de seigneurs et gentils-hommes, pour assaillir du costé du faux-bourg Saint Jacques et Saint Michel; l'autre troupe, de dix regiments de soldats françois, du regiment de lansquenets conduit par Tische Schomberg, et d'un regiment de Suisses, aux sieurs de La Nouë et de Chastillon, pour donner du costé des portes Saint Germain, Bussi et Nesle : puis donna à chacune de ces trois troupes un bon nombre de gentils-hommes à pied armez pour soustenir l'infanterie en cas de quelque grand effort et resistance, et outre à la queue de chacune troupe deux canons et deux coulevrines, ayant aussi departy toute la cavalerie de l'armée en trois troupes, desquelles Sa Majesté commandoit l'une, M. le comte de Soissons une autre, et M. de Longueville l'autre, et estoient icelles destinées chacune pour chacun des trois costez où il estoit ordonné d'attaquer.

Suivant cest ordre, et à la pointe du jour de la Tous-saincts, durant un grand broüillard qu'il faisoit alors, lesdits faux-bourgs furent tellement attaquez, qu'en moins d'une heure ils furent tous emportez, là où fut tué de sept à huict cents hommes de ceux qui estoient venus à la deffense, avec perte de quatorze de leurs enseignes, et prinse de treize pieces de canon, tant grosses que petites, sans que fort peu des assaillans s'y fussent perdus; et furent les Parisiens suivis de telle furie, que peu s'en fallut que les royaux n'entrassent pesle-mesle dans la ville; et sans que le canon ne fut pas du tout si diligent à venir qu'il avoit esté ordonné, les portes eussent esté ouvertes et enfoncées auparavant

qu'elles eussent esté remparées. Ainsi le Roy entra au faux-bourg Saint Jacques sur les sept à huict heures du matin. Mais en l'abbaye Saint Germain se renfermerent quelque cent cinquante harquebusiers de l'union, qui firent un peu de contenance de la vouloir garder; mais sur la minuict ayans esté sommez ils se rendirent, et demeura Sa Majesté maistresse absoluë de tous les faux-bourgs estans de deçà la riviere. A cela et à barricader devant les portes de la ville, et à établir les gardes, se passa toute la journée du premier jour de novembre.

Le sieur de Rosne avoit esté laissé gouverneur pour l'union dans Paris par M. de Mayenne : peu de jours auparavant ceste prise il estoit sorty avec une coulevrine et quelque quantité de gens de guerre, et sçachant que dans Estampes il y avoit peu de gens pour le Roy, il s'y achemina, estant à ce induit par quelques-uns des habitans, et prit ceste ville sans resistance. Tous ceux de la justice qui tenoient le party du Roy furent lors en grande peine : il y fit pendre le prevost, réputé par ses ennemis mesmes homme de bien et bon justicier. Le bailly et plusieurs autres racheterent leurs vies par rançons qu'ils payerent. Mais, comme Rosne eut entendu l'acheminement du Roy vers Paris, il laissa son canon à Estampes, et s'y rendit incontinent, arrivant peu de jours auparavant que le Roy prinst les faux-bourgs. Or il avoit prejudgé du dessein du Roy, et avoit mandé à M. de Mayenne à Amiens de venir incontinent avec son armée vers Paris. Le duc y envoya M. de Nemours, qui y arriva le soir du jour de la Toussaincts, avec quelques troupes de cava lerie : mais, sur l'advis que receut ledit duc de

Mayenne de la prise des faux-bourgs de Paris, il s'y rendit aussi le lendemain de la Toussaints, et toute son armée, comme à la desbandade, le suivit, et y arriva incontinent aussi après luy. Les plus affectionnez à l'union recevoient les soldats à mesure qu'ils arrivoient dans la ville, et leur presentoient à boire et à manger sur des tables mises expressement au milieu des ruës par où ils arrivoient : ainsi aucuns Parisiens receurent de leur bon gré en leurs logis des gens de guerre, d'autres non.

Sa Majesté, estant donc advertie que le duc de Mayenne estoit avec la plus-part de son armée entré dans Paris, fut bien aise d'avoir obtenu la moitié de son dessein, qui estoit de le retirer de la Picardie. Il voulut essayer de parvenir à l'autre, qui a tousjours plus esté de combattre et desfaire son ennemy en campagne, que non pas d'exercer sa justice contre des murailles, ou contre ses sujets. Il avoit attendu tout le jeudy, deuxiesme du mois, pour voir s'ils feroient quelque sortie, ou s'il ne se remueroit rien de nouveau dans la ville en sa faveur ; mais, voyant qu'il ne paroissoit rien, il se resolut, le vendredy matin, de sortir desdits faux-bourgs, et se mettre en bataille à la veuë de la ville, pour offrir le combat au duc de Mayenne ; et, y ayant demeuré depuis huict heures du matin jusques sur les onze heures, sans qu'il parust jamais personne, il en partit, se contentant pour ceste fois d'avoir entrepris et executé sur la ville de Paris ce qui n'y avoit point encores esté faict, laissant ceste honte à l'union de leur avoir tant de fois offert le combat sans y avoir voulu venir. Sa Majesté estant venuë loger au village de Linats sous Mont-lechery, il

y auroit à mesme fin voulu sejourner encores un jour entier, estimant que s'estans ceux de l'union reposez et rafraichis trois jours entiers en la ville de Paris, que le courage leur seroit revenu, et voudroient peut-estre sortir pour la y venir rencontrer, estant resolu, s'ils s'en fussent mis en aucun devoir, de faire plus de la moitié du chemin pour aller au devant.

Mais le Roy fut adverty qu'ils ne songeoient nullement pour se preparer à une bataille, et que, pour faire accroire au peuple que la ville estoit en plus grand danger des royaux et politiques qui estoient dedans, que non pas de ceux de dehors, ils prirent prisonniers Blanchet, Rafelin, Regnard et plusieurs autres bourgeois, sur la suspicion de quelques billets imprimez qui avoient esté jettez dans le Palais et ailleurs. Ces billets estoient pour donner à entendre au peuple beaucoup de raisons affin de leur faire embrasser le party royal. M. de Blanc-Menil, qui avoit jusques alors manié ce party discrettement, tant du vivant du feu Roy que depuis l'advenement à la couronne de cestuy-cy, fut accusé par les Seize, qui poursuivirent tellement messieurs de la justice, la pluspart desquels favorisoient ce party sous main, que Blanchet, Rafelin et deux autres furent pendus. Le Roy fut fasché de la nouvelle de leur mort : or il avoit mandé, par un trompette à Paris, qu'il tenoit prisonnier Charpentier, qui estoit du conseil de l'union, l'un des quarante premiers esleus par le peuple, et qu'il desiroit avoir Blanchet pour luy, sinon qu'il feroit mourir ceux qu'il attraperoit de ce conseil. Ceux de l'union avoient faict differer la mort de Blanchet, pensant tirer Charpentier par rancçon qui avoit esté envoyée ; mais, sur la nou-



velle de la mort de Blanchet, Charpentier fut aussi pendu. Ils estoient tous deux riches marchands, et gens bien-vivans, et si tous deux sont morts de mort violente. D'autres aussi de l'union furent depuis pendus au party royal à cause de la mort de Blanchet et des autres que l'on avoit fait mourir dedans Paris : ce sont des fruicts des guerres civiles. M. de Blanc-Mesnil, quoy que les Seize eussent jetté toute leur envie sur luy, sollicitans animeusement à ce que l'on luy fist son procès, il trouva moyen de sortir de Paris, et se retira à Chalons.

M. de Mayenne, sçachant que le Roy tiroit vers Estampes, y envoya le sieur de Clermont de Lodesve avec cinquante ou soixante gentils-hommes, avec assurance qu'en cas qu'ils fussent assiegez par le Roy, qu'il les en desengageroit. Le Roy, ayant sceu que ledit sieur de Clermont de Lodesve estoit dans Estampes, partit de Linas le dimanche au matin, cinquieme jour de novembre, et vint d'une traicte avec son armée jusques à Estampes, qu'il avoit faict investir dès le matin; et, combien qu'il n'y peust arriver qu'il ne fust la nuict fermée, toutesfois, d'abordée il gaigna tous les faux-bourgs, que ses ennemis firent quelque contenance de vouloir deffendre. Dès la nuict mesme la ville fut aussi gagnée et la coulevrine qu'y avoit laissée le sieur de Rosne, et se retirerent tous les gens de guerre dans le chasteau, qui fut aussi-tost investy, et en furent faites les approches, et deux coulevrines mises en batterie de plain jour le mardy ensuyvant. Ce que voyans ceux de dedans, et que le secours promis ne comparoissoit point, ils demanderent à parlementer, et se rendirent le mesme jour, à condition que huict

des principaux d'entr'eux demeureroient prisonniers de guerre jusques à ce qu'ils en eussent fait rendre sept ou huit autres qui leur furent nommez ; ayant Sa Majesté, depuis ladite capitulation, fait ceste grace audit sieur de Clermont de Lodesve, à deux maistres de camp, et à cinq autres qui devoient demeurer prisonniers, de les renvoyer sous leur foy. Ainsi sortiront dudit chasteau environ quarante gentils-hommes et plus de deux cents soldats, qui furent conduits en toute seureté jusques à la moitié du chemin de Paris. La premiere consideration qui vint au Roy fut que ceste pauvre ville d'Estampes avoit en quatre mois esté desjà prinse trois fois ; et, combien qu'il luy eust esté utile d'y tenir une bonne garnison, toutesfois, comme de son naturel il est aussi aisé à vaincre à la pitié et clemence qu'il s'est rendu invincible à ses ennemis, il se contenta de ne prendre autre seureté de ceste ville que la foy des habitans d'icelle, ausquels il s'en voulut fier ; et encores, pour les oster de toute crainte que, par le moyen d'iceluy chasteau, il les voulust par après traiter plus rigoureusement, il resolut de faire desmolir son chasteau, et laisser à eux seuls la garde de ladite ville, estant bien assuré que la comparaison du traictement qu'ils avoient receu de luy ou de ses ennemis, c'estoit la meilleure garnison qui les eust peu retenir en son obeyssance.

Sa Majesté y fit sejour jusques au samedy ensuiuant, pendant lequel arriva un gentil-homme depesché de la part de la Royne doüairiere, porteur d'une requeste qu'elle presentoit à Sa Majesté, pour la supplier de luy vouloir faire justice de l'assassinat commis en la personne du feu Roy son mary, laquelle re-

queste Sadite Majesté remit à recevoir quand il seroit seant en son conseil, où estant le lendemain, et y ayant fait appeller ledit gentil-homme, après qu'il eut exposé sa creance, et sadicte requeste esté leuë tout haut en la presence de tous les princes, mareschaux de France, et principaux seigneurs et gentils-hommes qui se trouverent lors prez de luy en très-grand nombre, par laquelle, outre ce qu'elle desiroit de Sa Majesté, elle adjuroit non seulement les princes et la noblesse de France, mais tous les princes de la chrestienté de l'assister en ceste juste cause, Sadite Majesté, faisant de luy mesme la responce, declara qu'il louïoit grandement la resolution que ladite dame prenoit de faire ceste poursuite, pour laquelle il renvoya ladite requeste en sa cour de parlement transferée à Tours, pour, à la requeste de son procureur general, et à l'assistance de ladite dame, faire l'instruction du procez contre les coupables, affin d'estre après jugez en sa presence par les formes à ce convenables; mais que de sa part, pour ceste poursuite, qui estoit bien seante à ladite dame, Sadite Majesté ne vouloit pas discontinuër la sienne, pour laquelle il voïa derechef, en presence de ladite compagnie, d'employer son soin et ses armes jusques à ce qu'il eust fait la juste vengeance que Dieu luy permettoit et ordonnoit d'en faire. Ainsi, si les termes pitoyables de la requeste de ladicte dame avoient remply de larmes les yeux de ceux qui l'escouterent, la genereuse responce de Sa Majesté les eut bien-tost seichez d'un zele ardent de justice, en laquelle fut lors renouvelé par eux tout à haute voix le serment de ne despoüiller leurs armes qu'ils n'eussent vengé ceste indigne mort du feu Roy leur maistre;

et, à voir leur contenance, ce n'eust pas esté davantage à ceux de l'union si ceste requeste fust arrivée la veille d'une bataille.

Le Roy voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance de faire venir au combat ceux de l'union que par une extreme necessité, il se resolut de renvoyer M. le duc de Longueville avec les forces qu'il avoit amenées de Picardie se rafraischir en ceste province, et envoya avec luy le sieur de La Nouë; il fit le semblable du sieur de Givry, qui l'estoit venu rencontrer au partir des faux-bourgs de Paris avec une fort bonne troupe, et le r'envoya du costé de la Brie; et luy avec le reste qu'il avoit prit resolution de s'acheminer à Tours, où plusieurs occasions l'appelloient, et ce en attendant que la premiere levée de ses forces estrangeres fust plus avancée qu'elle n'estoit lors. Ainsi il partit d'Estampes le samedy, dixiesme novembre, et prenant le chemin de Beausse, estant adverty que la ville de Janville, qui est au milieu d'icelle, fermoit tout ce passage, il voulut la recouvrer en passant, et, y estant arrivé le dimanche, le capitaine qui estoit dedans fit un peu de mine de la vouloir deffendre; mais, ayant veu approcher le canon, il la rendit, et, estant sorty avec deux cents harquebuziers, Sa Majesté y entra le mesme jour, et y séjourna le lendemain, y laissant dedans le sieur de Marroles Longcorme avec une bonne garnison dans le chasteau qui est assez bon.

De là il traversa la Beausse, vint en la ville de Chasteaudun, où, si tost qu'il fut arrivé, il envoya sommer la ville de Vendosme qui est de son ancien patrimoine, et dont ses predecesseurs en portoient le nom; et, combien qu'à ceste occasion estant doublement ses sub-

jects, ils fussent plus coupables d'estre du party de ses ennemis, toutesfois, ayant plus de soing de les empêcher de faillir davantage que de les punir de leur premiere faute, sejourna trois jours audit Chasteaudun pour leur donner loisir de prendre une bonne resolution. Au contraire, devenus plus insolens et opiniastres, ils le contraignirent de les assaillir.

Pendant le sejour qu'il fit audit Chasteaudun y arriuerent les capitaines suisses qui avoient esté depeschez, incontinent après la mort du feu Roy, par les colonels des quatre regimens qui estoient au service de Sa Majesté, pour consulter avec leurs superieurs ce qu'ils avoient à faire, ou de continuër de servir, ou de demander congé pour se retirer, lesquels apporterent à Sadite Majesté, outre la response qu'ils rapportoient à leurs colonels de la part de leurs superieurs, qu'ils avoient charge expresse d'eux de faire en leur nom entendre à Sa Majesté que, non seulement ils commandoient aux colonels et capitaines desdits regiments de continuër à luy faire bon et fidele service, mais qu'ils luy offroient tout tel autre secours qu'il auroit besoin, tenant pour confirmée et jurée avec Sa Majesté la mesme alliance et bonne amitié qu'ils ont eüe avec les roys ses predecesseurs.

De Chasteaudun le Roy partit le quatorziesme novembre, et le mesme jour fit investir la ville de Vendosme et le chateau. Il arriva au village de Mellay le seiziesme, et sans descendre à son logis alla recognoistre entierement Vendosme. Le gouverneur de la place estoit le sieur de Maillé Benehard, lequel, sentant venir le siege, y avoit appellé un bon nombre de gentils-hommes ses amis, et y tenoit garnison ordi-



naire de quatre compagnies de gens de pied qui pouvoient faire quatre cents hommes, outre ceux de la ville, qui estoient de six à sept cens portans les armes. Dès que le Roy fut arrivé il fit gagner tous les fauxbourgs de la ville, et departit les mareschaux de Biron et d'Aumont, l'un du costé de la riviere du Loir, l'autre au deçà, avec les troupes de l'armée; et ayant mis la forme du siege en deliberation, il se resolut de s'attaquer premierement au chasteau, qui estoit le plus fort, pour n'en faire à deux fois, par-ce que le chasteau gaigné, la ville ne pouvoit plus eschapper : où il fust peut estre advenu que commençant par la ville où estoit tout le butin, que les soldats ne se fussent plus gueres souciés de l'honneur de la prinse du chasteau où il n'y eust eu à prendre que des coups, et s'en fust perdu une bonne partie. Tout le vendredy et le samedy se passerent à recognoistre le lieu de la batterie, et à tenir tout l'equipage prest. Cependant ledit Maillé Benchard, qui avoit, dès que Sa Majesté estoit à Chasteaudun, demandé à parlementer au sieur de Richelieu, grand prevost de France, avec lequel il avoit amitié particuliere (mais quand il le fut trouver dans la ville il ne sçavoit quasi qu'il vouloit, sinon qu'il eust désiré que, sans rendre ladite place, l'armée se fust retirée), se sentant encores plus pressé de sa conscience et du peril du siege, redemanda ledit sieur de Richelieu, et y estant retourné, en revint aussi incertain et plus mal satisfait que la premiere fois. Sa Majesté, ayant elle-mesme passé toute la nuict à faire conduire et mettre son artillerie en batterie, fit à la pointte du jour commencer à battre deux tours du chasteau, pour oster les deffences de la bresche qu'elle

proposoit de faire. Mais après avoir fait tirer de cent à six vingts coups de canon, et ayant esté fait dans l'une desdictes tours un trou où pouvoient passer deux hommes de front seulement, les soldats, impatiens de l'assaut, combien que quelques-uns d'entre-eux, seulement commandez pour voir s'ils se pourroient loger dans ladite tour, monterent jusques au haut, et de furie se jetterent dans le retranchement. Ainsi suivis de tous les autres, les uns conduits par le sieur baron de Biron, mareschal de camp, et les autres par le sieur de Chastillon, ils donnerent tel estonnement à ceux de dedans, bien qu'ils fussent en très-bon nombre, qu'après avoir par aucuns d'eux esté rendu un peu de combat, ils prindrent l'effroy, et, quittant le chasteau, se sauverent de vistesse dans la ville, où ils furent suivis de si près, que lesdits sieurs avec partie desdits soldats y entrerent pesle-mesle avec eux, et se firent en moins de demie-heure maistres du chasteau et de la ville, où ledit Maillé Benehard et tous les gens de guerre, estans retirez en une maison, se rendirent incontinent audit sieur baron de Biron, à la discretion toutesfois de Sa Majesté; de sorte qu'il ne se vid jamais ville battuë et prinse d'assaut comme elle fut avec moindre meurtre, car il ne s'y perdit un seul soldat de l'armée, et peu de ceux des ennemis, leur ayant Sa Majesté fait grace à tous, excepté audit Maillé Benehard, et à un cordelier nommé Jessé, que tous les habitans mesmes accusoient pour le premier autheur de leur mal, qui furent executez. Il n'y eut ordre de preserver que la ville ne fust pillée, excepté les eglises que Sa Majesté fit soigneusement conserver, de sorte que l'on n'y entra pas seulement. Dès le lendemain il

fit sortir tous les gens de guerre de ladicte ville, et permit que les habitans pussent retourner en leurs maisons sans pouvoir plus estre prins et rançonnez, reünit tous les ecclesiastiques en leurs charges ordinaires. L'exemple de ceste justice sauva la vie à plus de mille hommes, car quatre ou cinq petites villes des environs qui protestoient de vouloir tenir, devenus sages aux despens de Vendosme, se rendirent en moins de quatre ou cinq jours, cependant que le Roy s'en alla à Tours où il arriva le 21 novembre, le propre jour que ceux de l'union declarerent au parlement de Paris pour leur roy M. le cardinal de Bourbon. Devant que de descrire pourquoy ils le declarerent roy, voyons ce que fit le duc de Savoye contre la France après la mort du feu Roy, et quelles furent ses pretensions.

Nous avons dit cy-dessus comment le sieur de Sancy amenant la levée des Suisses, passant à Geneve, avoit taillé de la besongne au duc de Savoye ez trois bailliages qu'il tenoit autour de ceste ville. Ce fut ce qui fit haster ledit duc de donner le rendez-vous de toutes ses troupes à Remilly, en intention non seulement de reprendre ses bailliages, mais d'assieger Geneve. Son armée se trouva incontinent estre de sept à huict mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Ceux de Geneve avoient basti un petit fort au pont d'Arve, à un quart de lieuë de Geneve. Le troisieme jour de juin, le duc, après avoir repris quelques chasteaux, faict tourner la teste de son armée contre ce fort qu'il desiroit avoir, ceux de dedans firent une sortie de cinq cents harquebuziers, lesquels furent incontinent attaquez par trois mil hommes de pied et mil chevaux. L'escarmouche dura quatre heures, où les Savoyards

furent repulsez avec perte de deux cents hommes , entre lesquels estoit le comte de Salenove.

Le duc de Savoye cognut dès lors de ne pouvoir avoir ceux de Geneve par force, et qu'il gaigneroit plus de faire dresser des forts aux environs pour leur faire à toute heure la guerre et leur empescher de traffiquer, ce qui les contraindrait de se rendre à luy. Ce fut ce qui le fit resouldre de faire commencer un fort au village de Sonzy, à deux lieuës prez de Geneve, qui fut appelé le fort Sainte Catherine, auquel, après avoir ruyné le bailliage de Ternier, et notamment les villages que ceux de Geneve y avoient, il contraignit tous les paysans d'aller travailler à ce fort, et de là en avant le duc tascha à attirer ceux de Geneve par embuscades et ruses à quelque combat pour les matter un bon coup; mais en ce commencement de guerre ceux de Geneve furent toujours victorieux; aussi que messieurs de Berne leverent incontinent une armée de dix mille piétons, de deux cents argoulets et de deux cents chevaux de combat, dont le sieur de Wateville, advoyer de Berne, fut esleu chef et general, lequel se rendit incontinent avec toute ceste armée à Geneve.

Durant la levée de ces Suisses il y eut trois semaines de trefves entre les Bernois et les Savoyards. Les Suisses de dessus les murailles de Geneve virent à plusieurs fois de belles escarmouches entre ceux de Geneve et les gens du duc, et ne s'en meslerent nullement jusques au quatorziesme de juillet, que, le duc et les Bernois ne se pouvant accorder, les trefves furent rompuës, et l'armée des Suisses passa par Geneve, traînant forces pieces moyennes et petites avec un grand bagage, laquelle print le chemin de l'ossigny, ayant

pour teste et avantgarde trois compagnies de gens de pied et la cavalerie de Geneve. Le principal exploict de ceste armée fut le vingt-cinquesme de juillet entre Bonne et Sainct Joire, où il se fit une rude charge. Le marquis d'Este, ayant pour lieutenant le comte de Valspergue avec cent cinquante chevaux, et le baron d'Armenise avec huict cents hommes de pied, dressa une embuscade en trois endroits forts, pensant empescher le chemin aux Suisses, ou au moins de les bien endommager; mais il ne leur fut possible, car, après un long combat, Wateville se fit faire chemin par les armes. Le comte de Valpergue et le comte Massin avec plusieurs autres furent là tuez. Ceux qui se purent sauver se retirèrent dans les hautes montagnes, où ils endurerent beaucoup de necessitez sans boire ny manger l'espace de trente heures. Ainsi les Suisses ayants desfaict cest embuscade, ils se rendirent maistres des forts et prirent quatre pieces de campagne, et ruinerent tout le Fossigny, emmenans le bestail et les moissons.

Le duc de Savoye, renforcé de nouvelles troupes, son armée estant de quinze mil hommes, s'achemina droict à Bonne, petite ville gardée par trois compagnies de pietons de Geneve. Les Suisses, ne se sentans assez forts pour desgager les assiegez, se tindrent cois, tellement que ceste ville fut renduë le 22 d'aoust au duc de Savoye, après avoir enduré deux cents coups de canon. Mais les Savoyards n'observerent la capitulation aux trois compagnies de Geneve, pour-ce, disoient-ils, qu'ils s'estoient opiniastrez de tenir dans une place en laquelle il n'y avoit point d'apparence de resister contre l'armée de leur duc : aussi, au sortir de Bonne, ceux de Geneve estans encor dans le faux-bourg, ils



furent entourez par la cavalerie, et taillez en pieces avec leur gouverneur. Le lendemain Wateville et l'armée des Suisses se retirerent. Ceste armée peu après se desbanda toute sur quelque accord traicté entre le duc et les Bernois, tant par le conseil des agents du roy d'Espagne, que pour l'accident de la mort du feu Roy, lequelayda beaucoup en cest endroict là au duc de Savoye, car il s'engendra quelques difficultez entre les Bernois et ceux de Geneve. Les Bernois vouloient que ceux de Geneve se missent sous leur protection : eux ne le voulurent pas, et leur respondirent : « Vous estes nos allies, et ne voulons d'autres protecteurs que les roys de France. » Ces paroles furent cause que ceux de Geneve se trouverent abandonnez du secours des Suisses, et se virent incontinent entourez de tous endroicts par les Savoyards, car, après la prinse de Bonne, le duc tóurna vers le pas de La Cluse pour entrer au bailliage de Gex, qu'il reprint en un instant pour-ce que les Bernois qui le gardoient le quitterent.

Le duc, qui avoit desir d'avoir sa part de la couronne de France, et s'accommoder de ce qui est entre les Alpes et le Rosne, sollicita ceux de Geneve pour tirer d'eux quelque submission affin de n'estre plus empesché de ce costé là; ce que n'ayant peu gagner sur eux, il se resolut, outre les forts Sainte Catherine et La Bastie, de les tenir encor bridez par un autre fort qu'il fit sur le lac au village de Versoy qui n'est qu'à deux lieuës de Geneve, lequel il fit en diligence fortifier, et mit dedans le baron de La Serra avec six cents soldats, quatre canons et deux coulevrines. Tenant ainsi Geneve bloqué par lesdits forts de Sainte Catherine, La Bastie et Versoy, il se retira vers

Chambery avec ses forces pour entreprendre sur les provinces de Dauphiné et de Provence, selon les occasions qui s'en presenteroient. Pour la Provence, le sieur de Vins se rendit, comme nous dirons, du tout son partizan. Pour le Dauphiné, il y fit lors fort peu de profit. Il avoit envoyé au parlement de Grenoble deux conseillers de son conseil d'Estat, qui estoient le sieur de Jacob, general de son artillerie, et le sieur d'Ance, lesquels y commencerent leurs discours par une doleance de la mort du feu Roy, puis du malheur des guerres civiles de France, et finirent par une persuasion de recevoir le duc de Savoye leur maistre pour roy de France, comme estant le plus proche qui y pust pretendre, estans tous les princes de la maison de Bourbon, disoient-ils, ou declarez inhabiles, ou incapables, ou favorisans les heretiques ; aussi qu'il vaudroit mieux que le royaume de France tombast entre ses mains, veu qu'il estoit fils de la fille du roy François I, et mary de la niepce du feu roy Très-Chrestien Henry III, dernier decédé, et fille de sa sœur Elizabeth, royne d'Espagne, que non pas entre les mains de quelque estranger, comme il sembloit qu'il s'y en allast, si le peuple françois ne recouroit aux conseils qui n'estoient moins utiles que justes, pour-ce qu'ils n'avoient pas seulement besoin de se pourvoir d'un roy qui eust droict à ceste couronne, mais d'en eslire un qui peust redimer le peuple de tant de miseres et calamitez, le deffendre de ses ennemis, et mettre la fin aux guerres civiles de France ; qu'il se pouvoit assez cognoistre par raisons d'Estat que Son Altezze estant recognu pour roy des François, il ne manqueroit point de faire donner la paix à tant de peuples, et que le puissant roy

d'Espagne, voyant une telle bien-veillance des peuples de France envers sa fille, tourneroit tous sès pensers pour la conservation de ce royaume; qu'il ne se pouvoit, entre tous ceux qui pretendoient à la couronne françoise, en eslire un qui sceust apporter une telle tranquillité à l'Estat de France comme leur maistre feroit, pour-ce que tout autre eslection de quelque prince que ce fust seroit occasion de nouvelles guerres. « L'humanité, la benignité et l'amour de Son Altezze envers tous ses subjects, lesquelles il tient de ses predecesseurs, disoient-ils, tesmoigneront assez qu'estant esleu vostre roy, il ne conservera pas seulement vos anciens privileges et franchises, mais en adjousterà encores d'autres, suivant sa magnanimité ordinaire. » Voylà la substance de la harangue des ambassadeurs du duc de Savoye, ausquels messieurs de la cour de parlement de Grenoble leur dirent pour responce : « Nous remercions son altezze de Savoye de l'affection qu'il demontre avoir à la memoire du feu Roy, et des honnestes offres qu'il nous faict; mais sa requeste estant importante à tout le royaume de France, nous n'en pouvons faire un particulier jugement: cela appartient à une generale assemblée des trois estats de France, delaquelle nous suivrons les advis. Mais nous le prions qu'il ne trouble le repos dont la province de Dauphiné jouyt durant la trefve faicte entre les sieurs Alphonse d'Ornano et Desguieres, par un nombre de soldats que nous sommes advertis qu'il veut faire entrer dedans ceste province. »

Le duc ne fut pas content de ceste response : aussi depuis il practiqua fort en ceste province, où il trouva pour partizan le sieur d'Albigny, cadet de la maison de Gordes, qui est encores à present à son service, le-

quel s'empara de Grenoble au nom de M. de Nemours pour le party de l'union, d'où le parlement fut transféré à Romans : mais puis après il se voulut declarer savoyard, ce qu'il n'eut moyen de faire, pour-ce que ceste ville fut peu après reprise par le sieur Desdiguieres, ainsi que nous dirons cy après.

En mesme temps que le duc de Savoye tentoit les Dauphinois il envoya au sieur de Vins, qui estoit son partizan en Provence, Alexandre Vitelli avec trois compagnies de chevaux legers et trois compagnies d'arquebusiers à cheval, et practiqua si bien qu'il se fit declarer protecteur de la Provence, comme nous dirons en son lieu.

Ce prince en ce temps-là sollicita le roy d'Espagne son beaupere pour avoir secours de gens et d'argent, tant pour poursuivre son entreprise sur Geneve et entretenir les garnisons des forts qu'il y avoit faicts pour les brider, que pour parvenir à ses entreprises sur le Dauphiné et la Provence, et restablir le royaume d'Arles en sa personne et à ses successeurs : bref il se servit du temps et de l'occasion des miseres de la France, taschant à s'agrandir. Et si, pour tant de peines et de travaux qu'il a pris douze ans durant, et pour tant de pertes que ses subjects ont receues, il a esté contraint de se contenter de son ancien patrimoine de Savoye. Et peut-on dire aussi que le Roy luy a mesnagé ses affaires en l'accord qu'il fit après la conquete de Savoye l'an 1601.

Ce prince n'envoya jamais aucun secours aux armées des princes et villes de l'union; il vouloit faire ses affaires à part, et prendre en France seulement ce qui luy venoit à bien-seance. Le duc de Mayenne,

soy disant lieutenant general de l'Estat pour l'union, trouva ses procedures mauvaises, et donna charge au commandeur de Diou, que l'union envoyoit à Rome, de prier, en passant, ledict duc de Savoye de se departir de l'entreprise de Provence, chose que ledit sieur duc de Savoye trouva fort estrange, pour estre contraire, ainsi que plusieurs ont escrit, à ce que les princes de la ligue avoient traicté et accordé avec luy auparavant la mort du duc de Guise, et, pour-ce, respondit audit commandeur qu'il n'en feroit rien, et qu'il ne vouloit quitter sa part de ce royaume.

Des quatre grands princes estrangers ennemis du roy Henry iv, les ducs de Lorraine et de Savoye estoient les moindres. Ils desiroient bien tous deux, selon leurs pretentions, la couronne de France; mais, trop foibles pour la porter, ils furent contraincts de tascher à s'approprier chacun les provinces de France qui leur estoient voisines : et comme le duc de Savoye tendoit d'avoir la Provence et le Dauphiné, aussi le duc de Lorraine esperoit d'avoir la Champagne. Le sieur de Bourbonne, l'un de ses chambellans, en une assemblée faicte à Chaumont incontinent après la mort du Roy, proposa de faire recognoistre ledict sieur marquis du Pont pour roy. Aucuns de l'union de ceste province le receurent pour protecteur, et les habitans de Langres, en ce mesme temps invitez par le duc de Lorraine de l'assister pour chasser le roy de Navarre (ainsi appelloit-il le Roy), luy respondirent qu'ils l'assisteroient volontiers de leurs vies et biens pour tirer la raison de ceux qui avoient massacré leur Roy, que son altezze de Lorraine estoit obligée de poursuivre, estant son beaufrere, et le marquis du Pont,



son nepveu. Sur une autre lettre qui leur fut envoyée pour recognoistre ledit sieur marquis pour roy, ils respondirent : « Nous ne recognoissons que la fleur-de-lys, et les princes du sang de nos roys pour legitimes successeurs de ceste couronne. » Le lieutenant Rousart, qui a esté maire de Langres durant tous ces derniers troubles, a maintenu ceste ville en l'obeyssance royale, et le peuple en la religion catholique-romaine, sous le gouvernement du sieur d'Inteville, lieutenant pour le Roy en Champagne; car en ceste ville les maires et l'Hostel de Ville se sont conservez en leurs anciens privileges. Si tost que le Roy fut mort, un boiteux, envoyé de Troye par ceux qui y estoient pour l'union, luy en apporta lettres; et, pource qu'il vid qu'il venoit de la part de l'ennemy, il luy dit, avant que de les vouloir ouvrir : « Quelles nouvelles y a-il?— Le Roy est mort, luy dit le boiteux. » A ceste parole, le maire luy donna un soufflet, et luy dit : « Sors d'icy, mal-heureux messenger : » ce que le boiteux fit virement. Le maire se tourna vers ceux qui estoient en garde à la porte, et leur dit en pleurant : « Jamais boiteux n'apporta faulses nouvelles; puis, ayant faict allumer du feu, fit brusler les lettres de ceux de Troye sans vouloir voir ce qu'il y avoit dedans. Peu d'heures après, on receut asseurées nouvelles de ceste mort. Il fit faire assemblée en la Maison de Ville, où ils resolurent tous de vivre et mourir en l'obeissance du roy Henry iv : ce qu'ils firent, et ceux qui ne voulurent signer sortirent de la ville avec leurs biens en toute liberté. Ce qui se passa à l'endroit de deux predicateurs qui pensoient faire remuër en ceste ville est de remarque. L'un parloit pour la ligue, l'autre tenoit de

l'heresie. Celuy de la ligue tomboit d'ordinaire sur quelque passage de saint Paul, et en fin il leur dit : « Messieurs, saint Paul s'offre à vous, recevez-le, embrassez-le. » Cela fut expliqué incontinent qu'il parloit de recevoir le capitaine Saint Paul, commandant pour l'union en Champagne, et non les preceptes de l'apostre saint Paul ; à quoy quelques-uns qui vouloient broüiller en ceste ville l'avoient practiqué pour dire cela et faire esmouvoir le peuple ; mais, au sortir de sa predication, sans luy faire autre peine, les Langrois le firent sortir, et luy envoyerent depuis toutes ses hardes. Quant à celuy qui tenoit de l'heresie, pensant que ce peuple, grand ennemy de l'union, prendroit goust à quelque nouveauté contraire à la croyance de leurs ennemis, en parlant de la puissance des saints, il dit en son sermon qu'il appelloit pour tesmoignage de leur puissance qu'ils fissent oster la pouldre qu'ils avoient sur leurs images. Il n'eut pas plustost achevé, que l'on le fit sortir à l'heure mesme hors de la ville. « Sachez, luy dirent ceux de Langres, que nous ne voulons estre heretiques ny de la ligue, mais que nous nous maintiendrons en la religion catholique-romaine, sous l'obeyssance de nostre Roy. » Ce dernier fut estimé avoir esté envoyé par le duc de Lorraine ; on tenoit mesmes que quelques lettres dudit duc luy avoient esté trouvées en fouillant parmy ses hardes. Et y eut lors en ceste ville là bien des remuëments ; mais cela n'est à present de nostre subject. La religion donc a esté le pretexte des ducs de Lorraine et de Savoye pour faire la guerre en France, mais, en effect, c'estoit pour s'approprier de ce qu'ils pourroient. Voyons maintenant ce que firent le Pape et le roy d'Espagne.

La crainte que le pape Sixte avoit, du vivant du feu Roy, que le Roy à present regnant succedast à la couronne de France, luy avoit faict publier une excommunication contre luy, ainsi que nous avons dit; mais, après la mort du Roy, il fut quelque temps irresolu de ce qu'il devoit faire. Les François, tant d'un party que d'autre, envoyerent vers luy.

Messieurs les princes du sang et les princes et officiers de la couronne, qui avoient juré fidelité et obeysance au roy Henry iv avec les protestations accoustumées, resolurent, au conseil du Roy, d'envoyer un d'entr'eux en leur nom au Pape, pour luy représenter le miserable estat de la France, qui desiroit d'estre aydé de Sa Sainteté, mais de telle sorte que ce fust pour unir tous les François, et non pas pour les des-unir; ce que faisant, il appliqueroit non seulement les remedes convenables à la monarchie françoise, de laquelle les roys avoient de tout temps mérité le tiltre de Très Chrestiens, mais que ce seroit la seureté de toute la chrestienté, qui ne pouvoit que sentir beaucoup de dommages et d'incommoditez des grands travaux dont leur premier et principal membre estoit travaillé. Pour faire ceste ambassade ils esleurent d'entr'eux M. de Luxembourg, duc de Pigney (1), pair de France, conseiller du privé conseil du Roy, qui est un prince lequel est venu à son honneur de plusieurs belles charges auxquelles il a esté employé par les feux Roys, entr'autres par le dernier roy Henry III, au commencement du pontificat du pape Sixte v, pour se conjouyr de son eslection. M. de Luxembourg, arrivé à Rome, y trouva les affaires merveillement changées, et s'esmerveilla

(1) *De Pigney* : de Piney.

de la bonne reception que l'on avoit faicte à Rome, au commandeur de Diou et aux agents du duc de Mayenne et de l'union, lesquels avoient faict courir une infinité de faux bruits contre le feu Roy et contre Sa Majesté à present regnant; et luy convint avoir patience pour parvenir au but de son ambassade, ce qu'il fit si dextrement, que, quoy qu'en son commencement il trovast toutes choses luy estre contraires, si est-ce que, sans la mort du pape Sixte advenue l'an suivant, auquel peu à peu il avoit donné à cognoistre les mauvaises volonteés des princes de la ligue et de l'Espagnol, la France eust dez ce temps-là receu les remedes convenables aux guerres civiles dont elle estoit affligée.

Les lettres et les ambassadeurs de l'union, qui disoient au Pape que le duc de Mayenne tenoit le Biarnois (comme ils l'appelloient), prez d'Arques et Diepe, en lieu si resserré qu'il ne pouvoit eschaper sans tomber en leurs mains mort ou vif, ou de sauter en la mer et se rendre fugitif de la France, fut ce qui fit que pour lors le Pape ne voulut voir M. de Luxembourg; au contraire, sur la supplication que ledit commandeur de Diou et les agents de l'union luy firent pour envoyer un legat affin d'establir un roy en France tel qu'il seroit advisé, auquel legat ils promettoient rapporter leurs conseils et exploicts au très-humble service de Sa Sainteté, avec entiere obeysance et reverence à ses benedictions paternelles, et au respect du Saint Siege apostolique, le 2 octobre, le Pape nomma pour envoyer legat en France le cardinal Caëtan (1), frere du duc de Sermonete, italien, mais subject du roy d'Es-

(1) *Le cardinal Caëtan* : Henri Gaëtan. Il avoit pour adjoints Robert Bellarmin, jésuite, et Philippe Sega, depuis évêque de Plaisance. Sixte-

pagne; ce qui se fit avec telle precipitation et haste, qu'à peine le Pape l'eut-il nommé qu'il luy commanda de partir : ce qu'il fit en telle diligence, qu'il arriva à Lion le 9 novembre, la surveillance Saint Martin, là où il entendit peu après que M. le cardinal de Bourbon avoit esté déclaré roy par le parlement de Paris.

Le Roy, sçachant que ledit sieur cardinal venoit comme legat en France, fit publier un mandement à toutes les villes qui luy obeyssoient de le recevoir, et aux gouverneurs des provinces de l'accompagner en toute seureté jusques à la Cour, de laquelle il pourroit tousjours aller et venir où bon luy sembleroit; que s'il faisoit autrement et qu'il se retirast pardevers l'union, qu'il le tenoit pour ennemy, avec plusieurs protestations contenuës audit mandement.

Ledit sieur cardinal Caëtan, arrivé à Lyon comme legat de Sa Sainteté, cogneut bien que son voyage ne luy apporteroit l'honneur que le Pape avoit esperé et que luy s'attendoit, car il s'apperceut d'un costé que le Roy n'estoit aucunement en danger de se perdre, comme les discours imprimez qui couroient à Rome l'asseuroient, ains que de jour en jour il avoit nouvelles des prises de villes et autres exploits militaires que le Roy faisoit en Normandie; au contraire, que les affaires de l'union s'estoient beaucoup affoiblies. Sous la conduite de quelques troupes de Lorraine et autres troupes des gouverneurs pour l'union, il s'achemina par la Bourgogne à Paris, où il fut receu avec les honneurs que l'on y a accoustumé faire aux legats de Sa Sainteté leur avoit donné des instructions très-moderées : ils ne les suivirent pas.



teté. Il estoit accompagné de beaucoup de gens doctes, entre lesquels estoient Panigarole, Bellarminus et Tyrius.

Il y trouva les affaires en un estat outre son esperance; car le duc de Mayenne voyant que tant de grands aspiroient à ceste couronne, et que chacun vouloit faire ses affaires à part, luy, qui ne vouloit que ses labeurs servissent à d'autres lesquels ne luy en sçauroient point de gré, se voulut conserver et reserver son autorité dans le party de l'union, et fit que le parlement de Paris, par une clause portée dans leur declaration de la recognoissance de M. le cardinal de Bourbon pour roy, mit: « Demeurant cependant le tiltre et pouvoir attribué au sieur duc de Mayenne, pair de France, en son entier, force et vertu, pour le continuer et en user jusques à la plaine et entiere delivrance de Sa Majesté. » Voylà comme M. de Mayenne se fit mettre en main toute l'autorité royale au party de l'union, et disposa de tout pendant que ledit sieur cardinal de Bourbon estoit prisonnier à Chinon et à Fontenay, où il mourut, comme nous dirons en son lieu.

L'union soustenoit que le Roy defunct l'avoit déclaré son successeur : à leur persuasion le feu Roy l'avoit bien déclaré le plus proche de son sang, mais il y a difference entre le plus proche du sang et le premier du sang. Le fils d'un aîné est le premier et principal heritier de son ayeul ; s'il a un oncle en vie qui soit frere de son pere, cest oncle est le plus proche du sang de cest ayeul, mais non pas son premier et principal heritier, car c'est tousjours le fils de l'aîné qui l'est : ainsi en estoit-il en ceste dispute entre le roy Henry iv et son oncle le cardinal de Bourbon, et tou-

tesfois plusieurs sous ceste couleur passerent la carriere de se tenir tousjours dans ce party de l'union. M. de Mayenne fut ainsi déclaré lieutenant d'un roy qui n'en prit jamais le tiltre, et qui ne luy envoya jamais aucun pouvoir pour ce faire.

Voylà donc l'intention du Pape, qui estoit de *conservare o ridurre il regno di Francia all'antica vera religion cattolica* <sup>(1)</sup>, et qui envoyoit son legat *procurare che si a fatto un re degno di nome di cristianissimo, acquistato per tanti meriti verso la Santa Sede apostolica, e assicurarsi che'l regno non vadi in potere d'un'eretico re* <sup>(2)</sup>, à laquelle ceux de l'union dez ce commencement ne s'accorderent, car M. le cardinal de Bourbon sans le legat du Pape fut déclaré pour roy, M. de Mayenne continué lieutenant. Il restoit seulement à maintenir et assurer le royaume pour les pretendans après la mort du cardinal de Bourbon. Nous dirons leurs procedures, mais que nous ayons dit quelle estoit l'intention du roy d'Espagne en ces derniers troubles, laquelle, suivant l'opinion de celui qui a faict le second discours libre sur l'estat de la France, a esté telle :

« Quant au roy d'Espagne, dit-il, il y a assez de temps que l'on void ses pratiques contre la France. Premièrement c'est une science en tous les Estats de nourrir, si on peut, les voisins en division et en trou-

(1) De maintenir ou de rétablir dans le royaume de France l'antique et vraie religion catholique.

(2) Pour veiller à ce que la France eût un roi digne du nom de Très-Christien, nom justement acquis par tant de services rendus au Saint-Siège, et pour s'assurer que le royaume ne tomberoit pas au pouvoir d'un prince hérétique.

ble : il y a une reigle de mathematique que ce qui fait mouvoir autruy est necessairement tousjours en repos. Après, le voisin divisé, et par consequent affoibly, est moins à craindre; et finalement quand deux se sont bien batus et bien blessez, il est bien-aysé au tiers qui les regardoit faire de les despoüiller. Le roy d'Espagne, bien conseillé, n'a pas esté marry de voir le feu de division entre les François, car, cependant qu'ils se sont amusez à courir à l'eau, ils n'ont pas eu le loisir de rejeter le brandon sur luy-mesmes. Or il craignoit tousjours cela, et nonobstant la fraternité, il n'estoit point assuré que les jeunes roys qui estoient tous vail-lans en leur premier feu, faute d'autre occupation, ne s'attachassent à luy. C'est pourquoy de tout temps il a haussé le menton à ceux qui ont entretenu les guerres civiles au party catholique, destinant à cela une partie de l'or de ses Indes, beaucoup plus dangereux pour la France que son fer d'Espagne.

« Mais encores autresfois estant embarrassé par monseigneur et par les François, il desiroit plus la guerre civile en France pour la conservation du sien que pour l'usurpation du nostre. A la fin toutesfois, comme il a veu tous les Enfans de France decedez l'un après l'autre, et que le Roy qui est aujourd'huy estoit venu jusques au plus prochain degré de la couronne, lors, sans doute craignant son demon, et estant fort intéressé avec luy de beaucoup de vieilles querelles, il s'est resolu de tourner tous ses efforts, tout son or et tout son fer contre luy, avec double dessein : le premier d'occuper le royaume, s'il se peut, le second de ruiner au moins le Roy qui y regne, et desmembrer l'Estat ou le mettre en autre main.

« Ce monarque a trouvé tant de contredits en son premier desir qu'il ne se peut dire de plus, et voicy comment. Après la mort du feu Roy, ceux de Lorraine pensoient que le royaume fust entierement à eux. S'il faut faire une description des moyens qu'ils avoient, ils trouverent premierement pour les commoditez de la guerre des montagnes d'or dans Paris. C'est grand cas que l'on fait compte de dix-sept cens mil escus despendus en un an. Quant à la faveur du peuple, il se fit quasi une seconde revolte du royaume à l'advenement de ce nouveau roy, qui demeura presque tout seul dès le premier jour; de sorte que, qui leur eust parlé en ce temps-là, je ne dis pas d'appeller le roy d'Espagne pour roy, mais de luy mettre entre les mains le moindre village de France, ils se fussent mis en colere; et je croy, dit-il, sans difficulté, que si le combat d'Arques eust succédé, le duc de Mayenne emportoit tout seul la couronne, sauf à en faire la part puis après à ses compagnons qui luy aydoient.

« L'Espagnol reconnut cela : il vid bien que ces gens estoient trop fiers pour leur demander partage, et qu'il les failloit laisser reduire à la necessité et à la faim, comme les faulconniers font leurs oyseaux, autrement ils ne viendroient pas au leurre. Ainsi du commencement il se contenta de leur laisser Mendozze parmy eux pour les entretenir tousjours en bonne intelligence, s'assurant bien que ces bons mesnagers ne dureroient gueres sans faire provision de saffran, et que lors ils parleroient. Ceux de Lorraine de l'autre costé, tandis que le bon temps leur dura et qu'ils eurent de quoy, ne s'empescherent gueres de faire la cour au roy d'Espagne; mais après, la fortune se changeant,

ils devindrent un peu plus souples, et luy de son costé entra en apprehension des prosperitez de nostre Roy, son ennemy particulier; de sorte qu'ils commencerent à mienx s'entretenir et les uns et les autres, consentans ceux de Guise, qui desjà avoient perdu l'esperance de conserver le royaume en leur maison, que le pape Sixte envoyast un legat en France qui fust de la faction espagnolle, par lequel il fist faire quelque ouverture aux François pour les disposer à recevoir un nouveau roy. Et je diray, dit-il, cecy en passant, que tous ces gens icy, ayans divers interests et divers desseins chacun, estoient contraincts de donner divers visages aussi à leurs actions, selon les partis à qui ils avoient affaire; car il est bien certain que la venuë du legat en France n'estoit designée que pour l'avancement des affaires du roy d'Espagne, et neantmoins au mesme temps on persuadoit aux pauvres villes de l'union que c'estoit pour le bien de la France, et afin que par son autorité il retirast tous les catholiques d'auprès du Roy.

« La nécessité continuë d'un costé, de l'autre, au contraire, la prosperité se monstre. Le roy d'Espagne est bien ayse de voir tout doucement ces gens venir à l'aumosne, leur offre là dessus de belles choses, desquelles il leur fournit peu, et ce peu encor lentement à fin de ne les saouler : de sorte qu'à voir degoutter son eau, il estoit bien aysé à juger qu'il vouloit augmenter leur soif, non pas l'esteindre. Eux, tout au rebours, appastez à son secours, font leurs pauvretes mille fois plus grandes, le menacent sous main de reconciliation, protestent que s'il les abandonne ils ne se perdront pas. Cest artifice succede. L'Espagnol



a peur de voir le Roy estably, et eux, recognoissans cela, en font courir des bruits tout exprès, font surprendre des paquets, donnent des alarmes à Mendozze et au commandeur Morée; en fin c'est un plaisir dē voir tout un temps leurs mines, eux pour tirer de l'argent et des commoditez de luy pour neant, luy pour ne leur en bailler que sur bons gages. »

Toutes ces choses se passoient sur la fin de ceste année. Mendozze et le commandeur Morée, recognoissans que le party de l'union ne donnoit que le trouble et la division de la France pour la recompense des frais de leur maistre, et que l'on disoit qu'il en recevoit encor assez de fruct, pource que l'on empeschoit par là la grandeur et l'establissement du roi Henry iv son ennemy capital, ne se contentoient pas de cela. Ils voyoient bien que, pour parvenir au dessein du roy d'Espagne, qui n'estoit pas seulement de la ruyne du Roy, mais aussi de la conquête du royaume, il seroit malaisé d'y parvenir sans desarçonner le duc de Mayenne et tous les princes lorrains. Ce fut pourquoy ils practiquerent dans le conseil general de l'union des partisans pour leur maistre; ils se servirent des Seize et des predicateurs de leur faction qui estoient dudit conseil de l'union, et, au commencement de decembre de ceste année, sur l'ouverture que l'on fit en ce conseil d'asseurer le royaume de France pour ne tomber en la puissance du roi Henry iv, et avec quels moyens on pourroit soustenir la guerre, Mendozze, au nom du roy d'Espagne, presenta ces propositions.

« Le roy Catholique, jà vicilet ancien, se contente fort bien des royaumes, duches et comtez qui sont à present sous son obeyssance, et n'a besoin de celui de France.

« Mais, pour ce qu'il void la France estre affligée des heretiques, et que les catholiques, encores qu'ils soient douze contre un, n'en peuvent estre maistres, il s'est de long temps offert les secourir, et de faict les a secourus, tant aux premiers et seconds troubles, d'hommes et d'argent, qu'à Moncontour, sans que jamais il ait eu volonté d'aucune recompense.

« Nonobstant ce on luy a tousjours fait la guerre couvertement, tant en Flandres que Portugal; neantmoins Sa Majesté ne s'en est jamais voulu revanger, ne faire chose quelconque contre la France, depuis la paix de l'an 1559. »

Ces propositions furent fort louées des Seize et de leurs predicateurs. Mais de quelle maniere le roy d'Espagne donneroit secours au party de l'union, il fut lors tenu plusieurs conseils et discours : aussi estoit-ce un faict de grande importance.

« Le roy d'Espagne a tant de royaumes qu'il n'a besoin de celuy de France; il se contentera, disoient les ministres d'Espagne, du tiltre de *protecteur du royaume de France*, sous certaines conditions. » Mais les esprits françois voyoient une infinité de precipices sous ce nom de protecteur. Affin de le faire trouver plus doux, les Seize et leurs predicateurs qui estoient du conseil de l'union dresserent les conditions cy dessous, qui fut une des subtilitez de Mendozze.

« Premièrement, que Sa Majesté aura tiltre de protecteur du royaume de France. Demeurera pour roy monseigneur le cardinal de Bourbon, lequel Sa Majesté fera, par la grace de Dieu, delivrer de captivité et sacrer à Rheims.

« Qu'il se pourra faire alliance d'une sienne fille

avec un prince de France, qui, après le decez dudit sieur cardinal, sera couronné roy. Et, en faveur de mariage, donnera Sadicte Majesté le comté de Flandres ou de Bourgongne pour l'unir au royaume de France.

« Que les ministres de l'eglise Gallicane seront reformez suivant le concile de Trente. »

« Qu'en ce royaume ne sera pourveu aucun Espagnol aux benefices, offices de judicature, ny aux gouvernemens des places frontieres.

« Que les offices de judicature ne seront vendus, ains donnez aux gens de bien qui auront estudié aux barreaux.

« Mais, pour le regard de ceux qui sont à present pourvus de tels estats, gens de bien et catholiques, attendu qu'ils les ont acheptez, et que plusieurs en doivent encores rentes, les pourront resigner à gens catholiques et bien renommez, pour ceste seule fois, et en après ne se feront aucunes resignations.

« Que Sa Majesté fera fonds en ceste ville de deux millions d'or pour payer les arrerages des rentes de ladicte ville.

« Qu'elle entretiendra la guerre de ses moyens et de ceux qu'il plaist à nostre Saint Pere le Pape donner. Et quant ausdits deniers des tailles-et impositions, se recevront pour estre employez à l'acquit des debtes du royaume, et non à autre effect.

« Et lesdictes debtes acquittées, seront lesdictes impositions remises, fors une taille de laquelle sera entenu un nombre de gens de guerre, tant de pied que de cheval, pour la tuition, defense et conservation du royaume.

« Que les gens d'ordonnance seront gentils-hommes,

lesquels feront monstres par quartier, et payez de leur solde, tant en temps de paix que de guerre.

« Que le commerce de la marchandise sera ouvert aux François pour aller aux terres de Perou et autres terres nouvellement conquises par Sa Majesté, et se pourront associer avec les Espagnols ou Portugais, ou naviger à part si bon leur semble. »

Toutes ces conditions estoient belles; mais les ames françoises qui estoient encor dans le party de l'union disoient que si l'Espagnol en observoit la moitié ce seroit beaucoup, et jugerent que tout cela n'estoit qu'une finesse espagnole, et que le but du roy d'Espagne estoit qu'ayant ceste qualité de protecteur de la France, il y commanderoit absolument par le moyen des armées qu'il y enverroient, avec lesquelles il s'empareroit à sa volonté des principales places, et qu'ainsi peu à peu, par la division des François, il affoiblirait et ruinerait la monarchie françoise.

Mendozze poursuit d'avoir response. Le conseil se tint chez La Chapelle Marteau, où le duc de Mayenne et le sieur de Villeroy se trouverent avec ledit Mendozze, le commandeur Morée, et Jean-Baptiste Taxis. La proposition derechef de mettre la France en la protection du roy d'Espagne se fit; à quoy il se vid que le duc inclinoit lors, comme ayant volonté de se maintenir sous un grand. Il en demanda l'advis à M. de Villeroy, qui luy dit qu'il ne le trouvoit pas bon, et en particulier, lui en demandant la raison, il luy proposa que, s'il se mettoit sous la protection d'un prince estranger, qu'il courroit un hazard d'estre delaisé de tous ses amis, et principalement de la noblesse, qui n'obeyroit jamais à l'Espagnol; que ceste qualité de pro-

tecteur que demandoit l'Espagnol ne luy pouvoit apporter que nuisance et toute incommodité, pour ce que ceste nation estoit de sa nature ambitieuse, qui petit à petit le debuterait de ses grades et honneurs pour y mettre des personnes de sa creance. « Vous avez, luy dit-il, en vostre puissance la guerre et la paix. Pour la guerre, en l'estat qu'est le party de l'union, vous la pouvez maintenir par les moyens du peuple, des forces de la noblesse et de vostre suite. Pour la paix, vous la pourrez donner au roy de Navarre s'il se fait catholique, et, outre l'honneur que vous aurez d'avoir contraint un grand roy à se ranger à la raison, vous tirerez de luy toutes les assurances que l'on pourroit souhaitter pour les catholiques, et pourrez aussi avoir de luy les gouvernements et estats que desirerez pour ceux qui vous auront suivy. Au contraire, si vous donnez aucun grade ny qualité au roy d'Espagne en France, c'est l'unique moyen d'y rendre la guerre immortelle, car il n'y en peut avoir aucun qu'il ne soit par dessus le vostre. Si tout depend de sa volonté, les evenemens de la guerre sont incertains, et les exemples des grands qui ont jadis tenu contre leurs rois, et qui s'estoient mis sous la protection d'un autre roy, vous doivent servir d'exemple; car, faute de n'avoir moyen de faire leur paix, ils ont esté contraints de finir pauvrement leurs jours en pays estranger après avoir tout perdu. C'est pourquoy je vous conseille de ne ceder vostre qualité de chef de party. » Il y eut plusieurs propos entr'eux deux sur ce subject. Les ministres d'Espagne, voyant que M. de Mayenne ne resistoit point à l'opinion du sieur de Villeroy, qui leur avoit dit qu'il ne trouvoit pas bonne ceste protection, sur quelques raisons qu'il leur alle-



gua, firent semblant de ne prendre point tant à cœur ceste proposition de faire leur Roy protecteur de la France, et n'insisterent pas d'avantage; mais, quoy qu'ils fissent fort les froids en paroles, Mendozze ne se put tenir qu'il ne dist au duc de Mayenne : « Monsieur, Dieu vous vueille bien conseiller, je sçay que mon maistre a bonne volonté pour le service de la cause de Dieu et de sa religion; pensez à ce qu'il peut, et à ce que vous estes. » Peu après le commandeur Morée dit : « Il faudra donc que le Roy nostre maistre face une guerre auxiliaire, puisque les François ne veulent point de sa protection. »

Le duc de Mayenne pensa lors à l'importance de ceste protection, mais il en voulut avoir l'opinion du president Brisson et des principaux de la Cour. Il trouva leur advis conforme à celui du sieur de Ville-roy, et luy conseillerent de ne pas endurer qu'il y eust au party de l'union aucun autre chef que luy, et qu'il falloit qu'il eust seul toute l'autorité. Les principaux de la noblesse, auxquels il en parla, se conformerent aussi à cest advis, et tous luy promirent de courir sa fortune.

Les ministres d'Espagne, la faction des Seize et leurs predicateurs, avec quelques jesuistes, desiroient toutes-fois ceste protection du roy d'Espagne. Ils s'adviserent pour ce faire de deux moyens : l'un, de dire à M. de Mayenne qu'il se desistast du conseil du sieur de Villeroy et de quelques autres; l'autre, qu'il falloit que le conseil general de l'union, qui avoit donné audit duc l'autorité de lieutenant general, donnast au roy d'Espagne la qualité de protecteur.

Ode Pigenat, provincial des jesuistes, porta la pa-

role au duc de Mayenne, et luy dit beaucoup de choses contre M. de Villeroy. Le duc luy respondit : « Mon pere, je ne crois pas cela, je mefie en luy. » Le jesuiste, estonné de ceste response, se retira assez mescontent.

Le duc, pour faire esvanouir les desseins des ministres d'Espagne et des Seize, faict en mesme temps deux actions qui luy reüssirent : l'une, affin que l'on ne parlast plus de ceste protection d'Espagne, il dit que le Pape ne trouveroit bon qu'autre que Sa Saincteté fust déclaré protecteur de la religion catholique en France : il le proposa au legat Caëtan et à plusieurs ecclesiastiques, qui trouverent ceste excuse pertinente, et depuis n'en fut plus parlé. L'autre fut de s'attribuer toute l'autorité à luy et casser le conseil general de l'union, qui estoit composé la plus-part de ceux de la faction des Seize et de leurs predicateurs, et disoit que, puis qu'il y avoit un roy proclamé duquel il estoit lieutenant, que le conseil devoit estre auprès de luy et le suyvre ez armées et par tout, pource que ledit conseil de l'union ne faisoit que représenter une certaine forme de republique qui n'estoit coustumiere ny bien seante en ce royaume ayant un roy. Il ne manqua point de raisons pour faire approuver son intention, qu'il mit aussi-tost à effect qu'il l'eust resoluë ; et, cassant lediet conseil general de l'union, il en crea un autre auprès de luy pour le suivre par tout. Il changea le garde des seaux dudit conseil general, et bailla cest office à M. l'archevesque de Lyon. Il crea quatre secretaires d'Estat, sçavoir les sieurs de Bray, Pericard, Royssieux et Desportes Baudouin, lesquels depeschoient toutes lettres patentes, graces et provisions d'offices qu'il leur commandoit, sous le tilre neantmoins d'un pretendu

roy Charles, qui estoit M. le cardinal de Bourbon, et au dessous l'un desdits quatre secretaires mettoit : Par le Roy, estant monseigneur le duc de Mayenne lieutenant general de l'Estat et couronne de France. Ainsi le duc de Mayenne s'attribua l'autorité royale sous le nom de M. le cardinal de Bourbon que l'union avoit proclamé roy, au nom duquel il fit convoquer l'assemblée des estats en la ville de Melun, au lendemain de la Chandeleur 1590.

Voylà le commencement des partialitez qui entrerent au party de l'union. Aussi l'auteur du livre de la suite du Manant et du Maheustre dit qu'à un conseil que le roy Henry iv tint pour adviser aux moyens de son establissement et pour ruiner la ligue, M. de La Nouë, grand et prudent chevalier, prit la parole avec un maintien grave meslé d'une façon douce et agreable, comme naturellement il estoit, lequel, après avoir remonstré que les principales parties ausquelles le Roy avoit affaire estoit un peuple qui s'estoit eslevé contre son roy sur le pretexte de leur religion, et que les princes de Lorraine avoient bien fomenté et aydé le peuple en ces esmotions, mais qu'ils n'en estoient point les vrais appuys, « car, dit-il, si, après la mort de messieurs de Guise à Blois, le peuple en un instant n'eust prins les armes et formé leur revolte sur l'apprehension qu'ils avoient de la perte de leur religion, sans doubte ceux de la maison de Lorraine qui restoient en liberté, estans separez comme ils estoient, desnuez de conseil et de moyens, espouvantez de la mort de leurs chefs, n'eussent sceu empescher la domination du feu Roy, et fussent demeurez sans support ny moyens; mais nous avons veu qu'après la mort

de messieurs de Guise, le peuple, s'imaginant que tels effets se faisoient à la ruine de sa religion, sans commandement ny conduite de princes, ils ont prins les armes, se sont revolté et declarez contre leur roy et les gouverneurs et magistrats qui le soustenoient, ce qui occasionna les princes de Lorraine de reprendre leurs esprits, s'aydans de la faveur du peuple comme d'une matiere formée propre à leur secours et salut. C'est donc le peuple qui est la principale occasion de tous ces remuëments, fondez sur le pretexte de leur religion, duquel les princes de Lorraine se sont servis par intention indirecte, abusans du peuple et de son subject. Or comme l'esmotion d'un peuple est furieuse et subite, ainsi est-elle de peu de durée, d'autant qu'il ne faict que devorer en ses actions, et ne les digere aucunement : occasion pour laquelle je me mocquois au commencement de ces souslevemens populaires; mais, quand j'ay veu que ce peuple se gouvernoit par un ordre qui tendoit à un establissement royal pour le support de sa cause, et qu'il l'appuyoit de forces et aydes estrangeres, j'ay commencé d'apprehender l'issue de ce remuëment, comme fondé en toutes parties requises pour une stabilité. La cause de la prise de ses armes est la religion; son ordre, le conseil general de l'union; son support, le Pape et le roy d'Espagne; ses chefs, les princes de Lorraine; et sa fin et son but, l'assemblée des estats pour l'eslection d'un roy; de sorte que ce peuple a observé humainement pour sa conduite et assurance tout ce qui se pouvoit observer par une forme d'autorité souveraine, ressentant sa democratie meslée de l'aristocratie, qui est une si subtile invention, que je ne trouve point de moyen parmy

nous de le vaincre, et serons contrainsts de le prendre entr'eux mesmes pour rompre leur ordre, et tirer de leur sein leur perte et ruine; car, nonobstant tout leur ordre de conseil et institution de chef et supports, il y a un point auquel ils ne s'accorderont jamais, qui est que les membres et les chefs sont differents de volonté, de project et de la fin, car le peuple regarde seulement sa religion et son repos, et les princes de Lorraine et toute leur suite regardent l'Estat et leurs commoditez particulieres. Et comme leurs intentions sont differentes, ainsi produiront elles divers effects, et de là naistra leur division et confusion, à quoy il faut que nous aydions des moyens pour y parvenir; car, de penser combattre ce party en l'estat et ordre qu'il est, nous y perdrons temps et moyens, mais peu à peu, usant des ouvertures que je feray, vous verrez que ce grand party se dissipera en soy-mesmes, et nous donnera beau jeu sans beaucoup travailler; mais il faut de la patience et de la finesse. Donc, ceste maxime estant veritable, qu'il les faut ruiner par leur division et desordre, il faut adviser des moyens pour y parvenir. Ce peuple, Sire, a quatre sortes d'appuys et fondemens qu'il s'est estably pour luy commander et gouverner, à sçavoir: le premier, l'adveu du Pape, qui leur a envoyé son legat pour cest effect; le second, l'appuy et assistance du roy d'Espagne; le troisieme, le conseil general de leur union, et le quatriesme, les princes de Lorraine, qu'ils ont establys chefs de leur party. Quant au Pape, il ne fleschira de nostre costé que par la force, attendu qu'il a en soupçon vostre religion. Quant au roy d'Espagne, c'est nostre ennemy commun et juré. Quant au conseil general, il ne faut esperer de le pouvoir gagner, ny



juger qu'il soit instrument propre pour engendrer ny soustenir une division; il y a trop de Seizes et gens populaires dans ce conseil. Mais les princes de Lorraine me semblent propres et disposez à l'effect de ceste division et desordre : c'est pourquoy il s'y faut adresser, car, comme la disposition des princes est en la grandeur, et leur affection en leur advancement particulier, il faut, pour ruiner le party general, qui a un autre but et intention, nourrir, entretenir et fomentier ceste disposition et affection des princes. Or donc, Sire, tout nostre but doit tendre à ruiner le peuple et son establissement par la voye des princes, qui ont tousjours un dessein et affection contraire au peuple, qui sans doute les divisera, et ruinera leur party. Et le peuple ruiné et divisé, qui est la baze et fondement de la ligue, sans doute leurs colosses, qui sont leurs princes, tomberont et seront ruinez avec le peuple. Pour executer ceste ruine il est besoing, Sire, sous vostre obeyssance, observer trois maximes. La premiere est de conduire M. de Mayenne au chemin de se faire grand, avec esperance de pouvoir obtenir la souveraine autorité et luy entretenir, comme il est disposé. La seconde est de conduire les autres princes de sa maison au sentier de jalousie contre luy et les Espagnols. Et la troisieme est de reduire le peuple aux cavernes de la desfiance et mespris contre les princes, et susciter une division entr'eux, et, sur toutes choses, s'arrester à la grandeur du duc de Mayenne, laquelle persuasion, aisée à faire, le conduira à son particulier, oubliant l'amitié de ses parents et engendrant un mespris contre le Pape et une haine contre le roy d'Espagne et le peuple, et par ceste disposition

changer d'ordre et de moyens, et installer la confusion et le desordre pour les acheminer à une totale perte et ruine. Et pour parvenir à l'exécution de ces trois maximes, Sire, je suis d'avis que l'on use de six moyens. Le premier est de dissiper le conseil general de leur union qui nous travaille fort, et, au lieu d'ice-luy, persuader au duc de Mayenne de former un conseil d'Estat près de sa personne pour sa grandeur, afin de rompre l'ordre et la creance de la ligue par la dissipation de ce conseil general, qui entretient la creance de toutes leurs provinces, laquelle s'esvanouyra. Le second est de ruiner la compagnie et conseil des Seize, et les desauthoriser et abaisser le plus qu'il sera possible, et en leur lieu attribuer toute autorité à la cour de parlement et aux grandes et plus riches familles qu'ils appellent politiques, pour, par ce moyen, vous acquerir de bons serviteurs qui vous feront de bons services, et détruire et ruiner vos plus grands ennemis. Le troisieme est de faire perdre la creance aux predicateurs et docteurs de Sorbonne par libelles que l'on escriroit contre eux, et pratique de discorde entr'eux pour y faire naistre comme un schisme, les rendant contemptibles envers le peuple, et partialisez entre eux mesmes. Le quatrieme est d'induire M. de Mayenne que, pour sa grandeur, il faut qu'il amuse le Pape par belles parolles et simulations afin de le favoriser à l'Estat, en intention de destourner le Pape de bien faire à la ligue, quand il verra que le duc de Mayenne prend le pretexte de la religion pour s'emparer de l'Estat. Le cinquiesme est de faire entrer le duc de Mayenne en desfiance avec les Espagnols, et les mettre en picque les uns contre

les autres, et, oultre ce, de susciter des partialitez en la maison de Lorraine, et les mettre en division. Et le sixiesme est de, sur toutes choses, empescher que les agents du roy d'Espagne ne traitent avec les peuples, et, à cest effect, entretenir M. de Mayenne en jalousie en sa grandeur contre le peuple, pour l'exciter à empescher qu'il ne communique avec l'Espagnol, specialement les Seize, qui y tendoient. »

Voylà en sommaire ce que ledit autheur de la suite du Manant et Maheustre dit avoir recueilly de la harangue et advis du sieur de La Nouë, qui fut suivy en tout et par tout. « Et par-ce que ces moyens, dit-il, regardoient principalement la personne du duc de Mayenne, pour l'execution d'iceux fut esleu et choisi le sieur de Villeroy, grand homme d'Estat, et ennemy de l'Espagnol, qui avoit esté introduit en son conseil <sup>(1)</sup> pour avancer l'establissement du Roy et ruiner la ligue, auquel sieur de Villeroy furent baillez amples memoires de ceste instruction, qu'il a depuis heureusement executez, et principalement en ce qu'il a destourné le duc de Mayenne de ne donner aucun grade au roy d'Espagne : ce qui fut un grand avantage pour le Roy, d'autant que, si le roy d'Espagne eust commandé à la France, « sans doute, dit-il, toute intelligence et connivence eust esté perduë, et par consequent le Roy mal secouru et servy, et hors d'esperance d'estre esta-

(1) *Qui avoit esté introduit en son conseil.* Ce n'étoient pas les royalistes qui avoient introduit Villeroy dans le conseil du duc de Mayenne. Irrité d'avoir été disgracié par Henri III, il étoit venu, après les événemens de Blois, se ranger parmi les ligueurs de Paris ; mais aussitôt après l'avènement de Henri IV, il entra en relations avec lui, et suivit la marche qui est indiquée par l'auteur que cite Cayet.

bly. » Voylà l'opinion de cest autheur, lequel a esté un des plus avant de la faction des Seize. Je laisseray à juger au lecteur, suivant ce que nous avons dit cy-dessus, si le sieur de Villeroy n'a pas esté le vray Chusay de nostre David françois, le roy Henry iv.

Tous ces conseils, tous ces advis, toutes ces pratiques, eussent esté sans effect sans la prosperité des armes dudit sieur Roy. Or nous avons dit qu'après qu'il eut pris la ville de Vendosme il s'en alla à Tours : son arrivée y estoit necessaire pour les hostilitéz que ceux de l'union exerçoient en la Touraine, au Mayne et en Anjou. Devant que de dire comme tous ces remueurs disparurent à sa venuë, ainsi que le brouillard fait quand le soleil se monstre, voyons comme ces broüillars s'esleverent.

M. de Montigny, commandant pour le Roy au Blaisois et au Berry, avoit proposé au feu Roy, à son depart de Tours, qu'il seroit bon de laisser M. le prince de Conty pour lieutenant general de Sa Majesté en ces provinces là de Touraine, Anjou, le Mayne, Poictou, Berry et Blaisois, pour s'opposer, avec quelques forces que l'on luy laisseroit, à ceux qui y remueroient, et à fin d'entreprendre sur l'ennemy suivant les occasions qui s'en pourroient offrir; mais cela ne s'effectua pour lors.

Bien-tost après que le feu Roy fut party de Tours, le sieur de Lansac, qui tenoit garnison de gens de guerre dans le Mans, alla assieger le chasteau de Thouvois, place bonne et deffensable; mais le capitaine Caban, que M. de Rembouillet y avoit laissé, la rendit, sans estre pressé, audit sieur de Lansac pour de l'argent : aussi ce chasteau tenoit ceux du Mans en per-

petuelle crainte. De là il alla assieger les Pichelieres', et avoit avec luy prez de deux mille hommes avec de petites pieces montées sur rouës. La noblesse royale de ceste province s'assembla, entr'autres messieurs de Boüillé, comte de Creance, marquis de Vilaines, de Bourg-Neuf et de Hertray, qui avec quelques troupes s'acheminèrent pour secourir les Pichelieres. Mais Lansac s'estant retranché en lieu marescageux, après quelques escarmouches, les royaux et l'union entrèrent en parlement, et fut accordé que le chasteau des Pichelieres demeurerait neutre, et seroit mis entre les mains du sieur du Bois de Masguily, qui le conserva tel du depuis.

Lansac, estant tousjours à l'erte pour entreprendre quelque chose de nouveau, avec trois cents bons chevaux conduits par les sieurs du Piedufort et de Commerondes freres, du Pin, de Launay et de Gennes, avec mille ou douze cents harquebusiers, s'achemina à La Flesche sur le Loir, au pays d'Anjou. Il print la ville et assiegea le chasteau, où le capitaine Moysiére, vieil soldat, s'estoit jetté dedans, lequel r'asseura le courage de Cotteblanche, qui y commandoit et vouloit rendre la place. Comme en mesme temps aussi le sieur de Malerbe, qui battoit l'estrade en ces quartiers là avec vingt cuiraces et trente harquebuziers, se jetta dedans Gallerandes, chasteau fort appartenant au sieur de Clermont d'Amboise, dont Lansac avoit envie sur tout de se saisir ; mais, sçachant qu'il y avoit des gens de guerre dedans, il n'oza l'attaquer.

M. de La Rochepot, gouverneur d'Anjou pour le Roy, sur l'advis qu'il eut de la prise de la ville de La Flesche, se resolut, avec M. le marquis de Vilaines,



de secourir le chasteau, et ledit sieur marquis en print la charge et conduite avec quatre cents harquebuziers et soixante chevaux, lesquels vindrent d'Angers à Baugé, distant de quatre lieuës de La Flesche, d'où ledit sieur marquis, estant party les tambours battans, vint, la teste baissée, par le costé dudit Baugé, donner dedans le faux-bourg de La Beufferie, où il attaqua si rudement ceux de l'union, qu'ils se mirent en fuite pour se sauver dedans la ville, en telle espouvante, que plus de deux cents se noyerent se pensans sauver par le pont et par des moulins qui sont sur la riviere du Loir. Ainsi le marquis, poursuivant sa pointe, reprit la ville de La Flesche, dont il chassa Lansac, qui y laissa pour gages trois cents des siens morts, et eust esté entierement desfaict, si ledit sieur marquis eust eu lors avec luy plus grand nombre de cavalerie; car ledict sieur de Malerbe, estant sorty de dedans Galelandes avec quelques gentils-hommes du pays pour le suivre, taillerent en pieces trois compagnies de gens de pied dans le village de Mezeray, quoy qu'ils se fussent retirez au presbytere, tant leur espouvante fut grande.

Lansac fit sa retraicte au Mans. Le sieur de Bois-Dauphin, commandant au pays du Maine pour l'union, estant revenu de Paris, alla assieger la petite ville de Sainte Suzanne, où commandoit le sieur de Bourg-Neuf; mais, voyant qu'il n'y faisoit que perdre son temps et ses gens, il se retira au Mans, où ledit sieur de Lansac, par ses praticques, avoit envie de se rendre maistre et d'en chasser ledit sieur de Bois-Dauphin, lequel, ayant descouvert ceste entreprise, se saisit dudit sieur de Lansac, et l'envoya prisonnier au

chateau de la ville de Chateau-du-Loir, entre les mains du sieur de Riablé qui y commandoit pour l'union ; mais il n'y fut pas long temps qu'il gaigna des soldats avec lesquels il se rendit maistre de la place, et mit prisonnier Riablé. Du depuis les regiments de Bourg Le Roy et de Sacetillon se vindrent joindre à luy, et commencerent du costé de la Touraine à faire une infinité d'hostilitez contre les royaux : entr'autres, Sacetillon, pour sa retraicte, se logea à Lucé. La temerité qu'il fit d'y retenir au chateau mesdemoiselles de Montaffié, filles de madame la princesse de Conty, affin de n'y estre attaqué, et par ce moyen s'y tenir en seureté, luy consta depuis la vie. Cela doit servir d'exemple pour monstrier combien il est dangereux de s'attaquer aux grands, ausquels nous devons honneur et service.

En ce mesme temps le sieur de Marroles surprint la ville et le chateau de Montrichard, ville assez deffensable, qui a un chateau assez fort sur la riviere du Cher, ce qui donna derechef bien de l'incommodité à Tours, pource que ceste prise empeschoit les vivres qui y venoient le long de ceste riviere du Cher. Ainsi, sur l'ennuy que faisoient à Tours, tant ceux de Montrichard que ceux de Chateau du Loir, Messieurs du conseil, à la poursuite des sieurs de Souvray et de Montigny, resolurent que l'on feroit une forme d'armée dont M. de La Trimouille auroit la conduite.

Ledit sieur de La Trimouille arrivé à Tours avec quelques troupes d'infanterie conduites par le baron de Marconet, suivant l'avis desdits sieurs du conseil, et sur la priere que madame la princesse de Conty en fit, ledit baron de Marconet et le sieur de Malerbe

furent envoyez avec un canon pour faire sortir de Lucé Sacetillon et son regiment, qui estoit de plus de mille hommes de pied. Arrivez à Artuis, et y pensant trouver autres troupes qui avoient promis de s'y rendre, se voyans trop foibles pour s'acheminer à Lucé, ils s'allèrent emparer du fort et de la petite ville de La Chartre sur Loir, et en firent sortir le sieur de Courtroux. Malerbe ayant laissé sa compagnie en ce fort, qui n'estoit pas mauvais pour y tenir garnison, affin d'empescher les courses de Lansac, ils retournerent à Tours, et les troupes s'acheminèrent vers Montrichard, où se rendirent incontinent messieurs de La Trimoüille, de Souvray et de Montigny, qui fut lors que le Roy arriva à Tours, le 21 novembre, ainsi que nous avons dit. Que d'hostilitez s'exercerent en toutes ces provinces durant quatre mois et demy !

Si tost que Sa Majesté fut arrivé à Tours, Montrichard, que l'union avoit resolu de deffendre, se rendit, et le sieur de La Roche des Aubiers fut mis dedans. Montoire, Laverdin et Chasteau du Loir, et tous les forts que l'union tenoit le long de ceste riviere, se rendirent aussi en quatre jours, et Lansac s'en alla retirer dans Touvoys.

Les illustrissimes cardinaux de Vendosme et de Lenoncourt, et autres seigneurs du conseil, le jour mesmes que le Roy arriva, luy allerent donner le bonsoir. Messieurs du parlement allerent le lendemain en corps le saluër, et recognoistre Sa Majesté par la bouche de M. le premier president de Harlay, lequel, estant sorty peu auparavant de la Bastille de Paris après avoir payé rançon, s'estoit venu rendre à Tours. La chambre des comptes, la cour des aydes, et les se-

cretaires de la maison et couronne de France, le bureau des finances, et le siege presidial, en firent de mesmes, comme aussi les ecclesiastiques et les maires et eschevins de la ville, tous avec demonstrations de resjouyssance et d'espoir de beaucoup d'heur sous le regne de Sa Majesté. Enquoy ils furent plus confermez par les responces que chacun de ces corps receurent particulièrement de luy.

Ce mesme jour l'ambassadeur de Venise fut admis à l'audience, où il presenta premierement des lettres de la Seigneurie au Roy, et puis fit, de leur part, l'office de conjouyssance envers Sa Majesté pour son heureux advenement à la couronne. Ceux de l'union, qui publioient que le Roy n'estoit recognu que des princes protestans, eurent lors subject de s'en desdire. Le jedy et vendredy Sa Majesté demeura à Tours, et employa ces deux jours en visites; mais le samedi au matin, 25 de novembre, il en partit, et vint d'une traicte retrouver son armée au Chasteau du Loir, qui en est à dix bonnes lieuës, et en partit dès le lendemain pour venir droit à la ville du Mans, qu'il avoit, long temps a, resolu de venir assieger. Il fit deux logis avant que d'y arriver, et, estant à Yvray L'Evesque le vingt-septiesme, distant d'une lieuë du Mans, qu'il avoit envoyé investir un jour auparavant par le sieur du Fargis, il l'envoya sommer. A quoy le sieur de Bois-Dauphin, qui y commandoit pour l'union, fit une response comme s'il eust esté resolu de s'y enterrer et tous ceux qui estoient avec luy, plustost que d'en sortir; et de fait il commença à faire brusler une grande partie du faux-bourg de La Cousture, au moins ce qui estoit hors les retranchements du faux-bourg;

mais il y survint le sieur du Fargis avec sa troupe qui en sauva une grande partie. Bien-tost après y arri-  
verent aussi le baron de Biron et le sieur de Chas-  
tillon avec la plus grande part de l'infanterie fran-  
çoise, avec laquelle, dès la nuict mesme, fut gagné  
ledit retranchement, qui avoit en tel endroict dix et  
douze pieds de hauteur, et pouvoient aisément at-  
tendre le canon. Dès lors on fit jugement que le Roy  
auroit plustost la raison d'eux que l'on n'avoit pensé.  
Le lendemain, vingt-huictiesme, Sa Majesté vint loger  
audit faux-bourg, qui est beau et quasi plus logeable  
que la ville, et fit ce mesme jour gagner les autres  
faux-bourgs, excepté celui de Saint Jean, qui est  
delà la riviere de Sartre, lequel fut gagné le lende-  
main, en ayant neantmoins le sieur de Bois-Dauphin  
faict brusler plus de la moitié qui estoit le plus pro-  
che du pont, qui estoient de très-belles maisons. Tout  
leur courage ne parut qu'en cela, car, après avoir,  
durant les trois jours suyvens, esté travailler à faire  
faire les gabions et autres choses necessaires pour la  
batterie, et faire mener les pieces au lieu où elle se  
devoit faire, y ayant Sa Majesté mesme passé les  
nuicts toutes entieres, ayant, le deuxiesme du mois de  
decembre, fait, sur les sept heures, commencer à battre  
quelques defenses de la muraille de la ville, dès les  
premieres vollées de canon qu'ils entendirent, ce beau  
langage qu'ils avoient tenu à la sommation qui leur  
fut faite fut converty en submission du tout con-  
traire. Ainsi le sieur de Bois-Dauphin n'ayant point  
preveu qu'il devoit estre mené si rudement, car dans  
trois heures il eust eu l'assaut, à quoy les siens n'estans  
pas bien resolus ils demanderent à parlementer, et en fin,



avant qu'il fust deux heures après midy, ladite ville fut rendue à Sa Majesté, combien qu'il y eust dedans plus de cent gentils-hommes et vingt enseignes de gens de pied, qui, pendant la capitulation, se defferoient publiquement l'honneur les uns aux autres, les gentils-hommes, que l'infanterie n'avoit voulu combattre, et les gens de pied, que c'estoit la noblesse qui avoit malgré eux voulu capituler : comme, à la verité, c'est chose inaudite d'avoir fait despendre à un peuple plus de cinquante mil escus pour fortifier la ville et faux-bourgs, avoir bruslé pour plus de cent mil escus de maisons dans lesdits faux-bourgs, ruiné le pays de six fois d'avantage, pour attendre trois volées de canon, et puis rendre la ville, laquelle, sans l'extreme soin qu'en eut Sa Majesté, n'eust jamais esté exempte d'estre pillée; mais il en fit tenir les portes fermées, et, affin que nul n'eust occasion d'y entrer, il n'y voulut pas loger luy mesme, et ne deslogea point du faux-bourg où il avoit premierement logé; et s'estans trouvez deux soldats saisis d'un calice qu'ils avoient desrobé, furent pendus sur l'heure, bien qu'ils fussent reconnus pour estre très-vaillans. Sa Majesté remit premierement l'evesque du Mans et le sieur du Fargis son frere qui en estoit gouverneur, et fit au reste grace à tous les habitans, qui luy en vindrent tous, tant les ecclesiastiques qu'autres, rendre graces, avec protestation de leur fidelité.

Pendant le sejour que le Roy y fit durant cinq ou six jours depuis la prinse, se rendirent le chasteau de Beaumont premierement, puis celuy de Touvoys où le sieur de Lansac commandoit, lequel fit serment de fidelité au Roy, ce qu'il ne garda pas longuement,

comme firent la pluspart des gentils-hommes qui estoient dans la ville, et autres qui estoient du party de l'union, et se trouva Sa Majesté accompagnée en ce siege de plus de cinq cents gentils-hommes des provinces voisines, entre lesquels estoient plusieurs marquis, comtes et autres grands seigneurs. Se reduisirent en mesme temps les villes de Sablé, Laval, Chasteau-Gontier, qui sont toutes villes d'importance, et plusieurs autres qui ne sont pas de si grand nom.

Dez que le duc de Mayenne eut veu que le Roy tiroit vers Vendosme, il despescha tous ceux du pays du Maine qui estoient en son armée pour s'y aller tous rendre incontinent. Le sieur Dragues de Comnène fut renvoyé à La Ferté Bernard, d'où il estoit gouverneur pour l'union, et luy renforça sa garnison de la compagnie d'harquebuziers à cheval du capitaine La Croix Cautereau. M. le comte de Brissac y fut aussi envoyé incontinent après avec deux cents cinquante chevaux, avec les regiments du chevalier Picard et du sieur de Vaudargent, pour tâcher au moins de garantir les villes de La Ferté et du Mans; et, arrivé à La Ferté, il tint conseil pour voir s'il luy seroit possible d'entrer dans Le Mans avec ses troupes, ou bien d'y en faire couler une partie; mais il trouva qu'il ne le pouvoit faire sans peril evident. Ceux de l'union, estans ainsi assemblez à La Ferté, desiroient faire quelque exploict. Le sieur de Comnène, qui envoyoit tous les jours à la guerre pour sçavoir ce que l'on faisoit en l'armée du Roy, mit en avant d'enlever le logis des reistres du sieur Thische Schomberg, lesquels estoient logez à Conaré, et qui avoient entrepris de faire la teste de l'armée du costé de Paris, quoy que le Roy en eust

esté de contraire opinion. Sur ceste proposition le comte de Brissac fit durant deux jours recognoistre, comme l'on dit, au doigt et à l'œil le moyen d'exécuter ce dessein. De Comnene, qui en avoit eu de bons advis, perdoit pacience que l'on n'exécutast sa proposition; mais, après que le comte de Brissac eut recogneu la facilité de ce dessein, le mesme jour que le Roy commença à battre Le Mans, toutes les troupes de l'union assemblées partirent de La Ferté entre minuit et une heure, et, conduites par autre voye que par le grand chemin, ils se rencontrèrent, par diverses routes, une demye-heure après que le soleil fut levé, à une mousquetade près de Conaré. Les reistres avoient battu toute la nuict le grand chemin de La Ferté à Conaré, et n'ayants rien descouvert s'estoient retirez : les uns desjeunoient, aucuns après avoir faict la garde la nuict dormoient; si qu'estans en un tel silence, le comte fit approcher l'infanterie, et la fit avancer au mesme temps qu'il entendit que la batterie commençoit contre Le Mans, où, trouvant le pont de Conaré levé, ils prirent sur la gauche, et, coulant le long de la muraille pour gagner le costé opposé de Conaré, qui n'estoit point clos, trouverent une petite porte ouverte qui n'estoit point gardée, par laquelle ils se coulerent sans faire bruit, tellement que les reystres, les voyants, pensoient que ce fussent des François du party royal, jusques à ce qu'ils virent mettre la main aux espées, et tirer contre eux des harquebuzades, avec un grand bruit de tambours et trompettes que l'union fit sonner en mesme temps; dequoy les reistres estonnez, les uns coururent aux armes, les autres aux chevaux et sortirent du bourg, autres s'enfermerent aux maisons.

Pendant ceste confusion, qui advient d'ordinaire aux gens de cheval qui sont surpris, l'infanterie de l'union pillâ les chariots des reistres, emmena trois cents chevaux et plus, print trois drapeaux de leur cornette. Et voyant le comte de Brissac que les reistres s'assembloient tous dans un champ autour de leur cornette blanche, d'où ils pouvoient rentrer dans Conaré, et y charger l'infanterie qui y estoit affectionnée au pillage, fit sonner la retraicte. Les reistres, faschez d'avoir perdu leurs chevaux en ceste surprise, mais fort peu d'hommes, renforchez de quelque secours, poursuivirent un temps le comte, qui toutesfois sans aucune incommodité avec tout le butin se retira dans La Ferté, où ayant sejourné quelque temps, ne pouvant empêcher les heureux progrez du Roy, il laissa dedans La Ferté le regiment de Vaudargent, et luy s'en alla avec le regiment du chevalier Picard pour deffendre Falaise contre le Roy, là où il fut pris prisonnier, comme nous dirons cy-après.

Avant que le Roy partist de la ville du Mans, il resolut aussi de prendre la ville et chasteau d'Alençon, et, pendant que son armée s'y achemineroit sous la conduite du mareschal de Biron, il advisa de faire un petit voyage jusques à Laval, pour y conforter par sa presence la noblesse et les peuples du pays, qui estoient nouvellement reduits à son obeysance, et aussi pour y faire venir M. le prince de Dombes, que Sa Majesté desiroit voir. Il arriva à Laval le neufiesme, et y sejourna huict ou dix jours. Pendant son sejour arriva le prince de Dombes avec grande quantité de noblesse de Bretagne, aucuns desquels, s'estans desbandez, allerent prendre en venant Chasteaubriant, et en em-

menerent le capitaine prisonnier, et plusieurs autres. Ayant Sa Majesté donné quelques jours audit sieur prince de Dombes, et pourveu aux affaires de ceste province, il le renvoya en sa charge ; comme aussi il fit partir le mareschal d'Aumont pour aller recueillir ses forces estrangeres, et Sa Majesté partit de Laval pour venir en la ville de Mayenne, où il fut aussi fort bien receu, et s'assura du chasteau sans vouloir laisser autre garnison dans la ville. De là il vint à Alençon le vingt-troisiesme, ayant eschappé de très-mauvais chemins. Le mareschal de Biron, qui estoit party du Mans le neufiesme, n'y peut arriver, à l'occasion des mauvais chemins, mesmes à cause de l'artillerie, que le quinziesme, et, l'ayant quelques jours auparavant fait investir par le sieur de Herteray, dès qu'il fut arrivé il print d'arrivée les faux-bourgs, et tellement pressa ceux de la ville, qu'ils furent contraints de capituler et se rendre, s'estant le capitaine La Gau, qui en estoit gouverneur, retiré dans le chasteau avec quatre cents cinquante soldats, faisant contenance de se vouloir deffendre, estant ladicte place très-bonne, environnée d'eau, de bonnes murailles flanquées de bonnes et grosses tours. Le mareschal, estant entré, commença dès le mesme jour à faire amener des canons devant ledit chasteau, et tirer aux deffenses, estans les choses tellement avancées, qu'ayant trouvé moyen de destourner l'eau, il pouvoit dans peu de jours faire bresche.

Sa Majesté estant arrivé à Alençon, et s'estant fait monstrar ce qui avoit esté faict, et ce que l'on proposoit de faire, il fit soudain jugement que le siege ne seroit pas long. Le capitaine La Gau, qui estoit dedans,



en fit donner plus d'esperance à la sommation que Sa Majesté luy fit faire pour luy declarer sa venuë, car il commença à s'estonner, et dez le lendemain matin il parla, et le jour mesme la capitulation fut resoluë pour luy laisser et à ses soldats la vie, armes et bagues sauves. Ce sont les exploits de guerre qu'a faicts Sa Majesté durant ceste presente année, ausquels est à considerer sa sage et valeureuse conduite, estans ses ennemis contraints de confesser qu'il a esté admirable et jusques icy incogneu par aucun autre exemple ce qu'il a fait, ayant en moins de deux mois fait faire à une armée pesante comme la sienne, chargée d'un lourd attirail d'artillerie et d'un grand nombre de Suisses et autres estrangers, plus de huit vingt lieues, et, ce faisant, prins les faux-bourgs de Paris, fait plusieurs sieges notables, prins quatorze ou quinze bonnes villes, nettoiyé les provinces de Vendosmois, Touraine, Anjou et le Mayne, de tout ce qu'y tenoit l'union, excepté La Ferté Bernard, et recouvré non seulement les villes, mais les cœurs et affections des plus mal affectionnez qui y fussent. Aussi autant que le desordre et la confusion estoient au party de l'union, comme il a esté dit cy-dessus, aussi l'ordre et la seureté estoient au party royal. Car comme il y avoit du temps du feu Roy trois partis en France, à sçavoir celuy des princes de la ligue, celuy du feu Roy, c'est à dire des vrais François serviteurs de leur prince et ne regardans qu'à la seule couronne, et celuy de ceux de la religion pretenduë reformée, ces deux derniers furent unis en un seul par l'advenement du Roy à la couronne, et par ainsi il n'y eut plus que deux partys; mais en celuy de la ligue

ou de l'union se formerent plusieurs partis, ainsi qu'il se verra cy après, tout au rebours de celui du Roy, auquel nul des siens ne contesta son rang, sa qualité et son absoluë puissance, nul des siens ne pensa à changer la forme du gouvernement, tellement que, rien ne le traversant, il s'employa du tout à vaincre le party de l'union, ainsi qu'il se verra ez années suivantes.

Quoy que nous ayons fort peu dit de ce qui se passoit ez autres provinces de la France où n'allèrent point ny le Roy ny le duc de Mayenne, il ne s'y laissoit pas de faire des rencontres, des entreprises et des surprises de villes, tant d'un party que d'autre. M. de La Valette, gouverneur en Provence pour le Roy, ayant pris Lambets (1), le capitaine Balati, qui y commandoit pour l'union, se retira avec deux cents soldats dans le chasteau, où, après que le canon eut faict bresche, il demanda à parlementer. M. de La Valette envoya le sieur de Ramefort pour traicter avec luy; mais en y allant une mousquetade tirée du chasteau le tua. Ceste perfidie esmeut tellement les royaux, qu'ils allerent incontinent la teste baissée à l'assaut, et de force entrerent dans le chasteau, où ils tuèrent tous les soldats, et le capitaine, estant pris en vie, fut pendu. Cecy advint au mois d'aoust.

Tarascon est situé à l'opposite de Beaucaire, n'y ayant entre deux que la riviere du Rosne. Beaucaire tenoit pour le party royal, et le sieur du Perraut y commandoit pour le sieur de Montmorency, gouverneur pour le Roy en Languedoc. Tarascon se vouloit tenir neutre, toutesfois le peuple favorisoit l'union, et les

(1) *Lambets* : Lambesc.

principaux de la ville le Roy. Peu après la prise de Lambets, M. de La Valette envoya prier le sieur du Perrault de luy envoyer à son secours quelques gens de guerre : ce qu'il luy promit faire. Pour leur servir d'escorte, M. de La Valette envoya le sieur d'Estampes avec cent chevaux, lequel, pensant entrer dans Tarascon pour y attendre ledit secours, ceux de Tarascon fermerent leurs portes, et le sieur d'Estampes fut contraint de passer la riviere de Durance, qui entre en cest endroict là dans le Rosne, et s'aller loger en des maisons qui sont du long de l'eau, au dessous d'un petit bois; mais le comte de Carses qui tenoit pour l'union, ayant eu advis de leur logement, vint jusques audit petit bois, d'où à couvert il donna jusques où estoient logez les royaux, qui se trouvant surprins, les uns furent tuez, les autres se sauverent à nage de là l'eau, quelques-uns furent noyez, et ledit sieur d'Estampes pris. Ceste charge fut cause que ceux qui tenoient le party royal dans Tarascon, ayans peur que le peuple ne se rendist de l'union, se servirent de l'occasion de ceste desfaite pour se rendre du party du Roy. Les Tarasconoïs, en une assemblée de ville, proposerent qu'il falloit abattre ce bois par lequel estoit venu à couvert le comte de Carses desfaire le sieur d'Estampes, « pource, disoient-ils, que M. de La Valette pourra aussi par là venir à couvert et nous surprendre. » Ils resolurent qu'il seroit abbatu; mais tandis que le peuple y estoit allé pour l'abattre et s'en accommoder pour leur particulier usage, ainsi qu'on leur avoit permis, les royaux de Tarascon supplierent le sieur du Perrault de venir à leur secours pour se rendre, contre le peuple, maistres de la ville pour le

Roy : ce qu'il fit, et passa le Rosne avec trois cens soldats. Par ce moyen Tarascon fut assuré pour le party royal.

Au mois de novembre ledit sieur de La Valette, ayant pris Thoulon, avoit grand desir d'avoir un fort qui estoit là auprès quasi comme pour la garde du port, basti de l'ordonnance du duc de Savoye, dans lequel estoit pour luy le sieur de Berre avec deux compagnies en garnison. Or le sieur de La Valette s'advisa d'un stratageme pour l'avoir qui luy reussit; car, ayant eu grande familiarité avec le sieur de Berre, il rechercha la continuation; et se voyans fort privément plus qu'il ne se devoit par la pratique ordinaire de la guerre, La Valette alla, luy deuxiesme, voir Berre en sa forteresse, et Berre, invité de venir dans Thoulon, y vint, où La Valette, tombant sur un discours comment ceste forteresse avoit esté bastie, en loüa beaucoup le dessein et l'ouvrage, et se tournant vers le sieur de Montaut son cousin, luy dit : « J'ay regret que vous n'estiez l'autre jour avec moy quand je la fus voir. » Montaut fait semblant d'en avoir du regret pour le desir qu'il avoit de la voir. Berre luy dit qu'il la pouvoit voir le lendemain matin s'il vouloit : il s'y accorda. Le lendemain, Montaut, accompagné de vingt gentils-hommes armez sous leurs casaques, avec chacun une harquebuze, comme estans des soldats de sa compagnie, s'achemina jusques à la porte du fort, où il leur dit : « Demeurez, et nous attendez icy; » puis, avec deux gentils-hommes, il entra dans la forteresse, où, si tost qu'il y fut entré, il se laissa choir comme mort. Ceux de la garde, estonnez, se mirent autour de lui et l'emportèrent dessus un lict.

Alors les deux gentil-hommes se lamentèrent comme s'il eust esté mort, d'autant qu'il n'avoit plus de poulx ny aleine, et faisans semblant de chercher des remedes pour le faire revenir à soy avec ceux de dedans, qui s'esforçoient aussi de le secourir en ce feint accident, les vingt gentils-hommes qui estoient demeurez à la porte entrèrent dedans, et à un certain signal ledict sieur de Montaut saulta en pied, et avec les siens se jetta sur la garnison du chasteau, de telle furie, que, tous estonnez qu'ils estoient, ils ne purent resister que les royaux ne se rendissent maistres de la porte, à laquelle vint incontinent ledict sieur de La Valette avec tel secours, qu'il se rendit à l'instant maistre de ce fort aux despens de Berre, qui servit d'exemple à ceux qui se confient par trop à leurs amis.

Si la Provence estoit affligée de troubles, l'Auvergne ne l'estoit pas moins. Le sieur de Randan, gouverneur de ceste province, estant des premiers de la ligue, ainsi que nous avons dit, après qu'il eut faict revolter presque toute ceste province contre le Roy, et attiré à sa suite une partie de la noblesse du pays, il se mit à faire une infinité d'hostilitez autour de Clermont et de Montferrand, et les empescha de faire leur recolte le plus qu'il peut. Il ne manqua aussi après la mort du feu Roy de leur envoyer des lettres pour les induire à se rendre à luy, mais il n'y gaigna rien. Ceux d'Yssuire, qui par crainte s'estoient mis de l'union, voyant Randan empesché à l'entour de Clermont, manderent au baron de Millaut d'Allegre, qui tenoit en ces quartiers-là le party royal, de venir se retirer dans leur ville, où il vint, et s'en rendit maistre sans aucune resistance, mettant dedans deux compa-



gnies de gens de pied et quelque cavalerie, sous la charge<sup>3</sup> du sieur de Fredeville : cela faict, ledit Millaut se retira pour d'autres entreprises. Randan, adverty, se resout de r'avoir ceste ville, sçachant qu'il n'y avoit dedans que deux cents soldats avec les habitans, esperant l'emporter avec des petards : ce qu'il fit ; car, estant party avec toutes ses troupes d'Alnat, prez de Clermont, où il estoit logé, et ayant mandé au sieur de Saint Heran et au vicomte de Chasteauclou de le suivre vers Issoire, après qu'il eut cheminé toute la nuict, il arriva un peu après la pointe du jour prez d'Issoire, et, ayant fait mettre pied à terre à toutes ses troupes, il les mena à la portée d'une harquebusade des murailles. Le capitaine La Croix, qui avoit la charge de faire jouër les petards, marcha le premier, accompagné des sieurs de Chalus et Saint Marc avec leurs troupes ; puis ledit sieur de Randan les suivoit avec cent cinquante gentils-hommes, tous l'armet en teste, le commandeur Majet demeurant à cheval avec sa compagnie pour empescher le secours qui pourroit survenir. Tous font leurs charges. La Croix fit jouër trois petards ; mais le long temps qu'il fut à faire jouër le troisieme donna temps à ceux d'Issoire de rembarrer le derriere de la porte. Nonobstant tout ce qu'ils peurent faire, le dernier petard brisa porte et pont-levis, et fit grande ouverture. Randan avec les siens qui estoient tous couchés sur le ventre, voyans l'ouverture telle qu'ils la pouvoient esperer, se dresserent sur pieds pour se faire passage à travers les royaux, lesquels s'estoient preparez pour leur en deffendre l'entrée ; mais Randan, ayant sauté le premier sur les ruynes qu'avoient faict les petards, avec un fort espieu dans la main, suivy de

nombre de gentils-hommes bien couverts, donna si furieusement qu'il passa outre avec toutes ses troupes, jusques au milieu de la grande place. Les habitans, se voyans ainsi forcez, abandonnerent les ruës, et les soldats, perdans le cœur, chercherent à se sauver à la fuite. Le sieur de Fredeville n'eut autre moyen que de se retirer dans une tour assez forte, laquelle il rendit peu après par composition. Voylà comme le sieur de Rendan reprit Issoire, qu'il ne garda gueres, comme nous dirons cy-après, et où, en la voulant derechef reprendre, il fut tué et toutes ses troupes desfaictes.

Voyons, devant que finir ceste année, plusieurs choses notables qui se sont passées en Flandres et en plusieurs endroits du monde. Le duc de Parme, ainsi que nous avons dit cy dessus, s'en estoit allé, le huitiesme may, boire des eaux aux fontaines de Spa. Si tost qu'il comença à se porter un peu bien, passant à Aix la Chapelle, il s'en vint à Bains, affin d'estre tant plus proche des frontieres de France, pour y secourir ceux de l'union, selon que le roy d'Espagne son maistre luy manderoit. Cependant la ville de Bergk sur le Rhin, au diocese de Cologne, estoit occupée par les Estats, et y avoit long temps qu'elle estoit comme assiegée par quelques troupes dudit duc de Parme, lequel desiroit avoir ceste place par la faim et non par la force. Le colonel Schenk, sçachant la nécessité de ceux de Bergk, vint avec nombre de navires à une lieuë près, d'où il fit mener par terre les vivres et munitions qui y defailloient, lesquelles y entrerent à sauveté. En mesme temps ledit duc de Parme ayant envoyé du secours, tant de cavalerie que d'infanterie, au colonel Verdugo, gouverneur de Groninghe, avec de l'argent

pour le payement des garnisons de Frise, Schenk, en ayant eu advis au retour de Bergk, alla attendre ces troupes dans les landes de la Lippe, là où il les desfit et mit en route, et gaigna tout l'argent qu'ils portoient. Schenk renvitailla Bergk, et fit ceste desfaicte en moins de huict jours, qui fut sur le commencement d'aoust.

Après ces deux exploits, le colonel Schenk, retourné en son fort, appelé La Lunette ou Gravenveerd, lequel il avoit fait bastir à la corne des deux rivières du Rhin et du Vahal, entreprit de se rendre maistre de Numeghe <sup>(1)</sup> : suivant son dessein, il envoya sa cavalerie par terre, et luy descendit par la rivière avec cinq navires de guerre et quelques autres vaisseaux, tant grands que petits. Le 10 d'aoust, un peu après minuit, il arriva devant Numeghe ; toutes-fois il ne sceut y arriver si secrettement que ceux de la ville n'en entendissent le bruit par leurs sentinelles perduës, qu'ils mettoient ordinairement demye lieuë autour de la ville pour descouvrir les embusches et les surprises. Ces sentinelles, l'ayans descouvert, en donnerent advis par un coup d'harquebuze ; mais ils ne firent nul signal de feu comme c'estoit leur charge, qui fut la cause que les bourgeois n'en firent pas grand estat. Schenk, estant ainsi arrivé devant la ville à l'heure de minuict, descendit de son navire avec quelque nombre de soldats sur le cay, quoy qu'aucuns de ses navires, par l'obscurité de la nuit, devalerent plus bas que la ville, et ne purent amarrer devant le cay, où Schenk avoit mis pied à terre avec partie de ses gens, lesquels, le plus coyeement qu'ils purent, arracherent de deux maisons qui

(1) *Numeghe* : Nimègue.

tenoient aux ramparts les treillis et fenestres, par où aucuns passerent pour entrer dans la ville : ce qui ne se sceut faire si doucement que ceux de dedans n'en ouïssent le bruit ; et celuy qui estoit à la tour Saint Estienne sonna si chaudement l'alarme, que tous les soldats et bourgeois se mirent aussi-tost en armes. Et comme, pour la briefveté du temps, Schenk n'y put faire entrer des gens assez par les fenestres, dont il avoit faict arracher les treillis de fer, pour pouvoir rompre et faire ouverture d'une porte, et que la ville estoit en armes, il advint que les soldats de Schenk ne voulurent entrer, quoy qu'il les en pressast ; tellement que ceux qui y estoient jà entrés n'eurent autre loisir que de se sauver par où ils estoient venus : ainsi Schenk, avec toutes ses troupes, fut contraint de se retirer en ses navires, pour au plustost desloger de là, crainte du canon de la ville qui s'apprestoist, lequel les eust peu mettre au fond. Ceste retraicte se fit avec telle confusion, desordre et effroi pour se sauver, que chacun se mettoit dans les premiers pontons et chaloupes ; tellement qu'en celle où estoit le colonel Schenk il y en entra tant que la pesanteur là fit enfoncer, ce qui fut cause qu'il se noya avec plusieurs de ses gens : le reste de ses troupes se sauva avec leurs navires à la descente de la riviere. Le lendemain, Schenk estant pesché et recognu, les bourgeois, pour se venger de luy sur son corps mort, luy trancherent la teste et le taillerent par quartiers, puis, par ignominie, les penderent à des potences aux quatre coings de la ville, où ils sont demeurez tant qu'à la requeste du marquis de Varambon, gouverneur de Gueldre pour le roy d'Espagne, ils furent ostez et posez en une bierre. Voylà

la mort du colonel Schenk, à qui la royne d'Angleterre avoit donné l'ordre de chevalerie, et comme il tomba entre les mains de ses ennemis : aussi disoit-il d'ordinaire qu'il avoit esté conçu dans le ventre de sa mere ennemy de ceux de Numeghe. Les relations espagnoles asseurent qu'il se noya avec luy plus de trois cents hommes de guerre. Cinq jours après qu'il fut mort, les soldats qu'il tenoit en garnison dedans Gravenveerd se voulurent mutiner pour la paye qui leur estoit deuë, et disoient qu'ils trouveroient bien qui les payeroit. Le comte de Mœurs pour les Estats s'y en alla, et leur promit de les contenter : ainsi par son moyen ils s'appaiserent.

Le 24 d'aoust les gens du duc de Parme, par le moyen du fort de Creve-cœur, basti à l'emboucheure de la riviere de Dise, entrèrent en l'isle de Bommel, où ils assiegerent, battirent et prirent les chasteaux de Heel et Rossem. Mais, le 22 septembre, les comtes de Hohenlo et de Mœurs passerent avec leurs troupes en la Betuve pour aller charger les Espagnols dans l'isle de Bommel, dequoy estans advertis ils repasserent la Meuse, et après avoir bruslé le chasteau de Puydroyen et autres places ils s'en retournerent à Bosleduc.

D'autre costé et en mesmes temps le comte Guillaume de Nassau, gouverneur de Frise pour les Estats, prit le fort de Rheyde, qui est presque une isle à l'opposite d'Embde, et batit plusieurs autres forts dont il fit sortir les Espagnols.

Durant que le sieur de Balagny envoyoit ses troupes au secours de ceux de l'union en France, le duc de Parme practiquoit une entreprise sur Cambray, la-



quelle fut decouverte par madame de Balagny (1). Les entrepreneurs devoient laisser une porte ouverte, et, cependant que l'on feroit une procession generale le 19 septembre, les Espagnols devoient entrer par ceste porte et se rendre maistres de la ville. Le doyen de l'eglise cathedrale et autres ecclesiastiques et bourgeois, accusez de cela, furent executez à mort aussitost que ledit sieur de Balagny fut de retour à Cambray.

Le quinziemesme octobre, pour le party des Estats, le comte d'Everstein, le baron de Potlys et le chevalier Veer, avec mille chevaux, deux mille hommes de pied et quelques pieces d'artillerie, s'acheminèrent pour renvitailler Bergk sur le Rhin. Ayant premierement battu et pris un fort appelé La Roynette de Coulogne, ils passerent l'eau près le chasteau de Loo, et, estansjà passez Teckenhof, le marquis de Varambon pour l'Espagnol, avec huict cents chevaux et cinq cents hommes de pied, pensant qu'en leur donnant sur la queue il desferoit quelques troupes de l'arrieregarde, leur alla faire une belle charge; mais ceux des Estats se retournerent incontinent, et chargerent si rudement Varambon qu'ils le mirent en route, luy tuèrent six cents hommes, gaignerent dix de ses drapeaux et trois cornettes, et emmenerent avec eux dans Bergk plusieurs prisonniers et bien deux cents chevaux. Le comte Charles de Mansfeld, sachant que Varambon estoit aux mains, y accourut en diligence avec soixante et dix compagnies de cavalerie et d'infanterie; mais ceux des Estats,

(1) *Par madame de Balagny*. Renée de Clermont, sœur du fameux Bussy d'Amboise. C'étoit une femme d'un caractère très-ambitieux et très-ardent.

ayant désfaict Varambon, se hasterent avec leur convoy de gagner Bergk. A leur retour Mansfeld pensoit encor les attraper; mais en estans advertis ils allerent passer le Rhin auprès de Rees, et retournerent en leurs garnisons sans aucun empeschement.

Comme le comte de Mansfeld s'approchoit pour tenir le siege de plus près devant Bergk, le comte de Mœurs, estant dans Arnhem en Gueldre pour les Estats, s'apprestoit aussi pour secourir ceste place; mais, faisant esprouve de quelques feux artificiels, le feu se print à de la poudre, dont une partie de la chambre où il estoit fut emportée, et luy en fut tellement blessé que peu de jours après il mourut. Voylà ce qui se passa de plus remarquable ez Pays-Bas en ceste année, sur la fin de laquelle il y eut plusieurs courses à cause que Mondragon, gouverneur d'Anvers, deffendit les contributions que les paysans faisoient à ceux des Estats, lesquels, par ces contributions s'exemptoient des courses et rançonnements de leurs soldats. Les paysans, obeyssans à Mondragon, ne voulurent plus payer leurs contributions. Les Estats se resolurent de les leur faire payer par la force, et envoyerent le capitaine Marsille qui estoit en garnison à Bergk sur le Zoom avec cent cinquante chevaux et cent harquebusiers, lesquels furent si souvent en campagne, qu'après avoir pris plusieurs paysans des villages refusans de payer, et avoir bruslé le bourg d'Ulrich, ils rendirent les deffenses de Mondragon sans effect. Pendant ces courses ledit Marsille rencontra aussi un convoy de vivres à chariots venant d'Anvers qu'il desfit, où il print le colonel Maldits prisonnier, et fit un très-grand butin, mettant en route deux cents mousquetaires et quatre cents piquiers qui

conduisoient ce convoy, et gaigna une de leurs enseignes qu'il envoya au comte Maurice. Voyons ce qui se passa en Allemagne.

En ceste année les affaires d'Allemagne furent assez paisibles : l'Empereur n'avoit autre soin que la delivrance de l'archiduc Maximilian son frere, qu'il sollicita si bien, qu'à la fin elle fut accordée sous certaines conditions qui seront dictes cy-après.

Sa Majesté Imperiale fut aussi importunée des princes protestans, qui luy envoyerent seize ambassadeurs. Entre-autres articles ils demandoient :

Qu'il ne fust procedé contre le chapitre de Strasbourg par ban imperial pour avoir pris les fruicts des chanoines catholiques, mais que la cause se terminast par juges civils non suspects.

Qu'on moyennast quelque bon accord entre les catholiques et protestans d'Aix la Chapelle.

Que les catholiques ne missent aucunes nouvelles charges sur les eveschez de Salzbourg et de Visbourg.

Finalement, qu'il fust licite à tous les protestans de se joindre à telle religion qu'il leur plairoit, avec une plaine liberté de conscience.

De mesine la noblesse d'Austriche demanda liberté de conscience et l'exercice de la nouvelle religion dans Vienne. A tout cela l'Empereur respondit que la response de tant de demandes se devoit faire par une meure consideration, qu'il y adviseroit affin de les rendre tous contents, et ainsi les renvoya chacun chez soy.

Le cinquiesme de mars de ceste année la paix fut faicte entre Sigismond, roy de Pologne, et Maximilian, archiduc d'Austriche, frere de l'empereur Ro-

dolfe. Par le moyen de ceste paix Maximilian fut mis en liberté. Voyons la source de leur querelle.

Le royaume de Pologne est un royaume eslectif et non pas hereditaire. Les roys des Polonois sont esleus , non comme souverains et ayans une puissance absoluë , mais seulement comme chefs du royaume , ne pouvans d'eux mesmes rien faire , soit pour la guerre , soit pour la paix , sans le consentement du senat : toutesfois l'eslection d'un roy ne se peut faire par le senat seul sans le consentement de la noblesse , et principalement quand il est question de creer un roy de quelque nouvelle lignée. Durant l'eslection les nobles se tiennent en armes jusques à ce qu'il y en ait un esleu et couronné : c'est pourquoy on dit que la noblesse polonoise s'eslit des roys tels qu'elle veut , et que ceux qui y pretendent d'estre esleus doivent practiquer plustost la noblesse que le senat.

L'an 1586, Estienne Batory, prince de Transylvanie, que les Polonois avoient esleu pour leur roy, et qui les avoit regis neuf ans durant, mourut sans enfans. Ce fut un prince beaucoup regretté de tous les chrestiens pour sa valeur et magnanimité; aussi, durant son regne, il n'a pensé à autre chose qu'à tascher de desraciner les querelles intestines que les grands de Pologne ont ordinairement les uns contre les autres, et de deffendre le royaume contre les pretentions du Moscovite, du Tartare, du Turc, du roy de Suede, et d'autres princes leurs voisins. Il reconquesta durant son regne les duchez de Severie et de Smolensco; et comme il pensoit recouvrer les autres pays que les Moscovites avoient occupez sur les Polonois, le pere Possevin, jesuiste, l'an 1582, practiqua la paix pour quatre ans entre ces

deux puissans peuples. Les Tartares, qui avoient accoustumé de passer le Boristene pour saccager la Russie, et lesquels d'ordinaire venoient faire de grandes destructions et ruynes jusques auprès de Leoble, ayans esté desfaicts en des rencontres par ce roy de Pologne, n'y oserent plus retourner. Le Turc luy envoyant demander des gens pour faire la guerre en Perse, à quoy, disoit-il, les Polonois estoient tenus de luy en fournir, ce Roy luy fit response que l'aigle de Pologne estoit rajeunie, qu'elle avoit ramassé ses plumes blanches que l'on luy avoit ostées, et aiguisé ses ongles et son bec, et qu'il conseilloit à ceux qui penseroient de la molester de regarder à se deffendre dans leurs propres pays. Aussi, durant son regne, le Turc ne fit aucune entreprise sur la Pologne. Le roy de Suede pretendoit que les Polonois luy detenoient la Lithuanie et Livonie, et qu'ils luy devoient le mariage de la royne Isabelle sa femme, avec une somme d'argent que la couronne de Suece avoit prestée au royaume de Pologne du vivant de Sigismond Auguste. Toutesfois, durant le regne d'Estienne, ce roy de Suece n'en osa faire nulle demande.

Or les Polonois, se voyans privez d'un tel roy sans enfans, s'assemblerent pour en eslire un autre. Mais les discordes qui sont en ce royaume, tant pour la diversité des religions que pour l'esperance que chacun des grands de Pologne a de pouvoir parvenir à la couronne, fut cause qu'il y eut un long interregne. Plusieurs de ceux qui ont escrit de la Pologne disent que c'est plustost une forme de republique qu'un royaume. A l'eslection de leurs roys il y en a toujours qui proposent d'en eslire un de leur nation,



d'entre les piastes ou nobles : ils en firent encores à ceste fois de mesme. Entre ceux que l'on proposa furent le duc Constantin, palatin de Chionie <sup>(1)</sup>, et son fils Janus, palatin de Volinie : mais il fut trouvé qu'ils tenoient l'opinion et religion des Grecs, et qu'ils estoient lithuaniens, l'eslection desquels ne pourroit estre supportée des Polonois ; les ducs de Sluze, de la famille des Jagellons, outre qu'ils estoient lithuaniens, on disoit qu'ils estoient jeunes et trop liberaux, et puis qu'ils avoient pour ennemy leur beau-pere Radzvil, palatin de Vilne, ce qui pourroit apporter des divisions ; les ducs d'Olica, on disoit qu'ils n'estoient point experimentez à manier les affaires publiques ; les palatins de Posnanie, Cracovie et Sendomirie, quoy qu'ils fussent des plus grandes maisons entre les Polonois, ils jugerent que si on en eslisoit un d'entr'eux, que les autres ne s'y accorderoient pour leur interest particulier, ce qui seroit cause de nouveaux troubles ; Le Zamoiski, grand chancelier, quoy qu'il fust homme de grande experience militaire, on disoit qu'il n'avoit gueres de religion. Ainsi les Polonois, ne trouvant chez eux qui les pust regir, resolurent de s'eslire pour roy un prince estranger : leur principale raison fut que s'ils en eslisoiient un d'entr'eux, qu'ils obeyroient à un roy qui leur seroit par nature esgal.

Entre les principaux princes estrangers presentez pour estre l'un d'eux esleu roy de Pologne, furent le duc de Parme, le vaivode de Transylvanie, le cardinal Battory son cousin, l'archiduc Maximilian, et Sigismond, prince de Suece <sup>(2)</sup>. Pour le duc de Parme, le cardinal Farnese son oncle, protecteur des Polonois

(1) *Chionie* : Kiovie. — (2) *Suece* : Suède.

à Rome, y employa tout ce qu'il put : mais, estant nay italien et nourry à l'espagnole, il ne plut point aux Polonois; car ils veulent qu'outre la valeur leurs roys soient d'une nature qui convienne à l'humeur polonoise, et qu'ils conversent parmy eux avec une familiarité domestique. Le vaivode de Transylvanie et le cardinal Batory, neveux et heritiers de leur dernier roy Estienne, furent trouvez, sçavoir, le vayvode trop jeune, et le cardinal estre hongrois, nation haye mortellement des Polonois; et pour tous ces deux ils disoient, bien que le Roy leur oncle eust esté vaillant et magnanime, qu'il avoit esté durant son regne plus craint qu'aymé, n'ayant en la distribution des dignitez et honneurs pourveu aucun grand du royaume, et mesmes qu'ils estoient princes sans avoir beaucoup de moyens de leur estoc, et n'en pouvans avoir d'autre que celui qu'ils pourroient avoir du chancelier Zamoski leur cousin, l'autorité duquel avoit esté grande du vivant du feu roy Estienne, mais hay pour sa grandeur par la noblesse, et pour avoir mis ses mains dans le sang de la famille des Sboroski, l'une des principales de Pologne.

Restoit Maximilian d'Austriche et Sigismond de Suece. Pour Maximilian, il avoit beaucoup de partisans pour luy. Ses ennemis alleguoient qu'il estoit allemand, nation haye naturellement en Pologne; mais sur tout ils disoient qu'estant un prince voisin et si puissant, qu'il ne penseroit qu'à abattre la liberté des Polonois, et de faire leur royaume hereditaire comme ses peres avoient rendus la Hongrie et la Boëme, qui estoient auparavant purs eslectifs et non successifs, et que l'on se souvinst que, pour ceste seule occasion,

l'empereur Maximilian en fut exclus par la noblesse polonoise, à l'eslection que le senat fit de luy durant l'interregne du roy de France ; aussi que ce seroit les mettre sans doute à la guerre avec le Turc. Nonobstant, toute la faction austrienne, qui est grande dans la Pologne, l'esleut roy, et se mirent en armes pour soustenir leur eslection ; mais ils se trouverent les plus foibles, ainsi qu'il se verra cy-après.

Quant à Sigismond, prince de Suece, bien qu'il fust jeune, la plus grand part de la noblesse et du senat l'esleut : leur raison fut qu'il estoit l'unique heritier de la famille des Jagellons, qui avoient allié à la Pologne ceste grand'duché de Lithuanie ; aussi qu'il estoit petit fils de leur dernier roy Sigismond Auguste et de la royne Anne, et que par ce moyen toutes les pretensions du duché de Lithuanie seroient assoupies ; que son pere le roy de Suede l'avoit desjà faict declarer son seul successeur et unique heritier en tous ses royaumes ; bref, les grandes commoditez qui devoient provenir de ceste eslection, ainsi que ceux qui firent les harangues de ce prince de Suede aux Polonois remontrèrent, fut cause qu'ils l'esleurent roy. Voylà deux roys esleus en Pologne en l'an 1587.

Le palatin de Posnanie, le Pazzoviski, capitaine de Sniatin, les Sboroski, le capitaine de Sanneztadniski, tenans le party de Maximilian, luy manderent de faire avancer son armée, et qu'il vinst vistement en Pologne. Les Sboroski s'emparerent de Vislizze, place forte.

D'autre costé Zamoski, grand chancelier, au nom de la royne Anne, assembla une nouvelle armée, et fortifia Cracovie. Les palatins de Cracovie, de Sando-

mirie et de Lublin s'armerent aussi, et le prince de Suede fut par eux mandé pour venir recevoir la couronne des Polonois : mais il n'y put arriver si tost que Maximilian, car pour venir de Suece en Pologne il avoit la mer Baltique à traverser.

Maximilian, jugeant que sa reception despendoit de sa diligence, entra, avec une armée composée de seize mil hommes, tant de pied que de cheval, dans la Pologne; il s'empara de la ville de Benzin et d'Ilcus, à cinq lieuës de la ville de Cracovie, devant laquelle il arriva en octobre 1587. Le grand chancelier à ce commencement eut de la peine à retenir le peuple de Cracovie en son devoir, car il n'avoit pas encore assez de gens pour combattre Maximilian, qui s'estoit campé devant Cracovie, et qui avoit envoyé sommer de le recevoir, suivant son eslection.

L'armée de Maximilian estant augmentée de deux mille Polonois et de quelques pieces d'artillerie que luy menerent le palatin de Posnanie et le capitaine de Sniatin, voyant que ceux de Cracovie l'avoient refusé pour roy, commença à leur user de menaces de sac et de feu, puis après il fit faire un degast aux environs de ceste ville : mais, voulant s'en approcher de plus prez, et les saluër de son artillerie, ayant pour cest effect remué son camp et fait avancer deux mille tant Allemans que Polonois par le chemin d'Ogrokrik, les gens du chancelier, ne les desirant si prez d'eux, s'avancerent pour les en empescher. Il y eut là un combat de trois heures, auquel les gens du chancelier demeurerent victorieux après en avoir tué plus de douze cents sur la place, entre lesquels estoient beaucoup de gens de commandement, et pris plus de

deux cents prisonniers. Ce combat fut la cause de la ruine des entreprises de Maximilian , et, quoy qu'il fist semblant de vouloir continuër son siege, ayant faict destourner l'eau de Rudauca pour incommoder ceux de Cracovie, les nouvelles qu'il receut de l'arrivée du prince de Suede en Pologne, lequel s'acheminoit droict à Cracovie, et aussi que ledit grand chancelier avoit receu nouvelles forces de toutes parts de la Pologne, le contraignirent de lever son siege, avec intention d'aller combattre le prince de Suede, son compétiteur, auparavant qu'il se fust joint avec les forces du grand chancelier.

Les Polonois du party de Maximilian estoient en son avantgarde conduite par les Sboroski; ils prirent la charge d'aller recognoistre l'armée du prince de Suece : ce qu'ils firent, et allerent jusqu'à Volborzon, où, ayans aussi rencontré l'avantgarde du Suecien, conduite par Olpaniski, grand mareschal de Pologne, il y eut là une rencontre entre ces deux avantgardes, où ceux de Maximilian eurent de l'avantage : mais, estans retournez vers luy, et s'acheminants pour presenter la bataille au prince de Suece, ils eurent advis que grand nombre de Polonois estoient arrivez en son camp, lequel estoit de plus de quarante mil hommes. Maximilian, se voyant reduit à laisser le passage libre au prince de Suece, son compétiteur, pour n'avoir forces bastantes à le combattre, se retira avec son armée vers les frontieres de Silesie, et s'empara encor du chasteau de Crepicze, où il se retrancha avec son armée, attendant du secours de l'Empereur son frere, et endommageant le plus qu'il pouvoit le pays de ses ennemis.



Cependant le prince de Suece, accompagné du grand chancelier, de tous les palatins et grands seigneurs de la noblesse polonoise, alla à Cracovie, où l'archevêque de Gnesne le couronna roy de Pologne, et où il fut non seulement reconnu des Polonois, mais vingt-quatre ambassadeurs de Lithuanie vindrent aussi avec Papilta, vicechancelier, et deux chastellains, luy jurer obeissance au nom de tous les Lithuaniens.

Le 14 janvier 1588, le grand chancelier Zamoski, avec plus de trente mil hommes, tant de pied que de cheval, partit de Cracovie pour aller faire desloger l'archiduc Maximilian d'Autriche des frontieres de Pologne. L'archiduc ayant eu advis de son acheminement, quoy qu'il fust beaucoup moindre que luy en nombre d'hommes, se mit à la campagne, et, le vingt-deuxiesme de janvier, les deux armées se rencontrèrent auprès de Velun, où, après un long combat de quatre heures, la victoire ayant balancé, tantost du costé des Alemans, tantost de celui des Polonois, elle demeura en fin au grand chancelier de Pologne, qui poursuivit l'archiduc jusques en Silesie où il s'estoit retiré dans Pitschem, après avoir perdu toute son artillerie et tout son bagage, parmy lequel il y avoit un grand nombre de richesses que ses soldats avoient butiné dans la Pologne.

Trois jours après la perte de ceste bataille, Maximilian, poursuivy par les Polonois, s'estant deffendu un jour et une nuict dans Pitschem avec sept cents Alemans et quelques seigneurs polonois de son party, voyant que la plus grand part des siens avoient esté tuez en combattant, n'y ayant plus d'apparence de tenir sans estre forcez, se rendit prisonnier aux Polo-

nois avec le palatin de Posnanie, les ducs de Pruinski et de Volinie, André Scaroselli, et l'évesque de Chiovie qui l'avoit nommé roy de Pologne, et beaucoup de grands seigneurs allemans, hongrois, austriens et polonois.

L'archiduc fut receu et traicté fort magnifiquement par le grand chancelier, lequel l'envoya incontinent avec bonne conduite dans Lublin, et les autres prisonniers en divers endroits. La joye fut grande par toute la Pologne pour ceste victoire, et le roy Sigismond fut dès lors assuré en son nouveau royaume.

Les princes de la maison d'Austriche furent faschez de la fortune de l'archiduc Maximilian, et employèrent tout ce qu'ils purent pour sa delivrance. Sa Sainteté envoya aussi un legat apostolicque, qui fut le cardinal Hypolite Aldobrandin, pour traicter de la paix entre la maison d'Austriche et les Polonois. Premièrement l'on fit une trefve à Varsovie; mais, durant l'an 1588, pour beaucoup de difficultez, ils ne se purent accorder.

Au commencement donc de ceste année, l'Empereur ayant redemandé instamment son frere aux Polonois, les deputez, tant d'une part que d'autre, pour traicter la paix, s'assemblerent à Bithonie en Silesie, où le legat du Pape se rendit avec Rosimbergh, commissaire imperial, et pour les Polonois s'y trouverent le vaimode Raski et le Sbriski. Il se proposa du commencement tant de difficultez, que, pour les accorder, ils furent contraints de continuër la trefve, pendant laquelle, le 5 avril, la paix fut faicte, les principaux articles de laquelle estoient :

« Que l'archiduc Maximilian sortiroit libre sans payer rançon. Qu'il renonceroit à ce tiltre de roy, et

le jureroit ainsi, et puis seroit reconduit en seureté jusques dans les confins de Silesie, où il jureroit de ne faire plus la guerre, pour tirer là quelque vindicte de toutes les choses passées jusques à present.

« Que la forteresse de Benzin seroit restituée aux Polonois, et que, si les Hongrois n'y vouloient consentir, ils payeroient pour une fois cent mil talars à la couronne de Pologne.

« Que le roy Sigismond de Pologne enveroient premierement ses ambassadeurs vers l'Empereur pour luy faire ses excuses des choses passées, et pour approuver le present accord, et puis Sa Majesté Imperiale luy enveroient aussi les siens pour faire le mesme.

« Que le roy de Pologne feroit personnellement toute demonstration d'amitié et de parfaite reconciliation avec l'archiduc Maximilian, et reciproquement ledit sieur archiduc envers la personne du Roy.

« Que toutes les confederations, pactions et amitez seroient renouvellées entre les royaumes de Pologne, d'Hongrie et de Boëme, et mesme avec la maison d'Austriche, se remettant reciproquement les uns aux autres toutes les injures et offenses advenues jusques à l'accord present. »

Tel fut l'accord, pour lequel executer le roy Sigismond de Pologne envoya le comte d'Ostrorogue, son eschanson, vers l'Empereur, lequel l'ouït volontiers, accepta les excuses, et luy fit grande courtoisie.

Après, le roy Sigismond luy envoya encore d'autres ambassadeurs pour confirmer et jurer leur accord. Ce que l'Empereur fit en ces termes : « Chose inaccoustumée, le Rudolphe <sup>(1)</sup>, par la grace de Dieu esleu

(1) *Rudolphe* : Rodolphe.

empereur des Romains, tousjours Auguste et Cesar, promet, sur les saintes Evangiles, de garder et observer inviolablement tous les articles qui ont esté accordés à Bithonie et Rendzon, par l'intervention du reverendissime cardinal Aldobrandin, legat de nostre saint pere le Pape, et du Saint-Siege apostolique, entre nos commissaires et ceux des serenissimes princes les archiducs mes oncles et freres, d'une part, et le serenissime prince Sigismond III, roy de Pologne, grand duc de Lithuanie, d'autre part : ausquels articles de paix je satisferay, et garderay perpetuellement la paix et amitié avec ledit serenissime prince, le royaume de Pologne, et avec toutes les provinces qui en dependent. Ainsi Dieu m'ayde et ses saintes Evangiles. »

L'Empereur envoya aussi ses ambassadeurs à Lublin pour recevoir le serment du roy Sigismond, lequel le fit aussi en presque semblables termes que Sa Majesté Imperiale.

Puis le Roy alla à Crafostein, où estoit l'archiduc Maximilian, lequel alla au devant du Roy en la cour du chasteau, et se firent de grandes caresses l'un à l'autre : toutesfois jamais l'archiduc ne le nomma *Majesté* ; mais ils s'honorèrent l'un l'autre du terme de *Serenité*. Tout cela se passa dans le mois d'avril.

Le treiziesme d'aoust les Polonois tinrent encor conseil dans Cracovie s'ils devoient mettre en liberté l'archiduc Maximilian, pource que tous les limites de la Pologne estoient en ce temps là en troubles, d'un costé par le Moscovite, et des autres par le Turc et par les Tartares, vers les confins de Polodie et de Russie. En ce conseil il fut resolu que Maximilian jureroit et don-

neroit caution devant que d'estre mis en liberté, pour eviter que cependant qu'ils seroient empeschez à l'un des bouts de la Pologne contre le Turc, qu'il ne recommençast sous quelque pretexte la guerre contr'eux. Maximilian fut asseuré que la recherche de ceste caution ne venoit point du vouloir du Roy, mais de celui du chancelier et du conseil de Pologne : toutesfois il fut contraint pour avoir sa liberté de promettre de donner caution; ce qu'il fit. Pour le reconduire et le faire jurer d'entretenir la paix, les Polonois deputerent l'evesque Chelmense, le palatin de Cracovie et plusieurs seigneurs polonois pour l'accompagner. Lesquels estans tous arrivez aux confins de Silesie avec l'archiduc, ils voulurent le remener jusques où ils l'avoient pris prisonnier, avec enseignes desployées; mais l'evesque de Vratislavie, qui estoit venu bien accompagné trouver ledit archiduc, leur dit qu'il les en empesche-roit. Les Polonois, qui n'estoient lors aussi forts que les gens de l'archiduc qui l'estoient venu recevoir, cognurent qu'ils avoient esté trop faciles. Ainsi, estans arrivez sur les limites de la Silesie, ils requirent l'archiduc de jurer les articles accordez à Bithonie : mais, au lieu de ce faire, se sentant plus fort que les Polonois, sans rien respondre à leur requeste, bien accompagné de cavalerie allemande et hongroise, se rendit en peu de temps à Bithonie, où il fit venir les commissaires polonois, et là il leur fit declarer, par un hamualdo, qu'il n'avoit eu aucune cognoissance du traicté de paix, sinon qu'après qu'il avoit esté faict, à cause de l'estroite prison où on l'avoit detenu pendant qu'il se faisoit, et que c'estoit une chose inique et dure qu'en faisant l'accord à Bithonie, les deputez des Polonois



n'avoient pas seulement voulu que l'on cognust de son eslection au royaume de Pologne, qui estoit toute la controverse ; aussi que les Polonois mesmes avoient contrevenu au traité de Bithonie, en ce que, par iceluy, ceux qui avoient suivy son party n'en devoient estre recherchez, et aussi que tous ceux qui estoient prisonniers devoient estre mis en liberté, ce qui n'avoit esté observé, ainsi qu'il se pouvoit verifïer par les severes constitutions qu'ils avoient faictes de nouveau à Varsovie ; plus, que le roy de Pologne ayant commandé de mettre ledict sieur archiduc, sans aucune dilation, en liberté, que l'on l'avoit renfermé par le commandement du grand chancelier dans Veslilie, où l'on avoit resolu qu'il ne sortiroit sans faire le serment, sans delaisser son tiltre de roy, sans changer de seau, et sans ratifier les articles accordez à Bithonie.

A ceste declaration, laquelle contenoit encor beaucoup d'autres points, l'evesque Chelmense respondit de poinct en poinct, et monstra que l'archiduc estoit tenu de faire le serment et jurer l'accord faict à Bithonie. L'archiduc alors, prenant la parole, luy dit que sa cause estoit separée des alliances et confederations des royaumes de Boheme et de Pologne, et que cela n'empescheroit point la paix entr'eux si les Polonois ne la violoient de leur costé. Alors le palatin de Cracovie dist à l'archiduc beaucoup de choses pour le bien de la paix, et qu'il devoit avoir respect au sang chrestien qui se repandroït par la guerre ; puis il interpella tous les Bohemiens, Moraves et Silesiens, affin d'exhorter l'archiduc à jurer la paix, ausquels mesmes il usa en fin de menaces. Mais, voyant que ce qu'il leur disoit estoit sans fruct, il sortit en colere, et leur dit ces mots

en langage polonois : « Il est facile de faire cuire la cervoise, mais il est incertain de sçavoir qui la boira; » et se retournant vers l'evesque Chelmense : « Voyez, dit-il, en quelle façon nous retournerons en Pologne; nous sommes icy mocquez par des enfans, et servirons de risée aux autres. »

L'archiduc, nonobstant que les Polonois fussent sortis en colere, ne laissa de les inviter à souper : eux le refuserent, et à l'heure mesme, estans montez dans leurs chariots, s'en retournerent en Pologne. Le lendemain l'archiduc aussi print son chemin pour aller à la court de l'Empereur son frere. Il fut fait plusieurs discours sur ce que ledit archiduc ne voulut jurer l'accord de Bithonie, faict pour sa liberté par l'intervention du legat de Sa Sainteté, puis que l'Empereur l'avoit juré; mais ceux qui favorisoient son party concludoient tous que les conseillers que Maximilian avoit autour de luy estoient jeunes *e perciò non muoverlo niente questa risoluzione data da principio* <sup>(1)</sup>. Ce sont excuses.

La Pologne se trouvoit lors, comme nous avons dit, grandement empeschée des Tartares et des Turcs, car les Cosaques, peuples dependans de Pologne, avoient esté à une grande foire au mois de juin dans la ville de Coslou en Tartarie casaniere, qui est un pays où les Tartares demeurent en maisons, au lieu que les autres Tartares n'usent que de pavillons et tentes, se mettans par hordes sous un chef qui est tousjours de la premiere et plus ancienne famille. En ceste ville de Coslou donques les Cosaques pillerent les boutique, et,

(1) Et par conséquent il ne devoit point se régler sur une résolution d'ancienne date.

après en avoir tué plusieurs, mirent le feu dans ceste ville, et s'en retournerent chargez d'un grand butin.

Les Tartares, fâchez de ceste bravade et perte, estans sollicitez par le Turc, auquel les Cosaques aussi avoient pris et desmantelé la forteresse d'Ochiakou, firent amas de soixante dix mil chevaux et trente pieces de canon, et, passant le fleuve de Boristhene, vindrent se camper entre Liople de Russie et le lac d'Amodoc, d'où ils coururent, en faisant une infinité d'hostilitez et inhumanitez, les pays de Sbarazze, de Tarmople et de Bourke, et autres places voisines.

Le roy Sigismond de Pologne, entendant les cruau-  
tez que faisoient les Tartares en ces contrées là, y en-  
voya le Zamoski, grand chancelier de Pologne, lequel,  
après avoir visité Liople, forteresse imprenable pour  
estre environnée de montagnes, et y avoir donné l'ordre  
requis pour sa deffense, il s'achemina à Camenik de  
Podolie, qui est une place située dans les roches inac-  
cessibles sur la riviere de Smotriki, laquelle il pour-  
veut de tout ce qui estoit necessaire pour soustenir un  
siege; car aussi, en ce mesme temps là, le bascha Hadar  
faisoit semblant de vouloir chasser le palatin de Vala-  
chie pour y en mettre un autre; mais les Polonois ju-  
gerent que ce Turc ne faisoit ce voyage que pour tas-  
cher à trouver un moyen d'occuper l'une de ces deux  
places susdictes.

Les Tartares, ayans esté battus et rebatus en plusieurs  
rencontres par les Cosaques et Russiens, ne laisserent  
pour cela d'entreprendre sur la ville de Rurapotniki;  
mais ils en furent repulsez, comme ils le furent aussi  
de Sbarazze et de Baccarou, là où ils furent chargez  
et desfaicts. Dans Baccarou estoit par cas fortuit arrivé,

en passant pays, la sœur du grand chancelier Zamoski, laquelle les Tartares taschoient par tous moyens d'avoir entre leurs mains; mais il leur fut impossible de l'avoir.

Le grand zare des Tartares, ainsi s'appellent les princes souverains des Tartares casaniers (comme qui diroit le grand escarmoucheur), ayant entendu que ses gens estoient mal traictez des Polonois, se resolut de venir luy-mesme à leur secours avec nouvelles et plus grandes forces, lesquelles, par une astuce militaire, estant proche du camp des Polonois, il divisa en deux, et, s'en venant avec une partie, il laissa l'autre derriere une petite montagne, avec intention d'attrapper les Polonois en les enveloppant. Son dessein pour les envelopper réussit; mais les Polonois, se voyans enveloppez entre les deux troupes, d'autant qu'ils s'estoient avancez dez qu'ils eurent veu la premiere, sans penser qu'il y en eust encor une autre derriere, se recognurent, et se donnerent la foy les uns aux autres de combattre jusques à la mort. En ceste resolution, après avoir rompu l'avantgarde des Tartares, ils enfonserent la bataille, dans laquelle rencontrant le grand zare, ils le blesserent à mort d'une arquebuzade; mais se voyant blessé, affin de n'estonner ses gens, il fit sonner la retraite. En ceste bataille son fils, nommé Saphigerei, y fut tué, et plusieurs grands de sa suite. Mille d'entre eux, se cuydant sauver dans un bois, y furent tous taillez en pieces. Les restes de ceste grande armée de Tartares coururent repasser le Boristene, et s'en allerent joindre à l'armée du Turc que conduisoit le bascha Hadar. Alors les Cosaques, après le guain de ceste bataille, donnerent dans le pays des Tartares, pillans, ravageans et mettant tout à feu et à sang.

Le bascha Hadar ayant sceu la desfaicte des Tartares casaniers, au lieu qu'il menaçoit les Polonois il parla de paix avec eux, et leur escrivit que, s'ils vouloient envoyer vers le Grand Turc son seigneur, qu'il s'asseuroit qu'on les recevroit humainement. Les Turcs en ceste année n'eurent pas la fortune prospere, car, outre les guerres qu'ils avoient avec les Perses, les Tartares circassiens se revolterent de leur alliance, et se rallierent avec les Perses : tellement que le bascha Ferat y receut contr'eux une grande desroute, et fut contraint de se retirer. Aussi certains santons, qui sont comme moynes en la loy de Mahomet, firent une revolte au pays de Surie, pour laquelle appaiser Assan, haga, se trouva bien empesché.

Mais ce qui donna le plus de fascherie au grand turc Amurat, fut que les janissaires esmeurent une grande sedition sur le fait des monnoyes, disant qu'elles estoient alterées d'aloy et de poids. Ils en imputoient la faulte à Ebrayn, beglerbey de la Grece ( c'est à dire lieutenant general ), lequel estoit aymé d'Amurat avec une extreme privauté, jusques à luy permettre qu'il entrast seul dans le serrail, qu'il allast en carroce avec luy, et autres faveurs excessives : tellement qu'environ cinq mille janissaires demanderent sa teste avec importunité. Amurat, estimant que cela luy touchoit à l'honneur, leur offre de raccomoder les monnoyes et leur augmenter leurs payes, et leur donner recompense du dechet qu'ils avoient eu sur les monnoyes. Sur cest offre les janissaires s'escrierent tous qu'ils estoient là pour la teste d'Ebrayn, lequel avoit pour capitaux ennemis un autre Ebrayn, gendre d'Amurat, et le Sciaus bascha, l'un des cousins d'Amurat, lesquels on jugea



depuis avoir suscité lesdits janissaires. Or, combien qu'Ebrayn, alterant les monnoyes, en rapportoit le proffit aux coffres de son prince, à cause dequoy il le tenoit pour son grand et cher amy, luy estant utile pour estre luy-mesme grandement avare, joinct que tousjours Amurat debattoit qu'il y alloit de son honneur en ce qu'un sien amy fust abandonné à des janissaires, et qu'estant Amurat prince absolu, il ne pouvoit obeyr aux intentions des janissaires pour quelque occasion que ce fust, toutesfois ils trouverent moyen de luy persuader que le beglierbey Ebrayn deust mourir, et que la loy de Mahomet portoit que, pour la seureté de l'empire, les freres mesmes d'un de leurs grands turcs estoient mis à mort, et quant au pouvoir absolu, qu'il estoit ez mains des janissaires. Ces paroles furent la cause qu'Amurat abandonna son Ebrayn, et le vid, estant au dyvan, par une fenestre, ployant le col sous la main du bourreau. C'est un exemple à ceux qui, pensant complaire à l'appetit des princes, changent les loix finement pour opprimer les peuples.

Six jours après ceste esmotion, un matin à deux heures avant jour, par toute la ville de Constantinople se prit un grand embrasement, lequel on n'a jamais sceu sçavoir s'il y avoit esté mis à dessein, ou si c'estoit un cas fortuit. Ce feu commença en la maison d'un juif. Les janissaires firent devoir de l'esteindre : ce qu'ayant fait, ils demanderent surcroist de leur paye, selon la coustume ancienne : ce qui leur fut desnié, et mesmes l'aga se moqua d'eux, leur disant que ce feu avoit esté mis par leur artifice. Mais ils s'en vengerent incontinent, car ils r'allumerent le feu par tout, qui brusla

plus de dix mille boutiques, durant lequel ils se mirent à saccager les biens des juifs, qui estoient très-riches, tant pour le trafic qu'ils font, que pour les daces et impôts dont ils sont fermiers d'ordinaire pour le Grand Turc, et pillèrent en une journée plus de cinq millions d'or. La perte generale fut estimée à plus de douze millions. En ce pillage et en ce bruslement les janissaires s'opiniastrent l'espace d'un mois tout entier, sans que le premier visir Sinan, lequel estoit rentré ez bonnes graces d'Amurat par la faveur des soltanes, y pust donner ordre, ny le bascha de Bosne, qui avoit esté faict beglierbey de Grece après la mort d'Ebrayn, d'autant que les janissaires inventoient de jour à autre certains artifices pour entretenir le feu et continuër leur pillage. Tellement que l'on pensoit lors que l'empire turquesque estoit proche de sa ruine, pour les grandes seditions qui s'esmeurent en ce mesme temps, tant en Barbarie que par les Arabes en Egypte et en Judée : si bien qu'Amurat pensoit que son empire s'alloit renverser, et tous ses baschas et vizirs n'avoient autre plus grand soin que de conserver leurs propres maisons, là où ils demeuroient en armes avec leurs gens, n'attendans que l'heure que les janissaires vinssent mettre le feu à leurs portes. Pour appaiser ces seditieux il leur falut accorder tout ce qu'ils voulurent, avec augmentation de gages. Amurat fut contraint de mettre prix par edict à toutes sortes d'estoffes, et ce à tel prix que les janissaires les voulurent mettre, qui fut un très-grand prejudice à la ville de Constantinople et à tout le pays, par-ce que les marchans, se voyant reduits à cela, transporterent toutes les meilleures pieces de leurs marchandises, et ne leur demeura que

le rebut dans leurs boutiques, encores avec grand peril.

Le tumulte appaisé, Assan, aga, tira de Constantinople la plus-part de tous ces rebelles et seditieux, et les emmena avec luy en Barbarie pour appaiser la sedition des Mores de Tripoly de Barbarie, qui en avoient chassé les Turcs, et avoient envoyé au grand maistre de Malte pour luy demander secours d'armes et de munitions, disant ne vouloir plus estre subjects aux Turcs. Le grand maistre pensa que c'estoit une belle occasion pour delivrer la mer Mediterranée des courses qu'y faisoient les Turcs, et principalement aux pays de riviere ( c'est à dire ez frontieres de la marine ) sujets au roy d'Espagne. Il despescha pour cet effect le chevalier Boucherie, françois, pource qu'il estoit mieux informé que nul autre de toutes ces affaires. Mais Assan, aga, après beaucoup de peine, reduisit Tripoli et les Mores en leur obeyssance accoustumée.

---



---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-NEUVIÈME VOLUME.

---

SUITE DE LA CHRONOLOGIE NOVENAIRE DE CAYET.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| LIVRE PREMIER. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1  |
| De la prise des armes par les princes, seigneurs, villes et communautez de la ligue, à cause de la mort des cardinal et duc de Guise, contre le roy Henri III. . . . . Page                                                                                                                          | 1  |
| M. d'Aumale esleu gouverneur de Paris. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                       | 2  |
| Resolution des Parisiens de n'obeyr plus au Roy, et leur affection à la memoire du feu duc de Guise. . . . .                                                                                                                                                                                         | 3  |
| Question proposée par le peuple de Paris à la Faculté de théologie, et la conclusion qu'en donnerent les docteurs et predicateurs de la faction des Seize. . . . .                                                                                                                                   | 3  |
| Injures et calomnies preschées dans Paris contre le Roy. . . . .                                                                                                                                                                                                                                     | 5  |
| Declaration du Roy sur la mort des duc et cardinal de Guise. . . . .                                                                                                                                                                                                                                 | 6  |
| Emprisonnement de messieurs de la cour de parlement, faict par Bussy Le Clerc, du commandement du duc d'Aumale et du conseil des Seize. . . . .                                                                                                                                                      | 7  |
| Des hieronimites, et comme leurs oratoires furent ruinez; et du degast faict au bois de Vincennes. . . . .                                                                                                                                                                                           | 9  |
| Impostures contre le Roy, preschées dans Paris par Gincestre. . . . .                                                                                                                                                                                                                                | 10 |
| M. de Mayenne s'assure des places fortes de Bourgogne, et se resout à la guerre contre le Roy. . . . .                                                                                                                                                                                               | 11 |
| Les habitans de Chalons en Champagne mettent hors de leur ville le sieur de Rosne, et se declarent royaux. . . . .                                                                                                                                                                                   | 13 |
| Mort de la royne-mere Catherine de Medicis. Comme elle a conservé et sauvé quatre fois la couronne de ses enfans et l'Estat de la France. Calomnies publiées contre elle. Envoye une armée en Portugal. Sa genealogie maternelle. Son estoc paternel. Ses dernieres paroles. Ses bastiments. . . . . | 15 |



|                                                                                                                                                                                                                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Harangue faicte pour la conclusion des estats par l'archeves-<br>que de Bourges, le comte de Brissac et l'advocat Bernard. Page                                                                                                                                   | 31 |
| Le Roy mene le cardinal de Bourbon et autres princes et sei-<br>gneurs prisonniers à Amboise. . . . .                                                                                                                                                             | 32 |
| Le sieur de Loignac disgracié du Roy. . . . .                                                                                                                                                                                                                     | 32 |
| Le Roy ramene les princes prisonniers d'Amboise à Blois. .                                                                                                                                                                                                        | 33 |
| La citadelle d'Orleans battuë par les Orleannois, et quittée par<br>le sieur d'Antragues et par le mareschal d'Aumont. . . . .                                                                                                                                    | 34 |
| Declaration du Roy contre les duc de Mayenne, duc et che-<br>valier d'Aumale. . . . .                                                                                                                                                                             | 35 |
| Declaration du Roy contre les villes de Paris, Orleans, Amiens<br>et Abbeville. . . . .                                                                                                                                                                           | 39 |
| La Ganache assiegée et renduë au duc de Nevers. . . . .                                                                                                                                                                                                           | 42 |
| Serment de l'union faict au parlement de Paris au mois de<br>janvier 1589. . . . .                                                                                                                                                                                | 44 |
| Requete de madame de Guise au parlement de Paris. . . . .                                                                                                                                                                                                         | 46 |
| Conseil des quarante estably par les Parisiens. . . . .                                                                                                                                                                                                           | 47 |
| Chartres se declare du parti de l'union. . . . .                                                                                                                                                                                                                  | 48 |
| Serment que faisoit faire M. de Mayenne aux villes qui se met-<br>toient de l'union. . . . .                                                                                                                                                                      | 50 |
| Rouën se declare du parti de l'union. . . . .                                                                                                                                                                                                                     | 50 |
| M. de Mayenne arrive à Paris et y establit le conseil general<br>de l'union. Est créé lieutenant general de l'Estat et couronne<br>de France par le conseil general de l'union. Clauses portées en<br>la verification des lettres de ladite lieutenance . . . . . | 51 |
| Reglement pour cognoistre les villes qui sont entrées ou entre-<br>ront au party de l'union. . . . .                                                                                                                                                              | 53 |
| Lyon se declare du party de l'union. . . . .                                                                                                                                                                                                                      | 60 |
| Christine, fille du duc de Lorraine, espousée au grand duc de<br>Toscane, part de Blois, arrive à Lyon, s'embarque à Marseille,<br>faict son entrée à Florence. Ses nopces. . . . .                                                                               | 61 |
| Mariage des deux niepces du Pape. . . . .                                                                                                                                                                                                                         | 65 |
| La ville de Tholose se met de l'union. . . . .                                                                                                                                                                                                                    | 65 |
| Le Roy va de Blois à Tours. Paroles qu'il dit après la mort du<br>duc de Guise. . . . .                                                                                                                                                                           | 66 |
| Le Mans se met du party de l'union. . . . .                                                                                                                                                                                                                       | 67 |
| Comment les habitans de la ville d'Angers se barricaderent<br>contre le chasteau, et comme ceste ville fut remise en l'obeis-<br>sance du Roy. . . . .                                                                                                            | 68 |

|                                                                                                                                                                            |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Le duc de Mercœur et plusieurs villes de Bretagne se revoltent contre le Roy. . . . .                                                                                      | Page 69 |
| Siege de Vitré levé. . . . .                                                                                                                                               | 73      |
| La ville de Rennes se remet du party royal. . . . .                                                                                                                        | 74      |
| Le sieur de La Chastre, gouverneur de Berry, se remet du party de l'union. . . . .                                                                                         | 74      |
| Des remuëments qui se firent en Auvergne pour le party du Roy et pour le party de l'union. . . . .                                                                         | 77      |
| Ce que fit le roy de Navarre aux mois de fevrier et mars. . . .                                                                                                            | 81      |
| Lettre du roy de Navarre aux trois estats de France, sur les choses advenues en France depuis le 23 decembre 1588. . . .                                                   | 82      |
| Divers conseils donnez au Roy. . . . .                                                                                                                                     | 91      |
| Desfaicte de cinq compagnies de ceux de l'union à La Croix du Perche. . . . .                                                                                              | 92      |
| La cour de parlement de Paris et la chambre des comptes transferées à Tours; et de diverses choses notables advenues quand le parlement a esté transferé de Paris. . . . . | 92      |
| Trefve faicte en Dauphiné entre le sieur Alfonse d'Ornano et le sieur Desdiguieres. . . . .                                                                                | 95      |
| Aix, Arles et Marseilles se mettent du party de l'union. . . .                                                                                                             | 96      |
| Des trefves faictes entre le duc de Lorraine et mademoiselle la duchesse de Bouillon. De l'occasion des guerres de Sedan. Jamets assiegé par le duc de Lorraine. . . . .   | 98      |
| Reddition de la ville de Jamets. . . . .                                                                                                                                   | 104     |
| Desfaicte des troupes du capitaine Sainct Paul par les royaux. .                                                                                                           | 105     |
| Desfaicte du sieur de Sautour assiegeant Mery sur Seine. . . .                                                                                                             | 106     |
| Chambre de parlement établie à Chaalons. . . . .                                                                                                                           | 107     |
| Serment du duc de Mayenne au parlement de Paris . . . .                                                                                                                    | 107     |
| Paroles du duc de Mayenne à M. le legat Morosini, sur les propositions qu'il luy fit d'un accord avec le Roy. . . . .                                                      | 108     |
| Prieres pour le Roy ostées du canon de la messe. . . . .                                                                                                                   | 110     |
| Tableaux peints es principales églises des villes de l'union. . .                                                                                                          | 111     |
| De la prison du thresorier Molan à Tours, et des grands deniers qui luy furent pris à Paris par l'union. . . . .                                                           | 112     |
| Declaration du roy de Navarre sur son passage de la riviere de Loire à Saumur. . . . .                                                                                     | 113     |
| Declaration du Roy pour la vente des biens des partisans de l'union. . . . .                                                                                               | 115     |
| Declaration du Roy sur la trefve qu'il fit avec le roy de Na-                                                                                                              |         |

|                                                                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| varre ; et la declaration du roy de Navarre sur ladite trefve. Page                                                                                                                                            | 115 |
| M. de Montpensier envoyé par le Roy en la Normandie. Assiege Falaize, d'où il leve le siege, et desfait les Gautiers et autres du party de l'union, conduits par les sieurs de Brissac et Pierrecourt. . . . . | 122 |
| Les cours souveraines de Rouën transferées à Caen. . . . .                                                                                                                                                     | 125 |
| Benehard, gouverneur de Vendosme, se rend de l'union, et fait prendre messieurs du grand conseil prisonniers par le sieur de Rosne. . . . .                                                                    | 125 |
| Le duc de Mayenne fait son prisonnier le comte de Brienne, et defaict ses troupes. . . . .                                                                                                                     | 126 |
| Entrevue des roys de France et de Navarre au Plessis lez Tours. . . . .                                                                                                                                        | 128 |
| Le duc de Mayenne, ayant failly à prendre le Roy prez de Tours, entre dans le faux-bourg Saint Syphorien où il desfit trois regimens de gens de pied qui y estoient logez. Assiege et prend Alençon. . . . .   | 131 |
| Lettres du Roy presentées au Pape par l'evesque du Mans. . . . .                                                                                                                                               | 138 |
| Monitoire affiché à Rome contre le roy Très-Chrestien. . . . .                                                                                                                                                 | 141 |
| Armée d'Anglois en Portugal, et quel ordre le roy d'Espagne mit pour s'opposer à leurs efforts. Quels exploits ceste armée fit, et comme elle s'en retourna en Angleterre. . . . .                             | 145 |
| Estat des affaires des Pays-Bas depuis la mort de M. le duc d'Anjou. . . . .                                                                                                                                   | 151 |
| De la mutinerie des garnisons de Gertruydemberghe, et comme le duc de Parme se rendit maistre de ceste ville. . . . .                                                                                          | 161 |
| Defaict et mort du sieur de Saveuze par le sieur de Chastillon. . . . .                                                                                                                                        | 164 |
| Voyage que fit le Roy à Poitiers, et comment ceux de Poitiers et d'Agen se declarerent de l'union. . . . .                                                                                                     | 167 |
| Comment Senlis se remit du party royal; comme il fut assiegé par le duc d'Aumale; et comme le duc de Longueville et les royaux donnerent devant Senlis bataille au duc d'Aumale et le deffirent. . . . .       | 169 |
| Comment les Parisiens furent saluez à coups de canon par les royaux cependant que l'on renvitaillloit le chasteau de Vincennes. . . . .                                                                        | 178 |
| Montereau surpris par le duc d'Espernon, et repris par le duc de Mayenne. . . . .                                                                                                                              | 179 |
| Lettre du roy de Navarre aux habitans d'Orleans. . . . .                                                                                                                                                       | 179 |
| Defaict de M. le comte de Soissons à Chasteaugyron, et                                                                                                                                                         |     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| comme il fut pris prisonnier par le duc de Mercœur , et mené<br>au chasteau de Nantes. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Page 181 |
| M. le prince de Dombes envoyé en Bretagne par le Roy. . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 183      |
| Comment le Roy batit et prit Gergeau , Pluviers , Estampes ,<br>Poissi et Pontoise. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 183      |
| De l'armée de Suisses que leva le sieur de Sancy pour le Roy.<br>Geneve et sa situation. Des effects que fit ceste armée ez environs<br>de Geneve, et comme elle vint joindre l'armée royale à Conflans<br>près Pontoise. . . . .                                                                                                                                                                          | 186      |
| Comment le Roy print le pont Saint Clou , et comme Jacques<br>Clement , de l'ordre des jacobins , le blessa au petit ventre d'un<br>cousteau empoisonné. Lettres du Roy aux princes estrangers pour<br>les advertir de sa blessure. Ses dernieres paroles qu'il dit au roy<br>de Navarre , aux princes et officiers de la couronne. Comme il<br>pardonna à ses ennemis , et rendit son ame à Dieu. . . . . | 193      |
| Ce que les huguenots et les ligueurs ont escrit sur la mort du<br>roy Henri III. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 201      |
| Jacques Clement tiré à quatre chevaux et brulé. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 205      |
| Bourgoin , prieur des jacobins de Paris , tiré vif à quatre che-<br>vaux et brulé à Tours. De plusieurs assassinats qui furent des-<br>couverts en ce temps-là. . . . .                                                                                                                                                                                                                                    | 207      |
| Clemence du roy Henry III envers le docteur Boucher , qui<br>avoit presché plusieurs calomnies contre luy. Responces aux<br>calomnies preschées et publiées par ceux de l'union contre Sa<br>Majesté. Oraisons funebres faictes en plusieurs eglises cathedrales<br>sur le trespas dudit Roy . . . . .                                                                                                     | 212      |
| Declaration du roy Henry IV à son advenement à la couronne<br>de France. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 226      |
| Plusieurs choses remarquables advenuës au roy de France et<br>de Navarre auparavant son advenement à la couronne de France. . .                                                                                                                                                                                                                                                                            | 227      |
| Pourquoy le roy François I ne voulut que Jeanne d'Albret ,<br>princesse de Navarre , fust alliée à la maison d'Austrie. . . .                                                                                                                                                                                                                                                                              | 228      |
| Jeanne d'Albret promise au duc de Cleves , et mariée au duc<br>de Vendosme. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 229      |
| Comment moururent le duc de Beaumont et le comte de Marle ,<br>enfans de M. le duc de Vendosme et de la princesse Jeanne de<br>Navarre. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                            | 230      |
| Mort de Marguerite de Valois , royne de Navarre. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 231      |
| Paroles du roy Henry d'Albret à la princesse Jeanne sa fille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |

|                                                                                                                                                                                                                              |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| sur le desir qu'il avoit de ne mourir pas sans heritiers. . .                                                                                                                                                                | Page 232 |
| Comment la princesse Jeanne, devenue enceinte et preste d'accoucher, alla de Picardie en Bearn ; et de plusieurs choses qui se passerent en la naissance du prince de Navarre à present roy de France et de Navarre. . . . . | 234      |
| Le prince de Navarre baptisé à Pau ; eslevé au chasteau de Coiraze ; est amené en la cour de France. . . . .                                                                                                                 | 236      |
| Paroles d'Anthoine, roy de Navarre, sur l'advis qu'il eut qu'on le vouloit tuer de sang froid à Orleans. . . . .                                                                                                             | 243      |
| La royne Jeanne de Navarre, se faisant de la religion pretenduë reformée, se retira en Bearn. . . . .                                                                                                                        | 246      |
| Comment le prince de Navarre fut enseigné par le sieur de La Gaucherie. . . . .                                                                                                                                              | 246      |
| Mort d'Anthoine, roy de Navarre. . . . .                                                                                                                                                                                     | 247      |
| Estat de la maison de Navarre après les premiers troubles. . .                                                                                                                                                               | 247      |
| Devise que le prince de Navarre print en une blanque tenue à Paris l'an 1564. . . . .                                                                                                                                        | 247      |
| Estime que le duc de Medina de Rio-seco fit du prince de Navarre quand le roy Charles fut à Bayonne voir sa sœur la royne Elisabeth. . . . .                                                                                 | 248      |
| Le prince de Navarre instruit à la guerre par M. le prince de Condé son oncle, et par l'admiral de Chastillon. . . . .                                                                                                       | 250      |
| Advis du prince de Navarre sur la rencontre de Loudun, et sur les batailles de Jarniac et Montcontour. . . . .                                                                                                               | 251      |
| Mort de la royne de Navarre ; et des trois afflictions que receut le prince son fils déclaré roy de Navarre après sa mort. . . .                                                                                             | 254      |
| De l'apprehension qu'eut le roy de Navarre en allant parler au roy Charles estant au lict de la mort. . . . .                                                                                                                | 254      |
| Comment le roy de Navarre se retira de la court de France. . .                                                                                                                                                               | 256      |
| Paix accordée l'an 1576 entre le Roy et Mgr. le duc d'Alençon son frere, le roy de Navarre et M. le prince de Condé. . . .                                                                                                   | 256      |
| Comment le roy de Navarre succeda à la couronne de France, et sa genealogie paternelle. . . . .                                                                                                                              | 257      |
| Comparaison de la revolte qui se fit du temps de David par son fils Absalon, avec la revolte des peuples des villes de la ligue contre les roys Henry III et Henry IV. . . . .                                               | 259      |
| Estat de l'armée royale après la mort du roy Henry III ; et comment son corps fut mené en depost à Compiègne. . . .                                                                                                          | 262      |
| Comment le Roy print Meulan, Clermont et Gisors, et puis                                                                                                                                                                     |          |



|                                                                                                                                                                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| separa son armée en trois, et s'en alla à Diepe; prit Neuchastel. Page                                                                                                                                       | 262 |
| Duël entre le sieur de L'Isle Malivaut et le sieur de Maroles. . .                                                                                                                                           | 265 |
| Recompense donnée par le conseil de l'union à la mere de Jacques Clement, pour avoir tué le roy Henri III. . . . .                                                                                           | 266 |
| Declaration du duc de Mayenne après la mort du Roy. . . . .                                                                                                                                                  | 267 |
| Entreprise de quelques habitans de Tours pour se rebeller contre le Roy, et comme ils furent punis. . . . .                                                                                                  | 268 |
| Quatre grands princes ennemis du roy Henry IV. . . . .                                                                                                                                                       | 271 |
| Le marquis du Pont, fils du duc de Lorraine, envoyé par son pere au secours de l'union. . . . .                                                                                                              | 272 |
| Le chasteau de Jamets rendu au duc de Lorraine. . . . .                                                                                                                                                      | 273 |
| Comment M. de Mayenne ayant assemblé toutes ses forces, et faict une grande armée, alla prendre Gournay, Neufchastel et Eu, puis alla se camper auprès d'Arques, où estoit le Roy. . .                       | 276 |
| De la journée d'Arques. Comme le duc de Mayenne se retira de devant Arques, et alla devant Dieppe. Sa retraicte de devant Dieppe. . . . .                                                                    | 282 |
| Comme le Roy, ayant receu le secours que luy amenoient M. le comte de Soissons, le duc de Longueville et le mareschal d'Aumont, reprint Gamache et Eu à la veue du duc de Mayenne. . .                       | 287 |
| Pourquoy le marquis du Pont s'en retourna en Lorraine. . .                                                                                                                                                   | 288 |
| Comment le Roy partit de Dieppe, ayant receu quatre mille Anglois. et vint prendre les faux-bourgs de Paris; et comme le duc de Mayenne arriva en diligence d'Amiens au secours des Parisiens. . . . .       | 292 |
| Comment le Roy alla prendre Estampes au sortir des faux-bourgs de Paris. . . . .                                                                                                                             | 295 |
| Requete de la royne Louyse douairiere pour supplier le Roy de luy vouloir faire faire justice de l'assassinat du Roy son mary. .                                                                             | 296 |
| Comment le Roy print Janville et Vendosme, puis s'en alla à Tours. . . . .                                                                                                                                   | 298 |
| Comment le duc de Savoye, voiant qu'il ne pouvoit avoir Geneve par force, fit bastir le fort Sainte Catherine. De l'armée des Bernois au secours de Geneve. Desfaicte des Savoyards par les Bernois. . . . . | 303 |
| Prise de Bonne par le duc de Savoye. . . . .                                                                                                                                                                 | 304 |
| Des ambassadeurs que le duc de Savoye envoya au parlement de Grenoble leur proposer ses pretentions sur la couronne de France, et de la response que luy fit le parlement. . . . .                           | 305 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Response des habitans de Langres au duc de Lorraine, qui ne vouloient estre heretiques ny de la ligue. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                  | Page 309 |
| M. de Luxembourg, duc de Pigney, envoyé à Rome par messieurs les princes du sang de France. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                             | 312      |
| Le cardinal Caëtan envoyé par le Pape legat en France. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 313      |
| Continuation du tiltre et du pouvoir du duc de Mayenne au party de l'union . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 315      |
| De Philippes II, roy d'Espagne, et de ses practiques contre la France. Ses apprehensions de la prosperité du roy de France. . . . .                                                                                                                                                                                                                                             | 316      |
| Propositions faictes par dom Bernardin de Mendozze, ambassadeur d'Espagne, à M. de Mayenne et au conseil de l'union, et des conditions que le Roy son maistre promettoit observer en luy donnant la qualité de protecteur de la France; et comme le sieur de Villeroy conseilla au duc de Mayenne de ne faire donner aucun grade ny qualité en France au roy d'Espagne. . . . . | 323      |
| Comment le duc de Mayenne cassa le conseil general de l'union. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 326      |
| Bel advis du sieur de La Nouë au Roy. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 327      |
| De plusieurs choses qui se passerent au païs de Touraine, Anjou et le Maine, depuis le mois de juin jusques à ce que le Roy eust assiegé Le Mans. . . . .                                                                                                                                                                                                                       | 333      |
| Comment Le Mans, estant assiegé par le Roy, se rendit à composition, et plusieurs autres villes et chasteaux. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                           | 338      |
| Comment M. de La Valette print Lambets et Thoulon en Provence. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 346      |
| De la reprise d'Issoire par le sieur de Rendan. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 349      |
| Comment le colonel Martin Schenck se noya pensant surprendre Numege; et de plusieurs choses qui se passerent ez Pays-Bas sur la fin de ceste année. . . . .                                                                                                                                                                                                                     | 352      |
| Response de l'Empereur aux demandes des princes protestans. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 357      |
| De la paix faicte entre le roy Sigismond de Pologne, et Maximilian, archiduc d'Austriche, et de tout ce qui s'est passé en Pologne depuis l'an 1586 que mourut le roy Estienne Battory, jusques à la fin de ceste année 1589. . . . .                                                                                                                                           | 358      |
| De l'estat de Turcs durant ceste année, et de l'esmotion des janissaires dans Constantinople; des pilleries et bruslemens qu'ils y excercerent. . . . .                                                                                                                                                                                                                         | 374      |

## AVIS DU LIBRAIRE.

DEPUIS l'impression des volumes 38 et 39 de cette Collection nous avons eu connoissance qu'il existoit un *errata* pour le tome 1<sup>er</sup> de la *Chronologie novenaire*. Cet *errata*, qui manque à la plupart des exemplaires, et que nous avons inutilement cherché dans le nôtre, nous oblige d'indiquer ici les fautes que tous nos soins n'ont pu prévenir. Les plus considérables sont corrigées dans des feuillets que nous avons réimprimés.

### TOME XXXVIII.

Pages. Lignes.

- 261 — 28. *Lisez* : Henry III ayant eu avis des pratiques de ceste ligue , il....
- 267 — 23. *Après* Champagne, *ajoutez* : deux en Bourgogne.
- 284 — 2. Des roys, *lisez* : du Roy.
- 301 — 16. Sarenne, *lisez* : Sayenne.
- 343 — 19. *Après* esté , *ajoutez* : depuis.
- 356 — 22. *Lisez* : il a la larme à l'œil et l'alarme à l'oreille.
- 375 — 15. Deux , *lisez* : des.
- 381 — 31. *Après* princes , *ajoutez* : de la ligue.
- 390 — 16. Contributions , *lisez* : contritions.
- 404 — 16. *Après* préparatifs, *ajoutez* : de l'assemblée.
- 419 — 29. Chattes , *lisez* : Villars.
- 433 — 7. *Après* et, *ajoutez* : les autres.
- 455 — 11. Sues , *lisez* : subjects.
- 458 — 32. Flandres , *lisez* : Hollande.

### TOME XXXIX.

Pages. Lignes.

- 50 — 22. *Supprimez*, et chasserent le sieur de Carouges leur gouverneur.
- 69 — 29. Gascon, *lisez* : Biarnois.
- 73 — 18. Six semaines, *lisez* : un long temps.
- 93 — 20. 1419, *lisez* : 1594.
- 128 — 27. Vignolles, *lisez* : Vignelles.

- 129 — 15. *Après* degrez, *ajoutez* : le grand prieur de France,  
depuis appelé.
- 135 — 4. Il se ~~rendit~~, *lisez* : elle se rendit à luy.
- 153 — 28. Prince, *lisez* : duc.
- 206 — 6. *Après* histoires, *ajoutez* : sans prejudice à l'ordre et  
autres religieux d'iceluy.
- 259 — 23. *Après* Roy, *ajoutez* : furent refroidies, lesquelles avoient  
esté.
- 312 — 31. A Rome, *lisez* : en Italie.
-











